

Les enjeux participatifs de la fabrique écologique de l'habitat
urbain – *L'exemple de l'écoquartier des Vergers à Meyrin (GE)*

Valentin Rossel

Sous la direction du Dr. Joëlle Salomon Cavin
MER, Institut de Géographie et durabilité, Université de Lausanne

Avec l'expertise du Dr. Luca Pattaroni,
MER, Laboratoire de Sociologie urbaine, Ecole polytechnique fédérale
de Lausanne



Ecoquartier des Vergers, Meyrin (GE). Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

Résumé

La ville autrefois perçue comme la source de nombreux problèmes environnementaux est devenue au fil du temps un lieu de créativité sociale où de réelles opportunités apparaissent pour changer notre rapport à la planète. Dans ce processus, ce travail cherche à comprendre comment certaines formes de participation citoyenne dans le domaine de l'habitat urbain peuvent impacter positivement l'environnement.

L'étude menée dans l'écoquartier des Vergers situé sur la commune de Meyrin (GE), explore comment des marges de manœuvre habitantes sont susceptibles d'apparaître et avoir une incidence sur l'environnement. C'est à travers une analyse qualitative de pratiques habitantes, de modes d'organisation et de fonctionnement de plusieurs coopératives d'habitations associatives que sont révélés les liens potentiels entre la participation et l'écologie, avec la mise en perspective de certaines limites. Dans ce contexte, nous avons mis en évidence l'émergence de nouveaux rapports à l'environnement avec notamment des réflexions et des actions concrètes sur la construction, la biodiversité, la mobilité, la gestion des espaces communs et l'alimentation dans le quartier. Dans cette perspective, il s'avère que les modes de vie participatifs véhiculés par certaines coopératives d'habitation sont porteurs de qualités urbaines et environnementales importantes. Ainsi, on relève que quand des habitants, avec un fort soutien de la commune, arrivent à construire une culture commune, de réelles marges de manœuvre peuvent apparaître et avoir des retombées positives sur l'environnement.

Il ressort de cette étude que c'est dans la complémentarité et la multifonctionnalité des rôles rencontrés dans l'écoquartier (habitants, professionnels, élus, etc.) que des changements écologiques deviennent possibles. La diversité des projets, des expérimentations et des acteurs observés, nous ont permis de comprendre comment par leur mise en relation, des activités locales peuvent avoir des impacts positifs plus globaux.

Mot-clés

Coopérative d'habitation – durabilité – écologie – écoquartier – environnement – habitat – participation citoyenne – transition écologique – urbanisme – ville durable

Summary

The city once perceived as the source of many environmental problems has become over time a place of social creativity where real opportunities appear to change our relationship with the planet. In this process, this work seeks to understand how certain forms of citizen participation in the field of urban housing can positively impact the environment.

The study carried out in the Vergers eco-neighborhood located in the municipality of Meyrin (GE), explores how inhabiting forms of leeway can appear and have an impact on the environment. It is through a qualitative analysis of inhabitant practices, modes of organization and operation of several associative housing cooperatives that the potential links between participation and ecology are revealed, with certain limits being put into perspective. In this context, we have highlighted the emergence of new relationships with the environment, involving reflections and concrete actions on construction, biodiversity, mobility, the management of common spaces and food in the neighborhood. It turns out that the participative lifestyles conveyed by certain housing cooperatives are carriers of important urban and environmental qualities. Thus, we note that when residents, with strong support from the municipality, manage to build a common culture, real room for maneuvering can appear, eventually delivering a positive effect on the environment.

It emerges from this study that the complementary and multifunctional roles encountered in the eco-neighborhood (inhabitants, professionals, elected officials, etc.) that ecological changes become possible. The diversity of projects, experiments and actors observed, allowed us to understand how by their interconnection, local activities can have more global positive impacts.

Keywords

Housing cooperative – sustainability – ecology – eco-neighborhood – environment – habitat – citizen participation – ecological transition – urbanism – sustainable city

Remerciements

Ce travail de longue haleine a été possible grâce au soutien de nombreuses personnes qui à différents moments ont su trouver les mots justes pour me faire avancer. Je tiens cependant à remercier plus particulièrement :

- Madame Joëlle Salomon Cavin, directrice de ce mémoire, pour sa patience, ses encouragements et ses conseils judicieux qui m'ont permis de m'aiguiller au mieux.
- Monsieur Luca Pattaroni, pour avoir accepté d'être expert de ce mémoire ainsi que pour le premier entretien que j'ai pu réaliser et qui m'a grandement orienté.
- Les personnes que j'ai rencontrées dans le contexte de l'écoquartier des Vergers et spécialement celles avec lesquelles j'ai pu bénéficier d'un entretien, d'interactions dans le cadre d'observations participantes, voire simplement d'indications précieuses lors de mes allées et venues dans le quartier.
- Ma famille sans qui ça aurait été beaucoup plus difficile, notamment mes parents pour leur soutien sans faille, ma sœur et son mari pour m'avoir permis de m'échapper lorsque j'en avais besoin.
- Hugo Musard, relecteur assidu de ce mémoire, avec qui j'ai pu constamment partager mais aussi rire et me changer les idées.
- Francesco Bucciarelli, mon colocataire, pour m'avoir supporté lors de la crise du coronavirus, pour ses nombreux conseils linguistiques et avec qui j'ai passé tant de bons moments.
- Mes camarades du master d'urbanisme durable et d'aménagement du territoire, avec lesquels j'ai le sentiment de faire partie du même équipage depuis si déjà longtemps.
- Finalement, mes amis et amies, qui ont su m'entourer dans les bons comme dans les moins bons jours.

Table des matières

Résumés	1
Remerciements	3
Tableaux	7
Figures	7
Table des abréviations.....	8
1. INTRODUCTION	10
2. CONTEXTE – LA VILLE : ENTRE PROBLEME ET OPPORTUNITE FACE A LA CRISE ECOLOGIQUE	14
2.1. Prise de conscience et crise écologique	14
2.2. L’avènement de la ville durable	19
2.3. Les rapports à la ville durable : de l’habitat à la question de départ.....	24
2.4. Le terrain d’étude : une fenêtre d’observation sur la dimension écologique de l’habitat	27
3. PROBLEMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE.....	33
3.1. La ville : une opportunité pour changer le rapport au vivant	33
3.2. Vers une question de recherche	40
4. ETAT DE L’ART	43
4.1. La participation en urbanisme, une perspective historique	43
4.2. La contribution de l’habitat participatif	44
4.3. Une forme d’habitat participatif sous la loupe : la formule coopérative	47
4.4. Envisager les qualités urbaines, sociales, économiques et environnementales de l’ « habiter » dans les coopératives d’habitants	50
4.5. La notion de transition écologique et ses relations avec l’habitat	52
4.6. L’importance des politiques publiques et de la communication	61
4.7. Principaux enseignements	63
5. METHODOLOGIE.....	66

5.1.	Démarche méthodologique générale	66
5.2.	Cadre opératoire : méthode de collecte des données.....	67
5.3.	Indicateurs propres à la question environnementale.....	71
5.4.	Limites de la recherche	82
6.	L'ENQUÊTE DE TERRAIN	84
6.1.	Le contexte coopératif suisse et genevois	84
6.2.	Description des éléments étudiés.....	91
7.	RESULTATS.....	107
7.1.	Comparaisons entre la CODHA et Equilibre : des exemples d'un habiter autrement.....	107
7.2.	Analyse des projets	115
7.3.	Réflexion sur l'empreinte écologique du quartier	130
8.	DISCUSSION	140
8.1.	Réponse aux sous-questions de recherche.....	140
8.2.	Réponse à la question de recherche générale et débats ouverts	144
9.	CONCLUSION	150
10.	BIBLIOGRAPHIE	155
10.1.	Littérature scientifique.....	155
10.2.	Documents académiques	163
10.3.	Mémoires de master	163
10.4.	Rapports, études et documents institutionnels.....	163
10.5.	Articles de presse	165
10.6.	Pages WEB.....	165
10.7.	Textes législatifs	168
11.	ANNEXES.....	171
11.1.	Plan de situation : Ecoquartier des Vergers, Commune de Meyrin et Genève	171

11.2.	Guide d’entretien générique.....	172
11.3.	Retranscriptions des entretiens semi-directifs	173
11.4.	Note sur l’observation participante GT « transition écologique » de la coopérative Equilibre, 24 février 2020.....	231
11.5.	Documents d’analyse issus des coopératives d’habitant et de l’écoquartier des Vergers	235

Tableaux

Tableau 1: Récapitulatifs des entretiens semi-directifs effectués.....	69
Tableau 2: Comparaison entre la coopérative de la CODHA et la coopérative Equilibre.....	107
Tableau 3: Comparatif de taille des coopératives.....	109
Tableau 4: Indicateurs de la dimension environnementale du quartier	116
Tableau 5: Synthèse, indicateurs et projet d'alimentation globale	124
Tableau 6: Synthèse, indicateurs, GT "Transition écologique", coopérative Equilibre	129
Tableau 7: Comparaison des mesures environnementales entre l'agenda 21, le PDQ Les Vergers et la charte de l'écoquartier des Vergers.....	131
Tableau 8: Analyse de corrélation entre les indicateurs.....	136
Tableau 9 : Organisation de la Coopérative Equilibre (Equilibre, 2012 : 9).....	235

Figures

Figure 1: Evolution démographique de la commune de Meyrin (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018.....	28
Figure 2: " Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine", Duchemin et al. 2008	81
Figure 3: Situation des zones dans le périmètre du quartier des Vergers (Office de l'urbanisme GE, Département du territoire GE & commune de Meyrin, 2006 b : 84)	90
Figure 4: localisation des droits à bâtir, Les Vergers écoquartier – Meyrin et Urbaplan, 2012 (Légende modifiée par VR.)	92
Figure 5: les coopératives aux Vergers, Les cahiers des Vergers, 2014: 35	94
Figure 6: Comparaison de l'impact environnemental des modes d'habitat (logement/mobilité) (Étude-test portant sur l'analyse de l'impact environnementale des modes d'habitat à Genève avec des études de cas, 2020).....	132
Figure 7: Empreinte écologique moyenne suisse et moyenne par habitant de la coopérative (calculée en hectares globaux), Coopérative Equilibre, 2016: 25.	135
Figure 8: Organigramme de la coopérative de la CODHA (Coopérative de l'habitat associatif, s.d. a).....	235

Table des abréviations

CA	Conseil d'administration
CAD	Chauffage à distance
COFIL	Comité de pilotage
DDP	Droit distinct direct
ESS	Economie sociale et solidaire
FPLC	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif
GCHG	Groupement des coopératives d'habitation genevoise
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
GMO	Groupe des Maîtres d'ouvrage
HP	Habitat Participatif
LUP	Logement d'utilité publique
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PDCom	Plan Directeur Communal
PDQ	Plan Directeur de Quartier
PLQ	Plan Localisé de Quartier
TE	Transition Ecologique

INTRODUCTION



Ecoquartier des Vergers, Allée de l'Innovation, Coopératives CODHA et Voisinage.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

1. INTRODUCTION

Ce mémoire s'inscrit dans un contexte sociétal particulier où la crise écologique se fait sentir dans une diversité de domaines et avec elle, émerge une série de problématiques et d'enjeux. En effet, le point de départ de cette recherche est le fruit de réflexions portant sur des solutions possibles qui pourraient être explorées, étudiées et mises en œuvre pour transformer positivement le schéma de développement actuel.

Aujourd'hui, sur la base du Rapport Meadows (Meadows et al., 1972) et plus récemment avec l'appui d'experts tel que le Groupe Intergouvernementale sur l'Evolution du Climat (GIEC), les liens entre l'activité humaine, notamment sous la forme d'une croissance économique sans limite, et la crise écologique sont démontrés. De ce constat, depuis les Trente Glorieuses, la ville est devenue un lieu où les tensions induites sont particulièrement visibles. Celles-ci s'aggravent évidemment du fait que plus de 50% de la population mondiale vit dans ses murs (United Nations, 2005). L'impact sur l'environnement de l'ensemble des activités humaines dans ces espaces urbains est considérable. La ville et les visions de l'urbanisme ont ainsi un rôle à jouer, tout comme les citoyens, pour essayer de promouvoir des modes de vie et des manières de concevoir la ville davantage en adéquation avec l'environnement.

Dans cette perspective, le domaine de l'habitat, contribuant pour « *27% de l'énergie totale consommée par les ménages en Suisse en 2018* » (Confédération Suisse, 2019) semble jouer un rôle central pour comprendre l'impact de la ville sur l'environnement. Cela nous a amené à nous poser une série de questions ; notamment, celle-ci : Est-ce que l'habitat peut être réellement écologique ? Et si oui, quels sont les éléments à prendre en considération pour y parvenir ?

De là, nous sommes partis du postulat que si l'on prête attention aux aspirations des habitants et à leur capacité d'action pour impacter l'habitat, certaines pratiques innovantes peuvent émerger. Pour cela, nous avons choisi d'étudier un terrain *a priori* dédié à faire participer les habitants dans la fabrique du quartier, qui met en avant des enjeux urbanistiques, sociaux, environnementaux et économiques très importants. Ce terrain peut permettre de comprendre quel est le réel pouvoir d'action des habitants et se faisant, quels mécanismes encouragent ou au contraire freinent cette capacité. Ce sont les questions que ce travail cherche à éclaircir.

Pour cela, notre propos se structure en différents chapitres. Le premier présente un contexte, servant d’ancrage à notre travail, qui vise à montrer comment dans l’histoire des idées, la ville et la crise écologique ont pu être liées ; ceci en décrivant des stades successifs autant négatifs que positifs du point de vue de l’environnement et qui ont amené au concept de « ville durable ». Cette notion se révèle aujourd’hui être porteuse de réelles opportunités pour infléchir la crise écologique et ce notamment dans l’habitat. Le chapitre se termine en montrant comment l’observation de notre terrain d’étude, l’écoquartier des Vergers, peut permettre de comprendre la relation dynamique pouvant se nouer entre la ville, ses habitants et l’écologie.

Une seconde partie tente de problématiser les éléments du contexte pour faire émerger progressivement une question de départ, qui va nous guider pour l’ensemble de notre travail. Ainsi, sont discutés des éléments portant sur la capacité des habitants à impacter leur milieu de vie dans une perspective écologique et sociale, passant par des thématiques comme les modes de vie, l’appropriation citoyenne et les cadres où peuvent s’exercer ces pratiques innovantes.

Par la suite, un état de l’art vient approfondir, sur la base des connaissances scientifiques, les différentes thématiques liées à notre sujet et pouvant nous permettre d’apporter des éléments de réponse à notre question de recherche. C’est ainsi que les thèmes de la participation citoyenne, de l’habitat durable et d’une de ses formes les plus convaincantes, la coopérative d’habitation, sont examinés. Il s’agit alors de mettre en évidence les facultés qui mettent directement en avant la capacité des habitants à prendre part à la fabrique de leur cadre de vie et promouvoir des qualités urbaines cibles. Ceci nous permettra de mieux comprendre l’impact écologique de ce type d’habitat. Finalement, une discussion autour d’un mouvement illustrant un changement possible de regard vis-à-vis de la ville et de l’environnement vient questionner le rôle de l’habitant dans cette société. Cette perspective est celle de la transition écologique, qui met en lien des actions très locales et des objectifs plus globaux du point de vue sociétal pouvant offrir aux citoyens un rôle important.

Dans le chapitre suivant, nous présentons notre démarche méthodologique générale. Celle-ci, grâce au cadre opératoire nous ayant permis de conduire notre enquête de terrain, amènera des réponses aux questions et enjeux que nous traitons. C’est notamment en nous basant sur une série d’indicateurs à caractère environnemental, que nous serons en mesure

d'analyser les apports durables de l'habitat que nous allons étudier et ceci dans divers domaines d'activités.

Le chapitre suivant cherche à décrire les éléments de terrain qui seront analysés : le contexte coopératif suisse et le rôle exercé par les institutions et finalement les projets et activités qui vont être analysés dans l'écoquartier des Vergers. Ceci dans la perspective de pouvoir cerner les différentes dynamiques à l'œuvre dans cet habitat et les dispositifs qui donnent aux habitants des moyens pour l'impacter positivement.

Qu'en est-il dans la pratique ? Qu'est-ce qui permet aux citoyens d'impacter leur habitat de façon durable ? C'est le chapitre des résultats qui s'attachera à donner les éléments de réponse à ces questions. Il s'agira de mettre en lumière, grâce au contexte théorique, à l'état de l'art, à la démarche méthodologique et aux travaux de terrain, les facultés écologiques, sociales, et environnementales de l'écoquartier des Vergers où interviennent fortement les habitants pour ce qui est de le co-construire.

La section suivante, la « discussion », s'attardera à répondre plus précisément à la question de recherche et aux différentes sous-questions la composant, nous permettant aussi d'en faire émerger des éléments sujets à débat, plus transversaux et davantage liés aux grands enjeux que nous nous efforçons de comprendre.

Finalement, la partie conclusive fera le bilan de la recherche et décrira les apports théoriques et empiriques de celles-ci en les replaçant dans le contexte global que nous nous efforçons d'approcher ; à savoir, d'offrir une perspective pour le citoyen d'habiter dans un espace de qualité où la capacité de faire face aux défis écologiques actuels peuvent être à sa portée.

CONTEXTE – LA VILLE : ENTRE PROBLEME ET OPPORTUNITE FACE A LA CRISE ECOLOGIQUE



Ecoquartier des Vergers, Allée de l'Innovation, Coopératives CODHA et Voisinage.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

2. CONTEXTE – LA VILLE : ENTRE PROBLEME ET OPPORTUNITE FACE A LA CRISE ECOLOGIQUE

2.1. Prise de conscience et crise écologique

La prise de conscience écologique, portée par les multiples constats d'un réchauffement climatique potentiellement problématique pour les sociétés humaines, s'est accentuée et touche maintenant la plupart des sphères de la société. Comme on peut l'observer dans les médias, il existe un foisonnement d'éléments qui convergent comme autant de tentatives de non seulement répandre l'urgence de changer notre rapport aux vivants mais également de trouver des solutions concrètes face à cette crise écologique.

Dans ce processus, deux composantes inégalement impactantes sont à relever : d'une part, le fait même du réchauffement climatique et ses effets, avec ses différents scénarios et son « calendrier », suggérant une urgence et des conséquences de plus en plus dramatiques en cas d'incapacité à modifier le cours des choses ; et d'autre part, l'implication de l'activité humaine dans cette évolution. Il paraît de plus en plus difficile, aujourd'hui, de réfuter ces constats, tant les preuves sont désormais abondantes. Concernant le premier d'entre eux avec des indications statistiques et physiques (glaciers qui fondent, colonisation des plantes du sud de milieux plus au nord, etc.) et pour le second, avec des mesures directes et indirectes suggérant l'influence croissante de l'Homme dans ce processus. Nous sommes ainsi témoins de prises de parole de personnes pouvant exercer une influence sur la question environnementale, et dans ce sillage, de politiques publiques innovantes, et par ailleurs de marches pour le climat dans une multitude de villes, avec des mouvements les plus radicaux prônant la désobéissance civile. Ce ne sont que des exemples, bien entendu, mais ceux-ci mettent en évidence la préoccupation grandissante à l'égard de l'impact anthropique exercé sur la planète.

Cependant le développement actuel évoqué ici est le fruit d'un constat qui a maintenant déjà plus de quarante ans. En effet, comme le souligne Weikmans et Zaccai (2014 : 95) « *la fin des Trente Glorieuses a coïncidé avec la prise de conscience des conséquences néfastes de la croissance économique sur l'environnement et les ressources naturelles* ». C'est à ce moment-là qu'apparaissent les premiers textes décrivant ces problèmes, avec notamment *The Limits of Growth* (Meadows et al., 1972) – le fameux rapport Meadows fait au Club de Rome par une communauté scientifique du MIT – qui « *posent d'emblée la question de la poursuite de la*

croissance dans un monde aux ressources finies » (Weikmans et Zaccai, 2014 : 96). Ce rapport a eu l' « effet d'un électrochoc » car il décrit comment peut être enclenché l'effondrement de notre société humaine en montrant, notamment pourquoi notre système socio-économique « n'est tout simplement pas durable » (Salerno, 2018 : 63).

A la suite de ce rapport, la communauté scientifique ainsi que les Etats se sont appropriés cette problématique, et plusieurs travaux ont alors poursuivi l'effort pour montrer toujours mieux cette notion de « limite », dans un monde qui se pensait alors en route vers un progrès illimité, avec chez certains (comme Georgescu-Roegen, 1995), une véritable théorisation du besoin de décroître, ou à défaut, en démontrant la possibilité de continuer une croissance dite « verte »¹, avec tous les entre-deux possibles.

Il faut dire que dans la communauté scientifique, la notion de « limite écologique », à la suite du rapport Meadows, a fait couler beaucoup d'encre. On retrouve chez Rockström et al. (2009), avec l'article intitulé « limites planétaires », une contribution pour comprendre comment « le respect de ces limites – au nombre de neuf – permettrait de maintenir la planète dans l'état de stabilité biogéophysique qui la caractérise depuis 10 000 ans » (Weikmans et Zaccai, 2014 : 96). Ces limites, ou seuils à ne pas dépasser, sont les suivantes :

1. « le réchauffement climatique,
2. la perte de la biodiversité,
3. l'interférence dans les cycles de l'azote et du phosphore,
4. l'épuisement de l'ozone stratosphérique,
5. l'acidification des océans,
6. l'utilisation globale d'eau douce,
7. le changement d'utilisation du sol,
8. les pollutions chimiques
9. l'augmentation de la proportion des aérosols atmosphériques » (Rockström et al., 2009 : 472).

¹ Nous faisons alors ici référence, aux travaux de l'OCDE, montrant par la notion de découplage qu'une croissance économique n'était pas incompatible avec la réduction des impacts environnementaux (Weikmans et Zaccai, 2014 : 96). « Le découplage est un terme d'économie et d'écologie qui désigne l'objectif de séparer la prospérité économique (génération de revenu, croissance économique) de la consommation de ressources et d'énergie (impact environnemental négatif, émissions de gaz à effet de serre, etc.) » Découplage (2020).

Ces neuf limites planétaires, qui sont des processus biogéochimiques interdépendants, permettent de caractériser ce qu'il y a derrière la notion de « crise écologique » affectant notre planète, avec comme figure de proue au sein de ces facteurs, le changement climatique, qui « *constitue la manifestation la plus significative des modifications que les activités humaines induisent sur le système Terre* » (Weikmans et Zaccai, 2014 : 95). En effet, Rockström et al. (2009) reprennent l'idée du rapport Meadows en démontrant que si l'humanité dépasse ces limites, la situation pourrait devenir irréversible. De plus, ces limites sont influencées par des systèmes sociotechniques très complexes qui sont tous interdépendant entre eux. Sachant que nous en avons déjà dépassé trois, à savoir celles correspondant au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité et à l'interférence humaine sur le cycle de l'azote, et que nous sommes proches d'en dépasser d'autres, le non-respect de l'une d'entre elles pourrait avoir des répercussions néfastes sur les autres processus et en conséquence sur les activités humaines (Rockström et al. 2009). Les auteurs sont conscients que leurs travaux méritent d'être approfondis, mais ils affirment toutefois : « *les limites que nous proposons représentent une nouvelle approche pour définir les conditions biophysiques du développement humain* » (Rockström et al. 2009 : 474, traduit depuis l'anglais). En effet, c'est bien le développement humain et plus ou moins explicitement les « *dérives capitalistes* » qui sont attaquées par une partie de la communauté scientifique, comme on peut le voir, par exemple chez Löwy (2008). Pour poursuivre cette idée et ainsi revenir à la notion de « *crise écologique* »², différents auteurs affirment que l'ampleur de l'impact de l'activité humaine sur les systèmes vivants est telle que la terre pourrait être entrée dans une nouvelle ère géologique que Cruzen (2006) et d'autres appellent l'anthropocène. Rappelons que si cette affirmation est largement débattue dans la communauté scientifique, elle révèle toutefois l'émergence d'un nouvel indicateur global allant dans le sens d'une crise écologique systémique ; tout comme peut l'être également la notion d'empreinte écologique que Weikmans et Zaccai (2014 : 97) décrivent comme « *un indicateur de sensibilisation aux impacts de la consommation d'un individu, d'un secteur économique ou d'un pays sur la planète* ».

² Mentionnons aussi que des auteurs comme Lynn White (2009) par exemple, se sont attachés à décrire avec précision les racines de la crise écologique actuelle.

Toutefois, alors qu'un mouvement de pensée, au sens large, progresse et s'affirme, tout le monde ne s'accorde en revanche pas sur les moyens à mettre en œuvre ni sur l'urgence qu'il y a à changer de mode de vie.

Dans ce contexte, il vaut la peine de souligner l'apparition d'un nouveau concept dans le débat sur les limites et la tension croissance/décroissance, celle de rapport au vivant. En effet, poussant plus loin la logique de l'analyse écologique, certains chercheurs ont soulevé un problème plus radical encore, en mettant en avant que « *l'anthropocentrisme mérite d'être critiqué car on ne peut comprendre l'humanité en dehors de son appartenance à la nature* » (Bourg et Papaux, 2015 : 758). Cette critique avait eu comme précurseurs des personnalités comme Jacques Ellul, Ivan Illich ou encore Hans Jonas, qui avaient notamment relevé le rapport problématique entre la technique et la nature. Leur héritage est bien présent puisque désormais, pour les auteurs évoqués ci-dessus : « *il est difficile (...) de penser la technique sans croiser la question écologique* » (op. cit. : 758).

Depuis les années huitante, la prise de conscience relative à l'environnement et à notre place au sein de cet environnement s'est donc généralisée et a même conduit les Nations Unies à organiser une série de conférences internationales, les « Sommet de la Terre ». Ces événements sont aujourd'hui encore d'actualité (Rio +20). Ils ont pour but de fortement contribuer à résoudre les problèmes environnementaux et climatiques. Une première rencontre internationale s'est déroulée à Stockholm en 1972 et une seconde à Rio en 1992. C'est du reste à l'occasion de cette deuxième conférence qu'a été créé le GIEC ou « Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat » qui, depuis, ne cesse de présenter, modéliser et expliciter, bien au-delà de la communauté scientifique et pour l'ensemble des acteurs concernés, les problématiques climatiques et environnementales.

C'est dans ce climat général, que sont apparus durant les années 1980 toute une série de travaux qui avaient « *en commun de repenser à leur époque des notions clés [...], telles que environnement et croissance économique en particulier, mais aussi requalification du progrès et réformes de politiques globales* » (Zaccai, 2011 : 23). Ainsi, « *le développement durable est une expression qui commence à être utilisée dès le milieu des années 1970 au sein d'organisations environnementales, avant d'être pleinement consacrée par le rapport Brundtland (1987), sous l'égide de l'ONU* » (op. cit. : 21). L'auteur nous rappelle que ce dernier rapport avait « *vu venir le problème des limites écologiques* », mais mettait davantage que

dans le rapport Meadows en avant une « *conciliation entre le système actuel et les changements à mener* » (Op. cit. : 27). Ce texte vise à élaborer un développement humain capable de répondre « *aux besoins du futur sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs* » (Brundtland, 1987). A la suite de la Conférence de Rio de 1992, « *le développement durable a connu un succès mondial à travers la confluence, à la fin des années 1980, entre plusieurs contextes et agendas* » (Zaccai, 2011 : 219).

« Les liens intimes entre économique, social et environnemental impliquent notamment des modifications importantes dans le fonctionnement économique. À cet égard, les intérêts en jeu sont forts et les mobilisations en faveur d'un développement durable n'ont apparemment pas pu jusqu'ici identifier suffisamment en profondeur et en précision les objectifs et les stratégies nécessaires en faveur de ces modifications » (op. cit. : 236).

Emelianoff (2011 : 130), poursuit cette réflexion et notamment pour ce qui concerne le contexte urbain, en affirmant que « *la difficulté d'intégrer des domaines d'intervention et des échelles spatio-temporelles assez étanches constitue un frein considérable à la mise en œuvre de stratégies de développement durable [...]* ». De plus, cette intégration présume d'une certaine complexité relative à l'action car cela « *suppose d'évaluer l'économique à l'aune de l'écologie, l'écologie à l'aune du social, l'action locale au regard de ses impacts globaux, les consommations de ressources et les émissions de polluants eu égard aux générations futures [...]* » (op. cit). Et cela s'accompagne également d'une série d'obstacles de par les différents intérêts et enjeux respectifs des différents acteurs qui prennent part à cette mise en œuvre.

Il est intéressant de souligner que beaucoup d'auteurs et de courants de pensée se sont attachés à défendre le développement durable tandis que d'autres, au contraire, ont tenté de montrer ses limites. Certaines de ces tentatives critiques témoignent aussi de la nécessité de faire évoluer et de réactualiser un concept né dans les années 80 comme par exemple (Theys, 2014). Alors que d'autres, ont cherché à s'en passer « *au profit d'autres termes comme ceux de transition, de résilience, de décroissance* » (op. cit. : 20).

Le but de ce qui a été décrit jusqu'ici est de montrer comment, par étapes, mais de manière irréversible depuis le début des années septante, l'écologie est devenue omniprésente dans

les discours politiques, économiques, sociaux et citoyens, même si tout le monde ne s'accorde pas sur la forme que doivent prendre les solutions visant à réduire l'impact des activités humaines sur la biosphère, dont presque personne aujourd'hui ne nie la nécessité³. Comme le souligne Theys (2014 : 15) à propos du développement durable, « *tout se passe comme s'il y avait un point d'appui solide et partagé d'une transition socio-écologique que chacun, partisan ou pas de l'environnement, sait, désormais, indispensable...* ».

2.2. L'avènement de la ville durable

La crise des valeurs évoquée plus haut faisait écho à une croissance sans précédent concernant les performances énergétiques et les capacités de transformer l'environnement. Dans cette vision prenait aussi place la croissance démographique soutenue par une prospérité matérielle en augmentation presque régulière (avec quelques crises cycliques bien connues), de même que le développement des villes, avec le processus spectaculaire qu'a été l'exode rural de la première moitié du XX^{ème} siècle dans l'Europe industrielle, puis dans la deuxième moitié, celui touchant de plus en plus l'ensemble de la planète. Nous en venons au phénomène d'urbanisation qui concerne désormais plus de 50 % de la population du globe (United Nations, 2005). Cet effet global n'est naturellement pas sans incidence, et nous prenons exemple pour cela sur Da Cunha (2015 : 5), qui exprime un avis très explicite sur l'ampleur de cet impact : « *Point d'interrogation majeur de l'avenir durable de la planète, la ville contemporaine est arrivée à un tournant décisif. Celui de l'impératif écologique* ». L'auteur explique que dans le passage de la ville médiévale à la ville industrielle, « *il y a eu une transformation majeure du mode du fonctionnement urbain : le passage à un approvisionnement fossile a démultiplié la consommation de ressources matérielles, la 'carbonation' du métabolisme des villes européennes et la production d'émissions polluantes, de rejets et de déchets* » (Op. cit : 5). Il rappelle d'ailleurs qu'Henri Lefèbre (1974) nous avait invité à « *considérer les structures matérielles de la ville comme une projection de la société sur l'espace* » ; en d'autres termes, que la ville est le reflet des activités humaines.

Pour Da Cunha (2015), la question environnementale est devenue centrale dans la fabrique et la gestion de la ville, dans la mesure où celle-ci a un impact majeur sur l'environnement. C'est

³ Même si toutefois le mouvement des climatosceptiques, minoritaire, existe.

en effet le constat qui a été fait durant quelques décennies dans plusieurs courants de pensée voyant la ville comme expression de la dichotomie par excellence entre Homme et Nature.

Le regard croisé entre la ville et l'écologie, tout comme la prise de conscience actuelle pour l'environnement, ne date pas d'hier, comme le montrent Berdoulay et Soubeyran (2002). Le caractère d'un urbanisme nouveau, né à la suite des mouvements sociaux et écologiques des années 60-70 mentionnée plus haut, a fortement participé à la reconstruction d'une ville plus durable, comme nous le verrons par la suite.

C'est très probablement autour du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle que la relation entre l'écologie et la ville se crée, au moment où se déclare l'avènement de l'urbanisme moderne. Théorisée dès 1925, l'écologie urbaine s'est développée sous l'impulsion de Robert Park, Burgess et d'autres, dans le cadre de ce qui a été appelé l'école de Chicago. Ces chercheurs ont appliqué des éléments de l'écologie végétale, comme la compétition, la migration, l'invasion ou encore la domination, pour mieux comprendre, traduits dans une perspective sociologique, les rapports humains dans la région urbaine de Chicago. Comme le résume d'ailleurs Da Cunha (2015 : 7), « *la division des rôles et la différenciation de statuts sociaux engagent les individus dans une compétition pour l'occupation des meilleures surfaces urbaines (logement adéquat, accessibilité aux services, etc.)* ». Il souligne d'ailleurs que, dans cette première écologie urbaine, le rapport à l'écologie restera purement « *métaphorique* » et trop peu, peut-on dire avec le recul, véritablement écologique. Toutefois, Emelianoff (2000 : 86) nous rappelle que « *l'écologie urbaine n'est pas née avec l'école de Chicago, qui fonde le terme en 1925, mais s'inscrit dans le droit fil d'une préoccupation hygiéniste, voire hippocratique, voire plus ancienne encore. Très tôt en effet, dès les premières concentrations urbaines, des pratiques que l'on peut qualifier d'écologiques ont été mises en œuvre, pour organiser par exemple l'évacuation des déchets* ».

Déjà dans l'entre siècle (passage XIX^{ème} – XX^{ème}), certains précurseurs de l'urbanisme « *multiplient les propositions pour réformer les villes* » (Emelianoff, 2000 : 86), comme Olmsted, créateur de Central Park ou encore Patrick Geddes, « *universellement considéré comme l'un des pionniers de l'urbanisme* » (Ferretti, 2015 : 682).

Les problématiques de l'époque étaient tout autres. Dans cette période d'explosion industrielle, l'insalubrité et la surdensité humaine sont des éléments à combattre. « *La*

réintroduction de la nature en ville, pensée de manière unitaire (les systèmes de parcs urbains) ou dissociée en composantes (qualité de l'air, de l'eau, lumière, verdure), devient alors le principal remède aux maux de la ville » (Emelianoff, 2000 : 86). Ce projet écologique de « *restructuration de la ville par la nature* » (op. cit : 89) se voit soumis à une deuxième proposition par l'intermédiaire de Howard et son concept de Cité-Jardin, où le végétal devient un véritable instrument de planification urbaine. Comme l'ajoute Emelianoff (2000 : 90) « *le succès des propositions d'Howard fera malheureusement aussi son infortune, car les cités-jardins nourriront principalement la suburbanisation, le modèle de l'habitat pavillonnaire, bien à l'insu de son concepteur* », créant par la suite de nouvelles nuisances écologiques (op. cit : 90).

C'est également à cette époque que naissent nombre de concepts qui vont être repris plus tard pour la ville durable, souvent sous l'élan de Geddes, Howard, Olmsted, comme par exemple « *le rôle d'une gestion économe des ressources naturelles et énergétiques, [...]* » ou l'appel des acteurs urbains « *à une coopération intercommunale et interdisciplinaire, pour organiser la protection de la ressource hydrique à l'échelle des bassins versants et assurer ainsi l'approvisionnement des villes* » (op. cit. : 91).

Avec l'avènement de la perspective rationnelle de la ville fonctionnaliste, un peu avant et surtout au lendemain de la 2^{ème} Guerre mondiale, les préoccupations des premiers urbanistes en termes de « *projet urbain écologique* », « *ne seront plus perçues comme relevant d'une composition urbaine mais seront réduites à des composantes physiques ou biophysiques du milieu urbain, appréhendées de manière sectorielle et quantitative* », réduisant ainsi les espaces verts à se situer au pied des « *grands ensembles* » (Emelianoff, 2000 : 92). Cette ville pensée comme devant exprimer la modernité a conduit l'urbain à s'ordonner autour de « *réalisations architecturales décontextualisées et à un parti esthétique appuyé sur des principes de construction standardisés (système modulaire) et génériques (style international)* » (Da Cunha, 2015 : 11). Sous la figure de Le Corbusier, la ville devient une « *machine à habiter* », pouvant « *faire face à la croissance démographique et économique* » mais surtout un lieu où ces principes fonctionnalistes reflètent une certaine « *insouciance écologique* » (op. cit. : 11). Pourtant, même durant cette période fortement marquée par l'urbanisme fonctionnaliste, issu de la Charte d'Athènes de 1933, une pensée critique a toujours subsisté, comme en témoigne Lewis Mumford dès 1950, « *dénonçant l'adaptation*

de la ville à l'automobile, la fascination des architectes et urbanistes pour la technique, la fonctionnalisation et l'individualisation de modes de vies devenus consuméristes » (Emelianoff, 2015 : 1039).

Les prises de conscience des années 1960-1970, que nous avons décrites dans le chapitre précédent, correspondant à une crise des valeurs associées à la croissance économique dans sa dimension essentiellement matérielle vont apporter un nouveau regard sur la ville et l'urbanisme, constitutif d'une nouvelle écologie urbaine. L'approche n'est pas tant de critiquer la ville moderne que de comprendre le rôle de la ville dans un ensemble plus vaste ; à la limite, à l'échelle de la planète et apportant dans la réflexion une perspective de cohérence systémique et également métaphorique avec la notion d'empreinte écologique. On s'intéresse alors à comprendre l'impact de la ville sur les ressources naturelles et l'énergie, sous la loupe de leur métabolisme. C'est notamment grâce à travers des travaux précurseurs comme ceux d'Odum (1953), ou plus récents de Barles (2002) pour une approche du métabolisme urbain que les villes sont observées via des échanges de flux de matières⁴.

Ainsi « *l'écologie urbaine a mis en évidence la circulation des flux matériels dans la ville contemporaine et ses relations avec l'utilisation des ressources critiques locales ou globales, notamment le sol et les énergies fossiles* » (Da Cunha, 2015 : 8), suggérant ainsi « *les raisons pour lesquelles les villes ne peuvent pas être durables* » (op. cit : 8). Le même auteur, précise cependant que :

« La vision écosystémique de l'écologie urbaine mise sur la possibilité de maîtriser les flux entropiques de la ville en évitant le gaspillage du sol et les pollutions et les déchets à la source mais aussi en faisant fonctionner l'économie urbaine de manière cyclique (métabolisme circulaire) » (op. cit : 8).

C'est là un élément important, expliqué par le concept de *la ville syntropique*, amené par l'auteur, qui « vise à remplacer les métabolismes urbains dits linéaires par des circuits en

⁴ Comme le décrit Da Cunha (2015 : 7), par rapport aux travaux des frères Odum : « Ils démontrent aussi que *les écosystèmes humains* sont des systèmes hétérotrophes qui dépendent d'importantes entrées de flux énergétiques provenant de l'extérieur. Ainsi, les villes doivent absorber continuellement de l'énergie disponible dans leurs enveloppes spatiales pour alimenter leurs métabolismes en y rejetant de l'énergie irrévocablement et irréversiblement dégradée ».

boucle exploitant des ressources renouvelables et recyclant les déchets urbains », par exemple (Da Cunha, 2015 : 9). Mais l'auteur ajoute que « *les seuls critères écologiques ne suffisent pas à guider les décisions en matière d'aménagement* » (op. cit. : 9). C'est en quelque sorte le passage de témoin qui a guidé l'écologie urbaine à muter, en simultanéité avec l'avènement du développement durable, vers l'urbanisme durable et son expression concrète: la ville durable.

Cette notion ne s'est cependant pas imposée comme une évidence, mais plutôt comme un débat comme le montrent par exemple Cassaigne (2009) et Héran (2015).

Cette nouvelle perspective se dirige vers un aménagement « *capable de renouer une nouvelle alliance entre ville et nature, jusque dans la programmation et la conception des espaces urbains* » (Da Cunha, 2015 : 9). L'auteur émet l'idée que « *le contenu programmatique et l'organisation de l'espace en termes d'habitat, d'espaces publics, de transports, d'équipements et de services de proximité, d'activités économiques, de trames vertes, etc., conditionnent l'impact environnemental de la ville* » (op. cit. : 10). Il estime cependant que la ville doit également répondre à une certaine qualité de vie et d'espace habitable, qualifiés à travers le terme de l'habitabilité, un concept important qui fera l'objet d'un traitement plus approfondi dans l'état de l'art.

On assiste alors à un renversement important des pratiques urbaines guidées jusque-là par le fonctionnalisme, qui se traduit par la *Charte d'Aalborg* (1994) puis en 1996, par la *Charte du New Urbanism*, conduisant à une refonte des principes urbanistique vers la prise en compte de la durabilité comme élément central. Signalons toutefois que l'émergence de ce nouvel urbanisme s'inscrit dans un contexte où plusieurs variantes ou déclinaisons de cette tendance voient également le jour. On trouvera une comparaison utile entre les concepts voisins mais néanmoins bien différents que sont « *nouvel urbanisme* », « *urbanisme vert* », « *écoquartier* » et « *quartier durable* » dans Mallet (2012 : 3-20). Dans cette situation, chaque chercheur contribue à sa manière à enrichir le débat. Ainsi, l'urbanisme durable, par exemple, peut se définir comme « *une approche visant à assurer la qualité des cadres de vie par une offre urbaine contextualisée et à haute performance énergétique et environnementale* » (Da Cunha, 2015 : 12). On cherche alors à soigner les maux de la ville moderne et ses dérives que peuvent être la perte de qualité de vie en ville et l'étalement urbain exerçant une pression toujours plus grande sur les écosystèmes vivants. « *La remise en cause des formes et des*

structures urbaines produites par le régime métropolitain conduit à penser la production de nouvelles modalités d'habitat urbain, à la fois plus denses, moins fragmentées, socialement et fonctionnellement diversifiées, de haute qualité environnementale » (op. cit. : 13).

Cette ville pensée pour être plus durable s'accompagne de nouveaux principes d'aménagement, véhiculés par une communauté scientifique très large. Il s'agit de prendre davantage en compte les aspirations citoyennes, les jeux d'échelles, les contextes territoriaux et les perspectives du court au long terme. D'ailleurs, la création des agglomérations urbaines en témoigne. Dès lors, autrefois perçue comme le cœur du problème environnemental pour les multiples raisons évoquées plus haut, la ville est désormais envisagée comme ressource et porteuse de solutions. Comme le souligne d'ailleurs Da Cunha (op. cit. : 6), si la ville est le « *résultat de l'anthropisation et de l'artificialisation progressive des écosystèmes, la ville constitue un environnement s'offrant à la créativité de l'action collective, mais aussi un champ d'opportunités* ». On parle dès lors d'une multitude de principes pouvant améliorer la qualité de vie en ville, comme la « *densification qualifiée* », la « *ville multipolaire en réseau* », le principe de « *faire la ville par le projet urbain* » avec comme égérie l'espace public, capable d'accorder une place privilégiée au lien social et au végétal pour le structurer. Comme le souligne Da Cunha (2015 : 22) « *les grands enjeux de la durabilité urbaine se situent à l'échelle de l'agglomération, des intercommunalités, mais aussi des quartiers* ». En somme, on assiste à un foisonnement de principes structurants, prenant place à différentes échelles d'action et passant parfois par la création d'un nouvel objet regroupant un ensemble d'enjeux urbains et écologiques, capable de maîtriser et mesurer son empreinte écologique : l'écoquartier.

Dans cette perspective, si l'écoquartier n'est pas « *LA solution généralisable pour fabriquer la ville du XXI^{ème} siècle* » (op. cit. : 22), il s'agit néanmoins d'un « *des niveaux pertinents pour expérimenter le passage à la durabilité urbaine* » (op. cit. : 22). C'est un élément intéressant, qui poursuit différents objectifs de la ville durable et qui s'accommode également de contraintes importantes marquant la société d'aujourd'hui. Nous verrons par la suite comment des propositions innovantes peuvent laisser entrevoir un avenir davantage durable pour la ville et par extension, pour la planète.

2.3. Les rapports à la ville durable : de l'habitat à la question de départ

Si Mallet (2012) a montré la multiplicité des objectifs et approches impliqués dans le concept de ville durable, certains auteurs comme Da Cunha (2011 : 196), par exemple, se veulent plus

affirmatifs : « *l'enjeu majeur du développement urbain durable est la maîtrise de l'empreinte écologique de la ville* ». Mais de façon générale, on peut accepter l'idée que la ville durable, qui mue au grès des contextes socio-économiques, peut prendre différentes formes et s'accompagner d'ailleurs d'autant de définitions. De plus, en fonction des contextes, des aspirations et tensions différentes sont susceptibles d'apparaître. En effet, Emelianoff (2007a : 56) exprime que la notion de développement urbain durable, « *n'est pas monolithique, les enjeux, les pressions, les militances, les conflits d'acteurs entraînent une diversité d'acceptions, de positionnements, d'expériences et de pratiques* ». Avec sa diffusion dès les années 90's, on assiste du reste à une divergence, sur le plan local, entre des approches qui « *peuvent révéler des niveaux d'exigence différents en matière de durabilité* » (op. cit. : 56). Ceci sous-entend quelque chose de très intéressant, à savoir qu'il existe une diversité importante, à l'échelle locale, de moyens pour la mettre en œuvre, par lesquelles s'exprime une variété de registres d'action, abordant les problèmes de manières différentes, et en rapport à des enjeux multiples également. Toutefois, selon cette auteure :

« La durabilité est de toute façon un processus d'apprentissage assez long, qui s'apprécie davantage par les dynamiques enclenchées que par des résultats qui ne sont jamais immédiats » (op. cit. : 58).

En dépit de cette pluralité, ces différents registres d'action s'efforcent tous à faire évoluer les enjeux urbanistiques vers des solutions si possibles complémentaires et efficaces.

L'auteur expose que « *dans le cadre de la campagne européenne des villes durables, on peut identifier cinq registres d'action où des avancées ont été sensibles : les politiques climatiques, l'éco-construction, les agendas 21 locaux, la mobilité durable et la planification, [...]* » (op. cit. : 58). Dans cette perspective, où l'action est pensée et déroulée dans le but de réduire l'empreinte écologique des villes et la pression grandissante sur les écosystèmes, l'enjeu particulier de l'habitat durable paraît intéressant et ce pour plusieurs raisons. D'un point de vue purement arithmétique, « *le bâtiment représente 40 % de la consommation finale d'énergie dans l'Union Européenne* » (Emelianoff, 2007a : 59). En ce sens, parvenir à réduire, via le registre de l'éco-construction, la facture carbone de l'enveloppe spatiale du cadre bâti est un point central, qui figure d'ailleurs comme un des objectifs des villes durables. En effet, la ville durable cherche à poursuivre l'objectif de contraindre les émissions CO₂ à respecter certains maxima pour différentes horizons temporels. A travers ces efforts restrictifs, on vise

à endiguer le réchauffement climatique et ses impacts problématiques, grâce notamment au plan de réduction de CO₂ urbain, qui d'ailleurs a « *permis d'introduire les énergies renouvelables en ville et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments* » (op. cit : 59). Ces plans d'action ont aussi représenté un appel à la création de quartiers à basse consommation d'énergie. Pourtant, l'énergie n'est pas le seul argument pris en compte dans la création de ces quartiers.

« L'écologie de ces quartiers répond ainsi à des préoccupations portant sur l'environnement global (climat, empreinte écologique et biodiversité) tout en recherchant une qualité de cadre de vie sur un mode plus sensible, passant par un rapport renouvelé à la 'nature' » (Emelianoff, 2007 a : 60).

Cette relation à la nature dans l'habitat est également très importante pour inspirer un renversement des valeurs, impliquant notamment la compréhension du rôle primordial joué par les comportements sociaux. En effet, l'impact des modes de vie sur le climat est à considérer comme un élément central. C'est ce que soulignent différents auteurs, comme par exemple Pattaroni et al. (2009 : 4) pour qui penser l'avenir de l'habitat revient « *à penser le devenir de notre vivre ensemble et les dispositifs politiques, juridiques et techniques qui lui donnent forme* » ou Boissonade (2011 : 62) pour la responsabilisation du citoyen vis-à-vis de son comportement et de ses choix. Par exemple, sous l'égide des agendas 21, de la planification ou encore de la mobilité durable, on observe des registres qui tendent à impacter positivement les modes de vie pour les rendre plus durables, par la création collective de solutions, tantôt associées à une démarche d'aménagement, tantôt portées par les habitants de ces quartiers eux-mêmes.

A ce stade, il vaut la peine de se demander si le concept d'écoquartier a un rôle à jouer pour fédérer les efforts évoqués au paragraphe précédent et, sur cette base, dans la fabrique de la ville et la transformation de l'habitat. Nous aurons à revenir plus en détail sur cette notion d'écoquartier, qui a déjà fait l'objet de critiques, comme par exemple celle d'être une stratégie de réglementation environnementale des autorités urbaines (Boissonade, 2011). Pourtant elle peut aussi être associée positivement à la ville durable, car peuvent s'y concentrer « *une série de mesures qui se renforcent mutuellement : habitat à basse énergie, développement d'énergies alternatives, cogénération, gestion de l'eau, etc., mais aussi compacité et densification de l'habitat, intensification végétale, etc.* » (Da Cunha, 2015 : 18).

Toutes ces interrogations nous amènent à nous poser une question de départ fondamentale pour ce travail de recherche : Quelle est la place de la dimension écologique dans la fabrique urbaine de l'habitat ?

Cette question en fait tout de suite surgir d'autres, et notamment : Comment observer les différentes orientations et sensibilités de l'écologie dans l'habitat ? Pour répondre à cette question, il s'agit de dépasser le cadre strict des apports de la littérature, même si celles-ci se rapportent souvent à des observations et des quantifications très concrètes. Nous devons enrichir ces apports de nos propres observations et examiner comment cette réalité en construction nous permettra de gagner en connaissances par rapport aux questions évoquées ici. Ça sera le rôle du terrain d'apporter ces indications.

2.4. Le terrain d'étude : une fenêtre d'observation sur la dimension écologique de l'habitat

Pour arriver à comprendre comment la dimension écologique peut prendre forme et impacter l'habitat urbain, nous avons choisi de nous focaliser sur l'écoquartier particulier des Vergers dans la commune de Meyrin, situé dans la périphérie de Genève (voir le plan de situation – annexe 11.1). Ce choix n'est pas un hasard. En effet, la commune de Meyrin a cherché à maîtriser son énergie et indirectement son impact climatique. Comme le mentionne Olivier Balsiger, co-responsable du service d'urbanisme, « *les premières démarches datent des années 1980, avec la gestion des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux* » (Commune de Meyrin, 2018 : 6). Par la suite, grâce à une politique énergétique durable à l'échelle de son territoire, la commune s'est vu attribuer le label « *Cité de l'énergie* » du programme SuisseEnergie en 2002, 2006 et 2010, qui « *distingue les villes et les communes qui mettent en œuvre une politique énergétique en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique* » (Ville de Meyrin, 2018); et plus tard, à deux reprises (2014, 2018) la commune a reçu l'obtention du label *European Energy Award® Gold*, l'équivalent européen du label suisse. Première commune genevoise à l'avoir reçu, cela a en quelque sorte constitué une manière de récompenser les efforts déployés par la commune de Meyrin en vue d'améliorer la qualité de vie et sa prise en compte des problématiques du climat sur son territoire. Il est à souligner ici que les responsables de la commune sont conscients de l'importance de la dimension participative, puisque Olivier Balsiger insiste sur le fait que cette récompense est l'affaire de toute la commune en affirmant que « *ce label a pu être obtenu par l'engagement de la Commune d'une part, mais également grâce à l'engagement de*

nombreux acteurs et partenaires : des habitants qui se déplacent à vélo ou en transports publics, des entreprises qui recourent aux énergies renouvelables, des propriétaires d'immeuble qui rénovent leur bâtiment et se raccordent au réseau de chauffage à distance ou encore des établissements scolaires qui sensibilisent leurs élèves à l'énergie... » (Commune de Meyrin, 2018 : 6).

L'objectif de Meyrin est de poursuivre l'aspiration du gouvernement Suisse à sortir des énergies fossiles, et à amorcer à son niveau l'objectif de la « société à 2000 Watts », en insistant sur le fait que l'effort doit venir de tout un chacun, élus, experts et habitants. C'est dans ce contexte favorable qu'est né le projet d'écoquartier de Vergers. Historiquement, c'est depuis 1960, avec la création de la 1^{ère} cité satellite de Suisse « *construite selon les idées urbanistiques inspirées du Corbusier* » (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018a), que l'explosion démographique transforme la commune, comme le montre la figure 1.

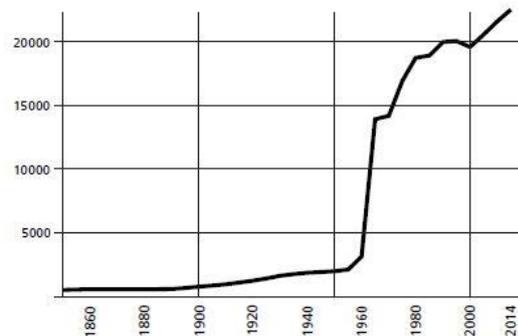


Figure 1: Evolution démographique de la commune de Meyrin (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018)

Par la suite, le canton de Genève, remarquant la pression grandissante exercée sur ses campagnes environnantes,

souhaite alors régler ce problème, grâce notamment à l'adoption d'un nouveau Plan Directeur Cantonal (PDC) qui « *décrète le secteur des Vergers urbanisable* » (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018a), déclassant la zone agricole en zone à bâtir pour augmenter la densité de la commune. Cependant, cela révèle un paradoxe puisque le développement du quartier lui-même peut être considéré comme un étalement urbain qui empiète directement sur la zone agricole. Malgré tout, en 2007, la commune exprime pour la première fois sa volonté de créer un écoquartier, pouvant accueillir 3000 habitants, une fois le plan directeur de quartier (PDQ) réalisé (op. cit.). Les aspirations du développement durable à mêler l'économie, l'environnement et le social se font alors clairement sentir. Ainsi, le Conseil Communal fait le choix fort de développer un « *quartier exemplaire* » et pionnier car « *premier de Suisse*

romande à être entièrement labellisé Minergie A »⁵ (Op. cit). Plusieurs objectifs innovants sont alors fixés comme la « *performance énergétique* », la « *mobilité durable* », « *la mixité sociale* », « *l'économie sociale et solidaire* » ou encore la perspective du « *bien vivre ensemble* », qui s'inscrivent « *déjà parfaitement dans l'identité meyrinoise* » (op. cit.)⁶.

Dans la foulée, un Plan Localisé de Quartier (PLQ)⁷ est formalisé, avec l'appui du canton de Genève et sur la base d'une multitude d'études de types « *rapport d'impact sur l'environnement, concept énergétique, schéma de gestion et d'évacuation des eaux* » (op. cit.), le Conseil d'Etat approuve et met en vigueur le PLQ en 2011 (op. cit.). La démarche de création du quartier se poursuit et se traduit par l'élaboration d'un document fondateur, en l'occurrence une charte, exprimant la vision de la commune à propos de son écoquartier : « *Mise en œuvre de l'écoquartier Les Vergers - Objectifs Ecoquartier* » (Commune de Meyrin et UrbaPlan, 2012). Ces objectifs sont pluriels et rappellent les registres d'action du développement durable qui ont été évoqués dans le chapitre précédent. Parmi eux, on compte des aspects relatifs à « *l'esprit* » de l'écoquartier, qui doit être guidé par cette charte, la description d'un « *dispositif d'évaluation* », la création d'une « *démarche participative* » innovante avec des buts clairs et les objectifs concrets suivants :

- « *Efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre* »
- *Qualité des constructions et confort des occupants*
- *Valeur écologique et sociale des espaces extérieurs*
- *Gestion des eaux*
- *Chantier propre*
- *Gestion des déchets ménagers*
- *Diversité sociale, animation et convivialité urbaine*
- *Eco-activités*

⁵ Le label Minergie-A est un concept de performance énergétique des bâtiments qui « *garantit l'indépendance énergétique grâce à une autoproduction via une installation photovoltaïque conséquente* » (Minergie, 2020). Pour avoir des compléments d'informations sur les exigences du label Minergie-A, cf. Minergie, 2020.

⁶ Mentionnons ici que l'identité meyrinoise, bien qu'elle ait évolué au cours du temps, était déjà fondée lorsque le boom démographique a surgi dans les années 1960. En effet, « *à cette époque, les nouveaux arrivants - essentiellement des jeunes couples avec enfants - s'investissent dans l'élaboration d'une qualité de vie à Meyrin. Les liens interculturels sont denses, la conscience de groupe et la solidarité sont fortes* » (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018a).

⁷ Rappelons que le PLQ ou Plan localisé de quartier est l'expression plus précise que l'on trouve dans le Plan directeur de quartier régissant les principes et lignes directrices de ce territoire en termes d'aménagement.

- *Mobilité* » (Commune de Meyrin et UrbaPlan, 2012 : 3).

A ce stade, cependant, il convient de faire état d'un élément qui doit retenir notre attention car constructeur de l'identité du quartier. Il s'agit de la démarche participative. Comme il est mentionné dans la charte, celle-ci poursuit des objectifs multiples :

- « *Aller aussi loin que possible vers la co-production de l'écoquartier, associant la population à l'action d'aménagement et aux décisions en lui permettant de jouer un rôle actif dans le portage du projet ;*
- *favoriser l'appropriation de la démarche d'écoquartier par les habitants, avant, pendant et après la réalisation du quartier ;*
- *favoriser chez les habitants l'émergence d'un mode de vie éco-citoyen, susceptible de réduire leur empreinte écologique, et venant optimiser les performances environnementales des équipements et bâtiments du quartier du dispositif prévu pour la démarche participative (méthode, outils, calendrier, ...) des moyens matériels et humains qui seront mobilisés »* (Commune de Meyrin et UrbaPlan, 2012 :13).

Cette place accordée à la participation se matérialise également par l'attribution de droits de superficie à des « *coopératives participatives* » par la commune, qui est propriétaire de « 46,5% » du terrain (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018a). Ceci dans l'espoir d'« *insuffler dynamisme, inventivité, créativité et engagement dans la cité, mais aussi pour favoriser l'ancrage et l'appropriation du quartier par ses futurs habitants* » (op. cit.) ; et ce y compris en mobilisant les futurs habitants en amont du projet d'écoquartier. Ainsi, en 2012, la commune a fait un « *appel à candidature* » pour trouver ces nouveaux acteurs. A partir d'un important panel de propositions, ce sont huit *superficiaires* qui sont choisis, dont une fondation et sept coopératives d'habitation « *à but non lucratif* ». Il s'agit de la fondation *Nouveau Meyrin*, ainsi que des coopératives de « *La CODHA, Le Niton, Les Ailes, Equilibre, Voisinage, La Ciguë, Polygones* » (op. cit.). Une fois sélectionnées, ces coopératives ont alors pu lancer le concours d'architecture concernant leurs bâtiments, en 2013, ce qui a conduit l'écoquartier à se construire petit à petit jusqu'en 2020, où les 3000 habitants prévus ont alors pu emménager.

Il est intéressant de noter que le but explicite de ce projet d'écoquartier est « *d'associer les habitants à l'action d'aménagements et aux décisions* » (op. cit.). En effet, grâce à la démarche

participative et à sa mise en action par la pratique, les habitants sont invités à prendre part au processus de fabrication de leur habitat. Cette réaffirmation de l'importance de la participation citoyenne à l'échelle d'un écoquartier⁸ permet d'une part, de comprendre pourquoi ce terrain est un observatoire privilégié et d'autre part, de réactualiser la question de départ grâce à l'articulation entre la dimension écologique et la participation citoyenne dans l'habitat. Nous attribuons à cette relation une valeur centrale, pour pouvoir conduire ce travail à l'aide d'une problématique solide.

⁸ Nous verrons plus loin dans l'état de l'art (section 4.1), l'historique de la participation citoyenne en urbanisme.

PROBLEMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE



Ecoquartier des Vergers, Promenade de l'Aubier.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

3. PROBLEMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE

3.1. La ville : une opportunité pour changer le rapport au vivant

Dans la question posée précédemment, à savoir de déterminer la place de l'écologie dans l'habitat et la fabrique de la ville, une diversité de points de vue et de pratiques peut être observée, apportant des éléments de réponse à la question générale.

Pour cela, il s'agit de prendre correctement acte du passé. Les références amenées dans la partie présentant le contexte et montrant comment par étapes, plusieurs concepts et problématiques clés ont fait successivement leur apparition, témoignent aujourd'hui d'une diversification des points de vue et d'un enrichissement des débats. En effet, comme nous l'a montré le chapitre sur le contexte, la ville durable s'est progressivement imposée comme nouvelle manière de faire la ville. Dans cette perspective, il vaut la peine de souligner qu'il existe – on peut le voir à travers les citations présentées – une distinction à relever, voire une opposition fondamentale à comprendre. Schématiquement, celle-ci se répercute dans le champ urbain tantôt vers la maîtrise technique de la performance écologique tantôt vers une « *inflexion des trajectoires de développement* » (Emelianoff, 2007a : 56), comme résultat d'une écologie plus sociale impliquant les pratiques des habitants. Selon cet auteur (op. cit : 56), ces perspectives s'inscrivent dans un « *tournant urbanistique* », comportant des approches potentiellement complémentaires pour un développement durable, en dépit de leurs divergences. L'idée n'est donc pas de porter un jugement de valeur sur l'une ou l'autre des propositions, mais d'explorer dans l'habitat sous quelles formes la dimension écologique peut s'exprimer et notamment au regard d'une durabilité davantage portée par sa composante sociale. Or, ce n'est pas si évident, Emelianoff (2007a : 64) nous rappelle en effet qu'« *une conception plus sociale de la durabilité nécessiterait, du côté de la recherche, une évaluation plus extensive des bénéfiques directs et indirects liés à la durabilité* ».

Pour approcher la question qui nous intéresse, sur la base des éléments évoqués dans le chapitre sur le contexte, nous pouvons considérer comme essentiels deux principes-clés. Premièrement, la ville, dans une appréciation environnementale globale où le réchauffement climatique devient un enjeu historique, avec son cortège de problèmes associés (pollutions, allergies, dégradation des sols, etc.), ne doit plus être considérée seulement comme un problème. Il s'agit également de la considérer comme un espace susceptible de faire émerger des solutions et des transformations positives. Deuxièmement, pour éviter de continuer à

reproduire les conditions-cadres qui nous ont amené à la situation actuelle, écologiquement parlant, il vaut la peine de repenser en profondeur notre rapport au vivant et d'inscrire aussi, concrètement, cette réflexion dans la fabrique de la ville. Rappelons que cette partie introductive de la problématique reprend sous une forme résumée, mais aussi argumentée, des éléments ressortants des différentes étapes et prises de conscience évoquées au chapitre précédent.

Nous voyons que selon si l'on se situe dans l'un ou l'autre de ces versants de l'action face à la crise environnementale (maîtrise technique/inflexion des trajectoires de développement), les enjeux urbains et en particulier ceux concernant l'habitat durable ne seront pas tout à fait les mêmes. En effet, comme le souligne Emelianoff :

« Les propositions sociales des quartiers durables semblent finalement se jouer sur deux plans : la construction d'un nouveau rapport à la nature en milieu urbain et la réinvention d'une vie de quartier à travers la diversité des activités possibles in situ » (2007 b : 6).

Cette auteure distingue ainsi d'une part le rapport à la nature, et d'autre part les pratiques des habitants. Emelianoff (2007b : 3) approfondi ce que ces aspirations peuvent signifier en exprimant que *« l'urbanisme durable s'impose progressivement dans des contextes et avec des modalités de plus en plus variées. Ses réalisations et ses projets portent à la fois du sens et du rêve, et bien sûr de nouveaux marchés. Une demande sociale naît, pour habiter autrement »*. Toutefois, pour que ces pratiques tendant à un habiter autrement soient davantage corrélées à la durabilité urbaine, il faut que l'habitant puisse chercher à dépasser sa propre condition d'habitant, alors que : *« aujourd'hui, habiter la ville consiste le plus souvent à en être usager ou consommateur »* (Blanc, 2004 : 605).

En effet, en urbanisme durable, l'habitant est considéré comme *« un nouvel acteur politique auquel font appel les procédures de participation, de concertation et de débat public dans le cadre des problématiques environnementales »* (Blanc, 2004 : 602). Et c'est dans ce sens que la complémentarité exposée au dernier paragraphe doit s'exprimer. Comme le dit Da Cunha, 2015 : 22) *« l'urbanisme est, plus que jamais, une affaire de tous, un acte d'innovation collectif »* et ce, dans tous les domaines : social, économique et bien entendu environnemental. Il s'agit de reconnaître à la fois la valeur d'expertise véhiculée par les

experts, les urbanistes dans les projets d'aménagement ou autres, et la valeur d'usage, à savoir là où le rôle de l'habitant « *peut s'accompagner de la mise en œuvre d'une gestion environnementale soucieuse de qualité de vie, c'est-à-dire de la prise en compte des territoires vécus* » (Blanc, 2004 : 605).

Ces réflexions sont nées d'un constat, voire même de critiques faites au développement durable, car les solutions sont trop fréquemment abordées uniquement sous l'angle de la technique, de sorte que « *les problèmes environnementaux ne sont, le plus souvent, pas directement palpables par les populations* » (Boissonnades et al., 2016 : 4). C'est dans le sillage de ces critiques que des concepts nouveaux ont été proposés⁹ comme la transition écologique ou la résilience, par exemple, sur lesquels nous allons revenir. Pour Laigle (2013 : 136), il existe un danger de faire la ville de façon insuffisamment connectée à la mobilisation citoyenne, comme si la variable environnementale dans les aménagements urbains n'était réduite qu'à sa composante « *variable technique d'ajustement* »¹⁰. Pour faire face à ce risque, l'auteure exprime une idée forte : la transition écologique comme étant l'art de « *mettre les questions écologiques à la portée des citoyens* » (op. cit : 136). Dans la mise en question de l'urbanisme durable et en particulier pour ce qui est de la relation de l'habitant à son milieu de vie, des propositions émergent ainsi, visant notamment à :

- Donner aux habitants les moyens d'agir sur leur quotidien et leurs pratiques préférentielles dans plusieurs domaines-clé, au nombre desquels la mobilité, la qualité de l'environnement et l'alimentation (cf. pour l'importance de ces dimensions, Pattaroni, 2011) ;
- Favoriser des projets et des expérimentations auxquels peuvent contribuer les habitants de manière directe et concrète, comme un chemin continu d'apprentissage collectif, comme l'expliquent Bacqué et Gauthier (2011) ;
- Interagir avec l'extérieur à différentes échelles comme par exemple le voisinage, l'Etat et ses départements spécialisés, le vaste monde où agissent d'autres groupes, d'autres communautés de travail avec des préoccupations similaires (cf. pour cela, notamment, Da Cunha, 2015 : 22) ;

⁹ Ces concepts ne sont pas nouveaux dans l'absolu mais, par rapport à la problématique environnementale, ils sont en quelque sorte réactualisés.

¹⁰ Laigle (2013 :136) critique ici le fait que les enjeux environnementaux, dans le contexte urbain, sont traités exclusivement par des techniciens et sont souvent dépourvus de leur dimension politique.

- Militer pour une gouvernance qui ne soit pas uniquement verticale mais plus motivante et responsabilisante, telle que préconisée par Pattaroni et Marmy (2016 : 62), dont la réflexion peut s'étendre à « *la transformation écologique et sociale de la société* ».

En effet, selon Costes:

« [...] On assiste actuellement à la diffusion d'une variété d'initiatives d'habitat animées par une volonté d'habiter différemment et peut être même de vivre autrement. Celles-ci se fédèrent autour de projets, d'associations, de regroupements de personnes affirmant des revendications fondées notamment sur une volonté de recréer du lien social, un mode de vie spécifique, une conscience écologique, une participation à son cadre de vie, voire de s'inscrire plus activement dans la vie de la cité... » (2015 : 11).

Ceci suggère un processus actif, avec des dynamiques qui lui sont propres, pour que l'habitant puisse prendre part à la création de son cadre de vie, plutôt que de s'inscrire dans une simple posture de consommation de logement. Cette exigence suppose de voir non pas tant une opposition radicale entre l'action de l'aménagiste élaborant des projets et celle des pratiques habitantes mais d'avantage la possibilité d'une interaction favorable, co-construisant la ville de demain. Suivons, Bacqué et Gauthier qui nous expliquent clairement que :

« Les approches collaboratives se conçoivent avant tout comme un processus collectif d'apprentissage continu basé sur l'interaction entre les acteurs par le biais de structures de concertation, de partenariat public-privé et de systèmes de gouvernance territoriale. Elles mettent en avant l'idéal d'un intérêt général négocié, le succès de la planification consistant en l'atteinte d'un accord, d'une entente ou d'un consensus » (2011 : 49).

Par ailleurs, l'évolution de l'environnement à l'échelle planétaire nous appelle à nous positionner face à l'urgence suggérée par la crise qui le caractérise. Cette invocation de l'urgence de la situation contemporaine réclame une recherche d'efficacité où tout un chacun, dans une démocratie, a son rôle à jouer et doit élever son niveau de responsabilité (pour converger avec les travaux de Jonas, 1990, sur cette question). Cela peut se faire

conjointement d'une part, à travers un changement des modes de vie et d'autre part, dans une évolution des modes de gouvernance et de prise de décision davantage compatibles, pour mobiliser les énergies et la responsabilité, avec le niveau d'urgence requis.

Dans les faits, si on observe les opinions émises et les actions engagées, différentes façons d'envisager la ville et le facteur écologique peuvent coexister et même se mélanger chez un individu, au sein d'un groupe, voire dans le cadre d'une fonction administrative ou d'un rôle public. On peut imaginer qu'ils soient tout à la fois différents et convergents (tous recherchant un mieux, tenant compte du facteur écologique). Par rapport à cela, le rôle de l'urbaniste est de proposer des projets, des solutions et des formes de qualité. Il est pour cela dépositaire d'une expertise et d'une légitimité réelle. Mais par l'implication concrète des habitants dans les axes de réflexion et de travail que nous avons résumés plus haut, ceux-ci aussi peuvent acquérir une certaine expertise, tout au moins de manière à mieux pouvoir interagir avec ceux qui en ont davantage et revendiquer ainsi une certaine légitimité (comme nous le verrons dans l'analyse du terrain). En somme « *pour intégrer les enjeux complexes de la durabilité, la conception des politiques d'aménagement urbain doit devenir à la fois plus participative et plus collaborative. Elle doit être fondée sur les compétences multiples, le décloisonnement des savoirs et des savoir-faire des parties prenantes, des outils plus performants et des méthodes innovantes* » (Da Cunha, 2015 : 22).

Trois domaines de travail semblent se profiler pour traiter ces enjeux et créer dans la pratique des interactions entre ces différentes visions du rôle de la dimension écologique dans la fabrique de l'habitat.

Le premier domaine concerne les formes concrètes de la participation des habitants en rapport avec la dimension écologique intégrée dans les projets d'habitat. La participation n'est pas un élément nouveau en urbanisme et nous y reviendrons en détail. Ce qui est nouveau est que l'idée de participer ou de faire participer est cette fois également porteuse des préoccupations environnementales, qui n'étaient guère présentes dans les expériences participatives de la génération précédente, essentiellement liées « *aux injonctions de l'action publique et aux enjeux de la production du logement* » (Devaux, 2016 : 107). Nous consacrerons plus loin une partie de chapitre à ce sujet, à savoir les nouveaux objectifs de la participation dans le domaine de l'habitat, que l'auteure citée ici voit comme « *directement*

mis en lien avec les politiques engagées en faveur de la ‘ville durable’ et (...) un outil – et un symbole – de sa construction » (op. cit : 107).

Pour poursuivre, Bressons et Tummers (2014 : 6), insiste sur le fait que la participation des habitants durant les différentes temporalités du projet leur permet idéalement « *de s’assurer de la qualité environnementale de leur futur logement* ». Même si ce n’est pas très explicite dans cette citation, l’élément nouveau tient au caractère écologique véhiculé par ces démarches participatives. Comme le soulignent ces auteurs :

« L’écologie est une des valeurs fondamentales de l’habitat participatif et les groupes se fondent bien souvent sur une volonté commune de réduire leur empreinte écologique, non seulement en construisant des bâtiments performants du point de vue énergétique, mais encore en repensant la totalité de leurs modes de vie : du point de vue de leur consommation [...], de leurs déplacements [...], de leur rapport à la nature [...], etc. » (Bressons et Tummers, 2014 : 6).

On peut alors interpréter que l’habitat participatif ne se réduit pas uniquement à une participation formelle mais que c’est une dimension où l’habitant se donne les moyens de gérer son mode et son cadre de vie, avec comme résultante son rapport concret à l’écologie.

Le deuxième domaine s’intéresse aux formes institutionnelles qui peuvent favoriser cette participation dans la durée, car comme nous l’avons suggéré à plusieurs reprises, le contexte institutionnel est un élément important pour ce qui est de traiter de l’impact écologique dans l’habitat, tout comme celui de ses dimensions sociales et économiques. Dans cette perspective, comme vu au paragraphe précédent, l’habitat participatif cherche à attribuer aux citoyens une capacité d’agir sur leur milieu de vie. Pourtant, l’action comme moyen d’impacter positivement son environnement ne va pas de soi et réclame au contraire le développement de mécanismes spécifiques, formalisés dans un cadre institutionnel dans lequel peuvent s’ancrer des formes de gouvernances et des pratiques sociales et environnementales souvent innovantes. La notion de participation a déjà une histoire et cela bien avant l’émergence de la prise de conscience environnementale. Ce n’est pas une surprise si l’habitat participatif a généré un foisonnement sémantique important, avec toute une série de qualificatifs pour désigner ce que l’on entend par ce concept, notamment en termes de projets concrets (cf.

pour cela les travaux Bressons et Tummers, 2014). Dans cette diversité de formes, comme nous le verrons par la suite, l'habitat coopératif paraît être une option intéressante grâce à sa portée juridique et aux avantages pour les habitants d'avoir une vraie légitimité pour tenter de maîtriser les domaines environnementaux, économiques et sociaux de leur cadre de vie.

Finalement, le troisième domaine s'intéresse aux mouvements de pensée qui cherchent à promouvoir des pratiques et des solutions porteuses de changement positif, écologiquement parlant. Il s'agit peut-être pour eux de donner un cadre favorable à des apprentissages nouveaux, des expérimentations qui s'essayent d'apporter des solutions pour l'avenir de l'habitat urbain. Ces mouvements de pensées sont en quelque sorte les héritiers des critiques et prises de conscience que nous avons évoquées dans les parties précédentes. Dans ce sillage, il existe une proposition intéressante qui a retenu toute notre attention, appelée la *transition écologique*. Pour approfondir ce concept de transition, il vaut la peine de suivre Laigle (2013 : 136), qui sous-entend qu'il part d'une réflexion « à portée sociétale » qui permet « l'émergence de nouvelles formes d'imbrication entre le social et l'écologie ». De plus, cette même auteure voit le mouvement des villes en transition, une expression particulière de la notion de transition écologique (voir chapitre 4.5), comme une « réintériorisation » de l'environnement dans le fonctionnement de la société, comme une capacité des différents acteurs, autant experts que citoyens, « d'agir à leur niveau sur leur milieu ». Il s'agit là d'un élément très significatif, que cette recherche tend précisément à décrire : la réappropriation citoyenne, par l'action, de la capacité à agir pour l'environnement et dans l'environnement.

Notre travail vise à intégrer ces trois axes de réflexions comme contribuant à une meilleure compréhension du rôle des habitants dans la fabrique de l'habitat, toujours avec une focale environnementale. Leur description plus détaillée et leurs relations seront présentées plus loin dans la partie sur l'état de l'art. Rappelons que notre but n'est pas d'identifier une recette miracle qui donnerait aux citoyens la capacité d'avoir un impact écologique positif sur leur habitat. Nous souhaitons avant tout mettre en place les différents éléments permettant d'analyser et discuter comment ces perspectives s'interpellent et peuvent se rejoindre pour faire évoluer la fabrique urbaine de l'habitat, ayant toutes à un degré ou à un autre l'objectif de mettre les habitants au cœur de leurs réflexions.

3.2. Vers une question de recherche

Pour répondre à la question initialement posée – quel est le rôle de la dimension écologique dans la fabrique de l’habitat – nous cherchons à identifier et comprendre un processus plutôt qu’un état, une dynamique sociale plutôt qu’une simple « *variable d’ajustement* », pour reprendre l’idée de Laigle (2013 : 136).

Le terrain et la méthodologie nous permettront d’analyser les contributions des trois axes de travail évoqués au point précédent pour ce qui est de la fabrique d’une ville capable d’intégrer, comme élément fort, la dimension environnementale. Ce sera le rôle du chapitre sur l’état de l’art d’évoquer ces trois axes en détails. Au final, cette analyse et cette évaluation ne pourront se faire que sur la base de critères spécifiques, permettant d’établir la valeur des actions et des pratiques engagées, propres à la dimension méthodologique. C’est précisément ce à quoi doit servir la question de recherche, qui découle strictement de la problématique ci-dessus, tout comme les sous-questions de recherche qui lui sont associées. Dans le but de définir un espace de travail efficace, la reformulation de la question de départ en une question de recherche prend la tournure suivante :

Quelles formes peuvent prendre les marges de manœuvre citoyennes pour orienter la fabrique de l’habitat vers une meilleure prise en compte de l’environnement ?

On observe dans cette question de recherche des mots-clefs importants qu’il convient de détailler. Premièrement, elle est centrée sur la locution « marge de manœuvre » qui désigne au sens figuré une faculté, une flexibilité ou encore des possibilités d’action dans un contexte donné¹¹. Dans la fabrique urbaine et citoyenne de ce quartier, nous prêterons attention autant aux pratiques constructives qu’aux difficultés et aux contraintes, et dans tous les cas nous tâcherons d’en faire ressortir les éléments importants, qu’ils fonctionnent ou non. Deuxièmement, l’objectif est de voir comment peuvent s’articuler ces marges de manœuvres avec des répercussions environnementales identifiables et notamment liées à la capacité d’action des habitants dans leur milieu de vie. Il s’agit de comprendre et de décrypter les dynamiques à l’œuvre dans l’écoquartier dans la capacité des habitants d’être acteurs de la question écologique. Sur cette base, nous pourrons ensuite mener une réflexion sur les enjeux

¹¹ Selon le Larousse la marge de manœuvre se définit comme suit : « *temps, espace, quantité, latitude, liberté, suffisamment grands pour rendre quelque chose plus facile, moins contraignant* » (Larousse, s.d.).

et les relations d'échelle dépassant le cadre avant tout local de la recherche et appréhender son impact possible sur un plan plus global.

En effet, l'identification de ces marges de manœuvre constitue une véritable clé pour comprendre et vérifier pourquoi on octroie à l'habitat participatif autant de qualités urbaines. En somme, cette question de recherche fait office de boussole ; mais pour aider à percevoir des éléments de réponse la concernant, une série de sous-questions de recherche doivent l'accompagner, pour mieux guider le travail de terrain. Ces sous-questions sont les suivantes :

1. *Comment différents dispositifs permettent de caractériser la dynamique d'habitat participatif dans l'écoquartier des Vergers ?*
2. *Quels étaient les différents types d'objectifs écologiques prévus initialement ou apparus en cours de réalisation pour l'écoquartier des Vergers?*
3. *Quelles sont les interactions observables dans l'écoquartier pouvant contribuer à meilleure prise en compte de l'écologie dans l'habitat ?*
4. *Quels mécanismes ou facteurs ont rendu possible ou au contraire freiné la réalisation tant des objectifs que des projets?*

ETAT DE L'ART



Ecoquartier des Vergers, Parc des Arbères, Bâtiments B10, B11 et B12.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

4. ETAT DE L'ART

Il s'agit dans ce chapitre de reprendre les débats-clés, les travaux produits par les chercheurs au plan international, en particulier concernant les domaines de préoccupation développés plus haut, à savoir la participation, les coopératives d'habitation et les mouvements de pensées liés à la question de recherche. Chemin faisant, il faudra aussi montrer comment ces trois dimensions sont articulées. L'objectif sera ensuite de montrer comment les éléments développés dans ce chapitre peuvent être identifiés sur le terrain et inversement comme le terrain peut apporter des connaissances nouvelles sur ces sujets théoriques.

4.1. La participation en urbanisme, une perspective historique

Dans leur article intitulé *Participation, urbanisme et études urbaines*, Bacqué et Gauthier (2011), se sont intéressés à dresser une « cartographie » des recherches sur la participation citoyenne en urbanisme. Nous avons suivi ce travail méticuleux pour comprendre l'histoire de la participation.

Les auteurs rappellent que la thématique de la participation citoyenne dans le champ de l'urbanisme impacte fortement l'action publique depuis une vingtaine d'années mais qu'il s'agit d'une perspective qui touche le débat public et scientifique depuis plus de 40 ans (op. cit. : 37). Le point fort de leur article nous permet de comprendre que la participation en urbanisme est directement liée aux mouvements contestataires des années 60, qui critiquaient la vision rationaliste et planificatrice de l'époque, structurant l'urbanisme et la société d'après-guerre par l'interventionnisme et le centralisme étatique « *qui produit de grandes opérations d'aménagement, [...]* » (op. cit. : 40)¹². Il s'en est suivi un enchaînement historique caractérisant l'entrée effective de la participation dans le champ de l'urbanisme. Bacqué et Gauthier (2011 : 42) montrent que « *six processus articulés permettent de résumer ce contexte d'émergence* » :

1. « *La montée en puissance des mouvements urbains ;*
2. *Le développement d'une approche réflexive chez les professionnels de la planification ;*
3. *La critique postmoderne de la planification ;*

¹² A ce moment-là, les études urbaines sont aussi marquées par ces contestations, et c'est notamment depuis l'article « *A ladder of citizen participation* » de Arnstein paru en 1969 que la participation est discutée dans les études urbaines (op. cit. : 37). Pour ces scientifiques, en effet, « *l'enjeu est de répondre à la crise urbaine et à la demande sociale en faveur d'une plus grande participation et d'une démocratisation de la gestion des villes* » (op. cit. : 41).

4. *Les travaux d'histoires des sciences et l'analyse des savoirs urbains ;*
5. *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ;*
6. *Développement urbain durable, nouvel urbanisme et croissance intelligente* » (op. cit. : 42-46) ;

« *Cette perspective historique met également en relief la diversité des projets, des pratiques et des positionnements politiques que l'on qualifierait aujourd'hui de participatifs* » (Bacqué et Carriou, 2012 : 3). La participation mêle par définition une diversité d'acteurs et de savoirs, qu'ils soient experts ou citoyens. Comme il a été suggéré au début du chapitre, c'est toute l'action publique qui est concernée, et notamment celle touchant au domaine de l'habitat. Pour aller plus loin, nous remarquons que c'est au 6^{ème} et dernier point de ces processus historiques qu'apparaît, par la mention du développement durable, la perspective écologique. Elle est, dès lors, directement en lien avec la participation et plus particulièrement l'habitat participatif. C'est notre propos ici que d'examiner cette articulation particulière, assez récente finalement.

4.2. La contribution de l'habitat participatif

A ce stade, il vaut la peine de relever un paradoxe. La participation apparaît de prime abord comme positive, mais elle n'est pourtant pas exempte de problèmes.

Certains auteurs comme par exemple Racine (2008 : 12) évoquent même une démarche « *alibi* », permettant aux citoyens certes de discuter, de prendre part aux problématiques urbaines, mais dans une optique où la concertation serait menée de manière à empêcher finalement toute contestation de leur part. Ndiaye et al. (2015 : 1), décrivent un « *hiatus entre la promotion institutionnelle de la participation et la place effective de l'habitant* » qui pourrait s'expliquer par deux facteurs. Premièrement, ces auteurs reprennent Hermet (1997), en exprimant que « *les politiques qui adossent ces projets d'urbanisme sont conçues dans un cadre de démocratie représentative considérée comme 'surannée'* » (op. cit. : 1-2) ; et deuxièmement, « *la participation habitante est restée au stade des trois premiers niveaux de l'échelle d'Arnstein (1969), qui instrumentalisent la population* ». C'est une vision de la démarche participative qu'avait en effet décrite à l'époque de façon très critique Arnstein (op. cit.) et qui comprenait alors trois échelles ou phases : « *la première phase de la démarche participative est la 'manipulation totale de la population par les pouvoirs publics', la seconde est 'un système assistanciel distributif, appliqué à des populations volontairement maintenues*

« dans un état de passivité » et la troisième phase consiste à « l'information de la population » » (Ndiaye et al., 2015 :19).

Toute participation n'est pas aussi limitée, voire aussi critiquable. Une participation plus ouverte et créative implique cependant plus que de donner son avis, voter ou prendre part à des décisions. Elle peut concerner des pratiques dans la durée, des événements porteurs d'innovation et de cohésion sociale, des expérimentations éco-techniques, des formations et des initiatives ayant valeur de réflexion collective, des manières d'agencer l'espace et les communs, etc. Toutes ces formes sont autant de façons d'agir dans une logique du « faire ensemble », allant du culturel aux corridors biologiques en passant par la mobilité et les relations de voisinage, autrement dit, une multiplicité d'instances et de contextes d'action consistant à faire évoluer les modes de vie. Dans cette perspective, Ndiaye et al. (2015 : 1) décrivent que *« certains porteurs de projets d'urbanisme durable, conscients de la valeur ajoutée de la participation, cherchent à identifier et à accompagner des initiatives d'HP¹³ considérées comme levier de dynamiques participatives »*. Pour poursuivre, les auteurs ajoutent que ces projets d'habitats participatifs *« peuvent être des catalyseurs de participation pour les grandes opérations d'écoquartier qui ont du mal à intégrer la démarche participative »* (op. cit. : 1).

Nous voyons ici deux exigences émerger : d'une part un besoin de disposer de structures et de modes de gouvernance pour agir plus efficacement et d'autre part de construire un nouveau rapport à l'habitat et au contenu de ce que signifie y vivre. Rappelons que Bacqué et Gauthier (2011 : 49), cité dans la problématique, avaient considéré les approches collaboratives comme *« un processus collectif d'apprentissage »* multi-acteurs.

N'diaye et al. (2015 : 1) voient la participation comme un facteur permettant pour les habitants *« de réinvestir la sphère de l'habitat, jusqu'alors réservée aux professionnels du secteur. Regroupées sous le vocable d'habitat participatif (HP), ces initiatives constituent une forme particulière de la participation citoyenne dans le sens où elles donnent une place spécifique aux (futurs) habitants dans la conception et la gestion de leur habitat »*. Pour savoir si on se situe dans la tradition participative de ces trente dernières années ou dans une

¹³ Ici, sous l'acronyme HP, nous entendons, l'habitat participatif.

participation qui tient compte des aspects environnementaux, il s'agit d'approfondir la question de savoir ce que l'on met comme contenu dans la notion de « gestion de l'habitat ».

Plusieurs auteurs, comme Devaux (2016) ou encore Costes (2015) se sont attachés à décrire différents types d'habitats ayant suscité des formes de participation aux qualités innovantes. En recourant à d'autres termes, Camille Devaux (2016 : 99) affirme que l'habitat participatif permettrait de répondre à toute une série d'enjeux, à la fois environnementaux, économiques et sociaux. L'auteure décrit les dynamiques d'habitats participatifs comme capables de retranscrire réellement les aspirations citoyennes et par conséquent la capacité de ceux-ci à devenir des acteurs incontournables de la production urbaine. Dans cette même perspective, Costes (2015 :17) affirme que ces types d'habitats « *impulsent 'l'action citoyenne'* » et même davantage encore, puisqu'à « *travers cet engagement collectif, il y a la volonté de partage et d'inventer un habiter 'ensemble autrement', sous-entendant la volonté – ou l'espoir – d'une société plus équitable, conviviale, bienveillante et altruiste* ».

La diversité des formes d'habitats participatifs suggère un nouvel enjeu, à savoir la capacité de la ville d'accueillir une diversité des modes d'habiter et des modes de vies comme le proclament Emelianoff (2007b), Costes (2015), Devaux (2015) et Pattaroni (2011).

Pour évoquer le souci de diversité, on attribue à la notion d'habitat participatif différents qualificatifs, témoignant d'autant de structures sociales et d'aspirations différentes, de modes d'habiter promus et voulus par les habitants eux-mêmes. Comme le décrivent Bressons & Tummers (2014 : 4), ce sont des projets qui diffèrent en termes « *juridiques (copropriétés, locations HLM, coopératives, etc.)* », « *de composition sociale des groupes concernés (entre-soi, mixité sociale, intergénérationnelle, etc.)* » et « *des typologies architecturales et urbanistiques proposées (habitat individuel ou collectif, urbain ou rural)* ». En outre, selon Emelianoff (2007a : 56), la durabilité introduit une variabilité supplémentaire à ce foisonnement de perspectives, avec « *des effets de contexte* », la durabilité ne se répercutant pas de la même manière dans une petite ville périurbaine ou dans une grande métropole, ou encore dans des pays exerçant des modes de gouvernances différents.

Bressons et Tummers (2014), pour leur part, se focalisent sur trois notions, communes à ces modes d'habiter « *autrement* », au-delà de la diversité qu'ils représentent. La première composante est la volonté dans ces formes d'habitat de sortir des logiques du marché

immobilier et foncier et par là, de permettre à une « 3^{ème} voie » d'émerger, pour ce qui est de l'accès au logement¹⁴. Cette idée répond, en effet, à la grandissante pénurie de logement qui touche les grands centres urbains en Suisse, due aux problèmes démographiques et aux mécanismes de marché immobiliers et fonciers¹⁵. De plus, en Suisse, « deux tiers de la population sont locataires, les règles qui régissent la location des appartements et immeubles ne permettent que peu, voire aucune intervention des habitants dans leur cadre de vie » (Rabinovich, 2009 : 139). Ce qui nous amène au deuxième principe : la démarche participative, qui est un élément central de notre travail, « répondant aux objectifs de personnes désireuses de prendre en charge et d'influencer la production de leur cadre de vie » (op. cit : 140).

Finalement, le troisième principe est sous-jacent à la perspective environnementale qui est associée à ce type d'habitat. On sait aujourd'hui que l'habitat est un des domaines les plus énergivores, émettant par conséquent une quantité importante de gaz à effet de serre. Les projets d'habitat participatif répondent alors à l'objectif de diminuer l'empreinte écologique des logements, de s'attaquer à la problématique de la mobilité et de la consommation individuelle, par l'implication de chacun dans son cadre de vie spécifique¹⁶. Cependant, dans ce champ des possibles, une forme d'habitat participatif se démarque nettement des autres, de par les mécanismes pratiques qu'elle met en œuvre tant pour susciter un changement concret que pour faire véritablement face aux enjeux précis de l'habitat, dont nous avons pu exprimer un aperçu. Cette voie nouvelle d'expérimentation urbaine créative et positive est l'habitat coopératif.

4.3. Une forme d'habitat participatif sous la loupe : la formule coopérative

4.3.1. L'habitat coopératif : définition et notions clés

Il s'agit dans cette section d'apporter des éléments de définition qui permettent à la fois de comprendre ce qu'est une société coopérative, d'exprimer les différentes formes qu'elle prend dans le domaine de l'habitat urbain et finalement de montrer quels avantages lui sont

¹⁴ Cette question est une réponse stricte au mécanisme d'accès au logement classique.

¹⁵ Rappelons, ici, que l'accession pour tout un chacun à un logement « approprié à des conditions supportables » est un droit constitutionnel suisse (CST, art. 41).

¹⁶ L'habitat participatif, comme mouvement constructif, contribue à une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui vise à faire en sorte que la Suisse s'aligne sur le protocole de Kyoto (dont elle a signé l'accord en 1997).

associés. Ceci dans le but de pouvoir, pour la suite de la recherche et notamment pour le travail de terrain, établir plus précisément de quoi nous parlons.

La notion de coopérative est régie par le code des obligations suisse (CO) à l'article 828. Son premier alinéa stipule que « *la société coopérative est celle que forment des personnes ou sociétés commerciales d'un nombre variable, organisées corporativement, et qui poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres* ». Les articles 831 à 838 de ce même code définissent les éléments qui valident juridiquement une société coopérative, comme par exemple son inscription au registre du commerce ou encore la nécessité qu'elle soit composée d'au moins sept membres.

Il existe de nombreuses formes de coopérative dans la société. Certaines sont culturelles, d'autres commerciales, sociales, etc., mais celle qui est précisément concernée par cette recherche est la coopérative immobilière, la coopérative de logements.

Il existe en Suisse plusieurs modèles de coopératives de logements et en dresser des différences claires s'avère difficile, comme le montrent Pattaroni et Marmy (2016) dans une étude portant sur les coopératives de logement dans le canton de Vaud. Souvent, on observe dans la littérature une opposition entre deux types de logements coopératifs, la coopérative d'habitation et la coopérative d'habitants, mais cette division apparaît comme étant quelque peu réductrice. Dans l'étude mentionnée plus haut, les modèles de coopératives « *se différencient en particulier par le niveau de contribution financière, la taille ainsi que le niveau d'implication des habitants (niveau de participation, statut de l'habitant, etc.)* » (op. cit. : 40). De cette différenciation, une typologie comprenant trois catégories distinctes émerge¹⁷.

- Coopérative sociale ou « *grande coopérative* »: majoritaire en nombre, ce type de coopératives, catégorisées comme ouvertes (principe du coopérateur non locataire, signifiant que l'on peut avoir des parts sociales d'une coopérative sans y habiter) apparaît comme étant parmi les plus classiques, dans le sens où elles ont pour but d'offrir avant tout à leurs coopérateurs des loyers à prix modérés. La participation des habitants est une préoccupation plutôt absente de ce modèle de logement.

¹⁷ Deux ouvrages proposent cette typologie : Pattaroni et Marmy (2016) et Rabinovich (2009 : 141).

- Coopérative d'habitation ou « *petites coopératives* »: catégorisées comme « *fermées* » (le statut de coopérateur est conféré uniquement à celui qui réside dans un immeuble de la coopérative), elle se différencie du modèle précédent par l'idéal participatif, tout comme le modèle expliqué au paragraphe suivant, même si, dans cette catégorie de logement, la participation reste assez anecdotique, essentiellement associée à la « *concertation* ». Les habitants sont regroupés souvent en PPE et la coopérative est le maître d'ouvrage¹⁸.
- Coopérative d'habitants ou coopérative associative : ne représentant que 3% du parc de logements coopératifs (Pattaroni et Marmy, 2016 : 41), elle est en général plus petite, plus jeune et est caractérisée par un important niveau de participation. Ses membres peuvent être habitants ou non des immeubles de la coopérative, et « *cherchent non seulement à développer une maîtrise collective de l'habitat, mais également à susciter une volonté politique pour la promotion de l'habitat associatif* » (Rabinovich, 2009 : 142). La particularité de ce modèle est la forte participation tant en amont du projet d'habitation que dans sa phase de gestion, avec la redistribution du rôle des différents acteurs qui vont prendre part aux projets (les habitants assurent la maîtrise d'ouvrage les architectes la maîtrise d'œuvre).

L'objet coopératif qui va nous intéresser de façon prédominante pour notre recherche est le troisième modèle de coopérative, communément appelée coopérative de 3^{ème} génération, issue de l'évolution de la société dans les années quatre-vingts et nonante et notamment des mouvements squats et militants. Ce type d'habitat coopératif nous intéresse particulièrement de par les facultés d'adaptation aux problématiques urbaines qu'on lui attribue (Tranda-Pittion, 2009 : 283), ainsi que les aspirations écologiques et sociales qui le structurent. Pattaroni et Marmy (2016), attribuent à ces coopératives un caractère innovant (que nous expliciterons dans l'analyse du terrain), qu'ils corrélerent d'ailleurs avec le niveau de participation de celles-ci. Ce nouveau paramètre conduit les coopératives d'habitants vers davantage de prise en compte :

¹⁸ « *La maîtrise d'ouvrage, aussi dénommée maître d'ouvrage est la personne pour qui est réalisé le projet. Elle est l'entité porteuse d'un besoin, définissant l'objectif d'un projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet* » (Maîtrise d'ouvrage, 2019). Alors que la maîtrise d'œuvre est l'entité (physique, privé ou morale) qui réalise le projet, par exemple l'architecte.

- d'une part, des compétences des habitants (savoir-faire, diversité des métiers, etc.), lesquelles seront traitées dans les prochains chapitres ;
- d'autre part, des outils à mettre en œuvre (par exemple la gouvernance, le mode de prise de décision).

Ces compétences et ces outils permettent de réellement traduire la motivation des habitants pour transformer leur cadre bâti et également, si possible, tenter d'impacter quelque chose de plus grand, dans une logique de transition écologique.

« L'habitat participatif s'inscrit dans une perspective de transformation écologique et sociale de la société, que cela soit au niveau du choix des matériaux, la réduction des déchets, la rationalisation de l'espace, l'écoresponsabilité des habitants ou la qualité du bâti : tout est pensé pour faire de la performance écologique une priorité » (Pattaroni et Marmy, 2016 : 62).

Le cadre de vie comporte ainsi des qualités multiples que s'efforcent de développer les coopératives d'habitants et cette valeur globale doit être mise en lien avec une perspective de changement favorable à l'environnement.

4.4. Envisager les qualités urbaines, sociales, économiques et environnementales de l'« habiter » dans les coopératives d'habitants

Pattaroni (2011) associe à la nouvelle forme d'habiter que représentent les coopératives d'habitants, un nouvel esprit de la ville, où la composante « *mode de vie* » apparaît comme un réel vecteur de changement urbain, notamment par le potentiel de mobilisation et de transformation qui en émane. Il écrit que ce type d'habitat développe « *des formes institutionnelles et contractuelles susceptibles d'élargir les manières de composer la garantie de sécurité du logement et la possibilité d'appropriation* » (op.cit. : 50). Ici, une dimension importante et structurante apparaît et doit retenir toute notre attention : la notion d'appropriation. Il s'agit d'un concept ancien où il était d'abord question de propriété des ressources, mais qui au fil des travaux en sciences sociales et notamment ceux de la sociologie des usages appliquée à différents champs d'activité, a évolué vers une compréhension plus

« interprétée », vers la mise en évidence de différents rapports positifs, créatifs et impactants entre les acteurs humains et le monde tant immatériel que matériel à gérer¹⁹.

Ce que génèrent en effet, entre autres potentialités, les coopératives associatives, est de favoriser la capacité des habitants à s'approprier leur milieu de vie de différentes façons, autant que possible en accord avec le mode de vie que ceux-ci désirent promouvoir. Parmi les fondements théoriques subordonnés à ce concept d'appropriation figurent d'une part la notion d'habitabilité urbaine et d'autre part le concept de valeur d'usage. Blanc (2010) établit ainsi qu'un « *un lieu habitable est un lieu qui offre des possibilités suffisantes de création et d'adaptation aux individus pour se l'approprier* ». Pour d'autres auteurs, « *'l'habitabilité' postule que des citoyens ou des groupes sociaux différents peuvent inscrire leurs modes de vie dans des espaces accueillants, confortables et attractifs dans lesquels ils peuvent à la fois cohabiter et se reconnaître* » (Da Cunha et Delabarre, 2018 : 16). De plus, « *'l'habitabilité peut être définie par une somme de composantes physiques, naturelles, matérielles qui concourent à dessiner la 'qualité de vie'* » (Delabarre et Marry, 2012 : 7).

Ce type de configuration confère à l'habitat, à travers des pratiques concrètes, « *un savoir d'usage* », pour reprendre le concept très parlant de Nez (2011 : 388), une réalité beaucoup plus large que le seul critère de pouvoir se loger. Ce savoir citoyen, toujours en quête de légitimité (op. cit. : 401) est susceptible de produire, pour un ensemble construit particulier, de fortes qualités urbaines environnementales et sociales dans la durée. Selon Blanc, la notion d'appropriation est une composante essentielle de la durabilité :

« L'expression de durable rapportée à l'environnement consiste à penser que, dans un système démocratique, l'implication des habitants garantit le respect de l'environnement: 'l'appropriable' est une des dimensions du durable » (Blanc, 2010 : 176).

Un des buts du travail est précisément d'analyser le contenu de cette valeur d'usage dans un cadre particulier, en l'occurrence celui des coopératives d'habitation participatives.

Les usages portés par les coopératives associatives et leurs habitants dans un espace défini suggèrent une manière de percevoir l'« habiter » selon deux entrées. Nous suivons avec cette

¹⁹ Pour un examen plus large de cette notion, notamment liée à la géographie sociale, cf. Ripoll & Veschambre (2006).

idée la proposition de Blanc (2010 : 173), qui distingue, pour ce qui est de l' « *habiter* », un sens « *actif* » décrivant un système d'activité, une manière pour les habitants de s'approprier les lieux, et un sens « *passif* », régi par le fait « *d'être habité* », renvoyant aussi aux catégories spatiales de la géographie et de l'aménagement du territoire.

En résumé, les coopératives d'habitations associatives potentialisent, par leurs formes d'organisation, des moyens de s'affranchir de certaines limites liées habituellement à l'habitat, de sortir en partie des systèmes de certification et de la logique de marché, pour expérimenter des pratiques desquelles peuvent émerger des qualités urbaines favorisant une transition écologique. Dans ce cadre-là, le territoire est une variable critique, dans la mesure où ce type d'initiatives ne se rencontre pas fréquemment en ville. Certains espaces, le plus souvent des quartiers, peuvent ainsi favoriser la possibilité pour les habitants de réaliser des projets durables ou encore de vivre en cohérence avec leurs aspirations ; en d'autres termes de pouvoir relayer localement et au quotidien les aspirations concrètes vis-à-vis de l'écologie. Cela suggère qu'un contexte politique qui protège voire défend les acteurs de ce type de changement est souvent un gage de réussite. Il est en tout cas fortement lié à la manière dont les villes et les communes peuvent entrevoir concrètement la possibilité d'une évolution, avec des qualités urbaines cibles capables de contribuer à atteindre certains objectifs écologiques.

4.5. La notion de transition écologique et ses relations avec l'habitat

4.5.1. *Emergence d'un nouveau concept de travail*

Nous avons vu dans le chapitre sur le contexte que ce travail était à situer dans le cadre d'un mouvement historique, lié progressivement à la crise de notre civilisation et générant notamment une mise en question de l'idée d'un progrès matériel sans limite. Dans cette évolution des perceptions, des modèles et des mesures, un récit nouveau a émergé²⁰. Celui-ci suggère que les effets systémiques de cette dégradation sont tels, en termes de gravité et probablement aussi d'irréversibilité, qu'ils réclament un effort sans précédent de l'humanité, avec effet immédiat, pour réviser nos priorités et nos comportements. En somme, il y aurait lieu de susciter une transformation radicale des rapports de l'homme à ses ressources vitales

²⁰ Notamment, via l'appui du GIEC, dont les études démontrent les causes anthropiques du réchauffement climatique, suivi statistique à l'appui.

et au vivant en général. Ce changement et le contenu nécessaire de celui-ci sont précisément incarnés dans le concept de transition écologique.

L'enjeu ici est qu'il ne s'agit pas d'une évolution plus ou moins souhaitable, avec ses cycles de problèmes à résoudre et de solutions, ce qui serait au final un changement comme il y en a toujours eu. Au contraire, le postulat est qu'il est devenu indispensable et décisif à l'échelle de toutes les communautés humaines et de la planète, dans leur ensemble, de chercher à infléchir significativement les processus d'exploitation des ressources engagés, et associés à cela, les régimes économiques et les modes de vie qui les soutiennent. Ce besoin de changer en profondeur et urgemment le cours des choses est censé toucher à tous les aspects de la vie en société, aussi bien les modes de production des ressources alimentaires, la gestion des eaux, que le développement des villes, incluant dans cette notion, et c'est la focale de ce travail, la manière de construire, d'occuper et de transformer l'habitat urbain. Le présent travail entend notamment examiner l'influence concrète de la transition écologique dans un contexte local spécifique (l'éco-quartier des Vergers à Meyrin) et son potentiel de pouvoir susciter un changement dans le rapport entre habitat et environnement, avec une attention toute particulière portée aux actions que peuvent mener les habitants eux-mêmes.

4.5.2. *La transition écologique : historiques, origines et naissance d'un concept*

Le concept de transition écologique est lui-même issu d'un mouvement social appelé en anglais « the transition movement ». Au départ, ce sont des idées qui naissent dans la ville de Kinsale en Irlande (Sémal et al., 2010 : 3), où un professeur de permaculture de l'université locale et militant écologiste, Rob Hopkins (2008 : 18), exprime sa prise de conscience sur la place trop importante que prend le pétrole dans la société : « *La plupart des choses qui vous entourent dépendent du pétrole à bon marché pour leur fabrication et leur transport. Vos meubles, vos distractions, votre récréation, votre alimentation, vos appareils électroménagers, vos médicaments et vos cosmétiques* ». Ce ne sont bien sûr que des exemples, mais le but pour lui, ici, était de montrer l'omniprésence de ce qu'il appelle la « *substance miraculeuse* ». Le point critique qu'il avance est que la société a pris pour habitude de croire que le pétrole est abondant et que nous aurons toujours la possibilité d'en utiliser. Or, étant par essence une ressource limitée, un moment adviendra où ce produit fossile se fera de plus en plus rare et deviendra beaucoup de plus en plus cher. Rob Hopkins décide alors de proposer un exercice

à ses élèves portant sur la « *descente énergétique* » et le concept de résilience²¹ des territoires envisagés dans le cadre de la ville de Kinsale. Remarquant qu'il y a là quelque chose à entreprendre, ce professeur décide d'appliquer ses idées à sa ville natale, en invitant les habitants à participer à ce qu'ils appelleront le plan de « *descente énergétique* ». C'est ainsi que le mouvement naît à Totnes en 2005, une petite ville du sud-ouest de l'Angleterre, dans le comté de Devon. Sémal (2008 :1) rappelle qu'au départ, « *il s'agissait seulement d'élaborer une stratégie locale pour que Totnes puisse à l'avenir se passer de pétrole sans en souffrir* ».

L'initiative de Hopkins ayant suscité énormément d'intérêt pour une multitude de collectivités désireuses d'obtenir des réponses face aux crises menaçant la société de manière plus générale, le mouvement a peu à peu évolué pour devenir « the transition towns » ou « le mouvement des villes en transitions »²². Ce sont ainsi plus de cinquante localités dans le monde qui ont relayé cette démarche, ayant conduit Rob Hopkins à écrire, en 2008, un ouvrage de référence, une méthodologie : « *The Transition Handbook* » (Sémal : 2008 :1). Ce manuel de la transition « *est à la fois un manifeste qui présente un mode original d'appréhension des problèmes environnementaux, et un manuel pratique pour initier une action collective locale de préparation au pic du pétrole et au changement climatique* » (op. cit. : 2).

Ce mouvement formule une conviction sur la possibilité d'une réponse concrète et positive au diagnostic catastrophiste de la situation environnementale, économique et sociale sur Terre. Du reste, Swaton décrit le concept de Rob Hopkins comme :

« L'ensemble des actions techniques, façons de penser, comportements sociaux, culturels et économiques qui permettent de passer d'une société actuelle pessimiste et en déséquilibre, souffrant de crises économiques,

²¹ Nous trouvons un riche examen du concept de résilience dans le *dictionnaire de la pensée écologique* (Duchemin et Barroca, 2015 : 869). Le terme « *résilience* » désigne alors « *la capacité pour un matériau à retrouver son état initial à la suite d'un choc ou d'une pression continue. [...] La notion de résilience fait alors référence à des facteurs internes individuels et à des facteurs externes représentés par la présence d'opportunités mobilisables dans les relations avec l'environnement du sujet* ». Pour ce qui nous concerne, lorsque l'on mentionne la résilience urbaine, on désigne une capacité d'être résilient qui « *implique la faculté de résister, de s'adapter, de faire face, d'anticiper, de s'auto-organiser, de se maintenir, etc.* » Le terme de résilience associé à l'urbain est alors une propriété « *hautement souhaitable* ».

²² Sémal (2008 : 2) précise qu'il faut voir dans ce réseau des villes en transition, une stratégie de « *reconstruction de la résilience à l'échelle locale* ».

sociales et écologiques, à une nouvelle société, capable de résister aux crises et résolument optimiste » (Swaton, 2020 : 186).

Ce mouvement a également suscité énormément d'intérêt dans la communauté scientifique, qui s'est efforcée de mettre des mots plus précis et détaillés sur le concept de transition écologique. Il vaut la peine de voir comment les chercheurs ont reformulé tant le problème que la solution.

Plusieurs propositions sont apparues dans la littérature pour définir ce concept. Nous retenons notamment que la transition écologique est un « *chemin qui nous emmène depuis une économie 'minière', vorace en ressources naturelles non renouvelables et productrice de déchets en quantité, vers une économie beaucoup plus sobre, capable de satisfaire le plus grand nombre d'entre nous de manière durable dans les limites des capacités de notre écosystème planétaire* » (Grandjean et Le Téo, 2014 : chapitre 3, non paginé). Boulanger (2008 : 61), quant à lui, parle de ce concept comme étant un « *un processus de transformation au cours duquel un système complexe passe d'un état d'équilibre dynamique (un régime) à un autre régime* ». Audet (2016), dans son article décryptant les discours scientifiques autour de la transition, va plus loin dans cette direction en expliquant ce passage d'un régime à un autre par un changement des relations que nous entretenons avec les systèmes sociaux, techniques, politiques et naturels, vers davantage de soutenabilité. De plus, il souligne que ces systèmes « *n'existent pas en vase clos* », dans la mesure où ils sont interconnectés et témoignent d'une complexité notable (op. cit.).

En poursuivant cette idée, Audet souligne que « *la notion de transition écologique est [...] utilisée comme une catégorie englobant l'ensemble des qualificatifs accolés à la transition ('énergétique, juste, vers l'économie verte, etc.)', pourvu qu'ils s'inscrivent dans une perspective d'atténuation de la crise écologique* » (Audet, 2016 : 12). Bien que ces derniers qualificatifs traitent le même objet, Audet (2016) insiste sur le fait qu'ils diffèrent substantiellement par la manière qu'ils ont de mettre en œuvre la transition et de l'exprimer. Il regroupe alors, grâce à son analyse des discours, deux catégories divergentes, qu'il caractérise selon « *les motivations pour effectuer la transition, les moteurs envisagés ([...] acteurs ou institutions phares de la transition) et la manière d'engager la transition* » (Audet, 2016 : 13). Ces deux catégories sont les suivantes : « *le discours technocentriste et*

interventionniste de la transition et le discours écocentrisme » et « *localiste de la transition* ». Il est nécessaire d'entrer ici dans le détail de ce que recouvrent ces notions pour cet auteur.

La vision « *technocratique* » est promue par des organisations gouvernementales poursuivant les règles du jeu telles qu'éditées par les Nations Unies. Elle perçoit les problèmes de la crise écologique via « *le credo de la Convention-cadre des Nations Unies* » comme un enjeu « *de production, de distribution et de consommation des énergies fossiles* » (Audet, 2016 : 14). Le problème est selon cette approche résolument techniciste car il s'agit de la transformation de nos systèmes en technologies et énergies plus propres. Cette vision ne remet pas en cause les principes économiques actuels dominants et y voit même des opportunités pour trouver de nouveaux marchés. Le moteur d'une telle transition serait alors l'interventionnisme de l'Etat par le développement de politiques publiques qui inciteraient l'investissement dans ces nouveaux outils de marchés, se traduisant en « *éco-innovations* » et perspectives de régulation *top-down*. (Audet, 2016 : 16).

La vision « *écocentrisme et localiste* » est portée par « *de l'action locale territorialisée, à travers des processus participatifs de prise de décision et de changement progressif des valeurs* » (op.cit : 18). C'est la perspective adoptée par le mouvement des villes en transition. Contrairement à son pendant technocratique, elle est fondamentalement portée vers la résilience comme manière de se protéger des crises économiques, sociales, et environnementales futures, et perçoit les limites du modèle économique de la mondialisation, comme le suggérait déjà le rapport Meadows en 1972. Cette vision suggère de considérer comme opportunité et moteur de la transition les acteurs locaux et leurs initiatives, leurs capacités d'action et d'organisation démocratique au niveau local comme un processus *bottom-up* (du local au plus global).

Dans cette perspective de transition, l'Etat a aussi un rôle important, « *ayant la capacité d'organiser le processus de transition tout en assurant aux innovateurs assez d'espaces et de liberté* », pouvant permettre aux initiatives d'être « *diversifiées, adaptées à chaque contexte* » (Audet, 2016 : 20)²³. Le principe écocentrisme se veut ainsi être un moyen pour les acteurs

²³ Durant la crise du coronavirus, on a pu voir que l'Etat a réaffirmé son rôle protecteur, au-delà de la question purement sanitaire. Cette crise de 2020 amène soudainement sur la table des débats scientifiques sur les causes, y compris touchant au domaine environnemental dont beaucoup pense que sa destruction est fortement corrélée avec la série d'épidémie de ces 20 dernières années (Shah, 2020 et Demidoff, 2020).

locaux de s'approprier « *collectivement les moyens politiques, et matériels pour contrôler la production alimentaire, l'énergie, la gestion des déchets, etc.* » (op. cit. : 21). Cette idée poursuit donc les mêmes aspirations que le renversement culturel espéré par Rob Hopkins (2008 : 15), qu'il décrit comme « *le potentiel d'une extraordinaire renaissance – économique, culturelle et spirituelle* », amorçant la nécessité de retrouver de nouvelles valeurs prenant davantage en compte la nature dans nos modes de vie.

Ces facettes « *idéal-typiques* » du concept de transition (Audet, 2016 :22) correspondent grossièrement à l'opposition faite dans le champ scientifique entre la « *durabilité faible* » d'un côté, avec le discours technocratique, et la « *durabilité forte* » de l'autre avec le discours écocentrique²⁴. Pour résumer, ces deux courants de pensée représentent la manière dont l'économie prend en considération les facteurs environnementaux (Christophe Mager, 2015 : 303). De manière schématique, la durabilité faible poursuit « *la théorie néoclassique de l'équilibre général et de la croissance, posant, d'une part, la possibilité d'une non-décroissance du revenu par tête et du stock cumulé des capitaux naturel, humain et physique et, d'autre part, le primat nécessaire des régulations marchandes* » (op. cit : 303). Tandis que la durabilité forte poursuit les aspirations « *de l'économie écologique, récusant la désirabilité et la possibilité d'une croissance chrématistique à long terme, souhaitant un stock de capital naturel constant et appelant à une régulation politique* » (op. cit : 304)²⁵.

Pour revenir à un plan plus concret, nous pouvons ajouter que le corpus d'idées « *écocentristes* » véhiculé par le mouvement des villes en transition de Rob Hopkins est souvent rattaché dans la littérature au concept de décroissance (Sémal et Szuba, 2010 : 134)²⁶. En effet, le rapprochement entre le mouvement des villes en transition et celui de la décroissance est davantage à percevoir comme différentes manières de repenser notre société de consommation « *mais avec un autre vocabulaire et une autre méthode* » (op. cit : 136), avec des connotations qui ne sont toutefois pas équivalentes. Du reste, les auteurs ajoutent que « *les Villes en transition contribuent à la réflexion collective sur les meilleures manières de nous préparer, psychologiquement et matériellement, à une diminution de nos*

²⁴ Nous reprenons les termes utilisés par Audet. Relevons qu'ils ne sont pas neutres et ni simplement descriptifs mais relèvent d'une expression critique.

²⁵ L'économie écologique désigne « *un courant transdisciplinaire, né à la confluence de l'économie et de l'écologie des écosystèmes, qui traite les relations entre économie et environnement* » (Boisvert, 2015 : 358). Pour un examen plus approfondi de la question (op. cit.).

²⁶ Pour comprendre ce qui est derrière le concept de décroissance, cf. Latouche (2006).

consommations dans les années à venir : ce n'est pas seulement le système qu'il faut changer, mais aussi nous-mêmes » (op. cit : 136). Il s'agit alors plus que de mettre des mots sur des actions, de coordonner et de faire converger des efforts locaux, c'est-à-dire des pratiques partielles pouvant converger avec une vision stratégique.

La perception de la transition écologique pensée uniquement à travers deux voies distinctes est quelque peu réductrice. En effet, Audet (2016 : 21) lui-même admet qu'il existe des voies médianes pour aborder les questions de la transition écologique, où les discours technocentriste et écocentriste cohabitent. Pour l'auteur, il s'agit d'une part des « *initiatives de consultation réunissant les acteurs de la société civile et les autorités publiques dans des contextes nationaux* », en prenant comme sources d'inspiration d'une part, le contexte français de la transition écologique vis-à-vis des technologies propres, de l'aménagement du territoire et de la consommation et d'autre part, « *le champ scientifique des 'sustainability transitions'* » (op. cit : 22). Cette dernière approche est de type sociotechnique et elle intègre la complexité systémique inhérente à la transition écologique. En effet, il s'agit, par des va-et-vient empiriques et théoriques, d'apporter une vision holistique à la notion de transition écologique et grâce à cela des éléments de réponse quant aux nouvelles manières d'organiser la société et les modes de vie, via une « *gouvernance réflexive* » (Audet, 2016 : 25).

4.5.3. *La transition écologique : une nouvelle école de pensée*

Du point de vue des *sustainability transitions*, la transition écologique est perçue comme une nouvelle école de pensée, capable d'opérer des changements « *simultanés* » et significatifs dans une multitude de secteurs, par un grand nombre d'acteurs, et ce à tous les niveaux institutionnels (op. cit.). C'est ce que Geels et Kemp (2012) appellent *The multi-level perspective (MLP)*. Il s'agit en fait d'un cadre d'analyse permettant l'étude de systèmes complexes où intervient la transition écologique. Ce champ d'analyse fait ressortir, dans un système ce que les auteurs appellent les « *verrouillages* », les effets de stabilité du système et les « *opportunités* » qui décrivent les changements du système. Pour y revenir, ces changements « *se renforcent et s'amplifient mutuellement jusqu'à entraîner – en cas de transition réussie – une reconfiguration globale du système considéré* » (Boulanger, 2008 : 62). Plus précisément, l'auteur décrit le concept comme une « *une innovation systémique* » qui « *consiste en une transformation à grande échelle dans la manière dont sont accomplies des fonctions sociales importantes telles que le transport, la communication, le logement,*

l'alimentation, etc. » (op. cit : 62). Ces innovations systémiques s'exercent, pour l'auteur, dans des systèmes socio-techniques²⁷.

L'auteur résume cette idée comme découlant des interactions qui régissent la transition écologique dans notre société. Il décrit que ces interactions s'exercent à trois niveaux dans des réalités distinctes : la niche, le régime et le paysage. En effet, dans un système sociotechnique sont coordonnées toute une série d'actions et d'acteurs par des « *règles de comportement* », des « *attentes réciproques complémentaires* » et des « *significations communes [...] partagées* » que l'auteur appelle « *régime* ». Ce système sociotechnique quant à lui se déploie dans un milieu, « *un environnement qui l'englobe et le dépasse* ». Il peut s'agir des grandes tendances démographiques, économiques, sociales, culturelles, que l'auteur décrit comme « *le paysage* ». Finalement, la « *niche* » est l'endroit où s'exercent « *les innovations radicales* » car elle offre « *un abri [...] parce que les règles de survie en leur sein diffèrent de celles qui régissent le monde économique, celui où règnent les régimes sociotechniques* » (op. cit : 63). Elle correspond à toute initiative, expérimentation et opportunité locale d'apprentissage. Ces trois principes permettent de décrire les changements profonds que la transition écologique tend à mettre en œuvre. Ils concernent la société dans son ensemble mais bien entendu également l'habitat urbain.

Ce qui est important de retenir du concept des *sustainability transitions*, en tant que processus médian de la transition écologique, car il fait intervenir des initiatives autant ascendantes (les expérimentations) que descendantes (les programmes et visions d'avenir proposées par des experts), est que ce mouvement doit être inclusif. En effet, il doit permettre à une pluralité d'acteurs, qu'ils soient experts ou non, d'intervenir à leur niveau, et si possible, de manière simultanée, dans chaque contexte territorial, y compris celui qui nous concerne. En effet, pour amorcer un changement sociétal par le processus de la transition écologique, la littérature a démontré qu'il n'existait pas de recette absolue, mais plutôt l'idée que différentes visions et moyens devraient converger vers l'apprentissage collectif de ce que peut devenir la société de demain. En ce sens, la diversité des expérimentations et des relais institutionnels examinés

²⁷ Ces systèmes socio-techniques « *consistent en assemblages d'artefacts, de règles, de normes, de pratiques et de marchés, d'organisations, d'infrastructures, de réseaux, de systèmes de maintenance et de signification culturelle* » (Boulanger, 2008 : 62).

dans ce travail peuvent être envisagés comme des leviers possibles du changement systémique à opérer.

4.5.4. *La transition écologique : des leviers d'action pour un changement systémique*

Selon Grandjean et Le Téo (2014), un renversement systémique et sociétal doit mettre en œuvre différents principes d'actions pouvant déployer tous leurs effets à moyen et à long terme. Par exemple, ils préconisent d'« *autoriser les expérimentations locales, favoriser les territoires pilotes, encourager l'innovation sociale autant sinon plus que l'innovation technologique* » (op. cit.). Ces mêmes auteurs insistent également sur la nécessité d'envisager une véritable transition des compétences, qu'ils distinguent des savoir-faire et qui doivent davantage correspondre aux enjeux de la transition écologique. Enfin, ils mettent en avant la nécessité de passer du « *vivre ensemble* » au « *faire ensemble* » ce qui implique des projets, des expériences et des apprentissages qui contribuent à alimenter la capacité d'agir des citoyens dans leurs habitats (op. cit.).

Laigle (2018 : 2) précise que par cette dimension de l'agir, les citoyens peuvent poursuivre une émancipation sociale « *autour de valeurs qui font sens collectivement* », en démontrant que la transition écologique « *est perçue comme une opportunité pour les groupes ou collectivités de se réapproprier la relation à l'environnement autour des valeurs d'un mieux vivre en société* » (op. cit : 3)²⁸.

Selon Laigle (2013 : 140), les capacités d'agir des citoyens pour la transition écologique « *dépendent du collectif d'acteurs qui les initient et des liens qu'il entretient avec l'action publique et les acteurs économiques* ». Cela sous-entend que certaines formes d'organisation sociale sont plus « intéressantes » que d'autres du point de vue de la transition écologique, de par la portée sociétale qu'elles essayent d'engager. En effet, les formes qui sont favorables à la perspective écologique semblent générer des capacités nouvelles comme autant de leviers d'action possibles. L'auteure les définit ainsi comme : « *affiliation à un 'état d'esprit' [...] à partir duquel les initiatives sont mises en œuvre ; constitution d'un 'collectif d'acteurs' qui fédère une puissance d'agir ; 'capacitation' à générer un processus de transformation du lien social, afin d'interagir différemment sur le milieu de vie et l'environnement* » (op. cit : 140).

²⁸ Cela sous-entend également un changement de comportements. Pour avoir un aperçu plus approfondi de la question, cf. Martin & Gaspard (2017).

Cependant, Laigle (2013 : 140) rappelle que toutes les initiatives de transitions ne peuvent pas avoir les mêmes destins et que le risque d'un repli « *communautariste* » existe, ou un entre-soi, contre lequel l'auteure estime que l'on peut lutter : « *tout dépend justement de la nature de la démarche d'empowerment initiée, de l'ancrage au réseau d'acteurs du territoire et des liens qui sont générés avec des initiatives publiques* » (op. cit : 140)²⁹.

Pour revenir à un point de vue transversal, la capacité d'action des citoyens s'illustre dans une diversité de pratiques dont les formes se cristallisent souvent via des collectifs d'acteurs, comme des associations ou encore des sociétés coopératives.

« Lorsqu'elles partagent des valeurs communes (de solidarité écologique...), ces associations et coopératives tissent des liens entre elles, mais aussi avec les habitants, les collectivités et les acteurs de la finance solidaire, pour coproduire des expérimentations à la frontière de plusieurs champs d'action [...] » (Laigle, 2018 : 6).

Cette notion de lien est fondamentale car elle est porteuse d'une vision systémique. Dans cette perspective, Laigle (2013 :138) insiste sur la « *mise en lien des activités, des prestations et des usages qui concourent à produire et consommer autrement, habiter et se déplacer différemment* ». Cette dernière affirmation suggère que les initiatives de transition sont à la confluence de différents enjeux : urbanistique, d'aménagement du territoire, de l'habitat, de l'alimentation, de la mobilité, voire de l'éducation ou encore de la santé, etc. Elles constituent alors un réseau capable d'une part de développer des synergies dans une gamme d'actions très diversifiées et d'autre part d'alerter les politiques publiques (Laigle, 2018 : 6). Comme le dit Laigle (2018 : 9), « *l'un des enjeux pour l'action publique est donc d'esquisser les voies de sa propre transformation lui permettant d'accompagner ces dynamiques d'action collective par un renouveau démocratique* » ; c'est-à-dire en permettant ainsi à ces leviers d'action de dépasser le cadre et le milieu où ils interviennent et de converger ensemble vers une véritable transition écologique.

4.6. L'importance des politiques publiques et de la communication

Bien que les coopératives associatives poursuivent leur développement dans l'espace urbain à travers la réalité concrète et matérielle de toute une série d'ensembles construits un peu

²⁹ Pour approfondir la notion d'empowerment, voir notamment Bacqué et Biewener (2015).

partout, les logements attribués aux coopératives ne représentent que 5% du parc immobilier en Suisse (Zünd, 2020). La raison principale de cette marginalité est la difficulté pour ces entités d'obtenir des surfaces disponibles et d'avoir assez de moyens pour construire à des coûts raisonnables. Même si l'attribution du caractère d'utilité publique³⁰ et des aides financières liées, accordées par la Loi fédérale sur le logement de 2003, vise à offrir à aux membres habitants des coopératives des loyers abordables, ce qui n'était pas jusque-là juridiquement assuré. Les logiques du marché immobilier tendent effectivement à prendre souvent le dessus sur la volonté des communes à promouvoir ce type d'habitat.

Dans cette perspective, le rôle des villes et des communes, voire même de la société³¹, est donc primordial ; car sans la mise en place d'une impulsion, d'un cadre favorable à ce genre d'expérimentations urbaines, les solutions que propose ce type d'habiter tendront à rester marginales, trébuchant le plus souvent face à bon nombre d'obstacles qui pourraient être évités. En effet, comme le souligne N'diaye et al. (op. cit. : 13) « *en termes de temps et d'incertitude quant à la réalisation des ambitions citoyennes conflictuelles [...] de négociations avortées en promesses non tenues, les collectifs d'habitants qui veulent librement réaliser leurs projets d'HP, en dehors des sentiers battus par les pouvoirs publics, ont du mal à trouver les moyens nécessaires (fonciers, financiers, techniques), victimes de leur radicalité* ». Il est alors important pour les pouvoirs publics de dépasser les méfiances qu'ils peuvent entretenir envers ces modes de vie. Il s'agit à la fois de favoriser les initiatives dites *bottom-up* dans laquelle ils deviennent partenaires des collectifs d'habitants pour l'aménagement urbain, via les processus de décisions participatifs (Bressons et Tummers, 2014 : 15) et de faciliter l'entrée dans les projets *top-down* de ce type d'habitat. Force et de constater que la promotion de ce type d'habitat participatif, chiffres à l'appui, n'est que trop peu encouragée.

Dans ce contexte où la volonté de soutenir l'émergence de coopératives est encore très frileuse, il est cependant à souligner que certaines collectivités locales témoignent désormais d'une volonté claire de participer à une forme de transition écologique³². Bien souvent, dans

³⁰ Le caractère *d'utilité publique*, désigne « toute activité à but non lucratif qui sert à couvrir les besoins en logements à loyer ou à prix modérés » par la loi fédérale sur le logement (2003, LOG RS 842.4 al. 3). Ça vise à lutter durablement contre le caractère spéculatif du marché immobilier.

³¹ Mentionnons la votation fédérale du 09.02.2020, qui vise à augmenter la part de logements d'utilité publique de 5% à 10% pour l'ensemble de la Suisse. Ceci témoigne d'une volonté d'encourager ce type d'habitat, car présumé porteur de qualités urbaines (sociales, environnementales et économiques) considérables.

³² Comme nous le verrons avec la description du terrain d'étude, la ville de Meyrin a montré plusieurs fois, au fil du temps, son envie de s'impliquer dans ce type de processus en encourageant le développement d'un

l'aménagement urbain d'aujourd'hui, cette volonté de diriger la forme urbaine vers davantage de durabilité passe par la promotion d'une entité qui s'est peu à peu imposée aux nouveaux projets immobiliers. Il s'agit de l'écoquartier.

Aujourd'hui, la notion d'écoquartier n'a pas de définition universelle et désigne des réalités de fait assez différentes, au point qu'on peut se demander si ce concept n'est pas devenu un « mot-valise » associé à toute une série de formes urbaines et environnementales. Il semble en tous cas que l'écoquartier soit perçu comme suffisamment positif pour faire désormais partie d'une forme de marketing urbain³³, bien que, comme nous le verrons plus loin dans ce travail, ceci n'est pas sans incidences négatives. Malgré la relative confusion associée à ce terme, un point décisif pour toutes les situations concernées nous intéresse particulièrement: la capacité pour les écoquartiers d'accueillir une diversité urbaine importante et de faciliter l'expérimentation de nouvelles voies de l'habiter durable³⁴ et plus largement, d'impliquer les habitants dans la fabrique de la ville. De plus, les collectivités locales, par l'encouragement à solliciter les coopératives d'habitants dans leurs projets immobiliers, participent *de facto* à leur offrir un espace qui ne serait autrement que trop rarement attribué.

4.7. Principaux enseignements

Dans cette perspective nouvelle et positive vis-à-vis des défis futurs définis par la transition écologique, l'expérimentation d'initiatives locales originales que proposent les coopératives d'habitants, sensiblement dirigées vers la pratique du « vivre ensemble », de la convivialité et de l'écologie, se rattachant par ailleurs à un mouvement de grande ampleur, à l'échelle planétaire, permet ainsi d'apporter une cohérence globale quant à l'état de durabilité recherché.

Ce qui importe à ce stade est de souligner l'intérêt chez beaucoup d'auteurs pour la mise en évidence d'une complémentarité entre d'une part des politiques publiques favorables à l'expérimentation, à la voie coopérative, aux aspects environnementaux et sociaux et d'autres

écoquartier participatif, et en organisant des conférences sur des sujets de biodiversité en ville, ou encore en invitant le professeur Rob Hopkins lui-même pour que la commune soit en quelque sorte « adoubée ».

³³ Pour approfondir la critique de marketing qui est attribué aux écoquartiers, cf. Béal et al. (2011).

³⁴ La capacité des écoquartiers à offrir une diversité des modes d'habiter est discutée par plusieurs auteurs, notamment : Devaux (2015), Pattaroni (2011) et Ndiaye et al. (2015).

part des actions citoyennes et habitantes se réappropriant une capacité d'action au sein même de leur habitat.

Du point de vue des différents chercheurs référencés, on voit que certains s'attachent à mettre en évidence, l'importance des flux, des cycles et des impacts systémiques, d'autres portent davantage attention à la substance sociale des pratiques habitantes pour faire évoluer l'enjeu écologique, que cela soit en général ou dans la fabrique de la ville et de l'habitat. Tous apportent un éclairage utile mais il nous semble essentiel de voir comment le terrain va donner des indications sur la capacité d'agir d'un côté des politiques publiques et de l'autre des habitants traitant de questions locales mais aussi liées à des défis plus globaux.

METHODOLOGIE



Ecoquartier des Vergers, Esplanade des Récréations.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

5. METHODOLOGIE

5.1. Démarche méthodologique générale

Il convient à présent de décrire la démarche méthodologique de notre travail, en complément des apports de la littérature, grâce aux informations et analyses venant du terrain, pour contribuer, à notre niveau, à apporter de la connaissance nouvelle.

Au départ, la démarche était d'examiner la façon dont était prise en compte la dimension écologique dans l'habitat, quel rôle pouvait jouer la participation citoyenne dans cette question et plus globalement, comment des habitants pouvaient impacter le processus de fabrique de l'habitat urbain.

Pour apporter ce niveau d'information, il nous a semblé que le terrain d'étude devait remplir certains critères :

- la taille (l'écoquartier des Vergers à Meyrin possède cette vertu, nous y reviendrons) ;
- la proximité pour ce qui est de l'accès et du suivi des activités qui s'y déroulent ;
- un ensemble de points de vue et de dimensions (nous l'espérons), représentant une diversité d'orientations dont il faudra analyser la complémentarité et la valeur collective;
- une coordination innovante entre perspective d'urbaniste, politique des élus locaux et pratiques des habitants.

Le terrain d'étude que constitue l'écoquartier des Vergers paraissait ainsi être intéressant pour approfondir de tels enjeux. Nous avons alors décidé de réaliser des entretiens préparatoires pour en savoir plus sur l'habitat participatif, notamment sur la formule coopérative, et essayer de cerner les différentes dynamiques prenant place dans le développement de l'écoquartier. Cette approche initiale du terrain a permis d'élever notre compréhension de certains éléments repérés dans la littérature et pouvant enrichir notre question de recherche, en faisant aussi apparaître des questions théoriques de plus en plus pertinentes. Grâce à ce jeu itératif, un fil rouge a émergé, nous paraissant cohérent, stable et efficace pour les buts de ce travail.

Dans cette construction, la question de recherche est l'élément central qui grâce à la littérature, tant pour ce qui du contexte que pour l'état de l'art, nous a permis de définir plus précisément le terrain, pour pouvoir l'examiner et l'analyser de manière approfondie. Dans ce

chapitre méthodologique sont ainsi décrits : le cadre opératoire proprement lié au terrain, les indicateurs nous permettant d'en analyser les éléments clés et finalement les limites de la présente recherche.

5.2. Cadre opératoire : méthode de collecte des données

5.2.1. *Choix des interlocuteurs et des outils d'analyses*

Afin de mieux appréhender les subtilités du terrain et de parvenir à saisir les éléments clés pouvant faire avancer notre connaissance du sujet d'étude, une première étape a consisté à recenser les différents acteurs présents dans l'écoquartier des Vergers. Nous avons très vite remarqué que dans ce quartier se côtoyaient une diversité importante d'acteurs, tout d'abord des individus, qu'ils soient des habitants, des professionnels, des commerçants, des experts, mais aussi des collectifs, voire des personnes associées à plusieurs de ces « statuts ». De cette observation initiale, il nous est apparu que l'enjeu pour nous était de comprendre ce jeu complexe d'acteurs, lui-même soumis à des interactions liées aux différents temps de la réalisation du quartier (en amont de la construction, durant la mise en œuvre de celui-ci et pendant la phase de gestion actuelle et future) et à diverses pratiques relatives à la vie et au développement de l'écoquartier (projets, initiatives, etc.). Sur cette base, pour mieux cibler nos entretiens, il nous a semblé judicieux de concevoir un « casting » d'interlocuteurs qui soient aussi complémentaires que possible. A travers ceux-ci, l'objectif était d'approcher les différents projets et initiatives prenant place dans l'écoquartier, dans la perspective d'arriver à répondre au mieux à notre question de recherche.

Chemin faisant, nous avons pu entrevoir comment certains projets pouvaient, de fait, se révéler centraux pour comprendre l'impact des habitants dans la fabrique de leur milieu de vie et les liens avec l'écologie. C'est la raison pour laquelle nous leur avons consacré une attention particulière. Finalement, pour mieux apprécier la diversité et la complémentarité des acteurs en présence, c'est-à-dire à la fois leurs différents rôles et l'impact global de leurs interactions, nous avons décidé d'utiliser trois outils ou méthodes de collecte de données : des entretiens semi-directifs, des observations participantes et l'analyse de sources secondaires, parfois réalisée par différents acteurs de l'écoquartier. Ces différentes sources d'information sont détaillées dans les sous-chapitres suivants.

5.2.2. *Entretiens semi-directifs*

La première méthode de collecte de données a consisté à entreprendre une série d'entretiens semi-directifs. Ces entretiens se sont déroulés en deux étapes comprenant d'une part trois entretiens préparatoires et d'autre part plusieurs entretiens d'approfondissement. Nous avons déjà suggéré que cette première phase nous avait permis d'en apprendre davantage sur les dynamiques propres à l'habitat participatif et à la coopérative d'habitation, ainsi que sur la place des habitants dans le processus de fabrique de l'habitat. C'est notamment grâce à un entretien réalisé avec Luca Pattaroni (Maître d'enseignement et de Recherche à l'EPFL, expert du mouvement coopératif en Suisse), et à deux entretiens effectués avec les maîtres d'ouvrage des coopératives d'habitants de la CODHA et d'Equilibre (toutes deux présentes dans l'écoquartier et actrices depuis longtemps de la scène coopérative lémanique), que nous avons progressivement vu émerger une série d'enjeux liés à l'habitat urbain, pu construire une problématique plus robuste et finalement formaliser une question de recherche qui nous paraissait pertinente. Ces trois apports, accompagnés de recherches plus ciblées dans la littérature secondaire (répertoriée plus loin dans ce chapitre méthodologique), nous ont alors permis d'élaborer plus précisément une liste de personnes à rencontrer pour des entretiens, ainsi que des activités à observer sur place. Il s'agissait de pouvoir cerner les éléments importants pouvant faire émerger des réponses à nos questions de recherche, en particulier les pratiques, promoteurs, freins, mécanismes et interactions construisant la dynamique participative rencontrés dans l'écoquartier des Vergers.

Voici un tableau qui détaille de manière plus précise ces entretiens :

Tableau 1: récapitulatifs des entretiens semi-directifs effectués

Quoi ?	Avec qui ?	Sujet/propos/enjeux (non exhaustif)
Entretien préparatoire	Prof. Luca Pattaroni (EPFL)	Coopérative d'habitations/ écoquartiers
Entretien préparatoire	RMO* d'Equilibre Uli Amos	Coopérative d'habitants, Ecoquartier des Vergers (EdV), participation citoyenne
Entretien préparatoire	Assistante RMO* de la CODHA Rosanna Ulmi	Coopérative d'habitants, Ecoquartier des Vergers, participation citoyenne
Entretien d'approfondissement	Habitant d'Equilibre et membre de la SPP Laurent Serex	Participation citoyenne, thématiques diverses, SPP
Entretien d'approfondissement	Habitant Coopérative Voisinage, membre SPP et Coopérative agricole Raeto Cadotsch	EdV, SPP***, participation inter-coopérative, aménagement extérieurs
Entretien d'approfondissement	Habitant de la CODHA et membre du GT « GoVergers » Stefan Despotovic	EdV, GoVergers, participation, vie de quartier

*RMO = responsable à la maîtrise d'ouvrage, ** Groupe de travail, *** Supermarché participatif paysan.

Précisons aussi le contexte dans lequel ce travail de terrain a dû s'effectuer. En effet, il était prévu de mener une dizaine d'entretiens auprès d'acteurs privilégiés de l'écoquartier des Vergers, ainsi qu'une série d'observations participantes. La pandémie du coronavirus a complètement bouleversé notre planning. D'une part tous les événements ont été annulés et il s'est avéré impossible de réaliser des entretiens en présentiel. Nous avons pu effectuer deux entretiens par voie téléphonique mais plusieurs de nos interlocuteurs présumés, en raison même de la crise sanitaire, soit avaient d'autres priorités notamment les personnes liées à la ville de Meyrin, soit n'étaient pas joignables, limitant par conséquent le nombre d'entretiens et d'observations participantes possibles durant cette période particulière.

5.2.3. Observations participantes

Le processus itératif décrit dans l'introduction à ce chapitre sur notre démarche méthodologique nous a permis de comprendre, à la suite des entretiens préparatoires, qu'il existait une pluralité de projets et d'initiatives lancées par différents collectifs d'habitants qu'ils soient intra- ou inter-coopératives, regroupés dans des groupes de travail distincts. En guise de deuxième outil de collecte de données et pour en apprendre davantage sur les intentions, les mécanismes de prise de décisions, la communication, les hiérarchies, ainsi que

les limites et les enjeux actuels et futurs de notre problème-cible, il nous a paru intéressant de réaliser des observations participantes avec certains de ces groupes de travail.

Nous avons alors choisi de suivre deux des groupes qui paraissaient non seulement impliquer des interactions intéressantes entre habitants et groupes d'habitants, mais également intégrer, dans leur travail, des questions explicites sur la/les démarche(s) écologique(s) menée(s) dans l'écoquartier des Vergers. C'est ainsi que nous avons pu rencontrer le groupe de travail sur la Transition écologique de la coopérative Equilibre.

Dans l'avancée de cette exploration du terrain, un écart notable s'est pourtant vite créé entre ce qui était planifié en termes de rencontres et ce que nous avons réellement pu observer (rappelons que la dernière phase de l'enquête de terrain s'est faite durant l'épidémie du coronavirus et comme nos notes personnelles de l'observation participante en témoigne, cf. annexe 11.4, un nombre important de sessions de travail était prévues pendant cette période). Cependant, nous avons quand même pu rassembler et analyser plusieurs documents produits par le groupe de travail « Transition écologique », nous aidant à clarifier sa dynamique, c'est-à-dire les problèmes rencontrés, mais aussi les avancées réalisées et les objectifs à venir.

5.2.4. Analyse de sources secondaire et types de ressources

La troisième méthode de collecte de données a résidé en l'examen de sources secondaires produites dans le cadre et à propos de l'écoquartier des Vergers, dont nous faisons, ici, l'inventaire. Il s'agit alors :

- de pages Web décrivant autant les différents projets que les démarches présentes dans le quartier,
- de documents produits par les différents groupes de travail,
- de rapports sur les différentes coopératives et leurs activités et projets,
- d'autres documents décrivant d'avantage l'esprit de la démarche participative et environnementale du quartier (comme des chartes ou des documents fondateurs de l'esprit des coopératives),
- d'articles de presses,
- d'autres documents institutionnels.

5.3. Indicateurs propres à la question environnementale

Pour qualifier les dynamiques propres à la participation des habitants dans le processus de fabrication du quartier et leur incidence du point de vue environnemental, il convient de pouvoir identifier des possibilités d'action, des niveaux de transformation et des impacts, et pour ce faire, de se référer à une série d'indicateurs. C'est-à-dire des grands thèmes ou catégories d'action par lesquels les projets des habitants peuvent se définir et leur permettre d'agir sur leur milieu de vie.

5.3.1. *Choix des indicateurs*

En ce qui concerne leur sélection, nous avons essayé d'identifier en amont et parmi les projets et initiatives associés aux démarches participatives incorporant les habitants, les différents thèmes qui touchaient de près ou de loin à l'écologie et ainsi que les thématiques abordées par la transition écologique. Dans la description de ces indicateurs, il s'agit alors de montrer avec précision la substance « écologique », c'est-à-dire les caractéristiques clés de cette problématique susceptibles d'apparaître dans l'observation du terrain et également d'explicitier leurs liens avec la question écologique. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur plusieurs ouvrages traitant des différents thèmes touchant à l'écologie au sens général ainsi qu'au concept de transition écologique (voir section 4.5). Notre but est cependant de dégager de ce travail de référencement notre propre système d'indicateurs qui devait nous permettre de qualifier la participation des habitants en rapport à la fabrique écologique de l'habitat.

5.3.2. *Les indicateurs de la dimension écologique en lien avec le concept de la transition écologique*

Pour notre travail de repérage, nous nous sommes arrêtés à prendre en compte les indicateurs suivants :

1. Modes de vie
2. Gouvernance
3. Economie sociale et solidaire (ESS)
4. Des « Communs » (gestion des communs et tiers-lieux)
5. Biodiversité et paysage
6. Alimentation, agriculture urbaine et circuits courts (AAC) :
7. Mobilité
8. Gestion des flux (énergie, eau, matériaux de construction, déchets)

9. Culture
10. Mixité sociale et inclusivité
11. Santé

1. Modes de vie

Le mode de vie, dans un usage courant désigne la « *façon de penser et de se comporter d'un individu ou d'une société* » (Boutaud, 2015 : 648). De plus, le mode de vie se caractérise par la manière dont des individus ou une société sont capables d' « *agencer différentes activités structurantes de la vie quotidienne [...] en fonction de leurs moyens, mais aussi de leurs valeurs ou représentations* » (op. cit. : 649). On le sent, la notion de mode de vie est riche de sens et de diverses composantes. On peut à la fois l'utiliser au singulier pour désigner « *le fonctionnement et l'évolution d'une société dans son ensemble* » ou au contraire dans une utilisation plurielle qui en ce sens « *envisage l'existence de spécificités locales (Les modes de vie urbains)* » (op. cit. : 649). Le mode de vie est corrélé avec les modes de consommation des individus qui sont souvent représentés par un indicateur d'empreinte écologique. C'est pourquoi on distingue le niveau de vie du style de vie. Le premier de ces facteurs est associé au revenu tandis que le deuxième se rapporte davantage aux valeurs qui régissent les choix et le comportement des ménages (op.cit. : 649). Ceci explique par exemple que tandis que des pays ou des individus peuvent avoir un même niveau de vie, leur mode de vie peuvent différer complètement, ce qui impactera aussi l'empreinte écologique.

En ce qui concerne notre objet d'étude, à savoir la dimension écologique et, potentiellement, son inscription dans la transition écologique, cette dernière remet au goût du jour le changement de modes de vie à opérer dans une perspective durable, comportant à la fois « *la mise en avant de pratiques écologiques déjà opérantes [...], mais aussi les outils qui permettent d'enclencher ou généraliser ces changements de comportements* » (op. cit : 649). Dans cette perspective, nous désignons par indicateur *modes de vie* le « passage à l'acte » du citoyen dans son quotidien, en tant qu'élément transversal d'une série d'activités potentiellement porteuses de changement, qui la plupart du temps sera accompagné d'autres indicateurs. On pense, notamment, à tous types d'actions, d'expérimentations et d'apprentissages qui viseraient à réduire l'impact écologique du citoyen dans son quotidien.

2. Gouvernance

Définir la gouvernance est compliqué en raison de ses origines multiples et de ses applications dans de nombreux domaines. Dans son ouvrage *Ecotourisme et gouvernance participative*, Marie Lequin (2001) évoque toute la complexité de cette notion et son évolution sociétale. Cependant, ce travail d'explicitation nous permet de nous appuyer sur un concept solide pour notre analyse. Afin de montrer les incidences environnementales dans le fait d'habiter et peut-être aussi les chemins concrets pouvant mener à un changement positif, constructif et capable de faire la différence dans le rapport entre habitat et écologie, les citoyens doivent trouver des moyens de s'organiser et de prendre des décisions respectant les aspirations participatives et les désirs de chacun. En effet, « *la gouvernance repose sur un système ou un réseau d'acteurs dont la logique d'action s'appuie sur la négociation et est axée sur la réalisation d'un produit commun* » (Lequin, 2010 : 85). En définitive, nous définissons par gouvernance une forme particulière d'interactions, de mode de gestion permettant à un groupe, à une structure de « *résoudre les conflits, de faciliter la coopération et également de diminuer les problèmes résultant de l'action collective dans un univers d'acteurs interdépendants* » (op.cit : 82). Dans ce travail, nous entendrons par l'indicateur *gouvernance* les formes et règles d'actions mises en œuvre par un réseau d'acteurs se constituant en groupe capable de mener à bien des projets à sensibilité écologique.

3. Economie sociale et solidaire (ESS)

On ne pourrait pas parler de dimension ou de transition écologique sans parler de son rapport à l'économie en général et le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans ce contexte. En effet, l'ESS se veut être une réponse sociale à une nouvelle aspiration économique, avec comme principes essentiels « *la responsabilité, l'égalité, l'autonomie et la solidarité* » (Akhabbar et Swaton, 2011 : 2). La perspective pour l'ESS est de « *créer du lien social à partir de réalisations communes non axées sur la croissance à tout prix mais sur une qualité de vie donnant le primat à la personne plutôt qu'au capital* » (op. cit.). La Chambre Genevoise de l'économie sociale et solidaire (dont font partie les coopératives que nous étudions) définit l'ESS comme étant un « *secteur économique privé à but non lucratif ou à lucrativité limitée dont la finalité est au service de la collectivité (utilité publique) intégrant des valeurs telles que le fonctionnement participatif, le respect de l'environnement, le bien-être social et la diversité, la solidarité, la cohérence et la gestion autonome* » (Après-GE, Chambre de l'économie sociale

et solidaire, s.d.). Dans la perspective qui nous intéresse, l'ESS est perçue comme un réel « *vecteur de transition écologique* », comme le montre Sophie Swaton (2015 : 366) ; de plus, l'auteure insiste sur le fait que « *le terrain par excellence de l'ESS* » naît de pratiques nécessairement locales, permettant de contribuer à la réappropriation par les citoyens, de l'économie et de l'environnement. C'est exactement ce que nous entendrons, quant à nous, par l'indicateur *Economie sociale et solidaire*.

4. Des « Communs » (gestion des communs et tiers-lieux)

Cet indicateur suggère un lien privilégié avec les travaux d'Ostrom (2010) sur la *Tragedy of the commons* de Hardin (1968), une théorie mettant en évidence les limites de l'accaparement par des acteurs individuels ou collectifs de ressources qui sont par essence communes et limitées. Ostrom s'est opposée aux constats d'Hardin, lui permettant d'identifier « *comment les collectifs auto-organisés autour de ces ressources naturelles pouvaient mettre en place des mécanismes de gestion pérennes et durables* » (Eynaoud et Laurent, 2017 : 28). Notons qu'Ostrom distingue deux catégories de biens communs : « *physiques* » et « *fonciers* ». De nombreux auteurs ont repris ces notions de biens communs, en étudiant leur diversité, pour aboutir à la notion de « *nouveaux communs* » (Hess, 2008, issu d'Eynaoud et Laurent, 2017 : 28). C'est la notion de nouveaux communs qui nous intéresse puisqu'elle comporte la dimension de « *communs urbains* » qualifiant la manière « *d'approcher différemment des espaces préexistants* » (Eynaoud et Laurent, 2017 : 30). Les auteurs reprennent également Coriat (2015), en stipulant que ces communs urbains « *sont avant tout orientés vers le développement de nouveaux usages* » (Op. Cit : 30). C'est là un élément qui doit retenir toute notre attention. Dans les projets d'habitat participatif et plus particulièrement des coopératives d'habitants, la question de la gestion des communs est un élément central dans la mesure où pour s'approprier leur espace de vie, les habitants sont amenés à gérer toute une série de « *nouveaux communs* ». On pense ici aux jardins partagés, aux salles communes, aux espaces extérieurs et à tout type de projets qui tend à créer de nouveaux usages collectifs nécessitant une gestion commune.

Ces tiers-lieux, comme on les appelle, car ils s'incarnent en général dans un entre-deux, entre public et privé, sont des lieux privilégiés où une multitude de composantes exercent un effet rattachable à une perspective écologique. On pense par exemple à l'économie sociale et solidaire, à l'aspiration liée aux modes de vie comme la convivialité, le vivre ensemble et bien

entendu la gouvernance. De plus, la question des communs traite directement des problématiques liées à la propriété, qui sont à mettre en lien avec les différentes formes d'habitat participatif, y compris des tiers-lieux évoqués plus haut, si importants d'un point de vue environnemental. C'est pourquoi nous avons décidé d'en faire un indicateur, que nous appellerons « *communs* », contribuant très directement à une démarche de prise en compte des facteurs écologiques dans l'habitat puisqu'associé par essence à la gestion et l'appropriation de certains espaces et certaines ressources par les habitants des coopératives d'habitants.

5. Biodiversité et paysages

Dans tous projets de territoire, comme l'est l'écoquartier des Vergers, la prise en compte de la biodiversité est primordiale. Au premier abord, le mot biodiversité désigne la diversité du vivant en tant que traduction de la diversité biologique (Robert Barbault, 2015 : 83). Or, Barbault (op. cit. : 84) précise que selon David Takacs (1966), la biodiversité n'est pas qu'un concept scientifique mais fonctionne aussi comme « *un instrument pour une défense zélée d'une construction sociale particulière de la nature [...]* ». Les auteurs rappellent également que la diversité du vivant (espèce tant végétale qu'animale), comme la démontré Darwin dans son ouvrage *L'origine des espèces (1859)*, prend en compte deux phénomènes distincts, à savoir que premièrement, cette diversité est issue d'interactions multiples entre espèces qui « *tissent la toile du vivant* » et que deuxièmement, tous les êtres vivants font partie du même arbre de l'évolution (op.cit : 84). Cela suggère l'importance d'un renversement de valeurs, de prise en compte de la nature comme d'un référentiel où doit se déconstruire l'opposition problématique Homme-Nature évoquée dans les chapitres « Contexte » et « Etat de l'art ».

Par l'étude et la reconnaissance de la biodiversité comme élément structurant de la vie sur terre, nous prenons peu à peu conscience de ses « *bienfaits* » (son efficacité au sens large) et des synergies écologiques dont l'Homme fait complètement partie. Pourtant, pour assumer sa part dans cette vision des choses, l'Homme doit pouvoir dépasser ses aspirations à dominer la nature et au contraire parvenir à comprendre à quel point tous les êtres vivants sont interdépendants. Dans cette logique, la ville, autrefois perçue comme destructrice de la nature est devenue le témoin de ce renversement de valeurs et de perspective. Cette « *réconciliation* » entre ville et nature est traitée dans Salomon Cavin et al. (2010), qui démontrent que l'image de la ville autrefois perçue comme malsaine et opposée à la nature

avait évolué sous l'effet d'une dialectique propre, où on reconnaît alors non seulement que la nature en ville existe et est digne d'intérêt, mais aussi que la ville peut contribuer à la protéger. Les auteurs discutent également des limites de cette réconciliation mais soulignent, en reprenant les propos d'une organisation de défense de la nature (Pro Natura), que la présence de nature en ville était devenue indissociable de la qualité de vie urbaine. Ce sont là les propos que nous voulons retenir par l'indicateur *biodiversité et paysage*. En effet, on attribue alors des qualités intrinsèques à la nature en ville, participant à améliorer la qualité de vie dans son ensemble, tant en termes d'espace et de paysage³⁵ (trame verte ou corridor biologique, espaces verts, végétalisation, etc.), que de qualités associées à l'habitat (réduction des effets d'îlots de chaleur et amélioration de la qualité de l'air, etc.), ceci dans une perspective durable.

6. Alimentation, agriculture urbaine et circuits courts (AAC)

Anticipant sur l'évolution démographique qui va toucher le domaine urbain d'ici à 2050, où la plus grande partie de la population vivra en ville, les questions d'alimentation et d'agriculture urbaine liée à des circuits courts d'approvisionnement occupent un rôle central, dans la mesure où on attribue à l'agriculture conventionnelle et à notre alimentation toute une série de dérives nocives pour les humains et la planète. Dans cette perspective, l'agriculture urbaine pourrait représenter une réponse capable de guider nos sociétés vers l'autonomie, ou tout au moins une plus importante souveraineté alimentaire. En outre, l'agriculture urbaine se situe dans un champ de recherche qui repense non seulement les relations Homme-Nature, mais aussi Ville-Nature (comme nous l'avons montré dans la description de l'indicateur biodiversité). Salomon Cavin et Niwa (2011 : 6) soulignent quant à elles que « *bien que la relation agriculture-ville soit ancestrale, la notion d'agriculture urbaine est de conception récente* » puisqu'elle était perçue comme constitutive d'un antagonisme. Les auteures poursuivent cette idée en affirmant qu'en Suisse, comme « *l'étalement urbain convoite les parcelles agricoles, la proximité citadine est la cause de nuisances et d'entraves à l'exploitation. Entre espace de production, patrimoine, paysage rural, zone de loisirs, espace naturel et réserve foncière, les espaces agricoles cumulent des rôles contradictoires* » (op.cit : 9).

³⁵ Pour la notion de paysage, cf. Corajoud (2010).

Il s'agit à présent d'approfondir les termes de cette question. L'agriculture urbaine est un phénomène comportant trois caractéristiques : « *système agricole sous domination urbaine [...], agriculture vivrière dans la ville [...] et jardinage urbain [...]* » (op. cit : 8). Ces éléments pourraient poursuivre deux processus différents et presque contraires l'un à l'autre, que Salomon Cavin et Niwa (2011) déterminent comme étant d'un côté « *l'urbanisation de l'agriculture* » et de l'autre « *l'agrarisation de la ville* ». Le premier se rapproche d'avantage d'un système de planification urbain tandis que le deuxième « *qualifie la manière dont la forme urbaine et le fonctionnement de la ville sont interrogés via la question alimentaire* » (op. cit : 11). Ces deux éléments sont importants pour comprendre les mécanismes et enjeux qui sont relatifs à l'agriculture urbaine et plus largement à notre alimentation et à sa provenance. Nous entendons alors par indicateur *alimentation, agriculture urbaine et circuits courts* les éléments qui participent à transformer la manière dont nous pensons l'approvisionnement et la production alimentaire dans un contexte local urbain et par conséquent les qualités de vie qui leur sont directement liées. Soulignons encore que dans ce développement agricole spécifique, il n'est pas question de transposer en ville des modes d'exploitation des sols ayant déjà montré leurs effets néfastes, mais au contraire de favoriser des approches innovantes au plan agrobiologique.

7. Mobilité

Les enjeux urbains liés à la mobilité sont multiples et complexes, d'autant plus que la définition du terme de mobilité varie fortement en fonction des domaines concernés (Kaufmann et al., 2016). Cependant, les auteurs conceptualisent la mobilité selon trois dimensions (op. cit. :13). La première composante est « *le champ des possible* » faisant référence au contexte qu'offre la société en termes de mobilité. Le deuxième concerne « *les aptitudes à se mouvoir* », qu'il nomme « *motilité* », qui représente un potentiel. La motilité est composée de facteurs d'accessibilité, de compétences (permis de conduire, etc.), et de modes d'appropriation (usages par rapport à l'offre existante). Finalement, la troisième composante est exprimée par les « *déplacements* », renvoyant au « *franchissement de l'espace* » et aux flux, qui correspondent à la manière dont se déplacent des personnes, des objets, des idées et des informations (op. cit. : 14). L'ensemble de ces trois facteurs sont liés aux modes et styles de vie.

Dans la perspective du présent travail, nous n'allons pas examiner tous les aspects et impacts relatifs à la mobilité, mais plutôt traiter des aspirations des habitants à proposer et favoriser une mobilité plus durable, notamment en s'affranchissant autant que possible de la voiture individuelle ou, par le choix d'un mode de vie, de rechercher à développer une mobilité différente. C'est en ce sens que nous pouvons définir l'indicateur *mobilité*.

8. Gestion des flux (énergie, eau, matériaux de constructions, déchets)

Plusieurs champs scientifiques se sont attaqués à la question des flux de matières, au sens général d'une part mais également en lien avec des thématiques spécifiques, l'urbain par exemple. En ce sens, un champ scientifique particulier requiert toute notre attention. Il s'agit de l'écologie territoriale, dans la mesure où dans son domaine d'analyse sont abordés l'ensemble des concepts qui permettent de comprendre la substance de notre indicateur. Sabine Barles (2017 : 820), dans son article consacré à l'écologie territoriale, qu'elle lie à la transition écologique, la définit comme un concept permettant « *de caractériser les régimes socioécologiques locaux, dont l'expression est le métabolisme territorial, ensemble des flux d'énergie et de matières mis en jeu par le fonctionnement des sociétés humaines* ». Elle précise également que la notion de métabolisme renvoie aux relations qu'exercent les processus biogéochimiques naturels (cycle du carbone, de l'azote, du phosphore, de l'eau) avec les techniques d'origines anthropiques (op. cit : 821). De plus, il est intéressant de noter la prise en compte du caractère local comme cadre d'analyse, renvoyant aux spécificités d'un territoire. Dans notre cas, il s'agit de notre terrain d'étude.

Pour entrer davantage dans le détail, la notion de flux de matières suggère, pour un système urbain, qu'une quantité de matière y entre (intrants) sous la forme de matériaux, de ressources et d'énergie, etc., et qu'après utilisation et transformation, le système local produise des déchets (sortants). Dans cette vision linéaire, l'importante consommation de matières, souvent non renouvelables, qui s'effectue en ville, constitue un problème majeur pour l'environnement. La plupart du temps, les processus de transformation et d'utilisation de ces matières produisent des externalités négatives. Dans cette optique, Barles (2017 : 823) dit qu'« *envisager la dimension urbaine d'une transition socioécologique dont l'objectif serait de rendre compatible le fonctionnement des sociétés avec celui de la biosphère* », suppose de percevoir l'enjeu essentiel. Il s'agit de la dématérialisation de notre métabolisme urbain, que l'auteure définit comme « *une consommation moindre de matières, associée à une*

substitution autant que faire se peut du non renouvelable par le renouvelable » (op. cit : 823). De plus, elle ajoute que 4 types de matières sont importants à considérer pour le métabolisme urbain : « *l'eau, les matériaux de construction, les combustibles fossiles et les produits agricoles et alimentaire* » (op. cit : 823)³⁶.

Dans la perspective qui est la nôtre, à savoir la définition de l'indicateur *gestion des flux de matières*, nous allons nous focaliser sur les initiatives qui participent à cette dématérialisation progressive en prenant en compte l'analyse de ces quatre flux de matières, mais aussi en prêtant une attention toute particulière aux déchets. Les enjeux en amont, comme par exemple, l'extraction des matières premières ou la transformation de celles-ci, appelés « flux indirects », ne seront pas discutés car sortant de notre propos. Il convient toutefois de rappeler leur importance en termes de dépendances générées. Barles rappelle que « *plus le territoire est dépendant d'autres, plus les flux indirects sont importants : en d'autres termes, la matérialité urbaine s'exprime plus à l'extérieur des villes qu'à l'intérieur de celles-ci* » (op. cit : 829). En conséquence, toute initiative qui tendrait à rendre les territoires moins dépendants en ressources participent par essence à réduire ces flux indirects. Dans le cadre des initiatives et projets locaux que nous analyserons, ce mécanisme est central³⁷.

9. Culture

La transition écologique comme processus multi-acteurs s'accompagne du besoin de fonder une culture commune, pour promouvoir l'agir. Nous entendons alors par l'indicateur *culture*, d'une part les éléments de projets qui favorise l'entre-aide, la mise en réseau, un imaginaire collectif commun participant à faire évoluer la dimension écologique, mais aussi les projets proprement culturels qui participent au façonnage de cette imaginaire collectif.

10. Mixité sociale et inclusivité

L'élément significatif que nous essayons d'approcher par le terme de mixité sociale est que la dimension écologique est l'affaire de tout un chacun. L'inclusivité sociale et culturelle ne va

³⁶ Les rejets liés à la production et à la consommation d'énergie, sous ses différentes formes, y compris renouvelables, constituent une réalité plus complexe que cela, que nous n'approfondirons pas ici.

³⁷ Pour ce qui est de la théorie des 4 « R » (« *réduire, réemployer, réparer, recycler* ») repris par Barles (2017), nous convergeons avec l'auteure pour considérer que le recyclage des matières ne représente qu'une infime partie des rejets vers la nature, qui sont de manière prédominante des pollutions de l'air, de l'eau et des sols. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas recycler. Dans cette vision, plus intéressant que le recyclage à proprement parler qui pose quelques problèmes industriels spécifiques, il s'agit notamment d'accorder plus de place à la réparation, au ré-usage et de manière générale à la lutte contre toutes les formes d'obsolescence programmée.

pas de soi, mais peut représenter dans la durée un enjeu fédérateur important. Nous entendons alors par l'indicateur *mixité sociale* tous les éléments relatifs à favoriser la reconnaissance, l'action commune possible et l'entraide entre catégories socio-professionnelles et générationnelles pour que tout le monde puissent se sentir concerné par l'enjeu écologique.

11. Santé

Le rôle de l'écologie et plus généralement de la nature sur la santé n'est plus à prouver (en ville, notamment, mais pas uniquement). Leurs bienfaits tant sur le moral que sur le physique sont importants à prendre en compte et toute atteinte à cette qualité, qui se traduit le plus souvent par un cadre de vie plus nocif, doit également faire partie de nos préoccupations. Les démarches entreprises dans la perspective « santé » participent également à favoriser la résilience des populations humaines face aux problèmes futurs dus au réchauffement climatique et servent souvent de révélateurs, voire d'éléments déclencheurs à la prise de conscience pouvant amener des personnes à davantage de sensibilité pour la qualité de leur milieu de vie.

5.3.3. Synergie des indicateurs présentés et justification du choix des éléments analysés

Dans une perspective d'incidence écologique, l'analyse des projets impliquant les habitants associables à ces indicateurs nous permettent de mettre en exergue non seulement la substance de ces projets et initiatives engagés par les habitants mais également les différentes synergies pouvant produire du changement. Pour expliciter notre propos, nous prenons appui sur les travaux de Duchemin et al. (2008) concernant l'agriculture urbaine. En effet, ces auteurs mettent évidence la multi-dimensionnalité de ce domaine avec le jeu de relations et de renforcement entre huit aspects de la question et de nombreux sous-principes à l'œuvre qu'ils qualifient globalement comme étant multi-fonctionnels (voir schéma ci-dessous).



Figure 2: " Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine", Duchemin et al. 2008

Cet exemple est l'expression même de ce que nous voulons dire à travers ce principe de synergie. Bien entendu, il touche à l'agriculture urbaine mais d'autres focales pourraient aussi bien être choisies. Ainsi, il est important pour comprendre d'une part pourquoi nous allons nous focaliser sur certains projets clés des habitants (une attention liée au fait que nous ne pouvons pas traiter l'ensemble des projets prenant place dans l'écoquartier), et d'autre part comment à travers eux nous pouvons apporter une connaissance nouvelle et des éléments de réponse à la question et aux sous-questions de recherche (voir section 3.2).

Dans cette optique, nous faisons le choix de nous concentrer sur les projets et activités exemplaires, issus de démarches participatives où sont fortement impliqués les habitants. Ceux-ci sont :

- Le groupe de travail « GoVergers »
- Le projet global d'alimentation de l'écoquartier des Vergers
- Le groupe de travail « Transition écologique » de la coopérative Equilibre

- Une réflexion sur l’empreinte écologique du quartier

5.4. Limites de la recherche

Toute recherche académique est accompagnée de limites de diverses natures, par exemple en termes de temps, de ressources disponibles et d’éléments impondérables. Tenter de comprendre un sujet aussi complexe, n’est pas un processus linéaire, mais une construction où on comprend souvent tardivement ce que l’on aurait dû et pu faire au début. Dans cette perspective, le temps paraît être la ressource la plus limitative. En soi, le processus itératif nous permet de faire murir notre sujet d’étude, avec progressivement des gains significatifs de connaissance amenant une meilleure compréhension systémique de la situation et des questions de plus en plus pertinentes lors des entretiens et observations. Ce sont des mécanismes qui se déploient en temps réel tout au long de la recherche, mais qui peuvent aussi, soudainement nous placer dans des situations de vulnérabilité face aux impondérables.

La situation de ce début d’année 2020, avec l’expansion de la pandémie de Coronavirus touchant progressivement tous les pays du globe nous a en quelques sortes stoppé par rapport aux nécessités d’enquête sur le terrain. En effet, le confinement a été déclaré et avec lui, toutes les réunions des groupes de travail que nous devions suivre et qui étaient déjà programmées ont été annulées. Etant plus ou moins dépendant des autres dans une recherche, des difficultés sont alors apparues pour être en condition de mener certaines observations et même pour obtenir certaines informations. Quand bien même le télétravail nous a permis d’avancer, nos interlocuteurs privilégiés ont été de plus en plus difficiles à atteindre, leur agenda et priorités ayant été bouleversés.

L'ENQUÊTE DE TERRAIN



Ecoquartier des Vergers, Rue des Arpenteurs, Ecole des Vergers (gauche) et Parcelle maraîchère de la Coopérative agricole de la Ferme des Vergers.

Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

6. L'ENQUÊTE DE TERRAIN

6.1. Le contexte coopératif suisse et genevois

6.1.1. *Un bref historique*

Notre enquête se focalisant sur l'écoquartier des Vergers et plus particulièrement sur la principale forme d'habitat participatif que l'on y rencontre, à savoir l'habitat coopératif, il paraît important de replacer les différentes initiatives que cela recouvre dans leur contexte. Il s'agit notamment de comprendre l'historique des initiatives qui ont marqué l'avènement puis l'essor de l'écoquartier des Vergers, avant de s'attaquer à la description plus précise des éléments qui aujourd'hui le composent et qui vont être le sujet de nos analyses.

En Suisse, c'est au début du XX^{ème} siècle qu'apparaissent les premières coopératives tentant de répondre au problème de la « *pénurie de logements salubres et bon marchés* » (Rabinovich et Poschet, 2006 : 11). Ce sont des initiatives portées par des acteurs issus de mouvements sociaux et politiques tels que des « *philanthropes, des syndicats, des œuvres sociales ou des partis politiques* » (op. cit : 11). En 1920, à la suite de leur création, la Confédération Suisse, consciente des répercussions néfastes de la crise du logement, souhaite inciter la « *construction de logement coopératifs* » et finit même par institutionnaliser le processus en soutenant « *l'initiative privée d'associations coopératives de logements économiques* » (op. cit : 11). Pour reprendre la typologie développée dans l'état de l'art (chapitre 4.3), c'est ainsi que voient le jour les « *coopératives sociales ou grandes coopératives* ». A partir des années 60, les aspirations participatives prennent peu à peu le dessus, avec notamment la création de « *petites coopératives* » (voir chapitre 4.3), qui « *prônaient une forme d'organisation favorisant non seulement le développement d'une vie sociale, mais également la possibilité pour les habitants de prendre en charge la conception et la gestion de leur cadre de vie* » (op. cit). Comme le rappellent ces auteurs, c'est une période qui « *coïncide avec la mise en place de mesures fédérales d'encouragement à la propriété* » (op. cit. : 11). Cette loi de 1975, octroyait « *diverses formes d'aide fédérale aux particuliers, mais aussi aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique* » (op. cit. : 11).

Enfin, c'est en 1980 qu'un troisième type de coopérative voit le jour : les coopératives « *associatives* » (voir chapitre 4.3), basées sur le modèle des « *WOGENO* –

Genossenschaften »³⁸, un regroupement de coopératives associatives au niveau suisse (op. cit : 12). Ces coopératives cherchent à tirer profit des avantages des deux autres types de coopératives mentionnés plus haut, « *en combinant une structure fédératrice [...] avec des associations qui fonctionnent par immeuble* » (op. cit : 12) ; ceci dans le but que les professionnels de la coopérative puissent rendre la réalisation bâtie « *viable* » en terme de pilotage, les habitants pouvant, « *faire valoir leurs besoins et leurs envies* » (op. cit : 12), grâce à un organe associatif.

Selon Rabinovich (2009 : 142), ces derniers types de coopératives sont directement issues des mouvements sociaux des années 1970 et notamment des mouvements de « squatteurs ». En effet, pour en venir au cas précis de la ville de Genève, Pattaroni et Togni (2009 : 113) affirment que cette ville « *a connu un des mouvements squats les plus importants d'Europe* ». Le mouvement remettait en cause le modèle du logement standard par une conception alternative du développement urbain, prônant certaines aspirations qui se résument aujourd'hui dans le concept de « *convivialité* » (Pattaroni, 2011 : 46). On observe grâce à ce nouveau rapport à la ville que certaines avancées sociales en matière d'habitat se sont produites, comme par exemple *les contrats de confiance* et *les baux associatifs*, « *qui cherchent à inscrire plus durablement le modèle du vivre ensemble porté par le mouvement squat dans le cadre institutionnel du logement social* » (Pattaroni et Togni, 2009 : 114). Cependant, ces « *innovations institutionnelles* » ont pu apparaître surtout en raison d'une politique de tolérance de la ville à l'égard des squatteurs (op. cit. : 113). Ces avancées pour Genève ont permis « *une plus grande emprise du logement social – et pour les locataires en général – une plus grande emprise sur leur cadre de vie [...]* » (op.cit. : 115).

Ces innovations institutionnelles ont fait apparaître progressivement à Genève des héritiers du mouvement *squat*. Selon Pattaroni (2011 : 47), ce sont d'une part les coopératives associatives et d'autre part, indirectement, les écoquartiers ; pour deux raisons. La première est que les acteurs qui ont développé certaines de ces coopératives à Genève sont souvent issus directement des mouvements squats ; la deuxième est que les formes urbaines qu'ils y

³⁸ Rabinovich et Poschet (2006 : 12) nous expliquent que « *WOGENO- Genossenschaften* » est une organisation faitière regroupant une quinzaine de coopératives associatives (dont la CODHA), la première ayant été créée en 1981 à Zurich. Ces coopératives associatives fonctionnent en louant leur immeuble à une association d'habitants (de la coopérative) qui gère ensuite la gestion de celui-ci.

développent poursuivent en partie les mêmes aspirations que ces mouvements sociaux, y compris pour celles qui concernent la dimension écologique³⁹.

Cette origine, faite de mouvements spontanés et de tolérance publique, nous interroge sur l'importance du cadre institutionnel voire même du rôle central exercé par la Confédération, le canton et la commune pour promouvoir ce type d'habitat. En effet, les coopératives faisant parties d'organismes faïtiers au niveau national, elles ont toutes le droit à des aides fédérales. Cependant, les règles en matière d'aides cantonales dépendent de la politique cantonale de logement⁴⁰ propre à chaque canton. Par exemple les cantons de Genève et de Zurich, tous deux en situation de pénurie de logement, sont « *considérés comme particulièrement favorables au développement de coopératives* » (Pattaroni et Marmy, 2016 : 47). En effet, pour reprendre certains éléments de l'étude *Les coopératives de logement dans le canton de Vaud* de Pattaroni et Marmy (2016), trois facteurs expliquant ce qui différencie les coopératives entre cantons sont révélés :

- « *Le rôle respectif des communes et des cantons dans le soutien aux coopératives ;*
- *l'existence d'instruments financiers et d'appui spécifiques au développement quantitatif et qualitatif des coopératives ;*
- *le tissu même des coopératives et en particulier l'existence ou non d'associations de défense de leurs intérêts* » (op. cit. : 47).

³⁹ Prenons ici l'exemple, du quartier de la Jonction à Genève, qui historiquement accueillait « Artamis », un lieu de résidence d'artiste, de squatteurs et des militants écologistes, qui progressivement s'est transformé en un projet intitulé « Pour que pousse Coquelicot » (1999-2008) puis en « Ecoquartier Jonction ». Relevons que la dimension écologique explicitement développée dans cette transition, a commencé par le nom de son projet. Cet écoquartier a accueilli certaines coopératives d'habitants créées directement à partir du mouvement squat, comme par exemple la CODHA (même si le processus fut en réalité plus sinueux et plus complexe que la façon dont nous l'avons résumé ici). Pour avoir davantage d'éléments sur ce sujet : cf. Coquelicot (2006) et Ecoquartiers-Genève (2017).

⁴⁰ Pour reprendre un exemple de l'étude de Pattaroni et Marmy (2016 :45) : La politique de logement du canton de Vaud dépend d' « *une collaboration entre communes, État et économie privée. L'État exerce son action par des mesures de coordination et par des mesures financières directes et indirectes. Ces aides sont attachées au type de logement et non au statut juridique du maître d'ouvrage* ». Ainsi, par leur statut juridique de maître d'ouvrage, les coopératives doivent recourir à d'autres moyens pour obtenir des aides cantonales, ce qui rend la tâche plus difficile.

6.1.2. Spécificités du contexte cantonal et communal pour l'écoquartier des Vergers

L'écoquartier des Vergers et les coopératives qui s'y trouvent paraissent donc se situer dans un contexte territorial favorable pour permettre à leurs habitants de participer à la fabrique de leur habitat. Ce chapitre tente d'approfondir ces spécificités.

Le canton de Genève, depuis la Loi cantonale favorisant la construction de logements d'utilité publique en 2007, s'est doté d'un objectif clair pour ce type de logements. Il s'agit de « *la constitution d'un parc représentant à terme 20 % du parc locatif cantonal, soit environ 35 000 logements* » (op. cit : 54). Cet objectif est assuré premièrement par la création d'un fonds (le fonds LUP) attribué chaque année et auquel peuvent candidater des organisations faïtières du canton et deuxièmement par la création d'outils spécifiques à disposition des coopératives, comme (op. cit : 54):

- les *Prêts relais* qui « *sont accordés aux coopératives qui n'ont pas assez de fonds propres pour garantir les frais de construction* » ;
- le cautionnement de prêts de la part du Conseil d'Etat « *à hauteur de 95% du prix de l'immeuble* » ;
- l'exonération fiscale, grâce à la création de la FPLC (Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif)⁴¹, cette dernière ayant « *pour mission principale d'acquérir des terrains et des immeubles en vue de les céder aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique* » (op. cit : 56) ;
- le droit de superficie accordé aux logements d'utilité publique (DDP : droit distinct direct) ;
- un quota de 25% de LUP (logement d'utilité publique) « *pour les terrains déclassés en zone de développement* »⁴² ;
- les prêts directs aux coopérateurs⁴³.

⁴¹ Notons que le conseil de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif est composé « *d'un membre par parti* » représenté au Grand Conseil Genevois, « *d'un représentant des Fondation immobilières de droit public (HBM)* », « *d'un représentant du Groupement des coopératives d'habitation genevoises* » et « *d'un représentant des milieux de la construction de logement estudiantins* » (Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, 2018 : 4).

⁴² A noter que c'est une disposition de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD, art 4a).

⁴³ Ces éléments sont tirés de l'étude réalisée par Pattaroni et Marmy (2016). Pour avoir davantage de détails sur les prestations et les conditions complètes de ces dispositifs (cf. pages 55-56).

De plus, ces dispositifs sont renforcées par la « *structuration du tissu coopératif* » genevois (op. cit. : 56). En effet, dans le canton s'est créé un groupement des coopératives d'habitation (GCHG : Groupement des coopératives d'habitation genevoise), qui compte aujourd'hui 78 coopératives dont 61 sont dites non-participatives et 16 qui le sont (Groupement des Coopératives d'Habitation Genevois, 2020b). On retrouve dans cette organisation faîtière trois activités principales : premièrement « *la promotion de l'habitat coopératif* », deuxièmement « *le partage d'expérience entre coopératives* » et troisièmement « *le lien avec les collectivités publiques* » (Groupement des Coopératives d'Habitation Genevois, 2020a). Ces missions font de ce groupement l'un des interlocuteurs principaux de la FPLC lorsque des DDP (droit de superficie) doivent être attribués (Pattaroni et Marmy, 2016 : 56). En effet, toujours selon cette étude (op. cit. : 57), « *l'objectif du canton est aujourd'hui de créer des projets pilotes et une grande quantité de logements avec des coopératives présentes avant le projet urbain afin d'observer les impacts possibles de tels projets, en termes de compétence, de sociabilité ou autres* ». Leur volonté est de chercher des solutions mais il est clair que la part belle est faite aux coopératives de logements en général ; « *avec potentiellement un tiers de coopératives dans les grands projets en zone de développement, les autorités leur ont attribué un rôle important à la fois en termes de production de logements, mais aussi de développement des futurs quartiers* » (op. cit : 57). C'est en quelque sorte une reconnaissance étatique de la dynamique proposée par ce type d'habitat. Selon ces auteurs « *les coopératives deviennent ainsi potentiellement porteuses de trois grands registres de l'habitat : enjeux constructifs (quantitatifs et qualitatifs), enjeux de politique du logement social (loyers modérés) et enjeux de développement urbain (rôle actif dans la vie de quartier, habitat intergénérationnel)* » (op. cit : 57).

Soulignons aussi que cette volonté politique du canton de Genève d'intégrer les coopératives d'habitation dans leurs directives territoriales est directement liée à leurs principes d'aménagement du territoire. On note ainsi que dans le plan directeur cantonal Genève 2030, adopté en 2013 par le Grand Conseil, figure la mesure de « *constituer le parc de logements d'utilité publique* » (Office de l'urbanisme & Département du territoire du canton de Genève, 2013 a: 4).

Le Canton étant très attractif, il doit faire face à une croissance démographique « *largement supérieure à la moyenne européenne* » (Office de l'urbanisme & Département du territoire du

canton de Genève, 2013 a : 3). De ce fait, à « *l'échelle régionale, le développement actuel, notamment la dispersion de l'habitat de plus en plus loin des centres et des pôles d'emploi, n'est en effet pas soutenable et menace à terme les atouts de l'ensemble de l'agglomération* » (op. cit : 3). En effet, la disponibilité de zones à bâtir constructibles est très faible dans le canton et équivaut à moins de « *5% des zones existantes* » (op. cit : 3). C'est problématique, surtout si l'on repense à l'objectif du PDCn (2015) d'accueillir 35'000 logements supplémentaires. Ce chiffre a du reste été révisé lors de la mise en vigueur de la version actualisée du PDCn en 2013, pour s'approcher davantage des 50'000 nouveaux logements à l'échelle du canton, pour l'horizon 2030 (op. cit : 4). Le canton doit ainsi trouver des stratégies pour créer de nouvelles zones à bâtir. Pour répondre à ce besoin de logement, « *la politique d'urbanisation vise à la fois l'urbanisation vers l'intérieur, en poursuivant la densification des tissus déjà bâtis, et de nouvelles extensions urbaines compactes et denses sur la zone agricole* » (op. cit : 5).

Pour revenir à l'objet qui nous concerne, cette dernière politique est assurée par la mise en œuvre de la mesure A05 *Mettre en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole* du PDCn Genève 2030, dans laquelle se retrouve parmi la liste des projets prioritaires d'extension urbaine déjà réalisés, l'écoquartier des Vergers dans la commune de Meyrin (Office de l'urbanisme et Département du territoire du canton de Genève, 2013 b). En effet, la commune de Meyrin a été identifiée, en tant que ville secondaire, comme l'un des endroits stratégiques de développement du territoire pour contenir les objectifs de la LAT et du PDCn Genève 2030. Ainsi, pour le territoire à l'échelle de l'agglomération, plusieurs projets en cours de planification sont concernés avec notamment les Grands projets « *Vernier-Meyrin-Aéroport (VMA) et ZIMEYSAVER* » (Commune de Meyrin et Urbaplan, 2020 : 9).

En ce qui concerne précisément le projet de quartier des Vergers, la nouvelle zone à urbaniser était déjà identifiée dans le Plan Directeur cantonal genevois élaboré en 2001⁴⁴. Ainsi, pour mener à bien la phase opérationnelle de construction du projet, il a fallu modifier la limite de

⁴⁴ Notons, que le Plan directeur cantonal genevois actuel a été construit pour l'essentiel en 2001, puis approuvé par le Conseil fédéral en 2003. Cependant l'art. 9 al. 3 de la LAT oblige les cantons à réexaminer tous les 10 ans le contenu de leur plan directeur. Ainsi celui de Genève a été révisé à plusieurs reprises, notamment en 2011. La version actualisée d'aujourd'hui (Plan directeur Genève 2030) a été adoptée par le Grand Conseil en 2013 (Office fédéral du développement territorial ARE, 2015 : 7).

zone (modification d'une parcelle de zone agricole en zone à bâtir)⁴⁵ et inscrire le projet de quartier dans un Plan Directeur de Quartier (PDQ) qui fut adopté en 2006 par le Conseil communal meyrinois. La figure 3 montre en rouge la délimitation du quartier des Vergers et son emprise sur la zone agricole (en vert) qui fut déclassée.



Figure 3: Situation des zones dans le périmètre du quartier des Vergers (Office de l'urbanisme GE, Département du territoire GE & commune de Meyrin, 2006 b : 84)

Pour mener à bien le projet de construction du nouveau quartier des Vergers, le Plan directeur de quartier Les Vergers (Meyrin) a édicté des principes qui vont conduire jusqu'à la construction de celui-ci. Quatre thèmes y sont développés : « *La trame verte, les déplacements, les constructions et les mesures environnementales* » (Office de l'urbanisme GE, Département du territoire GE et la commune de Meyrin, 2006 a : 5). Ces différents principes font offices de concept fort pouvant guider le projet d'aménagement à répondre aux enjeux d'une interface ville-campagne, où doivent se conjuguer des efforts pour impacter le moins possible le territoire tout en assurant un quartier de qualité pour ses futurs résidents. Il s'agit d'une planification générale qui a ensuite fait l'objet de grandes discussions entre la commune et les différents partenaires pour aboutir en 2011 à la charte d'écoquartier (Commune de Meyrin et Urbaplan, 2012), qui fut le point de départ de la mise en œuvre de celui-ci avec une attention toute particulière accordée aux concepts de durabilité. En effet, dans cette charte, on remarque la forte volonté de la commune de Meyrin de construire un quartier exemplaire sur plusieurs aspects, devant notamment aboutir à un espace de qualité, durable, doté d'une certaine mixité et surtout porté par sa démarche participative.

⁴⁵ Il est important de préciser que selon le PCDn toute modification de zone agricole en zone à bâtir doit s'accompagner de mesures de compensation en collaboration avec les exploitants des zones concernées (cf. Office de l'urbanisme & Département du territoire du canton de Genève, 2013 b : 74).

Ce chapitre visait à montrer la convergence intéressante à observer entre d'une part des mouvements sociaux qui ont milité depuis longtemps pour une fabrique différente de l'urbain et d'autre part des collectivités publiques avec les divers instruments d'aménagement et d'aide au logement. Le canton de Genève et de la commune de Meyrin apparaissent ainsi comme des contextes favorables pour mener des expérimentations pouvant déboucher sur un changement positif dans notre rapport à l'environnement. Cette convergence n'est probablement pas sans lien avec le concept de voies médianes (Audet 2016) que nous avons examinées dans l'état de l'art et que nous aurons à vérifier sur le terrain.

6.2. Description des éléments étudiés

Afin de pouvoir conduire de manière cohérente l'analyse du terrain et, sur cette base et en relation avec les chapitres précédents, produire les résultats de notre recherche, il convient à présent de décrire de manière plus approfondie les éléments présentés au chapitre 5.2.1 *Choix des interlocuteurs et des outils*. Pour ce faire, cette section est structurée en exposant différents contenus, en allant des plus généraux au plus particuliers. Nous allons commencer par faire le portrait de l'écoquartier des Vergers, en montrant ses dynamiques et objectifs propres, puis nous nous focaliserons sur la description de certaines coopératives d'habitants avec leur historique et leurs particularités, afin de pouvoir les comparer par la suite; et finalement nous nous attacherons à exposer les projets et activités les plus pertinentes pour faire avancer la connaissance sur le sujet de notre étude.

6.2.1. L'écoquartier des Vergers

Bien que nous ayons déjà présenté l'historique du quartier des Vergers et certaines de ses spécificités, il convient d'approfondir ce qui caractérise véritablement l'écoquartier en tant qu'objet territorial spécifique. Pour rappel, l'écoquartier des Vergers est composé de 30 bâtiments répartis sur un terrain de 16 hectares, pour un total de 1350 logements pouvant accueillir 3000 nouveaux habitants, soit 15% de l'augmentation démographique de la commune. C'est aussi 10'000m² de surfaces commerciales. La commune étant propriétaire de 47% des droits à bâtir, (voir figure 4, bâtiments en bleu) ses logements ont été attribués par le Conseil Municipal sur la base d'un droit de superficie. C'est notamment sur les conseils d'un comité d'évaluation que la sélection des superficiaires s'est effectuée, en recourant à différents critères (Les Vergers écoquartier – Meyrin et Urbaplan, 2012: 13), respectant les

trois piliers du développement durable et la volonté de respecter le quota minimum de 25% d'attribution à des LUP (LGZD, art.4a). Afin de garantir l'exemplarité du quartier sur les plans économiques, sociaux, et environnementaux, et pour ce dernier point, comprenant aussi bien la planification énergétique⁴⁶ que la gestion des eaux, la gestion des déchets et les aspects liés à la mobilité, la commune a réalisé une charte pour inscrire ces différents objectifs dans la durée (cf. chapitre 2.4). Pour se donner les moyens d'atteindre ces buts et notamment de parvenir à une meilleure maîtrise du processus et garder une cohérence d'ensemble par rapport au quartier, la commune s'est fixée trois principes fondateurs.



Figure 4: localisation des droits à bâtir, Les Vergers écoquartier – Meyrin et Urbaplan, 2012 (Légende modifiée par VR.).

Le premier est la mutualisation des espaces publics. En effet, la commune s'est arrangée avec les propriétaires fonciers (possédant les 53% des terrains restants) pour réaliser les aménagements extérieurs pour l'ensemble de la parcelle, comprenant alors les espaces privés fonciers, appelés les dépendances, ainsi que les terrains communaux (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018b). Les espaces publics ont fait l'objet d'un concours pour « imaginer

⁴⁶ Par exemple l'objectif que les bâtiments soient tous classés Minergie-A, ou encore le programme de chauffage à distance sur lequel nous reviendrons dans le chapitre sur les résultats.

l'aménagement des espaces publics » en ayant comme perspective qu'« *ils participent de la construction d'un contexte verdoyant de biodiversité urbaine, ouvert à l'appropriation par les habitants. Ces espaces peuvent, s'ils sont bien conçus, devenir des espaces porteurs d'échanges et de rencontres* » (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018c). Il s'agissait de faire démarrer un dialogue entre les différents acteurs du quartier, que ça soit la commune, les propriétaires fonciers et les habitants dans le souci que ces espaces répondent aux besoins de chacun mais surtout qu'ils puissent être appropriables. Aujourd'hui, c'est l'atelier des Vergers (ADV) qui est en charge de la conception et du suivi du projet, qui réunit architectes, paysagistes, ingénieurs et écologues⁴⁷. Ces espaces font l'objet de techniques novatrices en matière de biodiversité, de gestion des eaux ou encore d'éclairage, pouvant offrir aux habitants des espaces de vie de qualité.

Le deuxième élément fondateur du quartier est, comme nous l'avons souvent précisé, le choix de la démarche participative qui devait prévaloir dès les prémices de sa conception, jusqu'à sa construction et même au-delà. En effet, s'est très vite constitué le GMO (groupe des maîtres d'ouvrage), un organe d'échange entre les constructeurs, les habitants et la commune. Trois « *volets* » de travaux sont explorés (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018a):

- la démarche « *grand public* » s'inscrivant dans la perspective d'impliquer l'ensemble des meyrinois dans la réflexion sur le projet,
- la démarche de réflexion touchant à l'aménagement des espaces publics, pour faire en sorte que le quartier réponde aux attentes, aux besoins des différentes acteurs qui le composent afin de faciliter l'appropriation du quartier et la bonne entente devant y régner,
- la démarche visant à chercher la plus-value des activités commerciales pour une meilleure vie de quartier, optique qui prévaut pour ce qui est d'évaluer les rez-de-chaussée, en association avec la *Chambre économique sociale et solidaire (CESS)* – *Après Genève*.

Finalement le troisième principe est l'attribution d'un droit de superficie à des coopératives d'habitation et à une fondation, « *ceci afin d'introduire une certaine diversité*

⁴⁷ Pour plus de détails sur la description des espaces publics, cf. Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018.

socioculturelle parmi les habitants, mais aussi afin de favoriser l'implication des futurs habitants dans la conception des espaces publics et dans la vie du quartier » (op. cit.).

Grâce à ces différentes démarches, principes et objectifs forts, au triple plan de l'environnement, de l'économique et du social, l'écoquartier se démarque clairement comme une expérimentation urbaine active et surtout, positive en matière de durabilité, capable de favoriser des projets et activités innovantes où les habitants sont au cœur de leur réalisation. La substance même de cette participation sera approfondie dans les résultats.

6.2.2. Coopératives de l'écoquartier des Vergers : La CODHA et Equilibre

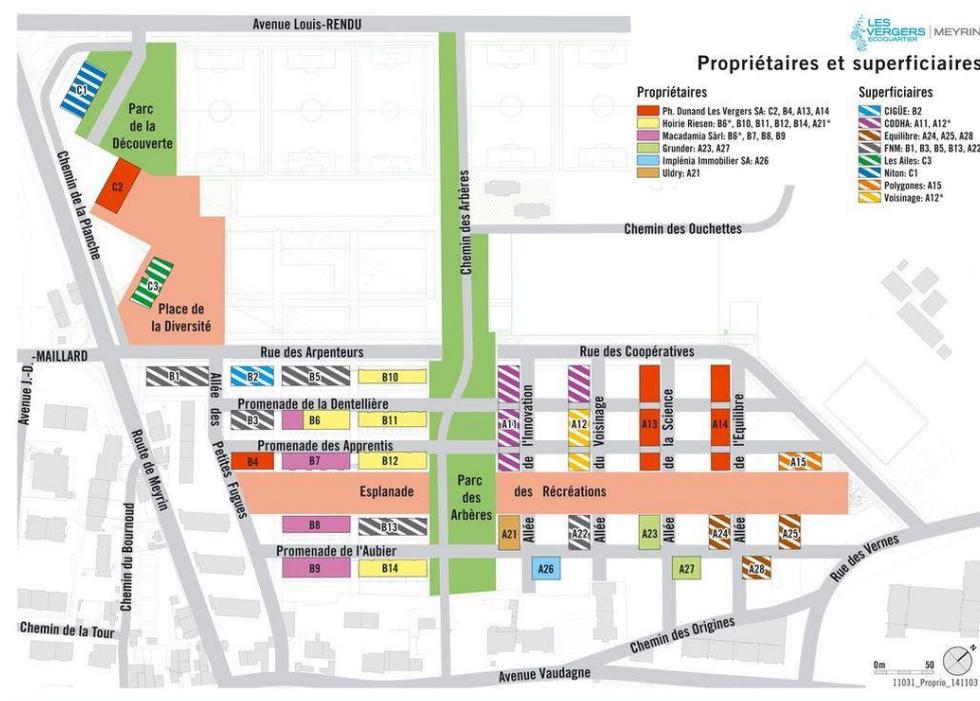


Figure 5: les coopératives aux Vergers, *Les cahiers des Vergers*, 2014: 35

Comme déjà mentionné, ce ne sont pas moins de sept coopératives, relevant de caractéristiques typologiques en partie différentes, ainsi qu'une fondation, qui ont pris place dans le quartier (cf. figure 5). Ces dimensions typologiques, approfondies dans l'état de l'art, vont nous permettre de faire ressortir différentes capacités, qui se retranscrivent en objectifs concrets variant selon les coopératives d'habitation dans le quartier. Pour comprendre ces différentes capacités, nous avons dû nous limiter quant au nombre de coopératives à analyser plus en profondeur. Toutefois, l'envie de comprendre la substance de la démarche participative véhiculée par ces coopératives s'est imposée. Nous avons ainsi décidé de nous focaliser sur deux des sept coopératives présentes dans le quartier des Vergers, qui ont une

histoire, des motivations, des objectifs ainsi que des formes organisationnelles à première vue différentes et qui, de ce fait, nous paraissent intéressantes pour être analysées dans une perspective de participation citoyenne active.

6.2.2.1. La coopérative de la CODHA

La première coopérative que nous allons brièvement décrire ci-dessous est la Coopérative De l'Habitat Associatif (CODHA). Cette coopérative est née en 1994. Ses membres fondateurs étaient au départ des amis issus des mouvements associatifs et squats genevois, « *qui provenaient du milieu universitaire et avaient le souhait d'acheter une maison ensemble* » (Rabinovich et Poschet, 2006 : 31). C'est lors d'un événement organisé par le GRAAL (Groupement pour la production d'action associative en matière de logement) que l'organisation faîtière WOGENO – Genossenschaften (organisation dont la CODHA est actuellement membre), qui comptait déjà quelques coopératives à Zurich, est apparue comme une référence possible. Elle « *se présentait comme une structure faîtière ne louant pas des appartements, mais des immeubles à des associations d'habitants 'ad hoc'* » (op. cit. : 31), retenant pour cela l'attention de la future CODHA. C'est quelque temps après que la Coopérative De l'Habitat Associatif fut créée.

Aujourd'hui, c'est la plus grande coopérative participative de Genève qui compte plus de 4000 coopérateurs dont plus de 700 déjà logés, 13 immeubles de logements pour un peu plus de 500 logements et 14 projets de construction en cours (Coopérative de l'habitat associatif, s.d. a). C'est une coopérative très active à Genève et également sur l'arc lémanique puisqu'elle a désormais un projet en cours dans le futur projet d'écoquartier aux Plaines-du-Loup à Lausanne en plus de son activité déjà bien établie à Nyon. Elle tient peut-être ce succès des valeurs et des principes qu'elle défend et qu'elle a décliné en cinq grandes thématiques.

Premièrement, l'un de ses principes fondateurs est la solidarité, qui se définit à la CODHA en plusieurs points ; comme, par exemple, la volonté de « *construire et rénover dans la transparence des coûts et sans but lucratif* », de « *créer des espaces extérieurs conviviaux et des espaces communs à partager* », ou encore d'« *être une entreprise répondant aux critères de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)* » (Coopérative de l'habitat associatif, s.d. b). Ainsi la coopérative « *a pour but de procurer à ses membres des espaces d'habitation autogérés tout en soustrayant durablement les logements à la spéculation* » (op. cit.), ceci avec pour

perspective de donner davantage de « *ressources aux objectifs sociaux, architecturaux et écologiques* » dans les projets (op. cit.).

Pour poursuivre ses buts économiques, un deuxième principe, se révélant même être l'ADN de la coopérative, est sa démarche participative. En effet, devant se confronter à toute une série d' « *impératifs financiers, techniques et légaux* » pour la réalisation de leur immeuble, la coopérative a développé une charte participative pouvant guider les coopérateurs dans « *les étapes clefs d'un processus de construction depuis la maîtrise du terrain jusqu'à l'entrée des habitant-e-s : à chaque phase correspond des types de choix et de compétences partagées entre l'Association d'habitant-e-s, la CODHA et les architectes* » (op. cit.). En effet, lorsqu'un immeuble est terminé, la Maîtrise d'ouvrage donne la gestion de l'immeuble à une association d'habitants prévue à cet effet par le biais d'un « *contrat de gestion associative* » liant les deux parties (op. cit.).

Le troisième principe fort de la coopérative concerne directement les habitants des immeubles : la CODHA a pour objectif que chacun puisse accéder aux logements qu'elle crée. En effet, assurer une mixité sociale et générationnelle est une des marques de fabrique de la coopérative, puisqu'elle essaie de développer des logements adaptés à tous les types de populations et de revenus (op. cit.).

Le quatrième principe et non des moindres est l'écologie et le développement durable. En effet, la CODHA fait de la promotion des écoquartiers l'un de ses objectifs majeurs. Dans cette optique la coopérative associative « *porte une attention particulière aux matériaux utilisés et cherche à minimiser la consommation d'énergies non renouvelables, tant à la construction qu'à l'exploitation* » (op. cit.). C'est pour poursuivre ces différents objectifs en matière d'habitat durable qu'elle a élaboré une charte écologique, poursuivant les directives de la conférence de Rio (1992) sur le développement durable, qui lie tous les membres de la CODHA (la charte est disponible en annexe 11.5.3 et nous y reviendrons par la suite).

Finalement, le dernier principe cher à la coopérative est « *le développement du mouvement coopératif* ». En effet, la coopérative est très active au sein du Groupement des Coopératives d'Habitation Genevoises (GCHG) et elle cherche grâce à cela à promouvoir ce type d'habitat, de favoriser l'entraide entre coopératives et « *de proposer aux collectivités publiques une*

méthodologie simple pour la création d'Ecoquartiers coopératifs et la mise en œuvre de processus participatifs » (op. cit.).

Pour ce qui est du projet des Vergers, la CODHA a développé, conjointement, avec la coopérative Voisinage (réalisation, Bureau Bellmann architecte), un ensemble de deux barres de 196 logements, « situées sur un terrain en pente douce, perpendiculaire au Jura, et développant ainsi des gabarits allant de rez+5 à rez+8 » (voir plan de l'écoquartier, chapitre 6.2.1, Coopérative de l'habitat associatif, s.d. c). Ce projet conséquent est particulier dans la mesure où un accent important a consisté en la mise à disposition d'espaces semi-collectifs « adaptables », visibles depuis l'extérieur, qui témoignent d'une volonté d'exercer une démarche participative inter-coopératives, toute en gardant pour chacune des coopératives une certaine autonomie (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020). De plus, les deux coopératives ont développé, en collaboration avec l'association *Espace Chantier*, « un lieu convivial de rencontre et de production participative au cœur même du chantier, offrant une interface entre le quartier, les futur-e-s habitant-e-s, les constructeurs-ouvriers et les architectes » (op. cit.). C'est en effet, un projet innovant qui mêle des visites de chantier et des œuvres artistiques, le tout avec un but culturel et pédagogique marqué (pour plus d'information à ce sujet, cf. *L'Espace Chantier A11-A12*, 2017).



Ecoquartier des Vergers, Coopérative de la CODHA (A11), Parc des Arbères (droite).
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

6.2.2.2. La coopérative « Equilibre »

La deuxième coopérative d'habitation présente dans l'écoquartier des Vergers est « Equilibre ». Au départ, ce sont huit familles qui se sont regroupées en 2005 « *souhaitant réfléchir au développement de logements de haute qualité environnementale et sociale* » (Coopérative Equilibre, 2017 b). Conscient de l'impact négatif des sociétés industrielles sur l'environnement et sur les ressources planétaires et faisant état d'un constat général concernant la consommation du mode de vie « suisse », le groupe cherche à comprendre « *comment intervenir pour réduire à la fois ces inégalités sociales et notre impact insoutenable sur les ressources naturelles* » (Coopérative Equilibre, 2017 c). Ainsi, le groupe de réflexion a démarré par la création d'une charte éthique, rassemblant les valeurs de ses membres et auxquelles doivent adhérer les candidats à devenir de nouveaux habitants. C'est dans l'optique de développer un mode de vie plus adéquat avec la possibilité pour la formule coopérative « *de concevoir un logement avec un impact minimal sur les ressources naturelles* » (op.cit.) que la coopérative est née en 2006. A ce moment charnière du début, la coopérative a eu beaucoup de soutien de la part de ses homologues genevois comme la CODHA, la Cigüe (une autre coopérative également présente au Vergers) et Inti (coopérative d'habitation non présente dans l'écoquartier). Mentionnons également, le soutien du GCHG (Groupement des coopératives genevoises), qui l'a aidé dans sa tâche de recherche de terrain pour un premier projet (Coopérative Equilibre, 2016: 4). Ainsi un premier droit de superficie lui est accordé en 2008 et l'habitation de Cressy voit le jour. La coopérative compte aujourd'hui 274 foyers pour plus de 710 personnes comprises entre trois projets déjà réalisés (dont celui des Vergers) et cinq en cours de réalisation.

Equilibre fait partie de la catégorie des coopératives participatives ou associatives. Le nom de la coopérative autogérée vient de la poursuite des objectifs de sa charte. En effet, elle recherche un équilibre entre la « *qualité de vie* », la « *simplicité* », la « *réduction de notre impact sur les ressources épuisables* », l'« *émergence d'une économie sociale et solidaire* », le « *renforcement des liens entre personnes de générations et/ou de cultures différentes* » et « *l'intégration harmonieuse sur le quartier, la commune, le canton et dans la société en général* » (Coopérative Equilibre, 2015). C'est à travers ces valeurs fortes que sont transposés dans la charte des critères essentiels pour la réalisation des logements :

- « *Qualité de la construction.*

- *Qualité de l'espace, en particulier grâce à des pièces lumineuses et spacieuses et grâce à l'intégration de la végétation dans la construction.*
- *Loyers accessibles.*
- *Concept énergétique (consommation minimale, promotion des énergies renouvelables).*
- *Adaptation aux besoins des différentes générations, en particulier les personnes âgées, les enfants et les adolescents.*
- *Choix de matériaux respectueux de l'environnement.*
- *Possibilités de s'adapter aux souhaits de chacun, dans le respect des valeurs dont témoigne la présente charte.*
- *Partage d'espaces communs tels que salle polyvalente, espace créatif, jeux, espace de détente à l'extérieur, services (buanderie, parc à vélos,...) » (op. cit.).*

Dans la charte figure également l'engagement auquel les membres d'Equilibre doivent se soumettre. Ainsi, ses membres se doivent de rechercher un équilibre « *entre leurs intérêts personnels et ceux de la coopératives* », de « *participer à la vie de la coopérative* » comprenant les assemblées générales, les prises de décisions et les tâches définies par ces deux dernières. De plus, consciente que ses aspirations pouvaient être problématiques pour l'accueil de nouveaux membres, la coopérative a inscrit également dans la charte un article en 2015 visant à ce que chacun des membres œuvrent « *pour tisser des liens harmonieux avec leurs voisins, membres et non membres, en particulier pour que chacun se sente bien accueilli au sein de la coopérative et afin d'éviter toute forme d'extrémisme ou d'exclusion* » (Coopérative Equilibre, 2015). Puis, y figure la mention de la réduction de l'empreinte écologique individuelle « *grâce à une utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie et une gestion optimale des déchets* » (op. cit) ; et finalement l'idée que chaque membre doit respecter les choix de la coopérative et notamment concernant les espaces partagés dans les habitations. Au vu des principes sociaux et écologiques décrits dans sa charte, la coopérative témoigne de sa détermination à « *développer un habitat qui associe qualité de vie et pérennité* » (op. cit), et ainsi son objectif de devenir un acteur durable de l'habitat genevois.

En ce qui concerne son projet aux Vergers, la coopérative Equilibre a répondu à l'appel à candidature en reprenant les concepts forts de leur immeuble à Cressy. La démarche d'Equilibre a été fortement marquée par la participation de leurs membres au projet dès

l'attribution du terrain par la commune, régissant « *les grandes lignes* » du projet pour un concours d'architecture (qui fut attribuée au bureau Daniela Liengme architectes et Baillif-Loponte et Associés SA). Dans ce cadre, la coopérative avait décidé de donner à un collège d'experts un mandat d'étude parallèle pour comparer précisément les cinq projets retenus lors du concours, dans l'optique de s'assurer des qualités sociales et environnementale de leurs futures habitations. Ainsi selon le souhait des habitants, la coopérative « *bénéficie d'un mini-quartier dans l'écoquartier, avec trois immeubles disposés idéalement en fer à cheval et s'ouvrant sur l'esplanade centrale* » pour un totale de 71 logements (Coopérative Equilibre, 2017 d). Le projet a été choisi pour diverses raisons, au sein desquelles le respect du cahier des charges et notamment la qualité architecturale, sociale et environnementale permettant aux appartements d'« *évoluer selon la dynamique de l'habitat coopératif* » semblent avoir joué en faveur du lauréat (Coopérative Equilibre, 2011 : 12).



Ecoquartier des Vergers, Coopérative Equilibre (A25, A28), Esplanade des Récréations.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

6.2.3. Activités, projets d'habitants et groupes de travail

La dynamique participative, impulsée au départ par la commune puis ensuite par les coopératives d'habitation, est particulièrement riche dans le quartier des Vergers. Dès les phases en amont de la construction du quartier, des forums participatifs invitant les citoyens à se réunir, qu'ils soient futurs habitants ou non, ont été organisés. Tout au long de la réalisation des différents ensembles bâtis, la commune a également mis sur pied des conférences, des expositions, comme par exemple *La ville fertile & Jardiner la ville - vers une nature urbaine* (Commune de Meyrin, Service de la culture (s.d.) et des ateliers participatifs accessibles à tous, dans l'optique d'ouvrir le regard des habitants sur les enjeux urbanistiques, durables notamment. Ces expositions font partie d'un programme – *Nourrir la ville* (Trivelli et al., 2016 : 42) – plus global, à l'échelle de région genevoise, cherchant ainsi à inscrire durablement les enjeux alimentaires en ville par la promotion de trois objectifs : « *promotions des produits agricoles locaux* », « *sensibiliser au bien manger* » et « *développer l'agriculture urbaine* ». On remarque alors que l'écoquartier des Vergers s'inscrit dans une dynamique cantonale et communale visant à entamer un dialogue « fertile » entre la société civile et les institutions.

Ainsi, la volonté de faire des Vergers un quartier exemplaire s'est alors traduite par un concept fort, décrit dans le chapitre 6.2.1 et laissant énormément de places au citoyens pour l'appropriation, la gestion et l'aménagement du quartier. De ces premières réunions ont alors émergé une série de projets, de commissions, de groupes de travail qui font de l'écoquartier des Vergers une particularité dans le contexte suisse. A noter que tous les projets et initiatives habitantes ne sont pas uniquement nés pendant la phase d'avant-projet du quartier mais également durant sa phase de mise en œuvre ainsi que celle de sa gestion actuelle.

Pour répondre à nos différentes questions de recherches, nous devons faire un choix car nous ne pouvons pas traiter l'ensemble des projets, trop nombreux. En outre, ce chapitre cherche à décrire brièvement les différentes activités, projets, etc., qui vont faire l'objet d'une analyse, avec des résultats explicites. Nous allons ainsi analyser trois projets à la lumière des indicateurs proposés dans la partie méthodologie de terrain.

1) Le groupe de travail « GoVergers »

Il s'agit d'un projet de gouvernance intercoopérative à l'échelle du quartier. En effet, la démarche participative pour l'ensemble du quartier a été au départ impulsée par la commune puis par la suite le Groupe des Maîtres d'ouvrage (GMO) dans lequel sont représentés les propriétaires terriens, les superficiaires ainsi que la commune. « *Le Groupe des Maîtres d'Ouvrage a été créé pour lancer la démarche participative, garantir son bon déroulement et fonctionner comme levier opérationnel auprès des habitants* » (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2019 : 6). Avec la volonté d'associer une diversité d'acteurs à la co-construction du quartier, le rôle du GMO a consisté à coordonner la démarche participative pour que les habitants et parties prenantes des Vergers puissent « *exprimer et intégrer leurs souhaits dans l'aménagement de l'espace public, l'animation du quartier, le choix des activités socioéconomiques et leur localisation dans les surfaces dédiées* » (op.cit. : 6), avec le souci d'assurer la pesée des intérêts de chacun (intérêt public, privé, d'habitants, etc.).

Pour ce faire, ils ont, autant en amont de la construction que pendant celle-ci, organisé des journées et soirées participatives, appelées *Forums ouverts*, avec les futurs habitants du quartier, mais aussi des habitants des quartiers voisins. Ceci dans le but de faire émerger des projets concrets pour les aménagements extérieurs et coordonner leur mise en œuvre par les habitants. Pour que « *la démarche participative se pérennise dans la vie du quartier. Il s'agit d'imaginer les instances qui permettront de prolonger les conditions positives de la participation citoyenne, permettant de maintenir et développer la capacité d'agir des habitants pour s'approprier l'espace public* » (op. cit : 33). Ainsi une fois les constructions terminées (courant 2020), le GMO a souhaité léguer le processus participatif à un groupe constitué d'habitants qui avait pour mission de réfléchir à la gouvernance participative du quartier. Il s'agit de *GoVergers*.

2) Le projet global d'alimentation aux Vergers

Lors des *Forums ouverts* organisés par la ville dès 2014, plusieurs idées ont émergé, avec des thématiques variées comme l'écologie (biodiversité, empreinte énergétique, zéro déchet), la santé, les activités sociales, économiques et culturelles, la communication et finalement l'alimentation et ses liens potentiels avec l'agriculture urbaine. De ces idées se sont constituées des commissions d'habitants qui avaient pour but de mettre en œuvre ces

différentes aspirations. Un projet particulièrement intéressant, issu de cette dynamique est celui de l'alimentation dans le quartier, un sujet récurrent lors de ces séances participatives. C'est un exemple parfait de la dynamique participative à l'échelle d'un quartier et de ces incidences environnementales. L'alimentation aujourd'hui est responsable d'une part importante de l'empreinte environnementale de la Suisse⁴⁸. Il paraissait alors absurde pour certains habitants de faire un quartier écologique exemplaire « *sans discuter alimentation* » (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020).

En effet, cet engouement pour une alimentation durable fait partie intégrante de la culture meyrinnoise et de manière plus large d'une vision et d'un rapport ville-campagne qui cherche à se renouveler, qui préexistait à l'avènement du quartier des Vergers. Notons, par exemple, l'engagement de la commune, dont une des initiatives a été de soutenir l'association des Incroyables Comestibles promouvant ainsi « *l'émergence de projets d'agriculture urbaine* » (Gillioz, 2018 : 77), ainsi que la motion d'élus locaux souhaitant remplacer des plantes décoratives par des plantes utiles (comestibles, médicinales, aromatiques) (op. cit. : 76).

C'est ainsi qu'il faut comprendre que le projet global d'alimentation au Vergers est né d'une évolution de la sensibilité des habitants de la commune et des autorités locales, comme un processus itératif faisant lien entre des volontés d'aménagement du territoire et des envies habitantes. De ces itérations, différents projets ont ainsi émergé avec un effet d'ensemble que nous considérons être « un projet global d'alimentation ». Ces projets qui se veulent complémentaires mais fonctionnent de manière indépendante (Gillioz, 2018 : 90), réclament aussi de la coordination ce qui va dans le sens de faire intervenir positivement plusieurs de nos indicateurs.

Dans ce contexte, assez vite, a fait surface l'idée de réaliser un supermarché participatif. Signalons par ailleurs que la Migros et la COOP ne voulaient pas venir dans le quartier, estimant qu'il était trop petit (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020). Une fois que la commune a accepté l'idée, est venue se greffer au projet d'alimentation toute une filière d'approvisionnement locale avec une réflexion poussée sur la relation entre l'agriculture et

⁴⁸ Selon une étude réalisée par l'OFEV, « *l'alimentation est à l'origine de près de 30 % de l'impact environnemental provoqué par notre consommation et par la production en Suisse et à l'étranger* » (Office fédéral de l'environnement, 2017).

l'urbain. Le projet compte aujourd'hui un supermarché participatif paysan, une ferme, la création d'une coopérative agricole, des ateliers de transformations de produits (boulangerie, laiterie, boucherie), une auberge et de la restauration. Ces différents éléments ont à la fois la vocation de promouvoir une certaine sociabilité et également de sensibiliser les habitants aux enjeux agroalimentaires (Gillioz, 2018 : 90 à 93).



Ecoquartier des Vergers, Supermarché participatif paysan – La Mini Fève, Rue des Arpenteurs.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

3) Le groupe de travail « Transition écologique » de la coopérative Equilibre

Pour comprendre comment un processus participatif peut s'exercer à l'échelle d'une coopérative avec des liens forts avec une perspective environnementale, il nous a paru nécessaire, une fois le groupe de travail porteur de cette exigence identifié, d'aller observer de plus près en quoi cela consistait.

Le groupe de travail « transition écologique » a pour but de réfléchir à la manière dont la coopérative « *va attaquer la question de la transition climatique et sociétaire* » (Entretien – Uli Amos, 2019). C'est un groupe de travail qui est né d'un mandat d'une assemblée générale ordinaire de la coopérative. Il s'agissait de trouver un moyen pour que la transition écologique et sociale se retrouve dans l'identité de la coopérative avec comme aboutissement une potentielle modification de la charte éthique et des statuts d'Equilibre. C'est un groupe qui

est majoritairement composé d'habitants et qui font partie de l'ensemble de logements de la coopérative (y compris hors Vergers). L'idée pour nous est de comprendre comment une perspective comme celle de la transition écologique est envisagée et traitée par un groupe de travail, et quels enjeux émergent du point de vue de la participation citoyenne touchant à l'écologie.

RESULTATS



Ecoquartier des Vergers, Allée des Petites Fugues.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

7. RESULTATS

7.1. Comparaisons entre la CODHA et Equilibre : des exemples d'un habiter autrement

Pour mieux comprendre ce que signifie « habiter » dans l'écoquartier d'une coopérative d'habitation, il est important de pouvoir comparer les deux coopératives décrites dans le chapitre 6.2. Ceci sert à mettre en lumière des caractéristiques, des similitudes et des différences sur la signification de la participation au sein de ces coopératives, et à être en mesure de discuter de ces aspects par la suite.

Voici un tableau récapitulatif des éléments de comparaison :

	La CODHA	Equilibre
Typologie	Coopérative associative	Coopérative associative
Taille	Grande	Moyenne
Organisation (structure)	<ul style="list-style-type: none"> • Complexe • Grande 	<ul style="list-style-type: none"> • Petite, • Participation de tous encore maîtrisable pour l'instant
Compétences et expertises	Institutionnalisation	Écologique
Niveau d'implication des habitants	Peut dépendre de la phase du projet (de simple concertation à du très participatif)	Très participatif
Mixité	Forte tendance à l'inclusion sociale	Tendance « moyenne » concernant l'inclusion sociale
Caractère militant	Institutionnel /social	Écologique

Tableau 2: Comparaison entre la coopérative de la CODHA et la coopérative Equilibre

Selon l'étude de Pattaroni et Marmy (2016), qui ont élaboré une échelle de la participation classant les coopératives selon un niveau faible, moyen ou élevé, nous pouvons établir grâce aux observations de terrain et aux entretiens que les deux coopératives étudiées font partie de la catégorie des coopératives à participation élevée. En effet, d'une part elles impliquent les habitants durant les phases de conception et de gestion de leur projet de logements et d'autre part elles utilisent « différents dispositifs de gestion et de sociabilité (salle commune, groupe de travail, etc.) » (Pattaroni et Marmy, 2016 : 32). De plus, un deuxième élément de

similitude concerne la typologie de ces deux coopératives. D'un point de vue théorique, en se basant notamment sur l'étude de Pattaroni et Marmy (2016) ainsi que sur Rabinovich (2009), ces deux coopératives, faisant partie de la 3^{ème} génération, appartiennent à la catégorie des coopératives d'habitants récentes, innovantes mais également associatives et participatives. Pourtant, elles n'ont pas la même histoire. La CODHA étant issue des milieux contestataires des années 1980, elle porte ses revendications d'antan, et notamment une expérience en terme d'appropriation et d'alternative à la propriété privée qui passe aujourd'hui par la participation (Entretien – Luca Pattaroni, 2019). De plus, cette tradition à prendre part activement aux politiques sociales du logement, se retrouve aujourd'hui clairement dans l'implication de la CODHA tant dans le milieu coopératif que dans une réflexion plus globale qu'elle mène autour de ses projets. L'entretien avec l'assistante à la maîtrise d'ouvrage de la CODHA pour l'écoquartier des Vergers, tout comme celui avec Luca Pattaroni, convergent avec cette idée : « *Le projet en soi se fait toujours dans la réalité telle qu'elle est. Chaque fois [...], même si on veut juste réaliser nos objectifs, on essaye de faire bouger les lignes autour* » (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020) ; ou encore « *il y a eu un débordement sur les alentours du logement et quand même un souci de faire quelque chose, de reprendre un mouvement* » (Entretien – Luca Pattaroni, 2019). Equilibre, quant à elle, dans sa constitution historique plus tardive (années 2000), témoigne directement de la volonté manifestée par un groupe de personnes d'avoir un mode de vie plus durable où la participation joue un rôle de catalyseur de leurs aspirations écologiques, d'usages directement appropriables.

Ces deux origines historiques différentes expliquent en partie les divergences que nous avons pu observer. Cependant, c'est au niveau de certaines caractéristiques concrètes, notamment liées à des aspects plus précis de la participation que des différences émergent véritablement. En effet, une première différence paraît être directement liée à la taille des coopératives et par conséquent à leur organisation interne. Ce facteur peut mettre en évidence des éléments qui comporte potentiellement un certain niveau de contraintes vis-à-vis de la participation des habitants au sein des coopératives.

	CODHA	Equilibre
Employés	19	3
Coopérateurs	3491	Plus 710
Foyers-membre	2496	274
Projets réalisés/en cours	13/13	3/5
Logements actuels	367	118

Le tableau 3⁴⁹, nous permet de voir leur différence de taille réelle. Selon l'étude de Pattaroni et Marmy (2016 : 21), nous pouvons dire que la coopérative de la CODHA fait partie des grandes coopératives tandis que la coopérative Equilibre fait partie des coopératives de moyenne taille⁵⁰.

Tableau 3: Comparatif de taille des coopératives

Notons également que ces deux coopératives sont en constant agrandissement, de par le nombre croissant de nouveaux projets (logements) et de membres coopérateurs chaque année. Petit à petit, avec la croissance des coopératives, un arbitrage entre l'efficacité pour accomplir leurs buts et la cohésion participative doit intervenir. En effet, plus une coopérative est grande plus elle a de la peine à maintenir une cohérence participative.

Force est de constater que cette variable de taille, mise en lien avec la croissance, a des répercussions sur le besoin de professionnalisation de la coopérative. Par exemple, avec l'attribution de nouveaux projets, dont celui des Vergers, la coopérative Equilibre a fait le choix de se professionnaliser davantage, en créant des postes de Responsable à la maîtrise d'ouvrage et de secrétaire général pour mieux assurer la viabilité de ces projets (Equilibre, 2012 : 10). De son côté, la CODHA avec un nombre plus conséquent de projets à son actif avait déjà une structure très professionnelle. L'organisation de ces coopératives devient donc, avec leur agrandissement, de plus en plus complexe, avec une réelle division des rôles et des compétences multiples nécessaires tant pour la vie de la coopérative, qu'en ce qui concerne le suivi et la réalisation des projets.

C'est une différence que l'on observe aussi si l'on compare les organigrammes des deux coopératives, ou encore le rapport employés/habitants de chacune des coopératives. En

⁴⁹ Les informations récoltées figurant sur le tableau viennent d'une part des sites internet des deux coopératives, Coopératif de l'habitat associatif (s.d. a) et Coopérative Equilibre (2017 a) et d'autre part du dossier de candidature de la coopérative Equilibre pour l'écoquartier des Vergers (Coopérative Equilibre, 2012).

⁵⁰ Selon cette étude (Pattaroni et Marmy, 2016), sont considérées comme petites, moyennes, grandes ou très grandes les coopératives qui ont respectivement de 0 à 20, de 21 à 120, de 121 à 599 et de 600 et plus logements.

outre, à la CODHA, parmi ses employés seulement quatre habitent dans l'un des immeubles de la CODHA tandis qu'à Equilibre, tout le monde habite dans l'une ou l'autre de ses constructions, bien qu'il y ait beaucoup moins d'employés (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020). Les deux dynamiques sont alors très différentes. Dans un cas, les compétences sont réparties parmi les employés de la coopérative alors que dans l'autre, elles sont réparties entre les habitants. Ceci a un impact sur la dynamique participative des deux coopératives. En conséquence, la CODHA, grâce à sa forte professionnalisation et à l'expérience acquise au fil des projets a développé des compétences et une expertise forte, en termes de certification, de mise aux normes (notamment pour le Label Minergie) et de montage de plans financiers pour ses projets. Ces éléments font de cette coopérative un acteur très institutionnalisé, ce qui explique d'ailleurs la confiance qu'ont les collectivités publiques à son égard. Dans le rapport d'évaluation des candidatures et d'attribution des DDP (Les Vergers écoquartier – Meyrin et Urbaplan, 2012 : 20), ce sont des arguments qui ont penché en faveur de la CODHA pour leur entrée dans le quartier des Vergers, par exemple des mentions comme : « *expérience dans le montage de projets* », « *collaboration avec d'autres coopératives* », « *capacité d'accompagner de plus petites coopératives* », « *fort engagement dans l'animation de la vie de quartier* » et finalement « *très bon dossier sur les critères environnementaux, sociaux et sensibles* ».

Pour la coopérative Equilibre, grâce aux différents métiers qui sont représentés en son sein, ce sont des domaines de compétence différents qui sont promus et mentionnés dans leur candidature aux Vergers, avec notamment une certaine expertise dans la « construction », l'« environnement, énergies, eau, mobilité », les « arts », la « santé, soins, bien-être », l'« animation socioculturelle » et finalement l'« économie sociale, solidaire et participative ». De plus, leur premier projet réalisé à Cressy leur donne une grande crédibilité quant à la maîtrise écologique, sociale et durable de leur immeuble en faisant de celui-ci un projet presque expérimental. En effet, dans le rapport d'évaluation des candidatures et d'attribution des DDP (Les Vergers écoquartier – Meyrin et Urbaplan, 2012 :20), ce sont les critères écologiques, sociaux et sensibles qui ont été retenus pour leur projet, plutôt que l'économie, dimension pour laquelle la performance de leur approche reste à prouver. La confiance des collectivités s'est donc davantage jouée sur l'innovation écologique et sociale de leur projet.

En portant notre attention sur les différents domaines de compétences acquis au fil des années, ainsi que les facteurs *taille* et *organisation*, on remarque un impact différent sur la participation et l'implication des habitants dans ces deux coopératives. En effet, l'organisation est plus complexe à la CODHA, et la participation des habitants se fait davantage à l'échelle de l'immeuble que de la coopérative. Pendant toute la phase de projet, une charte établit « *les règles du jeu de la participation* », permettant que les habitants soient « *intégrés dans le processus du projet de manière cadrée* » (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020). Ce cadrage s'effectue grâce au Comité de pilotage de la coopérative (COPIL – une cellule qui est en charge du projet et qui est directement en lien avec les architectes et ingénieurs qui le réalisent), qui « *décident au fur et à mesure ce qui peut être mis en jeu avec la participation* » (op. cit.). C'est un processus en amont des projets qui fait ressortir des thématiques importantes pour les usages des habitants. Des commissions d'habitants se constituent pour porter les différentes idées de projets, qui seront ensuite soumises à l'ensemble des habitants en plénière. Pour le projet des Vergers, il en existe trois : locaux communs, aménagements intérieurs – typologie des appartements et matériaux – et aménagements extérieurs. Ces groupes ou commissions constituent une sorte de « fil rouge » pour l'appropriation des habitants de leur cadre de vie. Cependant, « *tout ce travail des différents groupes se traduit dans des devis* » (op. cit.) ; ce qui suggère un arbitrage économique pour prioriser certains de ces projets au détriment d'autres, amenant un décalage entre les souhaits des habitants en amont et la réalisation des projets, pouvant s'accompagner de déceptions, de frustrations et de l'incompréhension des membres-habitants.

La coopérative a des contraintes économiques, elle ne peut pas se permettre de perdre de l'argent sur la réalisation des immeubles. C'est paradoxal, car en termes de participation, à la fois cette maîtrise des coûts restreint la réalisation de certains projets, mais en contrepartie permet de dégager plus d'argent dans un second temps et « *d'avoir une partie du plan financier dévolu à la qualité de vie* » (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020). C'est une réelle compétence que développe la coopérative pour faire avec les contraintes de chacun, souhaits des habitants, mandats architecturaux et maintien du plan financier. Sur certains aspects de construction, l'implication des habitants peut parfois s'apparenter à de la consultation ou de simple information (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020 et Entretien – Raeto Cadotsch, 2020). Par

contre, une fois les immeubles terminés, le COPIL passe le relais à l'association d'habitants qui devient de plus en plus autonome pour la gestion de son immeuble.

Chez Equilibre, la participation dans la construction a été un peu différente car le cahier des charges pour le concours d'architecture de leurs trois immeubles aux Vergers a été co-écrit avec les futurs habitants (Entretien – Uli Amos, 2019). Ainsi, dans toute la phase de construction, il y avait une volonté d'intégrer le plus possible les habitants, et d'entrer dans les détails du projet pour « *créer une structure commune* » (op. cit.). Par exemple, une discussion avait été amorcée pour la réalisation d'une structure de bâtiment en bois avec de l'isolation en paille. Des contraintes réglementaires ne rendant pas possible cette réalisation, une discussion menée directement avec des habitants intéressés par la question et les architectes a permis d'aboutir à une solution conjointe. Les contraintes financières existent également mais c'est par de multiples discussions entre les responsables à la maîtrise d'ouvrage et les habitants, qu'ont pu être résolus les points de désaccord. Pour exemple, la coopérative a eu un trou budgétaire de 1 million de francs pendant la construction. Ils ont alors fait une journée de travail avec les habitants pour décider des différents objets de renoncement si des économies n'arriveraient pas à être trouvées. Le budget s'est finalement avéré suffisant et ils n'ont pas dû renoncer à un de leurs projets (Entretien – Uli Amos, 2019). Ces projets, tout comme ceux de la CODHA sont en général développés très en amont avec la constitution des différents groupes de travail et commissions pour leur réalisation, qui dans le cas d'Equilibre sont assurés par les « Funambules », l'association des habitants d'Equilibre dans l'écoquartier des Vergers. Outre les projets consacrés à l'aménagement des locaux communs, on constate qu'il existe plusieurs groupes de travail (GT) qui concernent la vie de la coopérative en générale, comme le groupe de transition, le groupe « projets d'assainissement » et le groupe « autopartage », qui relayent en quelque sorte les aspirations futures de la coopérative pour l'ensemble de leurs projets d'habitation. En raison de la taille plus petite de cette coopérative, la participation des habitants à Equilibre peut aussi toucher des aspects plus généraux de la coopérative, tout comme les aspects plus techniques liés à la construction.

Cette différence dans la participation peut également s'expliquer par rapport aux taux de participation de leurs membres et de façon plus indirecte par l'« inclusion » inhérente à chaque coopérative en termes de mixité sociale. En effet, suite à l'entretien avec une des

responsables à la maîtrise d'ouvrage d'Equilibre, nous avons appris que le taux de participation des habitants de la coopérative se situait entre 60-70%. Ceci témoigne peut-être d'une habitude propre à la capacité participative en général, dans la mesure où nous avons constaté qu'il n'existait pas de corrélation entre le taux de participation et le temps à disposition (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020 ; Entretien – Uli Amos, 2019 et Entretien – Rosanna Ulmi, 2020). Dans ce sens la participation d'un habitant tend à dépendre davantage de ses motivations, de ses habitudes et de ses intérêts. Ces dernières observations sont directement à mettre en lien avec le niveau d'inclusion des deux coopératives.

Un élément central de la CODHA est sa philosophie d'être la plus ouverte et inclusive possible pour tout le monde. *« Il n'y a aucun critère par rapport au degré d'engagement, d'homologation et d'identité. La participation est stimulée dans la dynamique de projet mais elle est facultative »* (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020). L'argument est alors que la richesse participative réside dans la diversité des profils et des formes de participation. Cette richesse s'appuie sur plusieurs facteurs. *« Par exemple, il peut y avoir des gens qui participent car ils se sentent très concernés par tout ce qui a trait au logement, l'architecture, et d'autres très sensibles aux espaces extérieurs ou pour avoir un cadre plus collectif et solidaire. [...] Et d'autres veulent pousser pour avoir et arriver à construire de manière vraiment la plus durable et écologique possible. [...] Dans la dynamique de l'immeuble, tous niveaux, types de participation est important »*. Toutefois, notons que certains professionnels de la CODHA jugent que trop de membres ne participent pas suffisamment (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020).

Du côté d'Equilibre, l'inclusion est importante aussi, mais elle s'est déclarée plus tardivement dans les statuts (modification récente), dans un souci d'hospitalité (Entretien – Luca Pattaroni, 2019 ; Observation participante – GT « transition écologique », 2020). Leur habitude participative peut s'expliquer par le mode de vie plus engagé tel que promu par leur charte (Entretien – Uli Amos, 2019). Pour illustrer ce propos, plusieurs facteurs interviennent, écologiques notamment. En effet, l'un des points d'orgue des projets d'immeuble d'Equilibre, liés à l'assainissement, est le fait d'avoir des toilettes sèches pour l'ensemble des appartements. Ce qui selon l'entretien avec un habitant d'Equilibre est en quelque sorte *« l'engagement ultime »* du point de vue écologique (Entretien – Laurent Serex, 2020). De plus, *« Équilibre privilégie la mobilité douce et organise un système d'autopartage, ce qui*

permet aux locataires de renoncer à leur voiture individuelle, au profit de véhicules partagés » (Coopérative Equilibre, 2012 : 21). Ce sont des perspectives environnementales qui sont inscrites dans la Charte éthique d'Equilibre ainsi que dans ses statuts, qui font que sont couramment discutés, entre autres, des aspects liés à l'électricité ou à la régulation du chauffage.

Ces derniers éléments de comparaison en amènent un dernier qui correspond aux caractères « militants » différents véhiculés par ces coopératives. Selon l'entretien réalisé avec le professeur Luca Pattaroni (2019), la coopérative « *Equilibre a un système de sélection qui est assez proche de ce que pouvait être certains squats* », et que « *ça ne garantit pas forcément l'idée de mixité que l'on a en tête* ». Il ajoute de plus que ce n'est pas forcément quelque chose de néfaste que l'entrée dans Equilibre soit plus exigeante, car si elle ne l'était pas, peut être que certaines de leurs idées et projets ne verraient pas le jour et ainsi une partie de leur identité, fortement associée à des critères écologiques, pourrait être mise en question. Dans la coopérative naissent grâce à cela des expériences et des usages intéressants, qui ne se retrouvent pour l'instant nulle part ailleurs. De son côté, la CODHA, par son passé et plus récemment par son impact dans la nébuleuse des coopératives intègre quand même des degrés de conviction qui peuvent s'apparenter à une forme de militantisme pour ce qui est de la diffusion et l'accès à ce type de logement, avec notamment un niveau réflexif large, une vision d'ensemble sur l'habitat à Genève. Pour reprendre les mots de Luca Pattaroni (Entretien – Luca Pattaroni, 2019), la professionnalisation d'une coopérative permet d'« *ouvrir les possibles* ».

Pour conclure avec cette partie comparative, on observe énormément de similitudes entre ces deux coopératives. Beaucoup de leurs centres d'intérêts se rejoignent ; en revanche la mise en œuvre de leurs projets diffèrent souvent si l'on regarde dans le détail les arguments que nous avons avancés. En effet, elles ont chacune un centre de gravité précis. Pour La CODHA, il s'agit de faire grandir la question sociale de la coopérative dans l'habitat et pour Equilibre d'avoir un mode de vie durable porté par des critères écologiques poussés. Ces centres de gravités évoluent, pour les deux coopératives, vers différents concepts, sujets ou propos. En portant sur leurs intentions et actions un regard global, pourtant, il est tout autant faux de dire qu'Equilibre ne se soucie pas de mixité sociale, que d'affirmer que la CODHA ne se soucie pas d'écologie. Elles traitent ces aspects avec leur histoire, leur identité propre, qui

se reflètent par la suite dans la capacité des habitants à prendre part à la fabrique de leur habitat, à leur manière.

En effet, tous les éléments que nous avons approchés permettent de décrire comment peut se définir une appropriation citoyenne dans l' « habiter » coopératif. Or ce que nous venons de comparer se rapporte aux habitations spécifiques des coopératives, mais pas à l'ensemble du quartier ; alors que l'aspiration participative se joue à plusieurs échelles. L'appropriation par l'habitant de son cadre de vie s'exerce au niveau de sa coopérative et de son immeuble. Dans la perspective où la démarche participative du quartier dépasse également l'échelle de l'immeuble, cependant, elle se déploie aussi à l'échelle du quartier dans son ensemble, ce qui peut amener son lot de contraintes et de difficultés supplémentaires. Autrement dit, s'approprier son logement ou son quartier ne représentent pas le même niveau de difficulté. Dans cette vision nuancée, la participation devient plus complexe et les possibilités de conflits augmentent avec la diversité des acteurs et des points de vue. C'est pour cette raison qu'il convient maintenant d'analyser la dynamique participative pour l'ensemble du quartier.

7.2. Analyse des projets

Ce chapitre sert à comprendre ce que signifie réellement la participation pour les trois temps d'un projet de logement (amont, mise en œuvre, gestion). Il s'agit de comprendre par la pratique, quelle capacité d'action les habitants détiennent pour s'approprier leur cadre de vie (logement et quartier) et, au fond, quel contenu donner à l'aspiration citoyenne et à la valeur d'usage de l'habitat. Pour approfondir le rôle actif des habitants dans la co-réalisation d'un habitat durable, il s'agit également de considérer ses bénéfices directs et indirects. Ainsi, les incidences environnementales des trois projets analysés (le GT « GoVergers », le projet global d'alimentation et le GT « transition écologique » de la coopérative Equilibre) et de l'activité globalement appréhendable comme « empreinte écologique du quartier » peuvent être mis en lumière grâce à notre système d'indicateurs⁵¹ dont voici un tableau récapitulatif :

⁵¹ Ces indicateurs ont été explicités dans la partie méthodologique, chapitre 5.3.

Indicateurs \ Projets /activités	GT GoVergers	Projets d'alimentation	GT Transition écologique	Empreinte écologique du quartier
Modes de vie	x	X	X	X
Gouvernance	X	X	X	
Economie sociale et solidaire (ESS)	X	X	X	
Des « Communs » (gestion des communs et tiers-lieux)	X	X	X	X
Biodiversité et paysage	X	X	X	X
Alimentation, agriculture urbaine et circuits courts (AAC)	X	X	X	X
Mobilité	X		X	X
Gestion des flux (énergie, eau, matériaux de constructions, déchets)	X		X	X
Culture	X	X	X	
Mixité et inclusion sociale	X	X	X	
Santé	X	X	X	

Tableau 4: Indicateurs de la dimension environnementale du quartier

7.2.1. Le groupe de travail « GoVergers »

Impulser une démarche participative à l'échelle d'un quartier comme celui des Vergers jusqu'à la fin de sa construction représente un défi de taille et c'est celui que le groupe des maîtres d'ouvrages a essayé de relever et pour lequel il a fallu apprivoiser une énorme diversité d'acteurs et de points de vue. Dans les faits, avoir créé un cercle de pilotage multi-acteurs pour mener à bien une démarche participative à l'échelle de tout un quartier constitue déjà en soi quelque chose de novateur. Mais l'innovation notable de ce GMO est d'avoir mis en place un budget participatif dédié à la qualité de vie du quartier, permettant que puisse s'exprimer la force participative du quartier et sa créativité en terme économiques, sociaux et

environnementaux⁵². C'est un mécanisme financier qui relève d'une coopération entre les secteurs privés, associatifs et politiques. La construction touchant à sa fin, le GMO a décidé de passer le relais de la gestion de cette démarche aux habitants par la création d'un groupe de travail qui s'appelle GoVergers (pour Gouvernance Vergers), lequel a eu pour mission non seulement de poursuivre l'activité du GMO, mais aussi « *de réinventer une forme de gouvernance* » (Entretien – Stefan Despotovic, 2020).

En fait, il s'agit d'un groupe de réflexion né des *Forums ouverts* participatifs, une étape intermédiaire entre le GMO et « *quelque chose à venir* », encore en cours de définition (op. cit.). Dans cette recherche de la bonne gouvernance, il a notamment fallu que les membres de ce groupe apprennent à travailler ensemble pour arriver progressivement à une vision plus précise de ce que ce futur devrait être. Un des premiers éléments d'importance à traiter, relatif au budget participatif, était directement associé à la notion de pouvoir⁵³. En effet, pour ce qui est de gérer le budget participatif et d'allouer cet argent à tel ou tel projet, le groupe de travail s'est très vite rendu compte qu'il ne voulait pas devenir une structure comme le GMO, qui avait « *acquis au fil des années [...] certains accès privilégiés* » (op.cit). Toute une réflexion a ainsi été faite sur l'aplatissement, autant que possible, de toute hiérarchie, grâce à un processus de décision basé sur l'intelligence collective, permettant de favoriser l'effet d'horizontalité recherché. Pour y parvenir, GoVergers cherche à fonctionner avec beaucoup de « *modularité* », pour reprendre leurs termes, afin de préserver les possibilités d'évoluer en fonction des aspirations et des nécessités futures et aussi de manière à éviter trop de concentration de pouvoir (op. cit.). Cette façon de voir les choses a débouché sur la volonté de fonctionner en trois cercles de travail différents :

- l'un s'occupe des questions d'argent, avec l'idée de potentiellement créer une association spécifique pour cela ;

⁵² Ce budget participatif « *est alimenté par 1) les propriétaires privés, 2) les coopératives et la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) et 3) la ville de Meyrin, les plaçant au même niveau de responsabilité* » (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2019 : 8).

⁵³ La notion de pouvoir peut être toutefois assez subtile comme le suggèrent Crozier et Friedberg (1990) qui ont défini différentes sources construisant des formes de pouvoir (« *la possession d'une compétence* », « *les relations entre une organisation et son environnement* », « *l'utilisation des règles organisationnelles* » et la maîtrise de la « *communication et des flux d'informations* »). Le « pouvoir » est une notion très discutée en sociologie, mais nous ne pouvons pas nous attarder davantage là-dessus. Ce qu'il faut retenir ici est qu'il ne suffit pas de vouloir éliminer toute forme de pouvoir pour forcément y parvenir.

- un autre porte sur la communication à travers des points relais et un site internet, tous deux permettant à différents acteurs de trouver des renseignements mais aussi d'en transmettre pour la création de projets ;
- un autre encore a pour mission de recenser « *l'intégralité des acteurs non-physique* » du quartier pour « *être capable [...] de réorienter des personnes qui ont des besoins ou des propositions* » (Entretien – Stefan Despotovic, 2020).

L'objectif pour GoVergers est ainsi d'être une « *étincelle* » pour la création de projets et un « *trait d'union* » entre les acteurs, associations, projets et activités aux Vergers (op. cit.), mais tout à la fois en respectant l'originalité de chacun et en faisant également office de premier filtre pour ce qui est du respect de la culture du quartier (notamment sur les aspects écologiques, op.cit).

De l'entretien avec l'un des membres de GoVergers, nous avons pu comprendre comment, dans le futur, ce groupe de travail et la structure finale qui en émanera pourront faire office de catalyseur pour ce qui est de la participation citoyenne. En revanche, nous avons aussi pu percevoir l'intensité de ce qu'implique l'activité participative en général, notamment les difficultés et les tensions à gérer, avec des impacts émotionnels parfois très forts, tout comme des variations importantes en termes de charge de travail et de motivations des habitants. Ces derniers éléments débouchent parfois sur la nécessité de gérer les conflits et faire appel pour cela à des structures professionnelles. Du reste, GoVergers profite d'avoir une coordinatrice de métier qui gère les séances et facilite leurs avancées. Une autre dimension générale qui ressort de cette analyse est que la participation est un apprentissage permanent.

Enfin, pour ce qui est des indicateurs, il est assez clair que GoVergers a par nature vocation à s'occuper de l'ensemble des indicateurs environnementaux, en théorie avec égale attention pour chacun d'eux, dans un esprit de globalité et de complémentarité, mais aussi en fonction des futurs besoins actuels et futurs du quartier. Comme le projet est toujours en phase de définition, il est toutefois encore difficile, à ce stade, d'analyser le projet sur la base des indicateurs.

Pour ce qui est du futur proche, GoVergers va devoir arbitrer les différents projets qui lui seront soumis et trouver les critères permettant de les sélectionner pour qu'ils représentent

la diversité des aspirations des habitants, avec le niveau de transparence souhaité (op. cit.). Sur cette base, ils pourront alors disposer aux mieux du budget participatif.

7.2.2. *Le projet global d'alimentation*

Ce projet concret, en partie alimenté par le budget participatif, est un exemple parfait de l'appropriation « habitante » à l'échelle du quartier pouvant montrer les plus-values de la participation mais aussi les différentes contraintes, difficultés et enjeux qui lui sont directement associés. En effet, tout est parti d'une idée d'habitants motivés à construire un circuit local d'approvisionnement de nourriture adapté au quartier et d'élus qui se sont montrés à plusieurs reprises très soutenant à l'égard de ces idées. Ainsi, lors des *Forums ouverts*, une commission (2014) s'est créée pour « *coordonner toutes les actions autour de l'alimentation* » (La Fève Supermarché participatif paysan, s.d.). Dans cette perspective, la création d'un supermarché participatif paysan, appelé aujourd'hui la Fève, faisait la promesse d'avoir des produits de qualité, à des prix abordables et avec une provenance directement traçable.

Pour poursuivre ces buts, il paraissait évident aux porteurs du projet de se constituer en coopérative participative pour favoriser l'économie solidaire et permettre que le futur magasin soit autogéré par ces clients (c'est-à-dire en partie les habitants du quartier). Au départ, le désir était de disposer d'une surface commerciale de 700m² au pied de l'immeuble de la coopérative des Ailes ; encore fallait-il trouver de quoi l'approvisionner. Ainsi, les porteurs du projet, remarquant qu'il y avait énormément d'espaces disponibles entre les immeubles, ont pu profiter de la mutualisation de ces terrains et d'un concours lancé par la commune pour l'entretien de ces espaces et lier la production alimentaire avec la SPP. Suite à un mandat d'étude parallèle, un cahier des charges s'est alors constitué qui, comme le dit Gillioz (2018 : 121), « *concrétise toutes les réflexions menées sur l'agriculture urbaine au sein des Vergers* ». A la suite de cela s'est créée la coopérative de la ferme des Vergers (Ferme des planches, située dans le périmètre de l'écoquartier) qui a remporté le concours grâce à un concept très innovant qui reprenait parfaitement le cahier des charges. C'est ainsi qu'une équipe composée de paysagistes et de producteurs s'est engagée à poursuivre les trois missions suivantes (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020):

- l'entretien des espaces extérieurs ;
- la production d'un demi-hectare de légumes dans le quartier ;

- la mission de sensibilisation et de pédagogie pour reconnecter le monde paysan avec la population.

Par la suite sont venus se greffer des projets autour de la restauration, avec par exemple l'Auberge des Vergers et quelques restaurants aux alentours qui se fournissent directement à la Fève. De plus, pour maîtriser toute la filière, la volonté de créer des ateliers de transformation (boulangerie, boucherie, laiterie), physiquement présents dans le quartier, s'est ajoutée au projet global. Précisons aussi que née de cette réflexion autour d'un projet global, on peut observer toute une variété de formes que l'on pourrait rattacher à de l'agriculture urbaine. Ainsi, dans le quartier, se retrouvent des jardins potagers, individuels ou collectifs, des arbres fruitiers et un poulailler (Gillioz, 2018 : 127).

Le but transversal de faire le lien avec le monde paysan constitue la réelle plus-value du projet, grâce notamment à la création d'un contrat alimentaire entre le quartier et les producteurs assurant une sécurité pour ces derniers dans la mesure où la Fève leur passe commande avant que les aliments ne soient produits (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020 et Entretien – Laurent Serex, 2020). De plus, la collaboration entre ces différents milieux a permis de créer un nouveau statut, celui de paysan participatif. Chez les producteurs il s'agit d'un réel réseau d'approvisionnement qui s'est mis en place, avec la création d'un « *plan culture* » globalisé, qui constitue une première pour l'agriculture (op. cit.). Précisons quand même que cette démarche à l'échelle du quartier s'intègre dans une vision partagée par et avec d'autres acteurs de la région comme le montre Gillioz (2018 : 146) avec son idée de réseau transversal où « *plusieurs exploitations agricoles genevoises participent au développement du projet et à son intégration dans un système global en tant que producteurs partenaires* ». De plus, cela s'intègre dans une vision soulignée par Salomon Cavin (2012 : 29) où l'agriculture urbaine est perçue comme « *conquérante* » car elle s'« *insinue* » dans la ville. L'auteure précise que « *cette approche agricole de la ville qualifie la manière dont la forme urbaine et le fonctionnement de la ville sont remis en cause via la question de la production alimentaire* » (op. cit).

Cette approche globale s'exprime plus ou moins explicitement dans le quartier des Vergers par le fait qu'il est impossible d'approvisionner tout un quartier avec seulement un demi-

hectare⁵⁴. Cependant, ce demi-hectare alloué à la production maraîchère directement dans le quartier représente une force symbolique importante. A travers lui, les habitants comprennent mieux les liens avec la terre et les différents enjeux pour les agriculteurs. Prenons par exemple un des éléments qui relèvent de l'organisation et des pressions touchant à la rentabilité d'une culture professionnelle. Au Vergers, il existe une association d'habitants qui s'occupe d'un poulailler, où les œufs coûtent entre 5frs et 10frs pièces. Or, la réalité d'un producteur professionnel est tout autre, car il doit vendre ses œufs environ 60cts pour que les consommateurs soient d'accord de les acheter (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020). Et c'est la même chose pour les potagers individuels et collectifs du quartier. On ne produit pas de la même manière lorsqu'il s'agit d'un loisir que lorsque l'on a des contraintes de rentabilité. Ainsi faire accepter les prix et la saisonnalité des produits aux habitants ne va pas de soi. Cette sensibilisation a un réel impact sur les modes de vie, car elle permet une meilleure compréhension entre deux mondes qui normalement ne discutent pas beaucoup⁵⁵.

Ce projet est extrêmement intéressant du point de vue de la participation, car il montre comment, par étapes successives, s'est construit un projet complexe mêlant une diversité considérable d'acteurs avec des intérêts parfois divergents. Cette initiative est d'autant plus remarquable que l'alimentation a un impact environnemental direct sur la qualité de vie dans le quartier et notamment pour ce qui est de la santé des habitants. Cependant ce projet a révélé plusieurs difficultés liées à la participation.

Un exemple illustre la difficulté de gérer des tiers lieux et espaces communs à l'échelle d'un quartier lorsque différents intérêts se confrontent, mettant notamment en lumière l'importance du dialogue, de la négociation et de la communication en général. En effet, la Fève devait se retrouver dans les locaux de la coopérative des Ailes, qui a demandé une garantie de fonds propres que la Fève n'a pas pu rassembler. Finalement, ces locaux ont été attribués à la Migros et la Fève s'est retrouvée dans un local de 80m². Se sentant quelque peu trahie de n'être, au final, qu'une mini-Fève, la coopérative a su en réalité très vite transformer cette difficulté en opportunité. Cette affaire, bien relayée par la presse, leur a apporté

⁵⁴ Notons que ce sont 20 hectares qui sont nécessaires pour approvisionner le quartier (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020).

⁵⁵ Grâce à la démarche participative et aux contrats reliant les producteurs avec le quartier, les prix sont constamment discutés et négociés permettant ainsi un réel dialogue (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020). D'autant plus que cela a un impact sur l'économie sociale et solidaire du quartier.

énormément de publicité, et des fonds, issus de mouvements de soutien, ont pu être dégagés. Le fait d'avoir commencé plus petit leur a permis de se roder, de monter en puissance et finalement d'avoir davantage de marge de manœuvre par la suite (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020 et Entretien – Laurent Serex, 2020).

Pourtant, cette contrainte liée à la taille est aussi un facteur limitant quant à la réussite du projet. Son fonctionnement étant basé sur la participation, s'il y a moins de gens qui y prennent part, les conséquences peuvent être assez négatives. Par exemple, le fait d'avoir moins de force de travail a des répercussions sur les discussions de quantités avec les producteurs et par conséquent de rentabilité pour la Mini-Fève. Pour pouvoir nourrir le quartier et que le projet fonctionne, les entretiens ont montré que le projet avait besoin d'avoir une taille minimale pour opérer à l'échelle du quartier. Ainsi le désir de retrouver les aspirations premières en s'agrandissant est devenu primordial. Pour ce faire, la commune a montré son soutien et a notamment permis à la coopérative de se projeter à court terme sur une moyenne-Fève, en trouvant de nouveaux locaux. Cette solution temporaire a permis, grâce à une servitude sur le PLQ (modification du plan après adoption de celui-ci), d'initier la construction d'un nouveau bâtiment sur les terrains de la commune pour arriver à contenir les ateliers de transformations afin que la Fève puisse atteindre sa taille idéale. D'une difficulté initiale a ainsi pu émerger une opportunité, en l'occurrence la construction d'un bâtiment parfaitement adapté aux besoins de la coopérative alimentaire.

La commune a également joué un rôle en termes de mixité sociale et d'inclusion. Au départ, l'idée du projet de la Fève était d'être exclusivement ouvert aux habitants du quartier pour valoriser le travail participatif, mais la commune a milité pour que les gens de Meyrin et même au-delà puissent profiter du magasin (Entretien – Laurent Serex, 2020). L'inclusion sociale était déjà un concept fort de la coopérative de par le fait que l'accessibilité des prix devait permettre à tout type de budget de pouvoir s'acheter des denrées. Nous verrons plus loin que cet enjeu cache en fait un paradoxe car il existe bel et bien un problème de taille critique à gérer. En effet, la coopérative alimentaire et les différents pôles d'activités qui lui sont liés ont besoin d'environ 2000 membres pour nourrir le quartier. En revanche, cette taille est insuffisante pour nourrir l'ensemble de la ville ce qui implique de trouver la bonne taille et le niveau d'inclusion souhaitable face aux personnes de l'extérieur (Entretien – Raeto Cadotsch, 2020 et Entretien – Laurent Serex, 2020), ce qui ne peut se faire que par étapes.

A plusieurs reprises, il nous est apparu que la communication pour ce type de projet à l'échelle devait être excellente pour arriver à rassembler dans une vision commune l'ensemble des acteurs, compétences et intérêts en présence. Ainsi l'importance d'une bonne gouvernance paraît primordiale, d'autant plus que ce sont plusieurs coopératives qui sont concernées avec parfois des membres qui cumulent des rôles et tâches dans plusieurs de celles-ci.

Cette gouvernance illustre d'ailleurs le rôle primordial de la commune dans ce projet global d'alimentation pour fédérer les différents acteurs concernés, tels que décrits par Gillioz (2018 :125). Ceux-ci sont outre la Commune de Meyrin (avec notamment Nicolas Lucchini, l'architecte de la ville de Meyrin en charge du suivi du projet et notamment la cohérence des espaces publics), l'Atelier des Vergers, un groupe habitants et d'ingénieurs agronomes (notamment Raeto Cadotsch), la direction générale de l'agriculture du canton de Genève, des représentants des coopératives et du SPP. A ce groupe d'acteurs initiaux, se sont ensuite ajoutés tous ceux qui aujourd'hui mettent en œuvre les différents projets en lien avec l'alimentation. Ce jeu d'acteurs illustre la volonté, exprimée notamment par Lucchini (2018 : 2), de développer des espaces publics « *mutualisés* », porteurs de cohérence et d'une capacité intégration et d'appropriation.

Ainsi, le résultat de la Mini-Fève dépasse sa fonction première, alimentaire, puisqu'aujourd'hui, c'est un espace de rencontre essentiel pour le quartier où se mêlent des personnes de tous horizons, participant à faire vivre l'identité et la culture du quartier, qui sont encore renforcés par l'ensemble des projets associés (les espaces jardinés et potagers, l'auberge, etc.).

Il ressort de cette analyse, que grâce à des projets fédérateurs comme celui-ci, des synergies multiples s'exercent entre les différents acteurs, avec comme exemple concret l'impact de la commune pour avoir aidé au rapprochement entre des habitants et le monde paysan, ainsi que d'avoir favorisé la poursuite du projet de la Fève dans sa dimension environnementale.

Dans ce chapitre ont été abordés énormément d'éléments ayant directement ou indirectement des incidences environnementales sur le quartier. Ce dernier projet, notamment, montre comment dans une phase de réalisation et d'appropriation d'un quartier, les habitants peuvent avoir un impact sur leur quartier du point de vue de l'aménagement et de l'urbanisme, grâce à l'agriculture urbaine qui y est envisagée. Pour reprendre notre

système d'indicateurs, voici un tableau de synthèse qui montre les incidences environnementales positives du projet global d'alimentation du quartier :

Indicateurs	Rayonnement	Commentaires
Modes de vie	3	Le nouveau rapport à l'agriculture, à l'alimentation et au vivant induit par le projet est en lien fort avec l'idée de promouvoir un mode de vie plus durable et un habiter "autrement".
Gouvernance	1	L'enjeu d'une bonne gouvernance est ici en effet plus un support à organiser la diversité des activités impliquées dans le projet, en soutien à une démarche environnementale et aussi avec enjeux de prise de décision et de communication importants.
Economie sociale et solidaire (ESS)	3	Construire des boucles courtes, avec une forte participation et une certaine viabilité économique permettent d'avoir un réel impact environnemental et cela contribue également à changer les manières de consommer, de façon plus parcimonieuse et autonome, et indirectement les modes de vie. On s'aperçoit que le succès de l'ESS contribue à accroître le capital social du projet et du quartier.
Alimentation, agriculture urbaine et circuit court	3	Le projet a pour objectif de modifier fortement le rapport de chaque habitant à l'agriculture, au monde agricole en général et à l'alimentation qui est, elle, en lien avec les modes de vie. Ce projet innovant agroécologique reprend l'ensemble des formes d'agriculture urbaine et participe d'une éducation, d'un apprentissage collectif. Soulignons que c'est aussi un projet d'aménagement à l'échelle locale qui peut rayonner à un niveau plus global.
Gestion des communs	2	Par la mutualisation des espaces publics, des différents locaux valorisant cette filière alimentaire, la bonne gestion des communs représente typiquement un exemple d'appropriation d'espaces et de ressources en lien direct avec la possibilité d'améliorer notre rapport à l'environnement.
Biodiversité et paysage	2	De par la diversité des formes agricoles et la variété des formes vivantes qui composent l'écoquartier, s'effectue un travail de conciliation entre ville et nature avec une dimension visible dans la mesure où il s'agit d'un paysage activé qui évolue/évoluera au gré des motivations, des compétences, des acteurs et des projets.
Mixité et inclusion sociale	1	Ce projet intègre une diversité considérable d'acteurs de tous horizons, autant des professionnels que des habitants ; avec l'objectif de créer entre eux des liens et de les faire participer collectivement à une initiative locale et durable. L'incidence environnementale est réelle mais plus indirecte que pour les autres indicateurs.
Culture	2	Le projet génère de la sociabilité, représente un espace de rencontre et est producteur d'une culture du vivre et du faire ensemble. Il a de plus une réelle valeur éducative pour tous les habitants en lien direct avec des enjeux écologiques et la promotion d'un nouveau rapport au vivant.
Santé	3	Par rapport à l'agriculture et à l'alimentation conventionnelles, le projet cherche à promouvoir tous les facteurs nécessaires à la santé, soit en raison de la qualité des produits et leur traçabilité directe (caractère symbolique), soit par le fait qu'ils impliquent une activité physique et sociale. Ainsi, la santé est la finalité de toute la chaîne de valeur impliquée dans le projet.
code couleurs	3	Rayonnement direct et incidence importante par rapport à l'environnement
	2	Rayonnement direct et indirecte et incidence moyenne par rapport à l'environnement
	1	Rayonnement indirecte et incidence moyenne par rapport à l'environnement

Tableau 5: Synthèse, indicateurs et projet d'alimentation globale

7.2.3. Le groupe de travail « transition écologique »

Ce chapitre tend à expliciter comment par le biais d'un groupe de travail, certains habitants de la coopérative Equilibre se sont efforcés d'avoir un impact et être un réel acteur de la transition écologique, économique et sociale. C'est un mandat qui a été attribué lors d'une assemblée générale du groupe de travail « transition écologique » (où étaient présents plus de 120 personnes). Ce groupe de travail nous a permis de comprendre comment fonctionne

une coopérative, par un processus continu de participation. Lors des différentes séances, le groupe de travail a commencé par faire un exercice de brainstorming pour réfléchir à ce que pouvait être la transition écologique dans la coopérative, mais également les différents freins qui peuvent limiter la coopérative dans la poursuite de ce but (Observation participante – GT « transition écologique », 2020). De ce travail est ressorti un tableau de synthèse (Annexe : 11.5.2) qui décline selon différents grands thèmes de la transition pour Equilibre (l'écologie, l'éducation, l'économie, la vie communautaire, la santé, le politique, les activités culturelles, la gouvernance et la mobilité), quels sont les valeurs et les objectifs à considérer et les projets à réaliser de la coopérative Equilibre pour avoir un réel impact en tant qu'acteur de la transition écologique.

On s'aperçoit vite que dans ce tableau apparaissent avec des mots parfois différents l'ensemble des indicateurs que nous avons développés pour comprendre les incidences environnementales de la participation dans le quartier. Cependant, ce tableau nous fait davantage penser à un fil rouge global pour la coopérative, avec comme finalité, pour chacune des thématiques, d'une part des projets concrets faciles à réaliser et d'autre part des projets qui nécessitent une expertise (cf. tableau 10.4.2). Nous remarquons alors que pour être acteurs de la transition écologique, l'important pour les habitants est de pouvoir prendre part à des projets concrets et d'acquérir ainsi une véritable capacité d'action.

Dans le cas précis du groupe de travail, leur volonté d'être des acteurs exemplaires de la transition écologique nous est apparue comme relevant d'une démarche stratégique. Pour concrétiser cette perspective, trois éléments principaux sont à relever.

Premièrement, il fallait que la transition écologique soit mentionnée plus explicitement dans les statuts de la coopérative. Une première idée était de modifier l'article qui présente les buts de la coopérative, aujourd'hui trop centrés sur l'habitat, pour l'élargir, en fonction des objectifs visés, à la notion de transition, tandis qu'une deuxième idée portait sur la modification du fonctionnement interne de la coopérative (Observation participante – GT « Transition écologique », 2020). La discussion s'est ainsi orientée sur des aspects de gouvernance avec pour objectif à court terme de « *noyer les responsabilités* » de manière plus formelle entre le bureau (qui gère les aspects opérationnels de la coopérative) et le

Conseil d'administration (CA : qui est le garant de la charte et des statuts)⁵⁶. On s'aperçoit que c'est essentiellement un souci d'efficacité dans la prise de décision et, dans le cas qui nous concerne, d'efficience par rapport à la transition écologique qui a prévalu.

Deuxièmement, il s'agissait que la charte éthique de la coopérative retranscrive également les objectifs visés en terme de transition écologique, en ajoutant notamment un volet portant sur le développement d'alternatives économiques, écologiques et sociales au modèle dit « dominant ». Par rapport à cela, nous avons remarqué que la coopérative était très consciente de son côté militant et qu'en conséquence, ses membres devaient transformer la charte de manière à pouvoir davantage susciter le désir de se réapproprier une capacité d'action et faire attention à ce que le côté militant ne devienne pas trop contre-productif (Observation participante – GT « Transition écologique », 2020). Ceci met en évidence que la coopérative doit jongler entre l'aspiration de s'agrandir en accueillant de nouveaux membres et celle de préserver ses valeurs propres sans effrayer les nouveaux venus. En effet, une attention particulière avait été portée sur le choix des termes employés dans la charte et les statuts qui, pour ne pas amener de la confusion chez les candidats-membres, devaient être alignés et cohérents, par un vocabulaire identique, à travers tous les documents de référence (op. cit.). On en revient, sur ce point, à l'importance de la communication pour mener à bien un projet de l'ampleur de la coopérative Equilibre.

Troisièmement, pour Equilibre si on veut amorcer une transition écologie, il faut faire de la participation un véritable atout de sorte que les habitants puissent en être des acteurs. Précisons que dans cette perspective, leur manière de fonctionner est considérée comme indissociable des performances et des qualités écologiques visées. C'est grâce à cette exigence que le groupe de travail a réussi à transformer des valeurs écologiques et sociales fortes en objectifs et projets concrets. Inversement, le groupe de travail a remarqué, avec l'expérience acquise au fil du temps qu'au niveau de la participation, il existait des freins dits « participatifs » quant à la réalisation et la mise en place des éléments présents dans le tableau de synthèse (voir annexe, 11.5.2). Il s'agit notamment de l'énergie et du temps consacrés et de la disponibilité de participer (Observation participante – GT « Transition écologique »,

⁵⁶ Cf. l'organigramme de la Coopérative Equilibre dans l'annexe 11.5.1. Pour cet élément de discussion, la critique portait sur le fait que le CA n'est en général pas informé des décisions des groupes de travail et des projets divers, qu'un problème subsistait avec le bureau, dans la mesure où prendre une décision sans communication avec le volet opérationnel pouvait poser certaines difficultés.

2020). Ces facteurs suggèrent le besoin de développer une communication efficace, qui donne envie et indique les moyens pour que chacun puisse participer à sa mesure. Ceci doit se concrétiser par une bonne répartition des tâches et une coordination efficace. Le but est de collecter des informations pour organiser les activités avec le moins de hiérarchie possible et de faire le pont entre les projets et les besoins collectifs. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il s'agit de mandater des personnes externes à la coopérative pour des ateliers de communication non violente⁵⁷. Un autre exemple réside dans la création future mais déjà discutée d'ateliers de sensibilisation (ateliers participatifs) dont le but sera de montrer à certains membres ou futurs membres comment vivre avec certaines exigences écologiques, notamment le fait de ne pas avoir de voiture personnelle (Observation participante – GT « Transition écologique », 2020). Ces ateliers auraient pour but de relativiser les choses et montrer les possibilités qui existent pour mener à bien la réalisation d'objectifs écologiques dans une perspective de transition. Cela permettrait également de faciliter l'adhésion de nouveaux membres qui pourraient être réticents à rejoindre la coopérative pour ce type de raison.

On remarque ici que la volonté est claire de ne pas créer un entre-soi, avec des mécanismes destinés à faciliter l'accès à Equilibre, comme la création d'un fonds de solidarité prélevé sur les loyers à l'échelle de la coopérative. Le problème c'est que beaucoup de personnes sont uniquement motivées à rejoindre ce type de coopérative parce que les logements sont moins chers, et que ces personnes ne font pas directement le lien que c'est en partie grâce à la participation que c'est possible (Observation participante – GT « Transition écologique », 2020). Ainsi, des idées plus globales ont été mentionnées pour profiter de l'élan du milieu coopératif dans son ensemble et ses forces d'action pour mener à bien des projets sur des sujets bien précis comme par exemple la création d'une assurance maladie pour promouvoir la santé différemment.

Dans une perspective plus générale, le fonctionnement et les objectifs du groupe de travail « Transition écologique » nous permettent de comprendre comment Equilibre essaie de relayer localement la transition écologique. Grâce à ce groupe d'acteurs, la coopérative est en

⁵⁷ Certains habitants de la coopérative ont observé que souvent des personnes ne participent pas quand elles ne savent pas où en sont les projets, encore moins lorsqu'il s'agit de s'appropriier une tâche dont on ignore même l'existence. Une fois de plus, la communication apparaît comme un gage de la bonne conduite des démarches participatives pouvant mener à bien des projets.

train de familiariser ses membres avec une des méthodes pour parvenir à cet objectif d'articuler le local au global. Il s'agit d'un travail de réflexion à l'échelle de la coopérative vers un impact écologique positif dans les milieux où elle opère, avec un va-et-vient constant entre les réflexions générales et les expériences de terrain qui peuvent les nourrir au sens d'un apprentissage collectif. De cette dynamique, la coopérative a tiré des leçons et s'est efforcée de changer la manière dont elle s'organise et elle communique, pour devenir plus efficace pour la réalisation des projets qui lui tiennent à cœur.

La coopérative Equilibre, se faisant, se rapproche de la vision « écocentriste et localiste » de la transition écologique, notamment par l'action qu'elle mène à un niveau très local, les processus participatifs et les changements de valeurs qu'elle prône. En outre, l'observation du groupe de travail nous montre comment s'effectue une appropriation locale visant à se donner des moyens politiques et matériels pour impacter la production alimentaire (dans notre cas celle du quartier) ou encore les aspects liés à l'énergie et la gestion des déchets, et bien entendu, à travers ces sujets, aux différentes composantes de notre système d'indicateurs. On retrouve l'essentiel des points clés se référant à la transition écologique dans le chapitre sur l'état de l'art.

Ainsi, on observe qu'elle cherche constamment à innover, en débloquant des capacités financières, en acquérant de nouvelles compétences, en mettant sur pied des formations et en échangeant constamment sur les différentes expériences et initiatives qui la touchent de près ou de loin. Ensuite, grâce à son processus d'organisation soutenu par la participation, la coopérative développe un réel potentiel productif dans le territoire où elle agit, avec beaucoup d'idées qui jaillissent et se réalisent, avec de nombreux exemples dans l'écoquartier des Vergers. La participation et l'intelligence collective qui l'accompagne permettent de réaliser concrètement les aspirations des habitants ou du moins de tendre vers celles-ci. Et finalement, cette capacité à lancer de nouveaux projets, leur apporte un grand capital social, avec des valeurs fortes et collectives ; c'est un état d'esprit qui est voulu, véhiculé et qui évolue (comme par exemple, la question de l'inclusion ou celles des voitures au sein de la coopérative). Cette capacité d'action des habitants est encore renforcée par les liens que la coopérative tisse avec l'extérieur, que cela soit le milieu coopératif dans son ensemble, ou encore avec la commune. Elle est constamment dans une recherche de mise en lien de ses activités avec le monde qui l'entoure, qui se répercute sur la promotion de nouveaux usages

comme le fait de vivre, d'habiter et de se déplacer autrement, mais aussi d'être un acteur de plus en plus légitime en ce qui concerne ses aspirations écologiques. En somme, nous avons l'impression que la coopérative, forte de l'ensemble de ses expériences, devient pleinement un acteur de la transition écologique ; d'autant plus que le contexte des Vergers, de Meyrin et de la région genevoise est favorable à cette évolution. Le tableau ci-dessous résume les incidences environnementales du groupe de travail « transition écologique » de la coopérative Equilibre :

Indicateurs	Rayonnement	Commentaires
Modes de vie	3	Leurs exigences, pronées directement par leur charte débouche sur un mode de vie qui se veut exemplaire en matière écologique. Avec des exemples, faisant office de marqueurs forts, comme les toilettes sèches présentes dans leurs logements ou encore le fait qu'ils prohibent la possession de voitures individuelles.
Gouvernance	3	Le GT tient à passer à chaque étape par un travail de démocratie et de gouvernance assez poussé impliquant la participation et l'adhésion des membres qui doivent respecter les valeurs et objectifs, notamment écologiques définis dans leur charte et leurs statuts.
Economie sociale et solidaire (ESS)	2	Il est clair que leur approche consiste à concrètement montrer l'exemple en matière d'écologie, ainsi la prise en compte de l'ESS paraît logique et normale. Cependant, on peut se poser la question si leurs exigences ne constituent pas une limite à la diffusion de cette valeur exemplaire au sein des circuits de l'ESS.
Alimentation, agriculture urbaine et circuit court	3	De par les modes de vie que les habitants et membres de la coopérative cherchent à promouvoir, leur implication dans les projets de la coopérative, hors et dans le quartier, a constamment un lien avec l'alimentation dans une optique de transition et de durabilité. Ainsi, par exemple dans le projet global d'alimentation du quartier, on retrouve énormément d'acteurs-clés de la coopérative Equilibre.
Gestion des communs	2	On remarque, notamment, grâce au tableau de synthèse des valeurs et objectifs de la coopérative (voir annexe - 11.5.2) que les communs sont très présents dans leur démarche et sous différentes formes: des espaces, des locaux, des équipements, des outils, etc. C'est en effet une volonté forte de la coopérative de mutualiser ces différents communs pour le bénéfice de tous, et très souvent ceux-ci vont de pair avec l'amélioration de la
Biodiversité et paysage	2	Cet indicateur est traité de manière directe dans le sens où le groupe de transition participe concrètement à certaines activités, mais aussi indirectement car c'est à travers leurs réalisations à vocation environnementale dans leurs immeubles et espaces associés que des effets positifs de biodiversité et de paysage peuvent apparaître. Cependant, on remarque que la volonté de renforcer un nouveau rapport au vivant est revendiqué de manière centrale.
Mixité et inclusion sociale	1	Le GT témoigne d'une volonté d'ouverture plus grande de la coopérative, avec toutefois une transaction à gérer, entre le maintien de critères écologiques élevés et la nécessité de s'agrandir.
Gestion des flux (énergie, eau, matériaux de construction, déchets)	3	C'est peut être le point fort de la coopérative Equilibre, dans le sens où il y a eu une énorme réflexion sur ces questions, des expérimentations dans l'ensemble de leurs projets ainsi qu'une volonté affichée de continuer à incarner l'innovation en la matière.
Mobilité	3	Le GT se veut être promoteur de la mobilité douce et travers cela, d'avoir un impact direct sur l'amélioration des qualités environnementales. Cela se reflète par exemple dans leur volonté de s'entraider pour se passer de la voiture individuelle.
Culture	3	Le GT nous indique, via notamment le tableau de synthèse des objectifs et valeurs de la coopérative (voir annexe - 11.5.2), que leurs valeurs sont très ancrées politiquement et environnementalement parlant. Ils font un effort de formation pour aider les nouveaux membres à franchir des pas dans leur direction, pour leur permettre de s'imprégner de leur culture et de pouvoir constater qu'elle est réaliste.
Santé	1	La santé a été mentionnée dans le GT, mais davantage comme une réflexion sur différents projets globaux sur lesquels la coopérative pourrait s'orienter dans le futur.

code couleurs	3	Rayonnement direct et incidence importante par rapport à l'environnement
	2	Rayonnement direct et indirecte et incidence moyenne par rapport à l'environnement
	1	Rayonnement indirecte et incidence moyenne par rapport à l'environnement

Tableau 6: Synthèse, indicateurs, GT "Transition écologique", coopérative Equilibre

7.3. Réflexion sur l’empreinte écologique du quartier

Dans le prolongement des éléments qui précèdent, à savoir les indications fournies par la comparaison entre la coopérative de la CODHA et celle d’Equilibre et l’analyse des projets, il nous a paru intéressant de mener une réflexion sur l’empreinte écologique du quartier. Il est clair qu’il ne s’agit pas d’une évaluation, mais davantage de poser les bases d’une démarche qui prendra toute sa valeur dans la durée pour que la valeur d’usage, dont on verra l’importance, déploie tout son potentiel sur le plan écologique.

En effet, la notion d’empreinte écologique est très difficile à définir, car beaucoup de paramètres entrent en compte. A ce stade, cependant, ce qui est intéressant est d’essayer de comprendre selon les objectifs définis par la commune, si l’écoquartier des Vergers est véritablement exemplaire en la matière.

En observant les objectifs formulés par l’Agenda 21 (l’une des 5 mesures pour une ville durable, cf. le chapitre 2.3), et qu’on les compare dans un premier temps aux mesures environnementales prévues dans le PDQ des Vergers puis dans un second temps à la charte de l’écoquartier qui définit plus précisément la mise en œuvre du PDQ, on obtient le tableau 7 (ci-après).

En effet, on constate que les grands principes amenés par l’Agenda 21 du programme de législature (2006 - 2010) de la ville de Meyrin sont traités avec de plus en plus de précision lorsque l’on s’approche de la phase de mise en œuvre du quartier, avec des mesures à la fois techniques mais également sociales et économiques.

Deux éléments de la charte ne sont pas présents dans le tableau 7, faisant cependant figure de liens. Il s’agit d’une part du suivi et de l’évaluation de la mise en œuvre et d’autre part de la démarche participative du quartier. En ce qui concerne le premier de ces objets, il est décliné pour chaque mesure et permet notamment, via l’outil d’analyse *quartier durable by SMEO* (Amstein et Walthers, 2012), de suivre pendant la réalisation si les objectifs ont bel et bien été atteints. L’outil d’évaluation a mis en évidence, en 2012, les points forts et les éléments d’incertitudes à retenir quant à la réalisation durable du quartier pendant les différentes phases du projet.

Agenda 21 : Meyrin (Coord21, 2020)	PDQ Les Vergers (Office de l'urbanisme GE, Département du territoire GE & commune de Meyrin, 2006 c)	Charte Ecoquartier (Commune de Meyrin et Urbaplan, 2012) ⁵⁸
« Préservation et amélioration de la qualité de l'environnement naturel (biodiversité, air, eau, sol) »	Gestion des espaces verts : - Trame verte - Milieu naturel Gestion de l'eau : - Cycle hydrologique naturel - Maintenir /améliorer la qualité des eaux de ruissellement	Espaces extérieurs (privé, public, semi-public) : - Performance environnementale - Attractivité sociale - Economie de moyens - Cahier des charges pour la gestion des espaces Gestion des eaux : - Réduire la consommation d'eau potable de 30% - Introduction des eaux de pluie dans le cycle naturel des eaux Gestion des déchets : - Aménagements d'écopoints - Lieux de stockage et tri dans les logements
« Diminution de la dépendance aux énergies fossiles » et « Promotion des énergies renouvelables »	Gestion de l'énergie : - chauffage à distance - isolation thermique (label Minergie) - appareils efficaces (logements) - photovoltaïque	Efficacité énergétique et réduction des GES (Gaz à effet de serre) : - Label MINERGIE-A - Matériaux de constructions locaux et recyclés (au maximum) - Limitation de l'usage du béton - Qualité environnementale et sanitaire des logements supérieurs à la production usuelle
« Promotion de la mobilité douce »	Gestion de la mobilité : - profiter de la proximité immédiate des transports publics (TP) - trafic transit banni, rues en zone 30 ou résidentielle - taux de 1,3 places de P+R/logements - critères d'écomobilité et mesures d'accompagnement (autopartage, abonnements TP)	Mobilité : - réduire les besoins d'utilisation du trafic individuel motorisé - rationnement des places de parking - mise à disposition : autopartage et covoiturage - services de proximité - accès aux TP
« Lutte contre le bruit »	Gestion des nuisances : - bruit - accidents	Nuisances pendant la construction : - planning et plan d'installation de chantier
« Sensibilisation de la population et en particulier des jeunes à la consommation responsable et aux valeurs du développement durable »	X	Diversité sociale, animation et convivialité urbaine : - mixité sociale et générationnelle - favoriser la diversité des modes de vie par des typologies différentes de logements Ecoactivités : - adhésion des promoteurs à des éco-activités variées et réparties dans le quartier

Tableau 7: Comparaison des mesures environnementales entre l'agenda 21, le PDQ Les Vergers et la charte de l'écoquartier des Vergers

⁵⁸ Pour les éléments de la charte, nous avons retranscrit uniquement les objectifs ; pour plus de détails pratiques, cf. Commune de Meyrin et Urbaplan, 2012.

Ainsi, l'outil mentionne que la phase de réalisation ne comporte que peu de marge de manœuvre, car les éléments techniques, comme l'obtention du label Minergie-A ou encore les aspects économiques liés à la construction contraignent fortement la réalisation du quartier⁵⁹. Toutefois, certains éléments de projets comme le réseau de chauffage à distance permettant que 80% de l'énergie de consommation des bâtiments du quartier (chauffage et eaux) proviennent de sources renouvelables⁶⁰ constituent des atouts considérables, d'autant plus que le besoin d'électricité pour faire fonctionner l'installation est assuré par l'autoproduction photovoltaïque des bâtiments des Vergers.



Figure 6: Comparaison de l'impact environnemental des modes d'habitat (logement/mobilité) (Étude-test portant sur l'analyse de l'impact environnementale des modes d'habitat à Genève avec des études de cas, 2020).

Ainsi, la figure 6, à travers la partie encadrée en rouge montre l'impact carbone (indice d'empreinte écologique) de l'écoquartier des Vergers par rapport à d'autres types d'habitat, avec un taux approchant les 100% d'énergie renouvelable pour chauffer le quartier. Ce

⁵⁹ Ainsi pour leurs trois bâtiments dans l'écoquartier des Vergers, la coopérative Equilibre a travaillé avec l'EPFL et l'EAWAG, qui ont installé un système de monitoring de la consommation d'une dizaine de constructions dans le quartier pour pouvoir comparer les différentes consommations énergétiques (Entretien – Uli Amos, 2020).

⁶⁰ Le projet CAD (chauffage à distance) réalisé par les services industriels genevois est un exemple parfait de maîtrise des flux de matières et d'écologie industrielle. En effet, l'eau est puisée dans une nappe phréatique d'accompagnement du Rhône, non loin de Meyrin, et est acheminée jusqu'à la zone industrielle de Zimeysa où elle refroidit des installations (climatisation de l'hôpital de la Tour). Ensuite cette eau est conduite vers la chaufferie des Vergers qui permet de chauffer l'ensemble des bâtiments du quartier. Et finalement, l'eau utilisée finit sa course dans le lac des Vernets (situé dans le périmètre), où elle est restituée à la nappe phréatique (Les Vergers écoquartier – Meyrin, 2018 d).

résultat est probant ; la différence est très nette comparativement avec les types d'habitat qui utilisent l'énergie fossile pour leur chauffage (figure 6). Toutefois, ce score impressionnant n'est certainement pas uniquement dû aux critères écologiques venant du label Minergie-A, car on observe que la mobilité pendulaire individuelle est également un facteur qui fait varier l'empreinte écologique. Les modes de vies ont par conséquent leur rôle à jouer, tout comme les infrastructures qui permettent un report modal sur les modes « doux » (transports publics, vélo, etc..). De plus, une corrélation positive entre l'empreinte écologique et la participation des habitants à la fabrique de leur cadre de vie est visible.

Le deuxième élément important de la charte est la démarche participative, qui est déclinée avec des buts précis comme notamment celui d'inclure le plus possible les habitants dans la démarche de réalisation du quartier durable. En effet, la notion d'empreinte écologique est calculée par habitant. Dans cette optique, le quartier pourra avoir des mesures techniques environnementales très poussées, et pourtant ça ne constituera pas automatiquement une garantie pour que son empreinte écologique reste faible dans la durée. C'est bien là tout l'enjeu des modes de vie, qui représentent la partie variable du problème. Certes, l'implication attendue des habitants, notamment liée à certaines formes de participation active, comme celle promue par les habitants des coopératives d'habitation du quartier (même si elles n'ont pas toutes les mêmes exigences en la matière), peut être envisagée comme une promesse suffisante pour atteindre les objectifs environnementaux visés. Tout comme la technique, il s'agit pourtant d'une condition nécessaire mais non suffisante.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer ce dernier propos. Ainsi, au démarrage de la démarche participative *forum ouvert* (en amont de la construction du quartier) a très vite surgi la question de l'alimentation. Or, la prise en compte de ce sujet ne figure pas parmi les différentes mesures environnementales prévues pour le quartier (agenda 21, PDQ et charte de l'écoquartier). Cependant, il vaut la peine de souligner que la commune avait déjà une culture et lancé des initiatives dans ce domaine (cultiver les espaces interstitiels, conférences, expositions, etc.). C'est un projet qui est né d'une envie d'habitants motivés mais qui collait parfaitement avec le contexte politique local. Toutefois, la démarche participative permet, même dans un contexte favorable, de dépasser les mesures techniques environnementales par l'appropriation des habitants de leur logement et du quartier. Ces projets issus d'habitants concernent autant des éléments de sensibilisation aux modes de consommation durable que

des éléments concrets comme la gestion des espaces extérieurs et communs. Prenons pour cela des exemples témoins, comme les commissions « Green team » ou encore « zéro déchets »⁶¹ qui ont pour but respectivement d'œuvrer à l'atteinte des cibles énergétiques et de sensibiliser à la nécessité de réduire les déchets par une meilleure gestion de ceux-ci (Plateforme écoquartier des Vergers - Meyrin, 2020). Ces deux groupes de travail s'adressent directement aux habitants et acteurs présents dans le quartier avec une mission claire de faire de la sensibilisation, de l'information et d'aller au-delà des concepts et résultats liés par les seuls aspects techniques. Si on compare l'impact des différents facteurs entrant en ligne de compte pour l'empreinte écologique, on voit clairement l'importance des dimensions variables découlant du comportement des habitants.

Equilibre a du reste illustré ce décalage entre l'écobilan calculé par rapport aux aspects infrastructurels et techniques et celui qui tient également compte du mode de vie et par conséquent des consommations (ce décalage est présenté dans la figure 7)⁶². L'engagement d'Equilibre à repousser les limites des critères écologiques en est probablement la raison⁶³.

Pour revenir sur des aspects plus généraux, on constate que l'écobilan du quartier est a priori très bon. Cela est certainement dû à la complémentarité des mesures techniques amenées par le label Minergie-A et au concept énergétique général lié aux aspects sociaux véhiculés par les coopératives associatives. C'est dans la durée que l'on verra si la participation et les modes de vie prônés permettront d'aller encore plus loin en ce qui concerne l'empreinte écologique.

⁶¹ Ce sont des commissions d'habitants qui se sont créées durant les soirées et les ateliers (forum ouverts) au début de la démarche participative du quartier.

⁶² Le graphique ci-dessous a été réalisé par l'association « Terragir énergie solidaire » avec pour habitation témoin, le logement de Cressy de la coopérative Equilibre (Coopérative Equilibre, 2016 : 25). Sur cette base, en effet, nous partons du principe que les critères écologiques restent plus ou moins dans la même ligne de performance pour les trois immeubles des Vergers de la coopérative, même si les chiffres de l'une à l'autre de ces réalisations peuvent être un peu différents. La valeur informative de cette démonstration reste malgré tout pertinente.

⁶³ La coopérative Equilibre, consciente de ce problème depuis ses débuts, a réfléchi avec ses habitants sur des moyens permettant de réduire l'empreinte carbone de ses bâtiments. Ils ont développé ainsi des idées innovantes portant sur l'assainissement de leurs eaux pour réduire leur consommation d'eau potable ou encore la revalorisation de leurs déchets compostables (cf. Coopérative Equilibre, 2016).

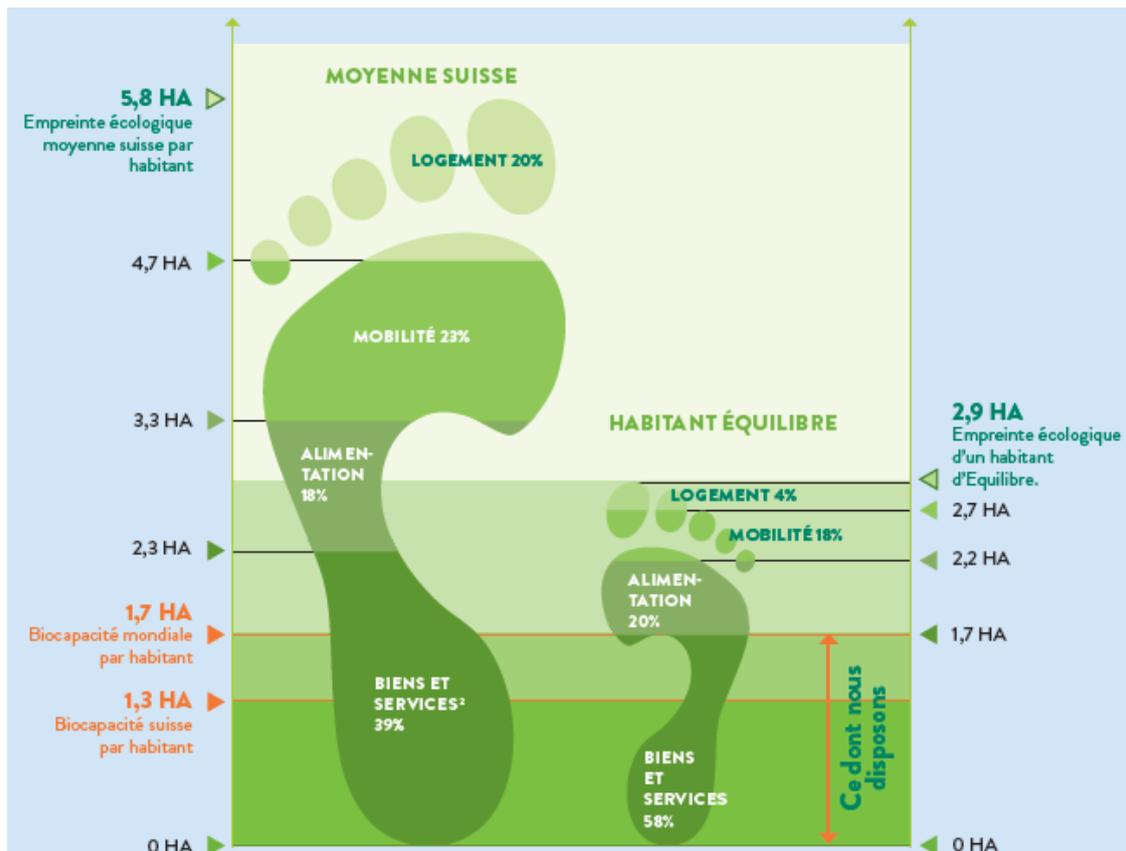


Figure 7: Empreinte écologique moyenne suisse et moyenne par habitant de la coopérative (calculée en hectares globaux), *Coopérative Equilibre, 2016: 25.*

Pour revenir sur le label attribué à l'ensemble du quartier, celui-ci, outre les performances énergétiques, permet d'une part d'obtenir des subventions pour les constructions et d'autre part d'avoir une force contractuelle entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, pour maintenir les objectifs écologiques dans le respect d'une feuille de route (Entretien – Rosanna Ulmi, 2020). Cependant, l'obtention de ce type de labels est très contraignante ; il y a en effet beaucoup d'éléments à fournir et des contrôles permanents. Certaines coopératives comme la CODHA ou Equilibre affirment du reste vouloir s'émanciper de ceux-ci, car ils empêchent certaines expérimentations, qui pourraient permettre d'explorer d'autres voies, potentiellement plus écologiques, notamment en se basant parfois sur des réalisations « low-tech ». C'est un fait qu'indépendamment de l'existence de standards comme Minergie ou autres, certains acteurs de l'écoquartier des Vergers continuent de réfléchir sur la manière d'être de plus en plus en adéquation avec l'écologie dans leur choix et leurs modes de vie (Entretien – Uli Amos, 2020). Cette dynamique qui ne s'arrête donc pas aux exigences des standards. C'est un exemple parfait de la différence de marge de manœuvre qui peut subsister

entre les aspects techniques et la notion d'« habiter » ou, en d'autres termes entre la maîtrise technique et la « maîtrise d'usage ».

Ainsi, il conviendrait de revenir sur nos indicateurs, non pas pour les traiter de manière individuelle pour comprendre leur incidence sur l'empreinte écologique mais pour mettre en évidence comment leur synergie peut avoir un impact sur l'évolution des qualités environnementales dans cet habitat, induites directement par les pratiques habitantes. Toutefois, cette dernière affirmation, ne peut justement se vérifier qu'avec le temps, lorsque ces pratiques habitantes auront pu progresser. Pour l'instant nous nous limitons à proposer un tableau suggérant l'importance de certaines synergies entre nos indicateurs, sur la base de nos observations de terrain et de nos entretiens.

indicateurs	Modes de vie	Gouvernance	Economie sociale et solidaire (ESS)	Alimentation, agriculture urbaine et circuit court	Gestion des communs	Biodiversité et paysage	Mixité et inclusion sociale	Gestion des flux	Mobilité	Culture	Santé
Modes de vie	x										
Gouvernance		x									
Economie sociale et solidaire (ESS)			x								
Alimentation, agriculture urbaine et circuit court				x							
Gestion des communs					x						
Biodiversité et paysage						x					
Mixité et inclusion sociale							x				
Gestion des flux (énergie, eau, matériaux de construction, déchets)								x			
Mobilité									x		
Culture										x	
Santé											x

code couleurs		Corrélation forte
		Corrélation moyenne
		Corrélation faible

Tableau 8: Analyse de corrélation entre les indicateurs

On voit sur ce tableau, les centres de gravités et les connexions fortes entre indicateurs susceptibles d'impacter dans la durée l'empreinte écologique. Ces corrélations qui ne sont à ce stade que des interprétations issues du travail de terrain demandent à être vérifiées dans les années à venir. Les synergies apparaissant les plus importantes sont les rapports croisés entre les modes de vie, la gouvernance et la fondation d'une culture commune avec les autres indicateurs, formant un potentiel pour renforcer encore le différentiel favorable déjà suggéré

(maîtrise d'usage vs. maîtrise technique). Il s'agit de dimensions essentielles de la vie de l'écoquartier, stimulées par les pratiques et les usages et de manière générale toutes les formes participatives concrètes liées au « vivre et au faire ensemble » qui en associant des groupes d'indicateurs vont avoir un véritable impact au plan écologique. Cette idée de synergie, reprend dans une large mesure les idées de multifonctionnalité développées par Duchemin (2008) et les auteurs mentionnés dans l'état de l'art qui ont traités de l'importance de la vision systémique (notamment Da Cunha, 2015 et Laigle, 2013).

Finalement, dans cette section menant une réflexion sur l'empreinte écologique, nous avons constaté qu'elle peut varier considérablement en fonction des comportements et des modes de vie. Ainsi, l'objectif de repenser et transformer notre rapport au vivant est à l'ordre du jour de certains acteurs promouvant les changements observés dans cet habitat ; il constitue une incidence à la fois directe et indirecte de l'empreinte écologique. Dans l'écoquartier des Vergers, ce rapport renouvelé est évoqué de différentes manières, l'exemple le plus significative étant probablement le groupe de travail réfléchissant sur la transition écologique de la coopérative Equilibre, soucieux de mener cette réflexion au-delà de ce territoire proprement local.

En effet, le rapport au vivant, une notion difficile à percevoir, comprend des aspects de proximité visibles mais aussi des mécanismes plus subtils qui témoignent des effets systémiques mentionnés plus haut dans ce chapitre. Dans les entretiens nous avons repéré plusieurs éléments qui participent à faire évoluer ce concept :

- la volonté de poursuivre l'élan souhaité par la commune d'établir un nouveau rapport à l'alimentation et à l'agriculture, pour l'instant liés à de la production maraîchère, mais devant dans le futur intégrer des animaux (poules, moutons, cochons) ainsi que la mise en place de toute une chaîne de transformation, jusqu'au mieux manger ;
- des aspects liés à l'agriculture urbaine (poulailler, jardins potagers, arbres fruitiers, etc.), à différents stades de développement ;
- le souci de permettre à des oiseaux de différentes espèces de nicher dans le périmètre (80 nichoirs avec différentes formes en développement), en compensation de la perturbation subie durant le chantier ;

- l'implication de l'école et de l'éducation en général dans ces diverses activités, toutes participatives par ailleurs.

En ce qui concerne les dimensions plus systémiques de ce rapport au vivant, nous pouvons mentionner pour certaines coopératives d'habitation, l'attention portée aux choix des matériaux, des formes du bâti, aux questions énergétiques et de flux de matières (toilettes sèches de la coopérative Equilibre) ainsi qu'aux aspects de mobilité douce.

Deux principes guident plusieurs des coopératives dans leurs choix et leurs valeurs, d'une part le souci de ne pas surexploiter la nature et d'autre part de promouvoir la diversité, notamment : des arbres, des légumes, des nichoirs, des motivations, des origines socio-culturelles, des manières de participer, de partager et d'apprendre. La question du rapport au vivant n'est pas un état mais un processus, qui est en cours, et susceptible de connaître une marge de progression.

DISCUSSION



Ecoquartier des Vergers, Promenade des Apprentis.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

8. DISCUSSION

Dans ce chapitre, il s'agit d'apporter des éléments de réponse à notre question de recherche qui, pour rappel, est formulée ainsi :

Quelles formes peuvent prendre les marges de manœuvre citoyennes pour orienter la fabrique de l'habitat vers une meilleure prise en compte de l'environnement ?

Nous allons opérer en deux temps. Nous commencerons par traiter les sous-questions recherche, faisant émerger des éléments de réponse, parfois accompagnées de nouvelles questions. Dans un deuxième temps, nous discuterons plus spécifiquement de la question de recherche générale, qui comme nous le verrons, nous amènera sur des débats plus ouverts.

8.1. Réponse aux sous-questions de recherche

Sous-question de recherche – 1 : *Comment différents dispositifs permettent de caractériser la dynamique d'habitat participatif dans l'écoquartier des Vergers ?*

Nous avons pu observer, lors de notre enquête de terrain, une variété de dispositifs participatifs qui diffèrent en fonction de l'échelle à laquelle ils permettent une action, mais également de par la diversité des acteurs qui prennent part à ces dynamiques. Ainsi nous pouvons les ordonner en deux catégories, qui sont chacune nécessaires dans une démarche d'appropriation d'un quartier. La première catégorie désigne des structures plutôt informelles qui se définissent par des processus participatifs éphémères ou temporaires, évoluant sans cesse et parmi lesquels on retrouve les ateliers participatifs, les commissions, les groupes de travail et les formations. La deuxième catégorie concerne les processus participatifs formels qui, par définition, sont caractérisés par leur institutionnalisation. Ce sont notamment les différents types de coopératives que l'on rencontre dans l'écoquartier des Verges (coopératives d'habitation au sens large, coopérative alimentaire – La SPP, coopératives agricoles – la ferme des Verges et des ateliers de transformation). Bien que certaines d'entre elles faisaient au départ partie de la première catégorie, car issues d'idées participatives ayant émergé dans les phases de conception ou de réalisation du quartier, leur institutionnalisation leur a donné une assise, une stabilité et une force dans la durée.

Ces processus participatifs constituent des dynamiques, qui en fonction de leur structure et du moment impliqué (amont, conception, construction et gestion du quartier) montrent comment l'appropriation citoyenne du quartier s'effectue et peut générer des qualités

urbaines. Ces dispositifs nous ont permis de constater que l'on ne s'approprie pas de la même manière son logement, sa coopérative ou encore le quartier dans son ensemble, étant donné que ce sont des objets qui font intervenir une diversité de plus en plus grande d'acteurs et une complexité de problèmes à traiter, croissante également. De plus, la dynamique participative est caractéristique de l'identité de la structure dans laquelle elle s'exerce, pouvant ainsi différer d'une coopérative à une autre et d'un groupe de travail à un autre.

Sous-question de recherche – 2 : Quels étaient les différents types d'objectifs écologiques prévus initialement ou apparus en cours de réalisation pour l'écoquartier des Vergers ?

L'observation du terrain nous a montré que les objectifs écologiques peuvent être envisagés en deux volets distincts. Au départ, le quartier est né à un niveau stratégique et institutionnel. Il s'agissait, pour ce premier volet, de répondre à un souhait urbanistique et d'aménagement du territoire. Ainsi les objectifs écologiques se sont traduits en principes très généraux, comme l'agenda 21 propre à Meyrin et les divers projets d'aménagement (plan directeur cantonal, plan directeur communal, plan directeur de quartier et plan localisé de quartier), et progressivement vers des projets de plus en plus concrets. Ces mesures ont ensuite été relayées par un deuxième volet, davantage tourné vers les habitants et les structures qui les accueillent (coopératives d'habitation et autres), qui se sont déclinées dans un premier temps par des chartes (autant celle de l'écoquartier que des coopératives), puis par des critères et mesures concrètes véhiculés par les différentes coopératives ; à noter que parfois les habitants ont à leur tour créé de nouveaux objectifs écologiques mais qui convergeaient avec les attentes institutionnelles, comme par exemple le projet global d'alimentation du quartier et les liens développés avec l'agriculture urbaine. Ainsi les objectifs écologiques considérés à l'échelle du quartier ont évolué vers des mesures, des projets ou des activités correspondant à des aspects techniques, sociaux, économiques et environnementaux au sens large, avec des impacts significatifs sur les modes de vie et les qualités urbaines présentes dans le quartier (pour avoir un point de vue plus exhaustif sur ces aspects, voir la section « Résultat 7.2 – Indicateurs de la dimension environnementale du quartier»). De plus, on observe que ces différentes déclinaisons des objectifs écologiques se situent par rapport à différentes temporalités : court terme, moyen terme et long terme.

Sous-question de recherche – 3 : Quelles sont les interactions observables dans l'écoquartier pouvant contribuer à meilleure prise en compte de l'écologie dans l'habitat ?

La diversité des acteurs prenant part de près ou de loin aux activités de l'écoquartier des Vergers est considérable. Nous parlons effectivement d'acteurs, car il peut s'agir à la fois de personnes physiques (individuelles ou collectives) mais aussi morales⁶⁴. Dans cette perspective, les interactions sont multiples et construisent un système relativement complexe dans la mesure où tous les acteurs nouent des formes d'interaction d'une sorte ou d'une autre, les uns envers les autres, aux différents niveaux où interviennent leurs activités.

Ces interactions peuvent se faire autant de manière verticale qu'horizontale en fonction des compétences, des rôles au sein de différentes structures et finalement des différents dispositifs participatifs. En effet, les compétences peuvent être liées à la profession, à des expériences liées aux usages ou encore liées à certains pouvoirs de décision et d'accès à l'information. En ce qui concerne les rôles au sein des structures, même dans des processus plutôt horizontaux, on observe des variations et des évolutions différentes selon qu'on a affaire à un simple membre, un « super-membre » de par les responsabilités acquises et/ou endossées, un porteur de projet ou encore un membre fondateur.

Dans ce jeu complexe où intervient une grande diversité d'acteurs, ceux-ci peuvent d'ailleurs cumuler plusieurs casquettes en fonction de leurs différents rôles, compétences et intérêts, ce qui peut parfois produire des situations ambiguës. Les différentes scènes où prennent place les interactions peuvent révéler des dynamiques différentes également. Par exemple, on observe que des situations problématiques peuvent évoluer de manière favorable et constructive et se transformer, au final, en opportunités ; le contraire peut aussi exister⁶⁵. Dans ce sens, certaines dynamiques peuvent prendre des tournures autant positives que négatives, comme la négociation, générant tour à tour des conflits, des luttes et des rivalités, mais pouvant aussi aboutir à des compromis porteurs d'avenir. Et au titre des aspirations purement positives, mentionnons des mécanismes tels que la coopération, l'entraide, le partage et la formation sont susceptibles de se développer et de devenir des références dans la tête de ceux qui y ont pris part, constituant aussi des étapes d'apprentissages individuels ou même collectifs, où chacun peut se sentir progresser. Dans une perspective plus globale,

⁶⁴ En effet, tout le monde n'est pas coopérateur aux Vergers. Nous comptons parmi ces deux ensembles : les habitants, les différentes catégories de professionnelles (urbanistes et aménagistes, constructeurs, paysagiste, etc.), les élus, les propriétaires, les superficiaires (coopératives d'habitation, coopérative alimentaire etc.), le GMO, les régies mais aussi les groupes de travail et les commissions.

⁶⁵ Pour expliciter cette transformation, nous pouvons prendre exemple sur les problèmes survenus entre la Fève et la Migros, explicités dans les résultats partie 7.2.2.

la somme de toutes ces composantes nous permet d'approcher ce que peut être le vivre ensemble dans l'écoquartier des Vergers. Ce vivre ensemble ne naît pas que dans des commissions, groupes de travail ou projets formels, il est également alimenté par des interactions de la vie de tous les jours sur lesquelles il est plus difficile de rapporter, qui passe très souvent par des tiers-lieux et devrait faire l'objet d'une recherche spécifique.

Sous-question de recherche – 4 : Quels facteurs ou mécanismes ont rendu possible ou au contraire freiné la réalisation tant des objectifs que des projets environnementaux ?

On s'aperçoit qu'en donnant des éléments de réponse à cette question et en essayant de comprendre comment cela se manifeste dans la dynamique participative on traite constamment de marges de manœuvres habitantes. En effet, la participation citoyenne observée dans l'écoquartier des Vergers nous semble faire la différence par rapport à un cadre donné (locataire dans un habitat classique), car elle permet aux habitants de faire évoluer leur habitat. On verra que les domaines dans lesquels ces marges de manœuvre peuvent plus facilement s'exercer mettent en jeu plusieurs indicateurs cibles.

Pour revenir à notre sous-question, un premier facteur concerne directement la disponibilité d'espaces pour réaliser les objectifs et comment ceux-ci deviennent porteurs de projets, activités, interactions, etc. Par exemple, on conçoit mal le projet du supermarché participatif paysan se réaliser si aucun local ne peut lui être alloué d'où le rôle important exercé par la commune dans ce cas précis.

Le facteur « temporalité » nous paraît également primordial. En fonction du moment où surgit et se déploie un projet par rapport à la réalisation du quartier (en amont, durant la construction et la mise en œuvre, puis pendant la phase de gestion), les difficultés, les possibilités et par conséquent les marges de manœuvre vont forcément varier. On a par exemple plus de contraintes économiques à cause des plans financiers très serrés ou liés à des normes techniques pendant la conception et la mise en œuvre du quartier et des logements que dans la phase de gestion. En effet, des éléments comme le budget participatif peuvent alors donner beaucoup de latitude aux habitants pour se lancer dans des projets nouveaux ou développer des pratiques permettant de mieux s'approprier le quartier.

De plus, dans les différents temps du projet interviennent une diversité visible d'acteurs dont on dépend pour concevoir, puis réaliser les projets. En effet, pour certains aspects, des

autorisations doivent être octroyées par le canton, la commune ou les propriétaires fonciers ; des décalages peuvent alors apparaître entre les attentes initiales et ce qui est possible et contraindre fortement les marges de manœuvres ou au contraire, à certains moments, sur la base de certaines négociations, les voir se débloquent. Ceci met en exergue un jeu d'échelles important. En effet, on n'aura pas les mêmes contraintes ou opportunités si l'on souhaite intervenir au niveau d'un logement, d'une coopérative ou en prenant en compte tout le quartier, d'autant plus que les marges de manœuvre sont différentes entre les coopératives de par leur identité, leurs objectifs spécifiques et la qualité de la participation véhiculée.

Ainsi, ce sont des dynamiques qui se confrontent, avec parfois de la concurrence participative en fonction des rôles et des intérêts et finalement de la motivation de chacun des acteurs pour ce qui est de prendre part aux différents processus participatifs.

A plusieurs reprises, nous avons aussi constaté à quel point la communication dans les différentes structures et leurs processus de décisions impactait positivement ou négativement les marges de manœuvres des acteurs en présence, de par le niveau de pouvoir que cela leur donnait. Dans le prolongement de cette importance donnée à la communication, la gouvernance est un facteur essentiel pour la réussite des démarches entreprises dans l'écoquartier.

Finalement, tous ces différents éléments ont des impacts à différents niveaux, que ça soit pour un habitant, un projet particulier ou le quartier dans son ensemble, de par la démultiplication des formes d'action qui sont catalysées par la participation et les jeux d'acteurs. L'exemple de la mutualisation des espaces extérieurs permet d'illustrer ce propos. Synonyme d'effacement des limites entre les domaines privés et publics, cette dimension est mise en œuvre d'une part grâce au rôle très actif de la commune pour favoriser l'appropriation du quartier par les habitants et d'autre part grâce à la gestion de ceux-ci par la coopérative agricole qui elle-même est le fruit de la démarche participative du quartier. On remarque ici typiquement comment des difficultés peuvent se transformer en quelque chose de positif.

8.2. Réponse à la question de recherche générale et débats ouverts

La notion même de marge de manœuvre est discutable car sujette à une appréciation en partie subjective. Toutefois, les éléments qui nous ont permis de répondre aux différentes sous-questions de recherche sont tous, à un degré ou à une autre, porteurs de marges de

manœuvres habitantes dans l'écoquartier des Vergers ; et celles-ci ont pour la plupart, directement ou indirectement, des incidences en termes écologiques, mettant en jeu à chaque fois plusieurs de nos indicateurs. En effet, chaque indicateur s'exprime à travers différentes actions habitantes, s'accompagnant d'apprentissages collectifs importants, mais c'est souvent dans la synergie entre plusieurs domaines d'activités, liant par conséquent plusieurs indicateurs, que les marges de manœuvres se manifestent le mieux et révèlent le véritable effet de la participation sur la durabilité environnementale de cet habitat.

Par contre, tout n'est pas résolu, et on ne peut prétendre apporter des réponses à tous les problèmes. Certaines difficultés semblent être là pour durer, et constituent des limites faisant considérablement varier les marges de manœuvres citoyennes dans l'écoquartier. En voici un aperçu.

Premièrement, en fonction de l'échelle du quartier à laquelle on souhaite avoir un impact grâce à la participation ou au niveau environnemental ciblé, celui-ci ne sera pas forcément palpable par les habitants et acteurs du quartier, surtout si on se réfère à une perspective globale. Ceci est certainement dû à l'arbitrage qui doit constamment être fait entre l'effet souvent assez immédiat des initiatives très locales et celui des actions à portée plus générale, voire systémiques qui sont toujours plus difficile à percevoir. On ne peut pas tout prendre en compte, ni faire avec tous les intérêts présents, des priorités doivent forcément émerger. Par exemple, il y a la question de savoir s'il faut être plus exigeant au niveau des objectifs écologiques ou essayer d'inclure un maximum de personnes dans le processus de changement visé.

Deuxièmement, la démocratie elle-même a des limites. En effet, le succès qui accompagne les formes d'habitat présentes dans l'écoquartier, surtout les formes les plus coopératives et participatives, font que de plus en plus de gens sont intéressés à rejoindre le « mouvement ». Cependant, pour des projets d'habitation, s'il y a trop de monde, il devient difficile de maintenir les idéaux démocratiques de départ et de les faire perdurer dans le temps. Ceci se répercute dans la qualité de la participation. Imaginons que dans un groupe de travail, plus de cent personnes soient intéressées par un projet, il sera très difficile alors d'avoir une démarche réellement démocratique, au sens d'une participation directe de tous, dans toutes les phases et pour toutes les décisions d'un projet.

Ce dernier problème est peut-être lié au suivant qui met en tension l'effet de taille. En effet, pour différents projets de vie de quartier ou d'habitation, les acteurs doivent jongler entre avoir une force de travail minimale et atteindre une masse critique suffisante. Le projet d'alimentation du quartier est un très bon exemple pour expliciter cela. Il faut un certain nombre de membres et d'acteurs avec des compétences diversifiées suffisamment grand pour alimenter l'ensemble du quartier de 3000 habitants. Par contre, si son rayonnement devient trop grand et que l'ensemble des meyrinois viennent s'y approvisionner, la taille du projet peut atteindre voire dépasser un plafond, peut-être synonyme de naufrage. Ce projet a un énorme impact du point de vue de la conscience du consommateur vis-à-vis de l'agriculture urbaine mais celle-ci ne peut nourrir le quartier uniquement sur un demi-hectare. C'est une prise de conscience qui initie progressivement un nouveau rapport à l'agriculture et à l'alimentation, et naturellement aux différents acteurs qui produisent à l'extérieur les denrées dont on a besoin. C'est aussi également pour cela que dans les projets exemplaires, les acteurs des Vergers cherchent à encourager d'autres quartiers, aujourd'hui et dans le futur, à poursuivre une démarche du même type.

Une autre tension concerne l'opposition entre l'expertise d'usage et l'expertise technique. Il paraît normal que les usagers gagnent en expertise, en expérience et en compétence, qu'ils cherchent à acquérir des connaissances pour agir avec efficacité. Cependant, cette aspiration a ses limites, car l'Etat ne peut attribuer à tout le monde les mêmes responsabilités. C'est ainsi que l'Etat, par des systèmes de certification (architecte, etc.) attribue des domaines de compétences à des acteurs particuliers, choisissant qui est légitime pour gérer au niveau professionnel toutes les actions spécialisées nécessaires. Ainsi se confrontent souvent une forme d'expertise officielle (technique) avec une expertise plus officieuse (forgée essentiellement dans l'usage, mais pouvant comporter aussi des experts) qui avec le temps gagne en puissance et finit même, parfois, par se voir reconnaître une réelle légitimité.

Une autre limite concerne aussi directement la structure et l'identité des groupes d'acteurs comme peut l'être une coopérative d'habitants. Il s'agit de la distinction entre l'entre-soi et l'inclusion sociale. Si une coopérative veut aller très loin dans ses exigences écologiques, le risque est grand de ne pas séduire suffisamment de monde. En effet, une transaction semble devoir s'opérer entre promouvoir des critères écologiques extrêmement pointus mais

susceptibles de freiner l'adhésion de nouveaux membres, ou à l'inverse, inclure tout le monde dans son projet d'habitation mais perdre en cohérence écologique.

Pour revenir à notre question de recherche et plus particulièrement à l'impact environnemental possible grâce aux marges de manœuvres habitantes, nous pouvons répondre de la manière suivante.

Si l'on observe la plus-value liée à la démarche participative du quartier on peut résumer en disant que l'écoquartier des Vergers est un habitat durable au sens écologique du terme, pour autant que les marges de manœuvre des habitants existent. On remarque en particulier plusieurs incidences directes comme la facture énergétique globale du quartier, porteuse d'une empreinte carbone faible, voire même comparativement excellente, résultat concret de ces marges de manœuvres. L'ensemble des projets que nous avons analysés nous ont permis de montrer comment les habitants arrivaient à avoir un impact direct sur l'environnement, que cela soit sur la biodiversité, le paysage, la mobilité, l'alimentation, les matériaux utilisés, les déchets et l'ensemble des éléments traités par notre système d'indicateurs.

Par contre, les incidences indirectes sont plus subtiles à percevoir. Ainsi, on peut se poser la question de savoir si cette faculté d' « habiter autrement », pour une partie de l'écoquartier (50% de superficiaires en coopératives d'habitants), relève réellement de modes de vies durables. La réponse, même si nous nous sommes focalisés sur des coopératives très participatives ne représentant pas l'ensemble des pratiques habitantes de l'écoquartier, nous oriente vers une réponse plutôt positive. En effet, on peut observer un processus en marche porteur d'un rapport renouvelé à la nature au sens large, avec une qualité de vie déjà visible dans le quartier et les valeurs d'exemple qu'on lui attribue. En même temps, les habitants des coopératives observées continuent d'œuvrer pour un mieux vivre dans le quartier et au-delà.

De plus, si l'on prend en compte les différentes synergies qui permettent aux savoirs d'usages, à des capacités d'action et aux interactions et partenariat positifs du point de vue de l'écologie, d'émerger, on peut sans autre avancer l'idée que la somme des initiatives touchant de près ou de loin à l'environnement est supérieure aux nombres de projets. Pour reprendre cette idée, nos indicateurs environnementaux nous ont montré qu'il était difficile de les traiter séparément tellement ils sont interconnectés. En effet, en tant que cadre méthodologique, ils nous ont d'abord servi de boussole et de fil rouge, permettant de faire « parler » les entretiens

selon une certaine systématique et ils ont ensuite montré des synergies essentielles. Au fond, on peut se demander si ces indicateurs ne prennent pas davantage de valeur précisément lorsqu'ils font système (voir fin du chapitre 7.3), notamment s'ils débouchent sur de l'entraide ou facilitent la coordination des projets et l'implication des habitants dans ceux-ci. Et ce faisant, on constate que de multiples manières l'habitant des Vergers a réellement voix au chapitre pour ce qui est de construire un impact sur l'environnement à sa mesure.

En fait, on peut même dire que plus on fait partie d'un tout, plus on a de l'impact au niveau écologique. Ainsi, si on pose la question de savoir si l'ensemble des initiatives présentes dans l'écoquartier peuvent être assimilées directement à une transition écologique, la réponse reste ouverte, mais semble plutôt positive. C'est notamment le cas lorsqu'on observe des actions conscientes comme la démarche proposée par le groupe de travail « Transition écologique de la coopérative équilibre », ou encore la démarche générale d'économie sociale et solidaire du quartier grâce à son projet d'alimentation. De même que l'exemple de la CODHA, qui fait grandir le mouvement coopératif genevois en contribuant fortement à sa diffusion en tant que nouvel acteur de la production urbaine, mettant en œuvre un habiter autrement. Leur démarche comporte l'idée de transition écologique, même si elle est peut-être plus implicite.

CONCLUSION



Ecoquartier des Vergers, Esplanade des Récréations.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

9. CONCLUSION

Cette recherche s'inscrit dans une réflexion générale sur la place de la dimension écologique dans la fabrique de l'habitat avec pour but de trouver des réponses potentielles quant à une meilleure prise en compte de la crise écologique dans notre société et ceci en lien avec la pratique de l'urbanisme. Sur cette base, il nous a paru intéressant d'explorer comment la durabilité pouvait s'exprimer par sa composante sociale et comment à travers elle, pouvaient émerger des solutions stimulantes pour la ville, notamment guidées par des nouvelles relations au vivant. Ainsi, nous avons cherché à comprendre comment reconnecter le citoyen avec une capacité d'action davantage tournée vers des perspectives à la fois sociales et écologiques. En effet, c'est en analysant les pratiques « habitantes » dans un contexte particulier que nous avons pu percevoir comment la prise en compte des territoires vécus en milieu urbain pouvait engendrer une qualité de vie intéressante.

Pour arriver à saisir la relation entre l'habitant et son milieu de vie, nous avons essayé de cerner, en premier lieu dans une perspective historique, quels pouvaient être les liens entre la durabilité et la ville et comment la notion de ville durable, ses débats et ses expérimentations ont pu évoluer et se diversifier. A partir de la littérature et du terrain, nous avons observé que pour impliquer l'habitant dans la fabrique de son habitat et de son cadre de vie, le rôle exercé par la participation en urbanisme était une dimension essentielle, une dynamique à mieux comprendre et à approfondir. C'est dans ce cadre-là, et sur un terrain d'étude particulier, celui de l'écoquartier des Vergers, que nous avons tenté de percevoir la richesse que pouvait apporter une démarche participative pour améliorer l'habitabilité d'un cadre de vie pour l'habitant. La démarche participative, dans le cas qui nous occupe, offre à l'habitant une réelle capacité d'appropriation de son milieu de vie et encourage le développement de qualités urbaines et environnementales fortes. Nous avons en effet pu entrevoir la diversité des modes de vie, des modes d'organisation, des pratiques favorables mais aussi des difficultés pour ce qui est de la prise en compte de l'écologie dans l'habitat.

Le terrain nous a permis de mettre en évidence un nombre important de projets, d'initiatives et d'expériences, dans des domaines très variés et mettant en scène une pluralité remarquable d'acteurs. Les uns avec les autres, et parfois les uns contre les autres, ceux-ci ont réussi à co-créeer un écoquartier très dynamique, illustrant au plan de la fabrique de la ville une promesse très intéressante dans les domaines environnemental, social et économique.

L'élément charnière de cet habitat est la dimension structurante exercée par certaines coopératives pour pourvoir les habitants en marges de manœuvre et moyens d'action pour impacter leur mode et milieu de vie. Les processus que nous avons observés nous ont montré ce que l'on pouvait mettre derrière la notion d'« habiter autrement », promouvant une nouvelle relation au vivant et à l'environnement. Et comment, à travers cette dimension essentielle s'est dévoilé un chemin d'exploration et de progression pour une communauté locale, vers une situation socialement et environnementalement plus satisfaisante.

Concrètement, nous retenons l'importance, pour conduire ce type de projets, de l'existence d'une voie médiane entre l'action technicienne exercée avant tout par des experts et les propositions prônées par des habitants. Cette voie médiane témoigne notamment de la complémentarité possible entre un contexte favorable donnée par la commune et la participation citoyenne dans les projets et au quotidien. En effet, le contexte favorable dans notre cas tient au rôle proactif joué d'une part par la commune de Meyrin et d'autre part par les coopératives d'habitation. Toutes deux se sont révélées comme étant nécessaires et complémentaires. Il est clair que la connaissance des mécanismes institutionnels (normes, certification, législation, aménagement du territoire) a été une condition initiale pour donner accès à des formes d'habiter susceptibles d'apporter une réelle capacité d'action aux habitants. La démarche participative véhiculée ensuite par différents acteurs individuels et collectifs a montré l'importance d'une part, des expérimentations et apprentissages collectifs pour avoir au niveau du quartier, des impacts diversifiés au plan social, environnemental et économiques et d'autre part, des modes de gouvernance et de communication adéquats. C'est en effet de la convergence de ces deux perspectives, créant un cadre favorable, qu'ont pu se mettre en place des marges de manœuvre chez les habitants.

Ce dernier élément nous a permis de comprendre la réelle plus-value écologique citoyenne ainsi créée, qu'elle soit directe ou indirecte. C'est grâce à un système d'indicateurs, faisant office de boussole, que nous avons pu nous orienter par rapport aux innovations, avancées, apprentissages et activités de références témoignant d'un effet systémique positif sur la fabrique du quartier.

Dans une perspective plus large, ces synergies permettent de voir comment dans le quartier s'articule l'action locale à l'action globale dans des perspectives écologiques, urbanistiques et sociétales. En effet, c'est bien par des actions et des expérimentations avant tout locales qu'on

peut percevoir des implications à des niveaux plus globaux. Nous avons dans ce sens repéré deux visions, ou facettes de la même démarche, ayant des poids différents mais présentant au final des aspects complémentaires. La première vision concerne l'apport de certains types de coopératives d'habitation pour transformer les modes de vie et encourager leur diffusion grâce à des mécanismes d'entraide propre au mouvement coopératif. Cette démarche se veut de plus en plus inclusive au point de pouvoir impacter le marché du logement pour offrir à ses habitants des alternatives pour « habiter autrement », avec des valeurs sociales, écologiques et économiques poussées. La deuxième vision concerne la détermination, chez certains acteurs, à vouloir amorcer par leurs actions concrète une transition écologique. En effet, nous avons pu observer, comment ceux-ci, de manière consciente ou non, pouvaient avoir un impact sur la transition écologique au sens large. En prenant un peu du recul par rapport à cette question et en revenant sur l'apport théorique des *sustainability transitions* et de la *Multi-level Perspective*, on remarque que l'exemple de l'écoquartier des Vergers est très parlant pour illustrer ces démarches. Selon ce champ d'analyse, en effet, on peut entrevoir les changements systémiques qui sont à l'œuvre dans l'écoquartier, amenant dans une certaine mesure une nouvelle relation au vivant, à l'économie, à l'environnement en général et ce, grâce au vivre ensemble qui est proposé. Ces nouvelles relations pourraient potentiellement conduire à la reconfiguration d'un système complexe à l'échelle locale et par la suite à un niveau toujours plus global. Pour reprendre les termes de la « MLP », l'écoquartier poursuit des innovations systémiques qui s'exercent dans une niche, dans un milieu particulier. Ces innovations modifient alors le régime correspondant aux règles prévalant à l'intérieur de ce milieu complexe. Finalement, on pourrait aussi se demander, au vu des liens qu'entretient l'écoquartier avec l'extérieur et notamment la valeur d'exemplarité qu'on lui attribue, si le quartier ne contribue pas à changer le paysage et les grandes tendances en termes d'urbanisme et d'habitat, ainsi que les façons de concevoir les perspectives sociales, économiques et environnementales en son sein. En somme, l'écoquartier des Vergers, en raison de ces deux visions convergentes, peut être envisagé comme un lieu d'expérience et d'initiatives locales à portée globale, pour l'ensemble de la société.

L'histoire des Vergers n'est pas terminée. Le processus est en cours, mais on peut d'ores et déjà constater, et les éléments en place nous le montrent, qu'il est possible pour un habitant ou des groupes d'habitants d'avoir un impact sur la fabrique de l'habitat et de la ville, y

compris dans une perspective de transition écologique et ce, de manière encourageante et positive. Il nous appartient d'en apprendre davantage et notamment pour cela de suivre l'évolution du quartier ainsi que d'étudier ailleurs des expériences du même type ; pour les reproduire et les enrichir, et plus largement dans le but de potentiellement offrir aux générations futures la possibilité de vivre en adéquation avec l'environnement. Le bilan général de cette recherche nous incite, de ce fait, à poursuivre sur cette voie d'apprentissage social et écologique vers un habiter autrement, en allant explorer d'autres initiatives qui existent en Suisse et ailleurs, et d'essayer d'en tirer un maximum d'indications utiles pouvant guider la société vers plus de résilience.

BIBLIOGRAPHIE



Ecoquartier des Vergers, Place de la Diversité, Nichoir.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

10. BIBLIOGRAPHIE

10.1. Littérature scientifique

- Akhabbar, A., & Swaton, S. (2011). L'économie du développement durable et l'économie sociale et solidaire. Dans *Colloque international francophone, Le développement durable : débats et controverses*, 15 et 16 décembre 2011. Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal.
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224. doi.org/10.1080/01944366908977225
- Audet, R. (2016). Discours autour de la transition écologique. In M. J. Fortin, Y. Fournis & F. L'Italien (Eds.), *La transition énergétique en chantier. Les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie* (pp.11-30). Québec, Canada : Presses de l'Université Laval.
- Babusiaux, D., & Bauquis, P. R. (2017). *Le pétrole: quelles réserves, quelles productions et à quel prix?*. Malakoff : Dunod.
- Bacqué, M. & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. doi:10.3917/parti.001.0036
- Bacqué, M. H., & Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice?*. Paris : La découverte.
- Bacqué, M. H., & Carriou, C. (2012). La participation dans l'habitat, une question qui ne date pas d'hier. *Metropolitiques*. Repéré à <https://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/MET-Bacque-Carriou.pdf>
- Barbault, R. (2015). Biodiversité. Dans D. Bourg & A. Papaux (éds.), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp.83-86). Paris : Presses Universitaires de France.
- Barles, S. (2002). Le métabolisme urbain et la question écologique. Dans *Les Annales de la recherche urbaine*, 92(1), 143-150. doi.org/10.3406/aru.2002.2469
- Barles, S. (2017). Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre(5), 819-836. doi:10.3917/reru.175.0819

Béal, V., Gauthier, M., & Pinson, G. (2011). *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*. Publications de l'Université de Saint-Etienne : Saint-Etienne.

Blanc, N. (2004). De l'écologie dans la ville. *Ethnologie française*, 34(4), 601-607. doi:10.3917/ethn.044.0601

Blanc, N. (2010). De l'habitabilité urbaine. Dans Coutard, O., & Lévy, J.-P. (éds.), *Écologies urbaines* (pp. 169-183). Paris : Economica-Anthropos.

Boissonade, J. (2011). Le développement durable face à ses épreuves: Les enjeux pragmatiques des écoquartiers. *Espaces et sociétés*, 147(4), 57-75. doi:10.3917/esp.147.0057

Boissonade, J., Méquignon, M., & Mignot, J. P. (2016). Habitat durable: approches critiques. *Sciences de la société*, (98), 3-13. doi.org/10.4000/sds.4597

Boisvert, V. (2015). Economie écologique/Ecological economics. Dans D. Bourg & A. Papaux (éds.), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp.358-361). Paris : Presses Universitaires de France.

Boulanger, P. M. (2008). Une gouvernance du changement sociétal: le transition management. *La revue nouvelle*, 11(1), 61-73. Repéré à <https://www.revuenouvelle.be/Une-gouvernance-du-changement-societal-le>

Bourg, D., & Papaux, A. (2015). *Dictionnaire de la pensée écologique*. Presses Universitaires de France.

Boutaud, A. (2015). Modes de vie. Dans D. Bourg & A. Papaux (dir), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp.648-651). Paris : Presses Universitaires de France.

Bresson, S., & Tummers, L. (2014). L'habitat participatif en Europe. Vers des politiques alternatives de développement urbain?. *Métropoles*, (15). doi.org/10.4000/metropoles.4960

Brundtland, G. H. (1987). Notre Avenir à Tous, rapport de la commission mondiale sur l'Environnement et le Développement. *Les Editions du Fleuve*, Paris (traduction française de *Our Common Future*).

Cassaigne, B. (2009). La ville durable. *Revue Projet*, 313(6), 78-83. doi:10.3917/pro.313.0078

Corajoud, M. (2010). *Le paysage, c'est là où le ciel et la terre se touchent*. Versailles : Actes Sud.

Coriat, B. (2015). *Le retour des communs: & la crise de l'idéologie propriétaire*. Éditions Les Paris : Liens qui libèrent.

Costes, L. (2015). Habiter autrement?. *Socio-anthropologie*, (32), 9-19. doi.org/10.4000/socio-anthropologie.1859

Crozier, M., & Friedberg, E. (1990). Le pouvoir comme fondement de l'action organisée. Dans R. Tessier & Y. Tellier (éds.), *Théories de L'Organisation. Personnes, Groupes, Systèmes et Environnement, tome 3*. (pp. 133-153). Québec : Presses de l'université du Québec.

Crutzen, P. J. (2006). The "anthropocene". Dans E. Ehlers & T. Krafft (éds.), *Earth system science in the Anthropocene*. (pp. 13-18). Berlin : Springer.

Da Cunha, A. (2011). Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine. *Espaces et sociétés*, 144-145(1), 193-200. doi:10.3917/esp.144.0193

Da Cunha, A. (2015). Nouvelle écologie urbaine et urbanisme durable. De l'impératif écologique à la qualité urbaine. *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, (65), 5-25.

Da Cunha, A., & Delabarre, M. (2018). Nouvelles écologies urbaines, formes environnementales et habitabilité. *Nouvelles écologies urbaines*, (21), 10-24.

Delabarre, M., & Marry, S. (2012). Habitabilité et nature urbaines: vers un outil d'évaluation des projets urbains: exemple de la métropole lyonnaise. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2).

Devaux, C. (2015). L'habitat participatif: d'une greffe à un noyau des écoquartiers. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 6(2). doi.org/10.4000/developpementdurable.10879

Devaux, C. (2016). L'habitat participatif: vers l'avènement de l'habitat durable?. *Sciences de la société*, (98), 94-109. doi.org/10.4000/sds.4954

Duchemin, E., & Barroca, B. (2015). Résilience. Dans D. Bourg & A. Papaux (éds.), *Dictionnaire de la pensée écologique*. (pp.867-869). Paris : Presses Universitaires de France.

Duchemin, E., Wegmuller, F., & Legault, A. M. (2008). Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods. *Field Actions Science Reports*, 1. Repéré à <https://journals.openedition.org/factsreports/113>

Emelianoff, C. (2000). L'écologie urbaine entre science et urbanisme. *Quaderni*, 43(1), 85-99. doi.org/10.3406/quad.2000.1474

Emelianoff, C. (2007a). La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. *L'Information géographique*, vol. 71(3), 48-65. doi:10.3917/lig.713.0048

Emelianoff, C. (2007b). Les quartiers durables en Europe: un tournant urbanistique?. *Urbia— Les cahiers du développement durable*, 4, 11-30.

Emelianoff, C. (2011). *Chapitre 9. La ville durable en quête de transversalité*. Dans N. Mathieu (éd.), *La ville durable, du politique au scientifique*. (pp. 129-142). Versailles, France: Editions Quæ. doi:10.3917/quæ.guerm.2011.01.0129.

Emelianoff, C. (2015). Ville durable. Dans D. Bourg & A. Papaux (éds.), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp.1038-1042). Paris : Presses Universitaires de France.

Eynaud, P. & Laurent, A. (2017). Articuler communs et économie solidaire : une question de gouvernance ?. *RECMA*, 345(3), 27-41. doi:10.7202/1040793ar

Ferretti, F. (2015). Globes, savoir situé et éducation à la beauté : Patrick Geddes géographe et sa relation avec les Reclus. *Annales de géographie*, 706(6), 681-715. doi:10.3917/ag.706.0681

Geels, F.W. & Kemp, R. (2012). The multi-level perspective as a new perspective for studying socio-technical transitions. Dans F. W. Geels, R. Kemp, G. Dudley & G. Lyons (Éds.), *Automobility in transition? A socio-technical analysis of sustainable transport* (pp. 49-79). Londres : Routledge.

Georgescu-Roegen, N. (1993). The entropy law and the economic problem. Dans H. Daly & K. Townsend (éds.), *Valuing the Earth: Economics, ecology, ethics* (pp. 75-88). Cambridge, Etats-Unis : MIT Press.

Georgescu-Roegen, N. (1995). *Demain la décroissance: entropie, écologie, économie*. (2^e éd., traduction de Jacques Grinevald et Ivo Rens. Paris : Sang de la terre. (Ouvrage original publié en 1979).

Grandjean, A., & Le Teno, H. (2014). *Miser (vraiment) sur la transition écologique*. Ivry-sur-Seine : Éditions de l'Atelier.

Gueslin, A. (1998). *L'invention de l'Économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France au XIXe siècle*. Paris : Economica.

Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162(3859), 1243-1248. doi.org/10.1126/science.162.3859.1243

Héran, F. (2015). La ville durable, nouveau modèle urbain ou changement de paradigme?. *Métropolitiques*. Repéré à <https://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-heran.pdf>

Hermet, G. (1997) *La Démocratie*. Paris : Flammarion.

Hess, C. (2008). Mapping the new commons. *SSRN*. dx.doi.org/10.2139/ssrn.1356835

Hess, G., & Salomon Cavin, J. (2015). Le Parc naturel urbain en Suisse: une utopie?. Approche philosophique pour dépasser l'opposition ville/nature. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(1). doi.org/10.4000/vertigo.15874

Hopkins, R., Durand, M., & Mongeau, S. (2018). *Manuel de transition: de la dépendance au pétrole à la résilience locale*. Montréal : Ecosociété.

Jonas, H. (1990). *Le principe responsabilité: une éthique pour la civilisation technologique*. Paris : Cerf.

Kaufmann, V. (2016). *Rethinking the city*. Londres : Routledge.

Kaufmann, V., Ravalet, E., & Dupuit, E. (2016). *Motilité et mobilité: mode d'emploi*. Neuchâtel : Editions Alphil.

Laigle, L. (2013). Pour une transition écologique à visée sociétale. *Mouvements*, 75(3), 135-142. doi:10.3917/mouv.075.0135

Laigle, L. (2018). Le citoyen dans la transition écologique. Dans A. Grisoni & R. Sierra (éds.), *Transition écologique et durabilité : politique et acteurs* (pp. 293-309). Frankfurt : Campus Verlag.

Latouche, S. (2006). *Le pari de la décroissance*. Fayard : Paris

Lefebvre, H. (1974). *La production de l'espace*. Paris : Anthropos.

Lequin, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*. Québec : Presse de l'université du Québec.

Löwy, M. (2008). Crise écologique, capitalisme et altermondialisme: Un point de vue éco socialiste. *Actuel Marx*, 44(2), 68-75. doi:10.3917/amx.044.0068

Mager, C. (2015). Durabilité faible/forte. Dans D. Bourg & A. Papaux (éds.), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp.303-306). Paris : Presses Universitaires de France.

Martin, S. & Gaspard, A. (2017). Les comportements, levier de la transition écologique : Comprendre et influencer les comportements individuels et les dynamiques collectives. *Futuribles*, 419(4), 33-44. doi:10.3917/futur.419.0033

Meadows, D. H., Meadows, D. L., Randers, J., & Behrens, W. W. (1972). The limits to growth. Dans K. Conca & D. Dabelko (éds.), *Green Planet Blues: Critical Perspectives on Global Environmental Politics* (pp. 25-29). New York : Routledge.

Ndiaye, A., Carimentrand, A., & Gallard, M. R. (2015). Les écoquartiers, territoires d'expérimentation des nouvelles utopies urbaines? Le cas de l'habitat participatif. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 6(2). doi.org/10.4000/developpementdurable.10922

Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, 4 (2). Repéré à <http://journals.openedition.org/sociologie/1098>

Odum, E.-P. (1953). *Fundamentals of Ecology*. Philadelphie : Suanders.

Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs – Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles : De Boeck.

Pattaroni, L. (2011). Le nouvel esprit de la ville: Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le « développement urbain durable » ?. *Mouvements*, 65(1), 43-56. doi:10.3917/mouv.065.0043

Pattaroni, L., & Togni, L. (2009). Logement, autonomie et justice : du bail associatif et de quelques autres compromis en matière de logement social à Genève. Dans L. Pattaroni, V.

Kaufmann, & A. Rabinovich (éds.), *Habitat en devenir : enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse* (pp.113-137). Lausanne : PPUR Presses polytechniques.

Pattaroni, L., Kaufmann, V., & Rabinovich, A. (2009). *Habitat en devenir: enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*. Lausanne : PPUR Presses polytechniques.

Rabinovich, A. (2009). Participation et expertise : entre diversité et ordre commun. Dans L. Pattaroni, V. Kaufmann, & A. Rabinovich (éds.), *Habitat en devenir : enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse* (pp.139-171). Lausanne : PPUR Presses polytechniques.

Racine, J. B. (2008). Projet urbain et démarche participative: contribution géographique à la possibilité de choisir sa ville aujourd'hui, quelques leçons de l'expérience lausannoise. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 50, 5-15. Repéré à <https://popups.uliege.be/0770-7576/index.php?id=1585&file=1>

Ripoll, F., & Veschambre, V. (2006). L'appropriation de l'espace: une problématique centrale pour la géographie sociale. Dans F. Ripoll et V. Veschambre (éds.) *Penser et faire la géographie sociale, contributions à une épistémologie de la géographie sociale* (295-304). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F. S., Lambin, E. F., ... & Nykvist, B. (2009). A safe operating space for humanity. *nature*, 461(7263), 472-475. Repéré à <https://www.nature.com/articles/461472a>

Salerno, G. (2018). L'effondrement de la société industrielle, et après ?. *Futuribles*, 427(6), 61-81. doi:10.3917/futur.427.0061

Salomon Cavin, J. (2012). Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse. *Environnement urbain/Urban environment*, 6, 17-31. doi.org/10.7202/1013710ar

Salomon Cavin, J., & Niwa, N. (2011). Agriculture urbaine en Suisse: au-delà des paradoxes. *Urbia: les cahiers du développement urbain durable*, 12, 3-16. Repéré à https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_3AF2DB51FD3C.P001/REF.pdf

Salomon Cavin, J., Ruegg, J., & Carron, C. (2010). Dossier «Approches urbaines insolites»—La ville des défenseurs de la nature: vers une réconciliation?. *Natures Sciences Sociétés*, 18(2), 113-121. doi.org/10.1051/nss/2010016

Semal, L. & Szuba, M. (2010). Villes en transition : imaginer des relocalisations en urgence. *Mouvements*, 63(3), 130-136. doi:10.3917/mouv.063.0130

Semal, L. (2008). « Rob Hopkins, 2008, The Transition Handbook. From Oil Dependency to Local Resilience, Green books, 224 p ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. Repéré à <http://journals.openedition.org/developpementdurable/7513>

Swaton, S. (2015). Economie sociale et solidaire (ESS). Dans D. Bourg & A. Papaux (éds.), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp.364-367). Paris : Presses Universitaires de France.

Swaton, S. (2020). *Le revenu de transition écologique : mode d'emploi*. Presses Universitaires de France.

Takacs, D. (1996). *The idea of biodiversity: philosophies of paradise*. Batlimore : Johns Hopkins University.

Theys, J. (2014). Le développement durable face à sa crise: un concept menacé, sous-exploité ou dépassé?. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 5(1). doi.org/10.4000/developpementdurable.10196

Tranda-Pittion, M. (2009). Production de logements et urbanisme : quels acteurs pour quels processus ?. Dans L. Pattaroni, V. Kaufmann, & A. Rabinovich (éds.), *Habitat en devenir : enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse* (pp.275-297). Lausanne : PPUR Presses polytechniques.

Weikmans, R., & Zaccai, E. (2014). La crise écologique mondiale. Dans O. Montel, *Problèmes économiques* (pp. 95-103). Paris : La documentation française.

White, L. T. (2019). *Les racines historiques de notre crise écologique*. Paris : Presses Universitaires de France.

10.2. Documents académiques

Pattaroni, L. & Marmy, V. (2016). Les coopératives de logements dans le canton de Vaud (Etude). Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Laboratoire de sociologie urbaine et Service des communes et du logement du canton de Vaud, Lausanne : Etat de Vaud. Repéré à https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privée/logement/fichiers_pdf/161013_etude-cooperatives-bd.pdf

Rabinovich, A., & Poschet, L. (2007). Vivre autrement-La Coopérative de l'Habitat Associatif (CODHA) (Recherche sur mandat de l'office fédéral du logement). Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Laboratoire de sociologie urbaine, Lausanne, Suisse. Repéré à <https://infoscience.epfl.ch/record/117425/?ln=fr>

10.3. Mémoires de master

Gillioz, L. (2018). *Intégration de l'agriculture dans la fabrique urbaine à travers le projet urbain. Vers un modèle d'agriurbanisme ? L'exemple de l'écoquartier des Vergers à Meyrin (GE)* (mémoire de master non publié). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie et de durabilité, Lausanne, Suisse. Repéré à https://igd.unil.ch/memoires/uploads/memoire/memoire_pdf/1505/be776fc5-b92f-44d9-a285-c3470db51b1b.pdf

Mallet, J. (2012). *Les villes vertes: analyse de leurs réalisations et proposition de recommandations pour leur développement* (mémoire de master). Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation en environnement. Québec, Canada. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7311>

10.4. Rapports, études et documents institutionnels

Amstein & Walthers (2012). *Eco-quartier Les Vergers, mise à jour de l'évaluation Quartier durable by Sméo*. Meyrin : Commune de Meyrin. Repéré à https://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/public/e121004dest_smeo_vergers_v2.pdf

Commune de Meyrin (2018). *Visages d'une ville durable Meyrin à l'heure du tournant énergétique*. Meyrin : Commune de Meyrin.

Commune de Meyrin et Urbaplan (2020). *Plan directeur communal*. Meyrin : Auteur.

Commune de Meyrin et Urbaplan. (2012). *Mise en œuvre de l'écoquartier « Les Vergers »*. Meyrin : Urbaplan Genève

Coopérative de l'habitat associatif (2018). *Statuts de la CODHA*. Genève : Auteur.

Coopérative Equilibre (2011). « *MEP Les Vergers* ». *Rapport du Collège d'experts*. Meyrin : Auteur.

Coopérative Equilibre (2012). *Dossier de candidature : écoquartier des Vergers à Meyrin*. Confignon : Auteur.

Coopérative Equilibre (2015). *Charte éthique*. Confignon : Auteur.

Coopérative Equilibre (2016). *10 ans d'Equilibre*. Meyrin : Auteur.

Coopérative Equilibre (2017). *Statuts de la coopérative Equilibre*. Confignon : Auteur.

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (2018). *Statuts de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif*. Genève : Auteur.

Les Vergers écoquartier – Meyrin (2018). *Ecoquartier des Vergers : descriptifs général des travaux des espaces publics*. Meyrin : Auteur.

Les Vergers écoquartier – Meyrin (2019). *Les Vergers : un écoquartier participatif*. Meyrin : Auteur.

Les Vergers écoquartier – Meyrin et Urbaplan (2012). *Rapport d'évaluation des candidatures et proposition d'attribution des DDP*. Meyrin : Urbaplan

Office de l'urbanisme & Département du territoire du canton de Genève (2015). *Plan directeur cantonal Genève 2030*. Genève : Auteur.

Office de l'urbanisme & Département du territoire du canton de Genève (2013 a). *Plan directeur cantonal Genève 2030, Concept de l'aménagement cantonal*. Genève : Auteur.

Office de l'urbanisme & Département du territoire du canton de Genève (2013 b). *Schéma directeur cantonal, Urbanisation, fiche de mesure A05 Mettre en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole*. Genève : Auteur.

Office de l'urbanisme (GE), Département du territoire (GE) & commune de Meyrin (2006 a). *Plan directeur de quartier, Résumé*. Meyrin : Auteur.

Office de l'urbanisme (GE), Département du territoire (GE) & commune de Meyrin (2006 b). *Plan directeur de quartier, Histoire et patrimoine*. Meyrin : Auteur.

Office de l'urbanisme (GE), Département du territoire (GE) & commune de Meyrin (2006 c). *Plan directeur de quartier, Mesures environnementales*. Meyrin : Auteur.

Office fédéral du développement territorial ARE (2015). *Plan directeur cantonal Genève 2030 Rapport d'examen*. Ittigen : Auteur.

Sofies SA et Ecometrics (2020). *Étude-test portant sur l'analyse de l'impact environnemental des modes d'habitat à Genève avec études de cas*. Genève : Auteur.

Trivelli, J.-B., Roi, C. & Bogenmann, C. (2016). Ville de Genève : Nourrir la ville, programme pour Alimentation durable. Dans *Vers une alimentation responsable : Bonnes pratiques pour les cantons et les communes* (pp. 42-43). Office fédéral du développement territorial (ARE).

10.5. Articles de presse

Demidoff, A. (2020, 22 avril). Dominique Bourg : « Ce virus est un avertissement de la nature, très salubre ». *Le temps*, Lausanne, Suisse.

Lucchini, N. (2018, Septembre). L'écoquartier des Vergers, un quartier agroécologique ?. *Meyrin Ensemble*, 208. Meyrin, Suisse.

Shah, S. (2020, mars). Contre les pandémies, l'écologie. *Le monde diplomatique*, 21. Paris, France.

Zünd, C. (2020, 3 février). Zurich, capitales des coopératives. *Le Temps*, 6. Lausanne, Suisse.

10.6. Pages WEB

Après-GE, Chambre de l'économie sociale et solidaire. (s.d.) Définition. *Chambre de l'économie sociale et solidaire, Après-GE*. Repéré à l'URL <https://www.apres-ge.ch/definition> (consulté le 12.03.2020).

Commune de Meyrin, Service de la culture. (s.d.). La ville fertile & Jardiner la ville - vers une nature urbaine. *Meyrin Culture*. Repéré à l'URL <https://meyrinculture.ch/evenement/la-ville-fertile-jardiner-la-ville-vers-une-nature-urbaine>

Confédération Suisse. (2019). Énergie – faits et chiffres. *Découvrir la Suisse*. Repéré à l'URL <https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/fr/home/wirtschaft/energie/energie---fakten-und-zahlen.html> (consulté le 20.05.2020).

Coopérative de l'habitat associatif. (s.d. a). Présentation, habiter la CODHA bien plus qu'un toit. *La CODHA*. Repéré à URL : <https://www.codha.ch/fr/accueil> (consulté le 13.03.2020).

Coopérative de l'habitat associatif. (s.d. b). Présentation, valeurs et principes. *La CODHA*. Repéré à URL : <https://www.codha.ch/fr/presentation> (consulté le 20.04.2020).

Coopérative de l'habitat associatif. (s.d. c). Nos Projets, Les Vergers (GE). *La CODHA*. Repéré à URL : <https://www.codha.ch/fr/projets-en-cours?id=14> (consulté le 20.04.2020).

Coopérative Equilibre. (2017 a). Accueil. *Coopérative-Equilibre.ch*. Repéré à URL : <http://www.cooperative-equilibre.ch/> (consulté le 20.04.2020).

Coopérative Equilibre. (2017 b). Présentation - Historique. *Coopérative-Equilibre.ch*. Repéré à URL : <https://www.cooperative-equilibre.ch/presentation/historique/> (consulté le 20.04.2020).

Coopérative Equilibre. (2017 c). Présentation - Contexte. *Coopérative-Equilibre.ch*. Repéré à URL : <https://www.cooperative-equilibre.ch/presentation/contexte/> (consulté le 20.04.2020).

Coopérative Equilibre. (2017 d). Projets – Les Vergers. *Coopérative-Equilibre.ch*. Repéré à URL : <https://www.cooperative-equilibre.ch/projets/les-vergers/> (consulté le 20.04.2020).

Coord21. (2020). Ville de Meyrin. *Coord 21 : Collectivité pour un développement durable*. Repéré à l'URL <https://www.coord21.ch/index.php/canton-de-geneve/ville-de-meyrin> (consulté le 10.05.2020).

Coquelicot. (2006). Descriptif 2003. *Coquelicot.ch*. Repéré à URL : <http://www.coquelicot.ch/projet/descriptif2003.php> (consulté le 02.05.2020).

Découplage (écologie). (2020, 21 Mars). Dans Wikipédia. Repéré à URL [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9couplage_\(%C3%A9cologie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9couplage_(%C3%A9cologie)) (consulté le 01.03.2020).

Ecoquartiers-Genève. (2017). Ecoquartier Jonction. *Ecoquartiers-Genève*. Repéré à URL : <http://www.ecoquartiers-geneve.ch/index.php?page=jonction-artamis> (consulté le 02.05.2020).

Groupement des Coopératives d’Habitation Genevois. (2020a). Accueil. *GCHG*. Repéré à l’URL <https://gchg.ch/membres> consulté le 07.05.2020).

Groupement des Coopératives d’Habitation Genevois. (2020b). Membres. *GCHG*. Repéré à l’URL <https://gchg.ch/membres> (consulté le 07.05.2020).

Ishiki. (s.d.). L’ombroglio autour du pic pétrolier. *Ishiki Prenons consciences*. Repéré à l’URL <https://ishiki.org/analyses/imbroglio-autour-du-pic-petrolier/> (consulté le 20.04.2020).

L’Espace Chantier A11-A12. (2017). Un lieu de rencontre au cœur du chantier. *Espace chantier A11 A12*. Repéré à l’URL <http://a11a12.ch/> (consulté le 20 avril 2020).

La Fève Supermarché Participatif Paysan (s.d.) Un peu d’histoire. *La Fève Supermarché Participatif Paysan*. Repéré à l’URL : <https://la-feve.ch/le-projet/#fonctionnement> (consulté le 05.05.2020).

Larousse. (s.d.). Marge (de manœuvre) – Définition. *Dictionnaire Larousse*. Repéré à l’URL <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/marge/49437> (consulté le 04.04.2020).

Les Vergers écoquartier – Meyrin. (2018a). Historique. *Les Vergers écoquartier – Meyrin*. Repéré à l’URL <https://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/historique> (consulté le 20.03.2020).

Les Vergers écoquartier – Meyrin. (2018b). Les Vergers. *Les Vergers écoquartier – Meyrin*. Repéré à l’URL <https://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/les-vergers> (consulté le 20.04.2020).

Les Vergers écoquartier – Meyrin. (2018c). Les espaces publics. *Les Vergers écoquartier – Meyrin*. Repéré à l’URL <https://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/les-espaces-publics> (consulté le 20.04.2020).

Les Vergers écoquartier – Meyrin. (2018 d). Concept énergétique. *Les Vergers écoquartier – Meyrin*. Repéré à l'URL <https://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/le-concept-%C3%A9nerg%C3%A9tique> (consulté le 20.05.2020).

Maîtrise d'ouvrage. (2019, 30 décembre). Dans *wikipédia.fr*. Repéré à URL https://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%AEtrise_d%27ouvrage (consulté le 4.03.2020).

Minergie. (2020). Certifier, Minergie-A. *Minergie*. Repéré à l'URL <https://www.minergie.ch/fr/certifier/minergie-a/> (consulté le 05.03.2020).

Office fédéral de l'environnement. (2017). Empreinte environnementale de l'alimentation : L'écologie au menu. *Office fédéral de l'environnement OFEV*. Repéré à l'URL <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/dossiers/umweltschutz-in-der-mittagspause.html> (consulté le 05.05.2020).

Office fédéral de l'environnement. (2020). Climat : En bref. *Office fédéral de l'environnement OFEV*. Repéré à l'URL <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html#208668324> (consulté le 10.04.2020).

Plateforme écoquartier des Vergers - Meyrin. (2020). Les groupes participatifs. *Plateforme écoquartier les vergers – Meyrin*. Repéré à l'URL <https://les-vergers.ch/espace-de-travail-groupes-participatifs/> (consulté le 10.05.2020).

United Nations. (2005). World Urbanization Prospects: The 2005 Revision. *Department of Economix and Social Affairs : Population Division*. Repéré à URL : <http://www.un.org/esa/population/publications/WUP2005/2005wup.htm#top> (consulté le 02.01.2020).

Ville de Meyrin. (2018). Cité de l'énergie. *MEYRIN*. Repéré à l'URL <https://www.meyrin.ch/node/1429> (consulté le 20.03.2020).

10.7. Textes législatifs

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (CST), RO 1999 2556

Loi fédérale complétant le Code civil suisse (livre cinquième : Droit des obligations) du 30 mars 1991 (CO), RO 27 321

Loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés du 21 mars 2003 (LOG), RO 2003 3083

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 Juin 1979 (LAT), RO 1979 1573

Loi générale sur les zones de développement du 29 Juin 1957 (LGZD), L 1 35

Ordonnance encourageant le logement à loyer ou à prix modérés du 26 novembre 2003 (OLOG), RO 2004 551

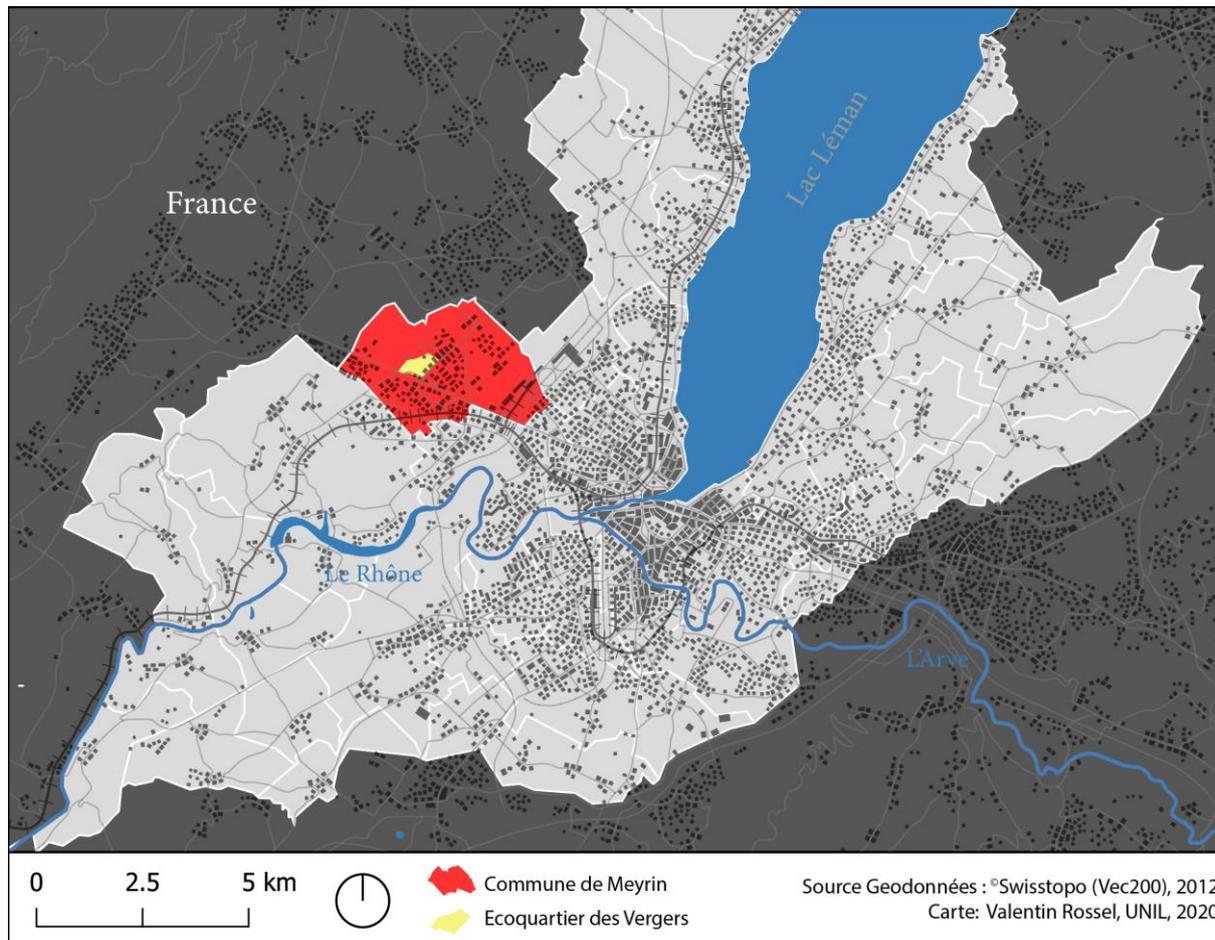
ANNEXES



Ecoquartier des Vergers, Allée des Petites Fugues, Jardin potager.
Photo : Valentin Rossel, Juin 2020.

11. ANNEXES

11.1. Plan de situation : Ecoquartier des Vergers, Commune de Meyrin et Genève



11.2. Guide d'entretien générique

Ce guide a été décliné de manière contextualisée et adapté en fonction de l'interlocuteur.

Fonctionnement :

- Comment fonctionne globalement la coopérative Equilibre ?
 - Groupe de travail inter-coopératives, ou les groupes de travail, concernent-ils exclusivement les habitants des 3 immeubles ?
 - Comment sont organisés les processus de décision ?
- Quel est l'impact des habitants dans la création ou amélioration de leur habitat, logement, immeuble, en général ?

Projets et particularités des immeubles qui concrétisent les buts d' « XX » :

- Quels sont les particularités/projets/événements de vos trois immeubles ?
- Quelles sont les différents moyens pour réaliser des projets, en somme, quels sont les dispositifs mis en place par la coopérative ou l'écoquartier pour que les participants s'approprient leur espace de vie et participent à la qualité des espaces développés ?
 - Avez-vous dû hiérarchiser ces solutions pour en reporter certaines dans le futur ?
 - Comment arbitrez-vous ce genre de problème ?
- Ces éléments étaient-ils déjà prévus en amont (phase concours d'architecte), ou est-ce que certains sont nés durant la mise en œuvre ? Est-ce qu'il y a de la place pour des projets dans le futur ? -> Comment voyez-vous le cycle de vie de la coopérative ?
 - Est-ce que certains projets ont été avortés ? Si oui pourquoi ?
- Pour les espaces extérieurs, est-ce que toutes les coopératives participent et sous quelles formes, ou est-ce que les projets sont répartis entre les coopératives ?

Mise en œuvre (décalages) :

- Par rapport aux attentes de la coopérative et de ses habitants avant la réalisation (construction) de l'écoquartier, avez-vous eu des déceptions, avez-vous dû faire des compromis ?
 - Des contraintes (techniques, administratives, ou autres) sont-elles apparues en cours de route, si oui lesquelles ?
- Est-ce que les habitants s'engagent tous de la même manière dans la création et l'animation de la vie du quartier ?
- Quels sont les profils de ceux qui s'engagent ?
- Quelles sont les difficultés pour les personnes qui ne participent pas ?

Relation environnement extérieur :

- Quelle relation entretenez-vous (la coopérative) avec la commune de Meyrin ?
 - De quelle manière participent-ils au développement du quartier ?
- Quelle relation entretenez-vous avec les différents maîtres d'ouvrage ?
 - Sous quelle forme la coopération entre coopératives d'habitation s'effectue ?
 - Avez-vous des interactions directs avec d'autres organismes (étatiques/institutionnels, des experts, des agriculteurs) ?

11.3. Retranscriptions des entretiens semi-directifs

11.3.1. Entretien – Luca Pattaroni, 13 décembre 2019

V : Je vais me présenter. Premièrement je suis étudiant en dernière année de master à l'université de Lausanne, je fais mon mémoire sous la direction de Madame Joëlle Salomon-Cavin. Et j'ai fait mon bachelor en environnement et ce sont ces deux voix qui me guident aujourd'hui dans mon travail de mémoire, à savoir l'écologie et le mouvement des villes en transition.

Un enjeu un peu plus particulier est la capacité des villes à offrir une diversité des modes de vies et ainsi pouvoir agir substantiellement face aux défis futurs de l'environnement. Ça m'a amené à avoir des réflexions sur la valeur d'usage et l'implication des citoyens dans la fabrique de la ville et de leur habitat. C'est du moins ce que je souhaite étudier. Les pratiques d'une part et d'autre part, la manière dont l'environnement s'inscrit dans la vie quotidienne des gens, la vie concrète. C'est pour ça que j'ai un intérêt tout particulier pour le mouvement des villes en transition. Car, j'ai l'impression que c'est un mouvement qui promeut des modes de vies davantage en adéquation avec l'environnement et à l'intérieur de ce mouvement, qu'il y a des formes d'habitat qui arrivent mieux à tirer leur épingle du jeu. Je fais l'hypothèse que ce sont les habitats participatifs et associatifs, qui arrivent à créer de vraies qualités urbaines durables et, par-là, qui essayent de renforcer la capacité des habitants à intervenir là où ils habitent. C'est donc ces éléments qui me motivent et c'est pour ça que j'ai décidé de travailler sur deux coopératives d'habitations qui se situent dans l'écoquartier des Vergers à Meyrin. La coopérative de la CODHA et Equilibre, qui je pense représentent le mieux ces deux visions. A savoir, qui s'essayent à trouver d'autres manières de vivre en adéquation avec l'environnement et une certaine convivialité qui va de pair avec la forme juridique de la coopérative associative. Je ne sais pas si vous avez envie de réagir par rapport à ce que je viens de vous dire.

P : Non, ça me paraît sensé. Savoir si c'est des coopératives qu'il faut ou faire pénétrer des éléments de coopératives dans le reste du parc immobilier de logement, on pourra en discuter après, mais allez-y avec vos questions.

V : Les coopératives que je vais étudier se situent dans un écoquartier et j'aurai bien voulu avoir votre avis sur la vision actuelle que l'on peut avoir des écoquartiers. J'ai l'impression que c'est un moyen institutionnel qui pourrait activer des expérimentations par rapport aux modes de vies un peu plus durables mais qui sont plus utilisés comme outil marketing par les pouvoirs publics. Selon vous est-ce un problème ?

P : C'est compliqué, mais je vous rejoins tout de suite. C'est vrai que la question du marketing devient centrale et ça tiens aussi, derrière ça, à des politiques urbaines qui ont besoin de donner à voir en matière d'urbanisme fictionnel et du récit qui devient très important. L'écoquartier devient aussi un objet fictionnel. A ça s'ajoutent des questions de mise en garantie de la qualité urbaine. Va falloir que l'on s'arrête un peu là-dessus, mais des certifications qui font que finalement, ça peut rapidement devenir qqch d'assez cadré et voire cosmétique et quand ce n'est pas cosmétique, quand même très articulé déjà avec des logiques réglementaires et financières et capitalistes, ce qu'appelle Marc Boniry, la ville garantie et qui font que voilà, on est dans un pouvoir d'irruption qui peut rapidement être encaissé et d'ailleurs on le voit. Même Equilibre, s'ils montent en puissance et se

professionnalisent plus, ils commencent à y avoir des inquiétudes quant aux possibilités participatives et avoir un décalage entre un bureau très compétent, imprégné des exigences de production de l'environnement construit et l'effervescence des désirs de la base, si l'on peut dire comme ça. Avec en contre-poids de chez Equilibre, la CODHA, comme objet déjà qui est quasiment la cause perdue par rapport à la participation. Ça critique, il y a beaucoup de gens qui regrettent cette participation et tout, du reste ; la CODHA produit des objets originaux et continue à explorer. Il y a ce problème. Si j'évoque ça c'est que j'avais en tête un premier élément de réponse sur cette question du caractère artificiel ou en tout cas nominal presque de l'écoquartier, c'est Artamis.

V : J'ai étudié Artamis comme sujet de travail de Bachelor, c'est ça qui m'a motivé à aller plus loin dans ces questions de vivre ensemble et d'écologie.

P : Vous aviez étudié j'imagine et avant le projet « Pour que pousse coquelicot », il y avait vraiment un truc plus incrémental, beaucoup plus expérimental, mais qui s'est essouffé, car confronté, et n'avait pas les garanties de la densité voulue, probablement aussi des inquiétudes de la capacité de financement, un ensemble de choses qui ont fait que effectivement la réaction des autorités étaient de faire disparaître ça et de le substituer à un prétendu écoquartier, avec bien entendu avec plus de densité et tout de suite construit à partir d'un projet immobilier. Et voilà l'opérateur très hétéroclite. On voit bien le moment du surgissement de qqch de fort qui peut être dessinerait beaucoup plus, ce que pourrait être la transition, à un résultat assez pauvre, même si l'immeuble de la CODHA est assez riche et j'ai quand même bon espoir qu'à terme, ça ne soit pas si mal dans ce petit bout de ville ; mais l'écoquartier devient un label absurde, déjà on est déjà sur une notion d'échelle qui est absurde.

V : Dès que l'on veut faire un projet immobilier. On appelle ça plutôt écoquartier pour vendre un imaginaire.

P : Voilà, et prêter quelques qualités écologiques ou je ne sais quoi.

V : Est-ce que vous pensez que ces bons élèves (coopératives associatives) génèrent des conditions-cadres pour qu'il y ait une meilleure habitabilité, pour que les habitants arrivent davantage à s'approprier leur lieu et pour qu'ensuite, ils puissent imputer des qualités réelles ?

P : Je pense qu'il y a quand même, je reste assez optimiste, dans le sens ou malgré le fait qu'il y ait des forces de réglementation, de contrôle, de professionnalisation et un système de production spatial qui réduit et qui tend à contraindre les possibles. Par ailleurs, la forme coopérative se donne quand même un certain nombre de moyens pour s'affranchir et expérimenter. C'est ce qu'a fait Equilibre sur le plan écologique avec les toilettes sèches, ils ont opté pour ne pas être sur des normes Minergie, ils peuvent aller plus loin que la norme et du coup ils sortent des systèmes de certifications. Lorsque l'on y sort, on est déjà en train d'agiter qqch d'autre que simplement un label. Parce qu'Implenia va construire son truc, Losinger va être pris de label, pour plus de lisibilité et crédibilité, permettant de justifier des loyers plus élevés. Et là tout d'un coup, il y a de l'exploration.

V : On sort de cette logique de marché.

P : On sort de cette logique de coûts, l'opératif reste un objet qui potentialise ça avec plein de bémols car ils sont soumis à toutes ces questions d'accès à l'argent des systèmes de financement, même s'il y a des abaissements avec des garanties étatiques. Ils ne sont quand même pas complètement libres. Bon, ce n'est pas du tout un mal, mais faut quand même « conventionnaliser » et travailler sur des questions de justice et essayer de dépasser les systèmes normatifs pour ouvrir à d'autres choses. Sur le plan écologique, c'est large, pour la question sociale, il y a aussi, je ne vois pas bien les Vergers fonctionner pour l'instant donc je n'ai pas été enquêter, ni de retour spécifique.

V : Même dans les Vergers, j'ai l'impression qu'il y a une diversité du nombre d'acteurs, il y a des gens ressemblant plus à Equilibre et d'autres plus classiques qui impliquent moins, voire pas les habitants.

P : Oui, voilà, c'est ça. Il y a un microcosme, un cosmos, un monde de coopératives et tant mieux. Le grand enjeu effectivement, si on fait une parenthèse là-dessus c'est qu'à Zurich, ils ont vraiment intégré autour de Mehr als wohnen les anciennes coopératives qui ont prêté de l'argent aux plus jeunes. On voit aussi à Genève, le groupement des coopératives, et le fait que les coopératives plus âgées ont commencé à prendre sous leurs ailes des petites coopératives qui dans certains projets viennent se nicher. Par exemple Equilibre, donc, du coup, avance un rapprochement avec les grandes coopératives classiques. A Lausanne j'avais travaillé sur Lausanne et ce qui m'avait frappé c'est cette espèce de guerre ou méfiance entre coopératives d'habitants (petits immeubles autogérés) et les coopératives d'habitation (grands trucs). CODHA n'était pas dans le panorama encore.

V : Sur les Plaines du Loup ?

P : Non, j'avais fait une enquête générale sur le canton. Je ne sais pas si vous avez vu, j'ai fait un rapport là-dessus. Ou dans les grandes lignes, sur les contre-exemples zurichois et genevois et il y a tout un ensemble d'éléments avec Vanessa Marmy, coopératrice du service du logement du canton de Vaud. Avec qui on a co-signé le rapport, avec des thématiques sur le logement social, coopératives d'élévation de quartier. Sur le plan social, ce qu'elle potentialise qqch, elle potentialise ; d'abord, il y a eu un débordement sur les alentours du logement et quand même un souci de faire qqch, de reprendre un mouvement. Au départ un mouvement squat et des débordements, en fait en dehors du logement, contre des formes privées/publiques.

V : Il y a alors encore un héritage fort des luttes urbaines ?

P : Oui, oui, j'en suis convaincu, que la notion d'écoquartier et que les coopératives dites associatives sont des héritières de luttes urbaines. Les luttes urbaines ont mis en place deux choses, une expérience d'appropriation, donc contre le fait que le logement social était standardisé et qu'il ne prévoyait pas de place pour l'usage. Enfin c'est un droit d'usage, mais qui était très contraint. Donc pose concrètement la question de l'appropriation et comme alternative aussi à la propriétaire privée. Le propriétaire à l'avantage d'avoir la sécurité de bail plus la liberté d'aménagement. Les gens qui veulent devenir propriétaires, la plupart, disent en premier lieu : pour pouvoir aménager à sa guise.

V : Comme si l'impact des habitats dans leur logement passait par la propriété ?

P : Alors, historiquement, issue des luttes urbaines, la possibilité d'agir, d'autodéterminer son logement, effectivement, passe par la propriété. Et le locataire d'un logement social, c'était aussi le contre-point qui les effrayent, paraissait vraiment comme une réduction du pouvoir sur son lieu de vie. Les squatteurs avaient instauré un régime d'appropriation maximale et de faible sécurité. Ce qui était intéressant, c'est que la coopérative essaye de réintégrer la question de l'appropriation via la participation, mais aussi dans la gestion et tout un certain nombre de choses et puis en donnant de plus grandes garanties d'un point de vue positif sur la sécurité du logement. Mais, appropriation, la deuxième mamelle du mouvement squat et des luttes urbaines, l'effacement des limites privées-publiques, la mise en partage, la co-composition du commun et des communs et là, du coup, on a une question, qui est au cœur des coopératives participatives : la salle commune ; ces question-là, d'appropriation et de mise en commun sont agitées dans les coopératives, mais aussi plus largement, Losinger a fait une brochure il y a deux ans sur les tiers-lieux. On voit maintenant des salles communes dans les bâtiments de logements sociaux de la ville. Elle ne marche pas la salle commune, mais il y a des thèmes.

V : Logement plutôt ouvert sur la ville ?

P : C'est l'un des points de différence, qu'elles sont ouvertes sur l'habitant, alors que les coopératives sont ouvertes sur la ville. Un autre héritage était celle de l'hospitalité. Dans les squats, il y avait des sleep-in, des espaces ouverts aux autres et donc, il y a tout un ensemble de choses et en produisant des salles communes, des potagers urbains, ces objets bien sûr ont des ambiguïtés et en produisant des systèmes d'approvisionnements locaux comme aux Vergers. Les militants au sein de ces coopératives, par ce que tout le monde n'est pas militant au sein de celles-ci, participent effectivement, sans leur volonté, c'est la critique qui avait été mise en exergue par « Urbamonde » quand ils ont fait leur rapport sur les coopératives comme acteurs du développement de quartier. Donc, du coup, la coopérative potentiellement réalise ou en tout cas est une courroie pour réaliser ce qu'appelle d'ailleurs l'officinale du logement, les politiques sociales du logement c'est-à-dire des politiques sociales mais qui sont des politiques de quartiers, de voisinage et voilà, ça c'est le potentiel. Mais bien entendu il y a tout un certain nombre de choses qui font que ce n'est pas aussi facile que ça.

V : Mais du coup la coopérative est quand même une forme de logement associative qui implique les habitants et essaye de maximiser l'impact des habitants sur leur lieux de vie direct.

P : Oui, je dirai que c'est la volonté affichée, en particulier des coopératives de 3^{ème} génération (participatives). Dans les statuts, on le voit, si vous lisez mon rapport sur Lausanne, on a regardé un peu deux-trois types de coop du début du 20^{ème} siècle jusqu'à début du 21^{ème}, et on voit, les anciennes, c'était plutôt produire du logement bon marché et salubre, c'était la grande question, le prix et l'hygiène, même s'ils montrent pas une volonté particulière de faire de la place aux habitants quant à l'appropriation, mais il y a avait quand même l'idée, le processus d'autoconstruction, de participation dans les chantiers. Elles avaient, pas statutairement, c'est notoire, une dimension paternaliste, le fait qu'elles étaient dirigées par des comités professionnels, ce qui est le cas aux Vergers. Historiquement, cela ne posait pas trop de problème, on n'avait pas ce souci de la participation. Mais il y avait quand même l'idée que la coopérative était souvent corporatiste. Et d'une certaine manière, des chemins de l'appropriation, du sentiment que c'était nôtre. Même si c'était un peu paternaliste et pas statutairement

prévu. Il y avait de la participation, des choses comme ça. Il y avait quelque chose, je n'ai jamais étudié sur cet angle-là, mais je pense que ça serait intéressant, historiquement, de voir les sentiments et les modes d'habiter dans ces coopératives ouvrières classiques. Même si maintenant, le grand genevois, ça devient des régies. Elles produisent des logements bon marché mais il n'y a pas de gros sentiment, c'est mien quoi. C'est un peu spécial, ça s'est éloigné des mécanismes d'appartenance. Toute autre est la situation à partir de la deuxième génération qui sont des coopératives qui ont émergé vers la fin des 60's, dans la foulée des mouvements de communauté et de l'environnement. Il y avait l'idée de produire nos propres conditions d'existence pour vivre en communauté, plus en accord avec la nature. Et puis la 3^{ème}, fin des 80's, presque squat, si on prend les statuts, la question écologique et la participation, la solidarité et la convivialité sont présents, ils sont devenus des éléments programmatiques. C'est notoire, ça se joue, s'il y avait de la participation avant le projet, jusqu'où, dans quelle articulation avec l'architecte, la question des normes et du financement, et puis aussi, qu'est-ce que c'est la participation dans la gestion ? En plus, bcp plus, dans le canton de Vaud, qui n'était pas notoirement marqué par de la participation, historiquement. Il y a quand même dès les 80's, une notoire augmentation de la participation à la gestion. Pas à la conception mais à la gestion. Ces deux plans sont très importants, d'autant plus que moi je suis, pas à l'échelle de la coopération, mais je pense que la participation dans les projets urbains est devenu une sorte de tarte la crème et de crispation sur la question participative a bcp à voir avec ce que je disais tout à l'heure, la ville garantie. Comme il n'y a aucune confiance et aucune marge de manœuvre dans les appropriations a posteriori. On essaie de garantir tout, de mettre tous les besoins, tous les délires, tous les intérêts en amont. Comme une sorte de projet idéal qui satisferait tout. Alors qu'en fait on l'a vu quand le Corbusier fait ces grands bâtiments avec une réduction de l'imaginaire de ce que devrait être les besoins humains. Très carré. Mais 20 ans plus tard, c'est détourné, approprié. Il y a ce qu'on appelle des architectures d'usage qui débarquent mais qui sont sans compter que la ville garantie qu'il a fait autour de ce quartier qui témoigne d'une plus grande confiance à s'approprier, à détourner, à faire avec et à la limite, il faudrait travailler sur les marges de manœuvre. A la limite, s'il y a un projet d'architecte qui soit capable de réinventer et l'anthropologie et la politique et le social, alors qu'ils ont quand même des tendances libérales, ce n'est pas si grave, si on n'est pas dans des polices des âges, telles qu'on les connaît ici, avec des projet pilotes, il y a un rapport très complexe sur ces questions, il faudrait plus de temps pour élaborer.

V : C'est comme si le savoir d'usage était mal perçu ?

P : Non, il est très bien perçu, il est traduit en expertise ça veut dire ce pour quoi les habitants participant dans un projet, c'est qu'on considère et c'est plus notoire dans les écoquartiers ou dans les contrats de quartier (étudiés à Bruxelles), on considère que c'est les experts de l'usage habitant. Il y a 20-30 ans, il y a 15 ans, j'écrivais sur l'importance de ces savoirs familiaux et qu'ils devaient être traités à la hauteur des savoirs experts et ça a fortement pénétré cette idée-là. On fait venir les habitants comme experts, c'est-à-dire qu'ils viennent garantir la prise en compte des besoins et des savoirs familiaux traduits en besoins ou en intérêts ou en connaissances fines des problèmes à résoudre dans un quartier et on leur ôte complètement autre chose, le logos, comme dirait Matthieu Berger, la capacité d'avoir de la capacité critique. Quand il y a des luttes urbaines aux Grottes, on teste le capitalisme, on n'est pas simplement en train de compter le besoin en salles de musique. Quand 30 ans plus

tard, on fait un contrat de quartier, on fait venir les habitants pour savoir leur besoin et du coup, on traite tout, on expertise, torsion libérale avant même d'être néolibérale. La torsion, la conviction, l'attache des habitants devinant des opinions et des besoins, c'est pour ça que les habitants des Grottes comme ici, ils sont tout le temps en train de lutter en dehors du contrat de quartier, parce qu'ils ont de convictions plus fortes, des attachements plus forts. Ça grince, ils ne sont pas des stakeholders propres et rangés. Disons que c'est un profil différent. Que l'on retrouve dans les coopératives. L'usage est devenu un élément nodal dans le discours, mais il faut bien comprendre ce que ça peut signifier de prendre en compte l'usage. Si c'est l'usage qui devient finalement une formalisation, une expertise, dans une table ronde, ou dans un processus participatif où l'on doit faire des checks and balances, des négociations entre intérêts divergents, ça rajoute une complexité, mais ça opère surtout une réduction. Et ce n'est pas évident à comprendre ce que ça va faire comme réduction, mais voilà, pour donner un exemple pris dans la question de la coopérative. Je sors un peu du cadre, mais c'est fondamental. *Porteus*, c'est un bâtiment vide au bord du Rhône à GE, occupé pendant deux ans, c'est une préoccupation qui a duré plusieurs mois à Genève, à l'époque il y avait bcp d'oppression sur le squat et puis, à chaque fois, c'est réprimé. Là, il y a un bâtiment qui a une valeur patrimoniale, un lieu de culture et ils voulaient en faire un espace de réinsertion de prisonniers, qui les occupe, et des enjeux proches du droit à la ville, proche du milieu squat, et ils occupent, et ce qui va se passer, c'est que le magistrat, l' élu pour la question sociale et culturelle a fait pression, et obtenu que le bâtiment devient un bâtiment culturel ; mais va faire quelque chose, comme il y a des épreuves de sécurité et comme il est soucieux de dire que des jeunes qui sont dans le bâtiment ne peuvent pas prétendre à représenter les milieux culturels, on ne sait pas trop si c'est un projet culturel, politique, et tout, donc il les sort du bâtiment et il les met dans une commission avec 17 personnes, des représentants de la Commune, de la culture et les transforme en stakeholders, dans une position d'une voix parmi d'autres. Plutôt que le projet naisse de manière incrémentale à partir de l'occupation. Une sorte de projet qui est flou entre frontières du social, de la culture et du politique, posant problème par rapport à des subventions culturelles et la valorisation patrimoniale. Mais il y a qqch de proprement expérimental et puissant dans le mode de production du bâti et d'un espace. Et on voit bien tout d'un coup qu'on essaye de produire un projet original et qui va peut-être l'être. Les jeunes sont à côté dans des containers et ont cette intelligence de faire vivre le lieu, plus que 4 voix dans un comité. C'est juste pour faire entendre que derrière l'usage, il y a des attachements forts, des singularités, il y a quelque chose qui échappe même à la possibilité architecturale. L'usage ce n'est pas une norme de construction, même si on produit très bien pensé et confortable, on n'est pas sûr que la personne puisse s'y sentir à l'aise. Jacques Lévy en parle très bien sur l'habiter et l'habitabilité, et bien entendu on est obligé de se confronter à ça. Même quand on fait de l'autoconstruction on est en train de formaliser son propre usage. On est en train de projeter, là on va faire la salle à manger, souvent dans l'autoconstruction, on n'est pas habile, disons qu'on aurait meilleur temps de travailler avec des architectes et ingénieurs pour avoir un système d'évacuation d'eau un peu plus efficace, pour qu'on ait tout d'un coup des solutions spatiales originales. Les savoir experts sont importants mais l'articulation entre l'usage, l'habité, les expertises, la production... après, quand on rajoute une couche dans un système capitaliste d'une coopérative et tout, on voit bien la complexité et les tensions énormes dans un projet, même dans un projet de recherche bien fait. D'ailleurs quand nous on travaillait sur les squats, on avait écrit plusieurs rapports, non payés malheureusement, sur qu'est-ce que c'est d'habiter en militants. Quand on

est dans un squat, il y a des tensions, de la réinvention des murs, on voyait se redécouvrir le libéralisme. Il y a des questions aussi, une fatigue d'être avec les autres, de participer, des tyrannies participantes. Equilibre aussi, ça peut être extrêmement tyrannique, mais c'est un autre point. Ça ne garantit pas forcément le type de mixité sociale qu'on a en tête et donc... mais peut-être déjà, pour dire.

V : Est-ce qu'il y a, du coup, vous parliez d'habitants militants, est-ce que les gens qui créent des qualités ne sont que des habitants militants ou est-ce qu'il y a un profil bien particulier ou la plupart de gens ont cette volonté de consommer du logement ?

P : Equilibre a un système de sélection qui est assez proche de ce que pouvait être certains squats. C'est bcp de la cooptation, il y a une charte et des exigences. Les gens ont besoin d'un logement et vont dire oui, oui, après il a des gens qui vont se retrouver mal à l'aise, ils n'ont pas tous le même degré de conviction et la même capacité militante.

V : D'oser s'exprimer en public aussi

P : Voilà, c'est ça, donc je pense qu'effectivement il y a une sorte de portage qui est moins grand à la CODHA, car ils ont opéré de facto par l'institutionnalisation, par leur étatisation, si l'on veut, ils ont un peu plus, mais ils ont élargi vers des milieux populaires, des milieux de droite, la trame du gradient de militantisme et de conviction, alors que pour Equilibre, pas. Certains squats étaient très militants et très exclusifs, mais en fait, la force de ça, c'est qu'ils proposaient qqch de radical, faut pas avoir l'entier de la société dans un projet, parce que c'est très conservateur. Le consensus, ce n'est pas néfaste qu'Equilibre soit un peu plus exigeant avec qui participe, car il faut que ces gens soient prêts à avoir des toilettes sèches, ou des qui sont prêts à abandonner leur bagnole. Même s'ils ont des petits arrangements pour ces questions (autopartage). Quand on discute avec Benoit Molineaux, ils commencent à se rendre compte de leurs propres contradictions et commencent à tolérer certaines contradictions, il y a des apprentissages, de la composition et ça, ça ouvre, c'est plus accueillant, plus hospitalier. Tout d'un coup, on a des voix un peu coincées parce qu'ils n'osent pas dire ce qu'ils pensent. Et puis à un moment donné, ils commencent timidement à oser le dire, et c'est assez salutaire. Du coup votre question était sur le profil et le portage. C'est un point sur le point des aspects plus militants. Vivre avec un pull chez soi. Pas de bagnole, des éléments qui touchent aux éléments centraux sur le confort, sur le mode de vie, car c'est très constitutif (mobilité) sur les modes de vies. Dans votre question, un autre élément que j'entends est que ça peut potentialiser des formes militantes ou des formes de participation, qui peuvent être plurielles. Je me demande dans quelle mesure ils le travaillent de manière très consciente. Ils devraient le travailler de manière plus consciente. La salle commune. C'est ce qu'on essaye de faire aussi avec les communs, on produit, je suis président de la coopérative ressources urbaines, une coopérative d'activité et de bâtiment en saule, avec une centaine de personne, ma fierté c'est qu'on a mis dedans des militants d'extrême gauche, qui voient même notre propre coopérative avec méfiance, ils sont critiques et tout et on les confronte à ces problèmes d'agrandissement, la question des techniques. En dehors des gens du bâtiment, on avait aussi des jeunes artistes, des artistes expérimentaux plus confirmés, une épicerie solidaire qui, après, a bougé à la CODHA. On avait aussi une diversité au sein du bâtiment qui n'avait jamais existé à GE. Le centre social italien en tête, il y a eu le squat,

l'usine, d'autres associations. Des milieux très différents qui cohabitent. On a eu par exemple un marché de Noël de petits artisans à vocation commerciale et on l'a intégré comme aux Vergers, de plus en plus. Ce n'est pas un projet politique ni militant, même si c'est des gens qui sont porteurs d'un discours contre le salariat. Si j'évoque ce truc-là, c'est parce que ma copine d'enfance, quand elle fait ce marché de Noël, fait un truc participatif, mais qui n'a pas le format ; peut-être si vous discutez avec Silure, mouvement d'extrême gauche proche du squat, qui font prix libres, ils les auraient vu avec méfiance. C'est bien le niveau critique, mais pour donner un exemple, une coopérative qui a une salle commune et tout d'un coup, il y a une mère et un père de famille qui créent un système de goûter pour les enfants et qui potentialisent des formes d'expérience et d'organisation (convivialité) et qui par ailleurs ont une bagnole, et voilà que tout d'un coup on peut démultiplier des formes d'actions, y compris les potagers urbains, avec qqn qui ne s'occupe que de ça. Ça ne pose pas de problème, mais en même temps, il peut y avoir des nébuleuses de petites actions avec cette idée de la multitude. Qui d'une certaine manière, la coopérative, nous, on l'a utilisé pour que ce bâtiment ne devienne pas que culturel. A Paris aussi, il y a des mises à disposition temporaires, même si c'est culturel, là on est en plein dans la ville garantie et on ne peut pas y faire n'importe quoi. Dans la coopérative, on peut potentialiser des expériences, des usages et le militantisme dogmatique et d'autres formes politiques à bas bruit, et de participation là ou peut-être on n'y verrait pas de la participation, il y a peut-être qqch à travailler ; mais toujours pour prendre un exemple intéressant, c'est aussi dans la manière de l'idée qu'on se fait des communs, par exemple, la salle commune. Ça peut être un objet placé au cœur de l'immeuble et tout le monde doit pouvoir y être et s'y retrouver, une sorte de machine et où on ose à peine ne pas y aller, car on va se sentir condamné avec des soupçons moraux très notoires, mais présents dans les coopératives et systèmes militants. On avait bien vu dans ce qu'on avait étudié dans les logements sociaux avec des salles communes en face d'Artamis, le concierge a pété un câble ; il y a une cour intérieure au premier qui ne marche pas parce que les gens passait devant. Ça a posé problème aussi parce que la salle commune, dont 50% des gens dans le logement social n'ont pas envie de salles communes, cela ne les intéresse pas. Si tu poses la question à la CODHA ou Equilibre, 90% des gens sont pour, mais y a des énormes tensions autour, avec des médiations. La CODHA fait souvent des médiations et même des sortes de thérapies collectives. Mais quand on est dans une salle commune dans du logement social, par exemple celle qui a fermé, il n'y a pas de médiation, pas d'outil de résolution des conflits. Les concierges n'ont pas que ça à faire et ferment, mais il y a aussi l'idée que derrière la salle commune, il y a peut-être qqch de bien dans le sens où je vais pouvoir l'utiliser pour la fête de mes enfants, elle est successive, moi j'étais dans un squat très libéral avec un contrat de confiance. Y avait une salle commune, elle était fermée la plupart du temps, mais permettait de faire une fête, une réunion politique, en soi un usage très annexe. Mais entre la petite salle commune et un salon ou quasiment le gars qui arrive de l'extérieur n'ose pas entrer parce qu'il y a des objets personnels... et la salle commune destroy d'un squat où tu peux faire dormir un toxico, on voit bien qu'il y a des communs socio-démocrates, anarchistes, libéraux qui se construisent, qui sont des modèles politiques ou participatifs, il y a ça à prendre en compte sur l'objet bateau de la salle commune ; la coursive, qui est maintenant la traduction architecturale ou l'objet sur lequel on se focalise, mais une fois qu'on a fait ça, on a encore rien fait, enfin oui, on a potentialisé du commun. Et on produit de l'espace non privatif d'emblée et c'est compliqué de le faire dans un plan financier qui rationalise, et donc il y a des enjeux de produire des arcades bon marchés ; pas gagné du tout, car tout était

reporté sur les logements bon marché. De produire de l'espace collectif accessible et bon marché ou même gratuit, on commence à rentrer dans la matière architecture et financière.

V : Il y a la même problématique aux Vergers

P : Aux Vergers, ils produisent quand même des espaces originaux, il y a du militantisme, il y a des aspects « plus ». On a essayé de mettre sur la table deux - trois éléments.

V : Ça me permet de rebondir : est-ce que vous pensez que les Vergers sont un bon exemple, ils ont des bonnes pratiques à valoriser, une exemplarité à promouvoir ?

P : Je ne suis pas, je n'ai pas d'avis très tranché car je n'ai pas de connaissance fine, je suis le processus de mise en place, j'ai vu ces tensions entre les exigences des coopératives et voilà, qui étaient perçues par la Commune comme des facteurs appropriants, d'une certaine manière. Voilà, il y a toujours cette question des efforts où dessiner des choses, ben voilà, on a une Commune, qui ne sont pas en train de faire le petit pré carré, ils ont la même réaction que ce que je disais, l'Etat qui va sortir les squatteurs, on vous met dans une commission, y a toujours cette idée de pesée des intérêts, et donc voilà, c'est compréhensible aussi parce que, voilà, c'est ce que j'appelle la ville garantie. Après y a des questions d'assurance, des questions de solidité financière, des questions de responsabilité, c'est pour ça que les communes, elles ont peur, comme les propriétaires qui ont accueilli des squatteurs chez eux, et tout d'un coup, il y a le feu, la ville est responsable des squatteurs. Comme la juridisation s'est durcie ces 20 dernières années, mais de manière radicale, le système d'assurance et tout, ça devient dur quoi. Pour revenir sur les coopératives qui ont une place très importante au point que ça a commencé à inquiéter la Commune et je ne sais pas où ils en sont dans le réglage, ensuite dans les coopératives, ils ont créé une diversité, ce qui est une bonne chose, Equilibre, CODHA, ce sont des machins plus classiques aussi, y a la PPE aussi, y a des conditions bien entendu qui sont liées tout simplement à la production de projets urbains à Genève, avec des exigences cantonales, aussi, hein ? Ils ont une force de frappe, le fait qu'ils mettent en place ce truc, coopérative de distribution et circuits courts, ce n'était pas gagné ; j'ai suivi des réunions un peu confidentielles et y a des gros enjeux sur la solidité financière bimodale sur où c'est que ça va être (supermarché) ? Dans quel bâtiment et quel propriétaire ? C'est super important

V : Je ne saurais pas vous dire, mais c'est à côté de la pharmacie.

P : Simplement pour savoir où il y a eu prise de risque, c'est compliqué. Quand on est à la CODHA, ils sont méga endettés, ils s'en foutent maintenant, de manière stratégique, ils vont construire normalement et d'une certaine manière, ils s'enrichissent grâce à leur patrimoine immobilier, mais des grosses dettes. Ça pose des grosses questions pour ceux qui pensaient, qui perdaient du temps, qu'ils n'étaient pas professionnels, qu'ils s'endettaient et n'étaient pas fiables. C'est vrai qu'aux Plaines du Loup, il y a eu un effet d'annonce et plein de coopératives se sont créées et plein n'existaient plus car s'était lassées et ne voulaient pas changer leur vie. C'est compliqué pour les coopératives de se retrouver avec 300m - 200m² qui devraient rapporter deux trois mille balles par mois et qui devraient rapporter 40'000 balles et tout d'un coup 36'000 balles par année, ça pète en trois ans. Là, ça fait 120'000 balles de dettes. Tu payes pour cet espace, si ça pète le projet ? Et donc du coup,

c'est ça le problème, financier, c'est pour ça qu'on dit qu'on fait le tour avec des acteurs, eux, ils ont des plans financiers très serrés et ont en plus des exigences de rendement et on leur dit on va vous foutre dans la cave, on va pas vous mettre la Migros, c'est génial car ça paye, on va mettre une librairie, on va chercher Payot, on va mettre une boulangerie, on va chercher Desplanches parce que 5 ans plus tôt, il peut déjà dire qu'il prend cette pelle et sait qu'il est solvable et tout, puis, ouais, on va vous mettre une coopérative alimentaire. Les mecs ont les chocottes, les propriétaires privés sont inquiets parce qu'ils n'ont pas de garantie. Et même des coopératives bien intentionnées, ce n'est pas évident de prendre ce risque, mais ont quand même réussi à mettre en place et produire un système. Je n'ai pas suivi ce processus, mais c'est pour ça, le fait qu'ils aient pu le faire malgré tout. Après, maintenant, on va construire deux pavillons culturels, aux Vergers, c'est la première fois qu'on construit. On vient d'avoir les autorisations, c'est mon projet, contrat de plusieurs années, mais je vais me pencher de plus près sur ces questions. Mais ils ont réussi à produire ça. Si on reprend ces questions d'arcades d'activité, la CODHA, ils ont produit des arcades à Artamis qui devaient être dédiées à la culture. De fait, ils ont produit quand même à 220 frs le m², alors pour vous expliquer, quand les artistes sont sortis, les artistes d'Artamis, quand c'était encore un squat et les ont mis, ensuite dans un lieu à 150 frs le m² et ont dû demander à Rolex des subventions pour subventionner les artistes. Maintenant nous avec les coopératives, on travaille un peu plus sérieusement sur ces questions. On a des espaces à 100frs le m², c'est tout à fait viable. On monte jusqu'à 150 frs le m², mais quand on nous dit qu'on a des arcades à 250 frs le m² produites par les coopératives à but non lucratif... Elle n'a pas fait exprès de les mettre là c'est parce qu'il avait une opposition, il avait 4m de plafond, et n'ont pas pu négocier parce que la ville leur a imposé ça, contrainte normative. Ils travaillent avec des corps de métier. Un bâtiment qui est plutôt de bonne facture, ça a été fait sur concours. Donc la production du neuf est cher, c'est un casse-tête. Vous pouvez en discuter avec Equilibre, mais aussi avec comme il s'appelle ..., un qui a beaucoup travaillé là-dessus aux Vergers, c'est une coopérative très dynamique. C'est une coopérative militante gérée par un gars qui était directeur d'une école d'architecture à Genève. Qui est ingénieur de formation, qui est très militant et tout, qui est... Ils ont essayé de faire de la péréquation, mais s'y sont pris trop tard, c'est-à-dire d'avoir des arcades plus chères dans certains bâtiments, pour avoir des arcades moins chères. Tout ce qui est production, des arcades d'activité, des salles communes, de fêtes, de bistrotts coopératifs bon marché. Produire des espaces bon marché, hors le logement. Car le logement, on sait le faire finalement ; mais y a ce problème, dès qu'on passe à une réflexion de quartier. Déjà, ils produisent des salles communes, puis ils savent y faire. C'est compliqué, on va dire à un moment donné, la CODHA, ils ont dit qu'il faut bouger tous les propriétaires et promoteurs à produire des salles communes. Ils ont créé une motion au Grand conseil. J'avais été auditionné par la commission, parce que voilà, la droite ne voulait pas que ça soit imposé et après, ils avaient peur de faire des salles communes. C'est de la réserve spatiale, elles ferment, on ne les utilise pas. C'est bien de les produire et tout, mais ça n'a pas passé la motion, ils continuent à les produire, eux. C'est une réflexion aussi, cette question de la participation et plus largement, la capacité de la coopérative à produire de la ville autrement, c'est aussi commencer à casser des systèmes de production spatiale avec des plans financiers très rigides, avec une vision très claire : on produit des logements, on produit de l'arcade et des espaces communs. C'est pour ça qu'au début, je vous ai parlé de Bouygues, ils se rendent compte, tous les opérateurs, Losinger, vont faire un projet urbain, ils réfléchissent à l'objet quartier. Cette question-là, c'est plus la question de la salle commune, de l'appropriation

des tiers-lieux et choses comme ça, c'est plus une question radicale de squatter et non plus de bobo dans les coopératives ; mais c'est une question qui va toucher toutes les sphères de production immobilière, c'est ce que j'ai dit. J'ai été invité par le Crédit suisse, il y a deux ans, au Lausanne Palace devant 200 investisseurs. Je vais leur parler de squat et je leur ai montré que ça posait des questions de tiers-lieux. C'est pas autre chose que les salles commune, le co-working, le bureau partagé dans la coopérative ou le truc qui était dans les squats, voilà, c'est des déclinaison de plus en plus formalisées et nommées avec des choses un peu trendy, économie, coopérative, et je ne sais quelle idiotie. Du coup ce qui devient intéressant quand on a ce projet de logement social avec des économistes et architectes .Je travaille avec Thalmann, qui est économiste à l'EPFL, lui, il commence à réfléchir comment gagner de l'argent, comment on calcule les surfaces utiles, de plus en plus minimiser les surface communes et monter la surface utile du logement, car c'est ça qui rapporte le mieux et c'est plus solide pour le rapport financier. Si on fait la différence, on est tout de suite dans des problèmes économiques. Donc la question que va se poser Thalmann : comment les coopératives font pour produire de manière viable des salles communes dans leur plan financier. Et là, en fait, elles ont une vraie compétence, qu'elles ont développé, parlez-en avec la CODHA, elles produisent des savoirs sur des questions qui sont pas que des questions pour elles, mais peuvent devenir des questions intéressantes si on imagine petit à petit que la salle commune, des couloirs, des coursives, des arcades bon marché, deviennent des questions. Vernet, c'est 600 mio d'investissement, chapeauté par Losinger. Dedans il y a Swisslife, la CODHA et la Cigüe. Ils viennent me chercher par ce qu'ils font un projet de logement social. Et ils ont gagné le projet, ils ont instrumenté un peu tout le monde, y compris moi, parce que ça reste des rapaces. Vous en parlez avec la CODHA, c'est confidentiel et faut respecter, c'est dur. Mais en même temps, je vois ça, car avec la coopérative, il était promis au début 100m² à 150 frs le m², et bientôt 170 frs le m² non finalisé, ça veut dire que nous on va encore devoir mettre 100'000 balles, qu'on va devoir trouver quelque part, donc au bout du compte, ça va nous coûter 200frs le m² avec l'amortissement de l'investissement, je ne sais quoi, donc on n'est pas sûr que l'on va pouvoir y aller. On est en train d'exploser le modèle. Mais en même temps, il y a eu des tentatives. Je n'ai pas de visibilité sur la cuisine interne, mais grâce à la CODHA, la Ciguë, de fait qu'il y a eu des réunions, avec la maison de quartier, j'ai suivi le processus pendant un moment. Ces questions-là, impulsées par les coopératives aux Vergers, ils se sont rendus compte que c'était trop tard, mais pas si trop tard, car ils ont réussi à produire des espaces pour cette coopératives alimentaire. Ils ont réussi à mettre dans le plan directeur des bâtiments culturels. Bon nous, on est une exception, on va produire des trucs avec que dix ans de bail. On ne peut pas emprunter sur trente ans, ça veut dire qu'on est dans la mouise, soit ça coute trop cher, soit on va devoir être subventionnés.

V : C'est révélateur qu'à chaque niveau de projet, il y a des nouvelles contraintes qui émergent !

P : Ce qui intéressant, c'est que circule de manière beaucoup plus large, grâce au fait que ce sont des productions de quartier qui vont automatiquement amener les producteurs de PPE aux hauts standards, la CODHA et d'autres, mais aussi des petites coopératives et donc tout d'un coup, il y a des impulsions et ils sont tenaces, qui vont devenir de plus militants de ces coopératives, des porteurs de projets, et une partie des habitants. Plus une partie des habitants peut être moins militants mais quand même dans leur idée de s'investir dans du potager urbain et d'autre trucs, donc y a des forces actives et qui vont aussi produire premièrement pour leur propre

logement, pour leur bâtiment et finalement des expertises et ce n'est pas inintéressant. La professionnalisation de la CODHA et Equilibre, qui inquiète les militant de base et les habitants. Un nouvel habitant qui se retrouve dans un système où tout est dicté. J'ai eu le même discours l'autre soir avec une copine sur Equilibre. Je venais de parler avec l'un des responsables à Soubeyran. Très enthousiaste sur la question de la participation. Et en même temps, cette fille qui arrive pour les Vergers, mais qui se retrouve plutôt dans un sentiment où il y a un comité très fort, professionnel, qui décide bcp et où n'y a pas bcp de place. Cette critique faite à Equilibre et la CODHA, c'est juste pour dire que d'un autre côté la professionnalisation de ces entités produit des savoirs professionnels qui peuvent être très intéressants pour déplacer des lignes lorsque l'on est face aux vrais professionnels, très rigides, de l'immobilier. Je le vois fonctionner aussi. On a un comité de gestion, je suis président du conseil d'administration, et ce comité de gestion de 3 personnes, avec du salariat, ce comité devient très professionnel, ils deviennent des machines de guerre. Et les machines de guerre sont hyper intéressantes, ils sont capables de dire, on a un projet avec une situation comparable avec les Vernets, projet qu'on a pu avoir car la CODHA s'est confrontée aux promoteurs, donc y a des gens qui ont travaillé de l'intérieur pour faire un projet pilote expérimental et nous on bosse avec des associations, qui est bcp plus bénévole, qui historiquement va s'en occuper avec bcp d'énergie, mais les tensions au sein même de notre partenariat, eux, comme ils ont besoin de plans financier, de rénovation, ils sont tous arrivés avec des prix très élevés car ont travaillé avec des ingénieurs. Il y avait une sorte de distances entre le projet politique et le projet architectural et technique. Car quelque part il n'avait pas la compétence professionnelle. Alors que du coup, les gars de notre coopérative, il y a un architecte, ça fait 15 ans qu'il bosse à Berlin. Il sait faire ça. Il sait faire avec les normes.

V : Les savoir d'usage et professionnel des fois s'entremêlent

P : C'est ça, du coup, on a des compétences d'expertise habitantes et plutôt d'usage, et liés à des usages d'activité ou d'expérimentation d'espace culturel et c'est le même principe quand Equilibre ont des savoirs, car ils savent que c'est possible dans un plan financier, d'avoir une salle commune et d'avoir des toilettes sèches. Tout d'un coup, ce qui va intéresser le promoteur x, y, c'est de l'économique. Ils arrivent à dégager du comité de gestion de donner des garanties tout en créant des marges, ça demande une vraie professionnalisation. Donc le même aspect qui va poser des problèmes par rapport au fait de la participation et de l'ouverture maximale ouvre des possibles dans les espaces de productions dominantes de la ville. Mais ça reste que, au fur et à mesure que l'on devient professionnel, on commence petit à petit à perdre de l'originalité et très rapidement il faut faire attention à ne pas perdre. C'est pour ça qu'il est important qu'il y ait de la critique, militante, que des gars se mettent à squatter en dehors, qui pointent du doigt l'embourgeoisement. C'est simplement le fait que petit à petit on s'inscrit dans un système, les militants se mettant à habiter, mais il faut un liant critique. La professionnalisation c'est à la fois quelque chose qui peut ouvrir les possibles.

V : Et mettre en réseau les compétences.

P: C'est ça qui donne tout d'un coup, on va voir des quartiers qui n'ont pas la même trame que d'autres, mais c'est aussi ce qui banalise certaines contraintes normatives, donc voilà, il faut... La sociologie ou la géographie pratique, sociologie urbaine sont des sciences sociales ambiguës, tous les projets aujourd'hui, et donc la ligne

entre un projet qui va simplement devenir de la reproduction. Faire le jeu du capitalisme, ou un projet qui va ouvrir, est tenu, quoi. Il faut produire de l'autocritique. Ceci dit, le secrétariat d'une coopérative, si tu lis les écrits de Mons (?), les chroniques pour l'humanité au début du 20ème siècle, communiste, il fait des connexions avec les coopératives et le gros débat, à l'époque, dans ce congrès international de coopératives, est : Est-ce que les coopératives jouent le jeu du capitalisme, le jeu de l'Etat ? Ce sont de vraies forces, il y a déjà des questions qui ont émergé il y a 100 ans, donc ils décident qu'il ne faut pas qu'ils reçoivent des subventions de l'État. Ici ce n'est pas la même chose. Mais ils disaient à l'époque que s'ils recevaient des subventions de l'Etat, ils deviendraient aliénés. Et pis, Mons (?), il vient à Bâle, il y a des grosse coopé de production (boucherie) et fait un truc qui paraît génial et commence à se poser la question : le problème, c'est qu'avec ces coopératives-là, on diminue le prix des produits alimentaires et elles ont été finalement bien acceptées dans le système politique, il fait l'hypothèse qu'en fait, ça fait le jeu du capitalisme parce que le prix de logement a monté à Bâle et d'une certaine manière, il y a eu récupération de l'argent libéré par les coopératives dans le poste « bouffe », et récupéré dans le poste logement, car finalement quelque part, c'était très ambigu, on ne sait pas très bien si les coopératives sont vraiment en train de produire un système social neuf, ou cherche simplement le profit comme partout ailleurs en assurant que les gens mangent. Et que si les gens mangent à leur faim, il n'y aura pas de révolte. Ce genre de réflexion est peu présent à l'heure actuelle, car on est dans la ville garantie dans des objectifs « écoquartiers » qui vont se mesurer en termes de CO2 ou en nombre de processus participatifs. Donc le big picture, qui est le gros enjeu des modes de vies, c'est ce qu'on appelle la tyrannie des modes de vie. On parle de diversité des modes de vie, et moi-même j'ai parlé de ça à un moment, mais derrière ça on a aussi très peu de questionnement sur une grande partie de nos modes de vies, qui sont conditionnés par la question technologique. Des questions politiques, si l'on va accueillir quelqu'un décevant dans un EMS, mais on ne va pas se poser la question si c'est bien une société où il y a des EMS. Et donc la politisation dans les luttes urbaines, on critique le capitalisme et trente ans plus tard on fait un contrat de quartier où on discute de combien il faut des salles de musique ; mais on ne peut pas questionner le logement, ni les routes, que d'une certaine manière, c'est ce qu'on appelle le gouvernement par objectifs. C'est-à-dire qu'on est en train de faire les meilleures manières d'atteindre des objectifs et de lutter sur les mesures, il n'y a pas de politisation des objectifs. Et puis après, il va y avoir bcp d'efforts. Pour produire un label fertile, ou je ne sais quoi, parce que de toutes façons être écolo ou solidaire, c'est manger des produits bio et bouffer du fair-trade. Du coup, on est une extension de la logique de marché et du coup la coopérative, là-dedans, c'est compliqué de savoir ce qu'elle fait, mais d'une certaine manière...

V : Essayer de trouver le décalage entre ce que les habitants voulaient en allant vivre là-bas et ce qui se passe réellement.

P : Exactement, et ce que ça fait, un écoquartier, avec des coopératives dans un système de production territoriale et spatiale de paysage, avec la montée en échelle au quartier, je reviens sur l'exemple de mise en place d'un circuit court, d'un espace plus alternatif à la Migros, je pense que c'est intéressant politiquement.

V : J'ai l'impression en regardant les projets que Genève est un espace de laboratoire. Est-ce que Genève est un espace de mouvement, ou les coopératives dans l'arc lémanique ?

P : La coopérative, c'est l'érche, je trouve maintenant.

V : Quand on regarde les expériences des coopératives, on a l'impression que ça fleurit bcp à Genève et par exemple à Lausanne bcp moins. On est dans une vocation environnementale bcp plus faible, est-ce que c'est le cas, est-ce que le mouvement à Genève est différent ?

P : Faudra lire mon rapport... Ha! Ha!, mais la conclusion que je n'avais pas fait, peut-être avant, c'était là, l'alliance forte à Zurich, ancienne et nouvelle, qu'ils ont réussi produire tout un quartier (Mehr als wohnen) et toute une capacité de production qui a trouvé un peu son pendant à Genève avec des tentatives comme la fédération du groupement des coopératives d'association de Genève. Qui aura à faire à certaines tensions, mais il y a eu une montée en puissance des alliances, plus la montée en puissance à Genève et ZH des coopératives de troisième génération, qu'il y a 4 ans à Lausanne, n'existaient pas encore. Ils ont été chercher la CODHA. Il n'y avait pas de coopérateur plus important qui intègre des idéaux post-lutte urbaine, Dev durable, c'était porté à Lausanne par ce qu'on appelle des coopératives d'habitants qui commencent à grandir. On est sur des chiffres de 3-4%, à Lausanne, on n'est pas beaucoup moins, on a fait vaguement les estimations, dans le rapport, elles y sont, mais ce n'est pas des statistiques très bonnes, c'est en train de venir. Mais voilà, donc, du coup Genève n'est pas massivement plus pleine de coopératives que Lausanne ou VD, mais c'est aussi parce qu'y a des plus vieilles coopératives dans VD qu'à GE ; la première, c'est 1905. A GE, c'est 1911, plus ou moins le même ordre de grandeur. Par contre effectivement, il y a eu beaucoup plus tôt, CODHA, Ciguë et après Equilibre, qui sont des moteurs, et Lausanne avait du retard aussi, car c'était vraiment clivé entre des anciens avec leur vision conventionnelle qui renaissent, et des régies pour produire du logement bon marché et de qualité, et puis des plus militantes très isolées, vues avec méfiance par les anciennes et par le canton et donc voilà, si moi j'étais mandaté il y a 4 ans là-dessus, parce que il y avait Métamorphose, on est encore loin du compte ; ça péclote, c'est compliqué. Y a un sursaut, une tendance de VD et Lausanne à faire place à des coopératives comme opérateurs innovants, opérateurs dynamiques sur des quartiers, tous ces éléments qu'on argumente avec les nuances qu'on peut leur donner, mais *de facto* quand même accompagnent les politiques de quartier durable, l'Office fédéral du logement. Lausanne était méchamment en retard et maintenant essaye de donner le retour grâce à des politiques incitatives. C'est Lausanne qui a impulsé, Nyon a fait venir la CODHA et tout un ensemble de projets.

V : Remerciements

11.3.2. Entretien – RMO Coopérative Equilibre Uli Amos, 17 décembre 2019.

V : Introduction, enregistrement et présentation.

Uli Amos : Je m'appelle Uli Amos, je fais partie des sept employés de la coopérative, et d'une organisation qu'on appelle le bureau. On est sept RMO et le comptable, qui pilotons les différents projets de la coopérative et organisons la gérance des immeubles et la gestion globale de la coopérative. Je suis de formation architecte (avec mon bureau dans un des immeubles). J'ai piloté le projet des Vergers.

V : Est-ce que vous vivez aux Vergers ?

Uli Amos : oui, juste en face.

V : Comment fonctionne globalement la coopérative Equilibre, quelle est la manière dont vous travaillez ?

Uli Amos : Dans les grandes lignes, on a plusieurs niveaux. On a le conseil d'administration, le bureau, l'assemblée générale (qui se réunit 1-2 fois par année pour être informée et faire des changements de de statuts et opérer des changements au sein de la coopérative). Le CA se réunit toute l'année sur des questions stratégiques et sur comment avancer, et soutient le bureau dans son travail. Il doit aussi par exemple signer les contrats avec les banques, etc... Tout l'opérationnel est fait par le bureau (Représentant du maître d'ouvrage). Et le bureau se réunit 1 semaine sur 2, une matinée, pour discuter des projets en cours, des demandes de collaboration avec d'autres coopératives et tout ce qui concerne la vie quotidienne de la coopérative. Chaque membre du bureau a une tâche un peu plus précise au sein des groupes de travail, comme les finances, la communication, en plus d'habiter, il « leads » les groupes de travail sur des sujets particuliers.

V : OK, d'accord, par rapport aux groupes de travail, si je comprends bien, ils sont constitués d'un membre du bureau et d'habitants qui s'intéressent à différents éléments ?

Uli Amos : Non, les groupes de travail sont encore à un niveau au-dessus, plus entre le bureau, le CA et quelques membres externes. Parce que ça concerne le fonctionnement global de la coopérative. Après on a un grand groupe de travail qui s'appelle « groupe de transition » ; ça c'est un groupe (dont le nombre de membres change), mais il y a plus d'habitants que de professionnels de la coopérative. C'est un groupe qui réfléchit comment dans les prochaines années on va attaquer la question de la transition climatique et sociétale. Un autre grand groupe est celui qui traverse un peu tous les projets, c'est le groupe projet d'assainissement, donc la grosse commission, et eux ils travaillent ensemble sur le plan global, sur un thème et après de manière plus spécifique dans chaque projet. Un troisième groupe, qui n'est pas hyper-actif dans l'ensemble mais dans chaque projet, c'est la question de l'autopartage, où là aussi ils se mettent d'accord entre projets pour améliorer les projets.

V : Par rapport justement à ces groupes de travail, cela m'intéresserait de comprendre votre processus de décision.

Uli Amos : En général, dans les groupes de travail, tout court, dans les commissions, il n'y a pas de processus décidé, c'est très naturel comme fonctionnement, c'est très horizontal. De sentir les avis de tout le monde et de prendre ensemble une décision sans faire des cercles de consentement ou de chercher le consensus. Mais vraiment de voir si ça va dans la bonne direction et comment se mettre d'accord. Et ça, c'est vraiment qqch qui fonctionne de façon très naturelle, et pour l'instant on n'a pas vraiment fait en sorte d'avoir des règles précises parce qu'on trouvait que rajouter des règles en plus transformait la réunion en qqch de plus artificiel.

V : D'un point de vue un peu plus général, Est-ce que vous pouvez m'expliquer l'impact direct dans l'amélioration ou la création de projets des habitants ?

Uli Amos : Jusqu'à maintenant, on a surtout parlé du fonctionnement global de la coopérative, mais il y a un fonctionnement propre à chaque projet. Donc, il y a les membres, qui ne sont pas forcément des futurs habitants,

qui sont sollicités dès qu'un terrain se trouve à disposition sous forme de concours, de candidature, tout court, ou si qqn a trouvé un terrain pour en discuter aux propriétaires.

V : Dans l'ensemble des Vergers ?

Uli Amos : Non, en général. Par exemple pour « Presinge », un de nos projets, il y avait la commune qui cherchait des coopératives. On a donc fait un dossier de candidature qui est fait par les futurs habitants avec l'aide du bureau, qui gère les séances et qui met la time line, qui organise et fait le document final pour que tout soit dans la bonne forme ; mais il y a plein de séances où l'on ne sait même pas si on va avoir le terrain, avec les membres pour discuter quels types d'habitat l'on veut et comment on voit une extension d'un village, ou alors quelque chose en centre-ville, on discute de quoi écrire dans la candidature. Ça peut être un travail de plusieurs mois. Pour Presinge, on a beaucoup travaillé pour écrire la candidature et ensuite on a été pris et ça s'enchaîne. On a co-écrit le cahier des charges du concours d'architecture et d'urbanisme avec le bureau d'architectes qui a organisé le concours et on a travaillé pendant plusieurs mois avec les habitants sur des thèmes précis, qu'est-ce que ça veut dire le vivre ensemble dans un tel lieu, l'exigence écologique, qu'est-ce que ça veut dire au niveau de l'intégration dans le village ? On se base toujours sur les trois piliers du développement durable, c'est un peu le fil rouge.

V : Est-ce qu'il y a eu cette même démarche pour les Vergers ?

Uli Amos : Alors oui, pour la candidature, ça a aussi été écrit avec des membres (en 2012) ; je n'étais pas encore là, pas encore membre. J'ai intégré le projet en 2013, mais dès qu'on a su qu'on aurait le terrain, on a travaillé une année sur le concours (7-8 mois pour la préparation) et 3-4 mois pour le concours. Les futurs habitants pouvaient proposer des bureaux, ensuite on a fait 5-6 bureaux sur les 11-12 proposés et après on a fait le concours en 1 tour. Il y avait 4 futurs habitants ou membres dans le jury, totalement professionnels dans le sens de la SIA, il y avait la majorité d'architectes, mais aussi des sociologues, des spécialistes économiques dedans, et des membres/futurs habitants. A chaque phase déjà, ils étaient intégrés et à partir de la décision d'un concours, on commence à travailler avec les habitants, avec un plus grand nombre de personnes. Faut vous imaginer, on dit qu'on va construire 70 appartements, ça ne veut rien dire pour les gens, mais dès qu'on a un projet architectural, on peut discuter de tout. Des choses, ça me plaît, etc... On entre dans les détails et se crée une structure commune, en expliquant les particularités des immeubles. Et après, les futurs habitants peuvent s'imaginer comment ça va fonctionner.

V : C'est dur de se projeter, s'il n'y a pas de concret, c'est vrai.

Uli Amos : Là, on a tout de suite fait un grand Classique, fait l'expo du concours et des présentations pour tous les membres, des présentations faites par les architectes pour constituer un groupe constitué des futurs habitants solides. Et au début, on n'était pas très nombreux. Peut-être 20-30.

V : D'habitants motivé à faire des projets ?

Uli Amos : Oui, c'est du long terme, l'emménagement serait peut-être en 2017-2018, on savait que ça serait difficile de se projeter, de s'engager.

V: Si on entre un peu plus dans les détails, notamment tout ce qui concerne les projets des immeubles, est-ce qu'il y a des projets en cours ?

Uli Amos : Il n'y a pas forcément des projets qui n'étaient pas là avant. En général, ils se développent assez vite. Au début du projet de construction, dès qu'on a un groupe d'habitants (avec des intérêts particuliers), on avait dès les débuts par exemple des musiciens, donc la question d'une salle de musique est sortie très tôt. La question des toilettes alternatives, projet phare de la coopérative. Mais c'est sorti vite avec quelques difficultés par rapport à la disposition des habitations, mais avec l'envie de trouver qqch. L'autopartage, il était question de développer quelque chose qui est plus adapté à notre époque. Tout ça, c'est sorti très vite et ce sont des choses qui existent toujours actuellement, ce sont des commissions qui ont poursuivi leur travail et qui s'engagent toujours. Après les déménagements, on a eu un travail de création de nichoir, une volonté d'habitant, il faut dans des quartiers comme ça, où l'on a rasé une partie des arbres et la faune qui a souffert pendant un chantier de plusieurs années, il faut leur redonner un habitat. On a, ça se voit sur les façades, on a créé 80 nichoirs avec les habitants et en collaboration avec le bureau en face, qui est un bureau de biologistes, nature et paysage, qui nous ont aidés à concevoir 7 types différents de nichoirs et avec eux, on a développé des maisons adaptées à différentes espèces.

V : Il existe une volonté claire de recréer de la biodiversité dans le quartier ?

Uli Amos : Oui, complètement, après, aujourd'hui, il y a plus de groupes qui travaillent sur le vivre ensemble et comment adapter les locaux que l'on a aux besoins du moment, parce qu'à la fin d'un chantier on livre les locaux bruts, en l'état, enfin neutres et il y a déjà des petites personnalisations, mais c'est après à l'association des habitants de personnaliser les locaux.

V : Si je comprends bien, vous avez des dispositifs pour permettre aux habitants de s'approprier les lieux et pouvoir ainsi participer au développer de projets ?

Uli Amos : Oui, on est un peu particuliers, car on a les deux niveaux. On a le niveau quartier et le niveau immeuble, (on en a 3, c'est déjà une forme de mini-quartier) et la coopérative donne beaucoup de responsabilité à l'association des habitants de nos immeubles (les Funambules) qui ne contrôle pas ce qu'ils font au quotidien, mais la coopérative est là pour les questions techniques et l'encaissement des loyers et autres éléments liés à cela. Mais le fonctionnement au quotidien, c'est l'association qui dit, qui gère et qui choisit pendant le projet de construction, un programme de locaux en commun qu'ils voulaient avoir et qui après ont aménagé à leur image.

On a par exemple le bar à pantoufles, espace de rencontre avec des tireuses à bières ; on a des ateliers. C'est un lieu où on va le soir, où si l'on reçoit des gens et que l'on ne veut pas aller à la maison, on y croise toujours quelqu'un. On fait les séances de commissions là-dedans, car c'est plus convivial. Ça, c'est un peu à l'intérieur. Et à l'extérieur dans le quartier, c'est particulier, car on a participé dès les débuts à la création d'un quartier de 1300 logements et là aussi, dès 2014, il y a eu une très grande implication des habitants de Meyrin, futurs habitants du quartier et personnes intéressées tout court ; en avril 2014, il y a eu un grand Forum ouvert, avec 170 participants, où l'on posait la question de comment vous imaginez vivre dans ce quartier et quels sont les thèmes

les plus intéressants à traiter et la question de la nourriture, de l'alimentation et de l'agriculture urbaine est ressortie à ce moment-là (70 remarques sur ce sujet pendant la matinée). Et on pouvait mettre des thèmes qui nous intéressaient et c'est devenu un projet phare pour le quartier avec le poulailler et le potager.

V : En fait pas mal de synergies ont émergé à ce moment-là.

Uli Amos : Tout à fait. Dès 2014, beaucoup d'habitants chez nous très engagés là-dedans, qui à la fin ont construit ce poulailler et qui sont très engagés dans le potager et les SPP, tout ça c'est quelque chose qui est toujours accompagné par des professionnels, mais ça a toujours été fait par et pour les futurs habitants. Et encore aujourd'hui le quartier est plus ou moins fini pour la construction mais le travail commence.

V : C'est maintenant que tout prend sens et que ça devient intéressant pour les habitants.

Dans votre charte, il y a vraiment ces trois piliers du développement durable qui sont développés avec tous ces aspects de vivre ensemble et d'économie solidaire, et il y a un point qui m'a frappé. Vous écrivez : que vous aimeriez « contribuer à la recherche de solutions simples pour réduire l'impact sur l'environnement ». C'est-à-dire : est-ce que par rapport à ça, vous avez des solutions qui ont émergé des groupes de travail, ou est-ce en discussion ? Justement le groupe de travail sur la transition essaie d'amorcer ce problème.

Uli Amos : Entre autres, le groupe de travail sur la transition oui. Jusqu'à maintenant, ça a été beaucoup développé dans les projets et par Benoit, qui est la source d'inspiration, mais déjà toutes les recherches que l'on fait autour des toilettes et la réduction d'utilisation d'eau potable, la revalorisation des nutriments, etc., ça, c'est quelque chose qui est complètement dans le sujet. Où maintenant on travaille avec l'EPFL et l'EAWAG, on va présenter ça dans un moi à la suite Bau. C'est un travail qui existe depuis le début d'Equilibre et c'est un peu la recherche d'inspiration avec les habitants qu'on cherche toujours. Et les questions : en quoi on construit ? Par exemple les façades en paille (ou braille) à Soubeyran, Cressy premier bâtiment quasiment exclusivement en bois à Genève. Ici on a une construction mixte, ça c'est des trucs qui sont soumis à discussion, de quoi on a envie et jusqu'où l'on va dans la simplicité. Par exemple ici, on n'a pas de sonnette à la porte, parce que, à part que c'est un coût, pour relier tout, mais c'est aussi des kilomètres de câbles à tirer alors que l'on peut simplement toquer à la porte, avoir des petites boîtes à musique sur la porte, qu'on entend d'ailleurs très bien à l'intérieur. On n'a pas besoin d'électricité pour ça, on peut faire des choses simples. Et donc on cherche toujours dans le lowtech et on se base bcp sur les futurs habitants et ils viennent tout d'un coup avec un « j'ai lu quelque part » et on se renseigne et ce n'est pas toujours forcément qqch d'applicable.

V : Par rapport à ça, certaines idées qui émergent, vous devez trier dans ces idées, les hiérarchiser dans une direction, ça c'est possible et vous devez aussi analyser la chose et pour une démarche inductive ?

Uli Amos : Oui, par exemple à Soubeyran, on est sur un système où on diminue le nombre d'ascenseurs, car c'est beaucoup d'énergie grise à la base (plus vraiment le coût aujourd'hui parce que les prix ont chuté pour ce type d'installation), mais c'est beaucoup d'énergie pour l'installer et pour le faire marcher. Des décisions comme ça sont aussi très courantes. Après à Cressy, ils sont un peu « spécial » ; Benoit habite là-bas, dès les débuts, ils ont commencé à réduire toujours la température et se faire des défis.

V : c'est devenu un jeu presque.

Uli Amos : Il n'y a pas toujours tout le monde qui l'a compris comme un jeu. Ça peut aussi vite aller trop loin, pas être bon pour le vivre ensemble. Ici on est au début, on a toujours le contrôle par l'université de consommation.

V : Un système de monitoring ?

Uli Amos : Oui, qui sont branchés en direct sur la consommation des immeubles et nous font des retours, avec des analyses sur combien d'énergie on consomme et également un retour sur la production photovoltaïque, etc., pour voir aussi avec d'autres immeuble du quartier, car en tout une dizaine d'immeuble du quartier sont surveillés par l'IDC. Ce n'est pas que nous. Ça nous permet de voir en comparaison nos immeubles (en simple flux) avec d'autres immeubles faits par les mêmes architectes, en double flux, et de faire des comparaisons de ce genre.

V : Je pense que les immeubles du quartier n'ont pas les mêmes matériaux ; grâce au système, on peut se rendre compte de l'efficacité des immeubles, c'est ça ?

Vous disiez tout à l'heure que la plupart des projets était déjà conçus pendant la phase amont de la construction ; les idées sont-elles toutes nées durant la mise en œuvre ou les futurs habitants ont des idées qui apparaissent, qui font évoluer constamment les logements, et, etc... ? Est-ce qu'il y a un cycle de vie des idées ?

Uli Amos : Oui, il y a des choses qui sont encore libres au début. Par exemple, ici, on a travaillé sur la question d'isoler tout en paille et après on s'est heurté à des normes qui disent qu'avec une structure en bois, il n'est pas possible d'avoir à la fois une structure et une façade qui peuvent brûler. Et bon, ça fait rebondir après, et on a demandé aux architectes de faire une analyse de tous les produits écologiques (dont certains ne sont pas si écologique que ça, bien sûr). Sur le marché, au niveau de l'isolation alternative. Ils ont fait un tableau de trois pages où sont comparés tous ces éléments, les prix, la performance, etc... Et la question d'à quel point c'est local ou non. Là aussi, on fait des discussions avec les futurs habitants, souvent dans des plus petits groupes. Car on ne peut pas discuter de tout en plénière, car le nombre ne le permet pas. Aux Vergers, on avait un comité où ont été plus ou moins 10 personnes et ont discuté les pour et les contres et on donne notre avis. Et c'est discuté au bureau avec les collègues des autres projets, pour voir si tout le monde pense que c'est une bonne idée et après on se lance.

V : Dans ce sens-là, y a-t-il des projets qui auraient dû être avortés à cause des contraintes, institutionnelles ou techniques. Est-ce que la plupart du temps, ce sont ces types de contraintes ou en existe-il d'autres ?

Uli amos : il peut y avoir des contraintes financières et on est quand même dans un système où l'on construit surtout du logement social et on est toujours pris dans un cadre qui est donné par l'OCFPS, qui n'est pas toujours facile ; on ne peut pas tout faire, mais on arrive assez bien à gérer cette situation, on peut construire avec le même budget que nos voisins des habitations bien plus écologiques. Après, par exemple ici, on avait une difficulté à Soubeyran dans le jardin ; ici on est dans un quartier où le terrain c'est juste ce que l'on a en-dessous de nos bâtiments.

V : Vous n'êtes pas propriétaires de ce qu'il y a ?

Uli Amos : On est copropriétaires avec 31 autres copropriétaires et donc toute décision de si l'on voulait faire une STEP dans les dépendances, on aurait dû se mettre d'accord avec les 31 autres qui ont une approche à cette question qui peut différer de la nôtre. Bien différente même. Donc c'est là où ça devient compliqué. On a abandonné de faire qqch qui va dans le sens de la STEP à nous et on a commencé à développer des systèmes qui sont encore plus autonome ; parfois on abandonne mais souvent ça nous amène à d'autres projets. Qui est peut-être plus intéressant encore, dans le sens où l'on ne va pas développer le système mais plus de dire ce que l'on peut faire qui est applicable ailleurs.

V : L'idée est plus de faire évoluer les choses pour que la solution soit intéressante. J'ai lu également sur Internet que pour l'aménagement des espaces extérieurs qu'il y avait des groupes de travaux inter-coopératives. J'aurai voulu savoir comment ils fonctionnent ? Est-ce que toutes les coopératives y participent et comment sont répartis les projets ?

Uli Amos : Alors il y a plusieurs niveaux, tous les aménagements extérieurs sont gérés par la Commune, on a tous signé un contrat avec eux. Après, depuis déjà plusieurs années, il y a un groupe qui s'appelle, le groupe de Maîtres d'ouvrage qui est depuis toujours, il y a des superficiaires dedans et un privé. Et ce groupe-là travaillait sur 4-5 ans sur les questions de quoi faire dans les espaces extérieurs ; et ils ont organisé à plusieurs reprises des journées ou soirées participatives avec des thèmes plus précis. Comme l'agriculture urbaine, les places de jeux et là, ils travaillent dans ces soirées avec les futurs habitants et les habitants même des quartiers voisins. Et ça, c'est très horizontal et entre ces grands événements, il y a toujours ces groupes de Maîtres d'ouvrage qui se réunissent pour discuter de l'avancement : là, il faut faire attention par rapport à tel projet et là, il faut regarder. Donc c'est un peu la Commune qui pilote, mais il y a plusieurs instances qui donnent leurs avis.

V : Les habitants ne font-ils que de donner leur avis ou participent-ils à la création des projets ?

Uli Amos : Disons, c'est plus qu'ils ont des projets qui s'intègrent dans le projet global, par exemple toute la question des potagers, poulaillers, places vides, ça c'est des projets qui viennent des habitants et qui ont été développés par des groupes de travail d'habitants dans le grand cadre de la démarche participative du quartier, et qui à un moment donné, quand ils étaient à bout touchant, ont été intégrés dans le grand projet du quartier et ont reçu leur place, qui peuvent être évolutive. Le potager c'est chaque printemps qu'ils font un appel pour savoir qui veut un terrain et en fonction de la demande, ils agrandissent ou pas l'espace à disposition.

V : Les potagers sont exclusivement distribués par habitants motivés, ou plus « jardin collectifs » ?

Uli Amos : Nous, par exemple, on a une parcelle de 40-50m² avec 7-8 habitants qui partagent et on peut aussi avoir de plus petites parcelles, 10m², individuelles, dépendamment de la volonté des gens.

V : C'est vraiment ces groupes de travail qui permettent de faire le lien avec les espaces extérieur ?

Uli Amos : Oui, ils ont des séances directement avec les chefs de projets des aménagements extérieurs. Ils ne doivent pas passer toujours par quelqu'un d'autre. Ils sont autonomes, ils ont une mission précise validée par le

groupe Maître d'ouvrage et la Commune pour qu'ils ne partent pas dans un délire, mais après ils sont convoqués directement par les responsables des aménagements extérieurs pour discuter des détails, des mises en place.

V : Est-ce que par rapport aux attentes que les habitants avaient (votre coopérative), il y avait des déceptions par rapport aux idées de base et la réalisation, des compromis à faire, au niveau des immeubles ou du quartier ?

Uli Amos : Je crois qu'au niveau du quartier c'est hyper difficile, car c'est une échelle qui n'est pas palpable pour nous comme professionnels. C'est une aventure incroyable, donc dans le bon sens comme dans le mauvais. L'échelle du quartier, il y a peut-être des gens qui s'imaginaient plus d'arbres, plus de places de jeux où des choses comme ça, et à la fin ils apprennent qu'il y a des compromis et des intérêts pour faire un équilibre dans tout le quartier, ce n'est pas juste du porte-à-porte, mais c'est aussi la déception qui vient, car on ne comprend pas le fonctionnement d'une telle taille.

V : Un décalage, en fait.

Uli Amos : Oui, on a très peu, il faut être vraiment dans beaucoup de commissions et instances pour comprendre le vrai fonctionnement d'un tel quartier et l'habitant lambda n'a pas ça. Il va lui manquer toujours un bout de l'histoire. On essaye d'éviter de trop grands décalages en faisant des permanences une fois par mois pendant 2h ou la Commune et l'association d'habitants du quartier rencontrent les habitants qui ont des questions ; on essaie de savoir s'il y a des problèmes, la communication, etc... je pense que les gens aussi, en déménageant dans un quartier en construction, ce n'est pas évident. Ceux qui sont là depuis 2016, ça fait 4 ans qu'ils sont là et c'est toujours en chantier. Et parfois on se heurte à des trucs, si on était arrivé à la fin, ça ne nous aurait pas dérangé, mais le fait d'accumuler des années de petits problèmes, ça peut être compliqué ; mais au niveau du projet, il n'y a pas des trucs qui ont dû être abandonnés. A un moment donné, on a eu un dépassement de 1mio dans le projet et on a fait une journée de travail avec les habitants pour discuter de à quoi on serait d'accord de renoncer si on n'arrive pas à trouver des économies dans les offres (devis général, dépassement). Et à la fin on a tout pu faire, mais on n'en était pas sûrs ; par exemple, le parquet dans les appartements, ce n'était pas sur « on était d'accord de faire de la chappe et après de la peindre », mais un an avant l'emménagement, on a su qu'on avait le budget pour ça. Et donc on n'a pas vraiment renoncé à quelque chose.

V : Vous parliez de l'engagement des habitants, cela m'intéresserait de comprendre quel était les profils des habitants qui s'engagent et surtout est-ce que tous les habitants s'engagent dans la vie du quartier ou est-ce que c'est plus certains types de personnes, qui ont peut-être plus le temps et l'envie ?

Uli Amos : En tout cas ce n'est pas tout, c'est comme partout. Au niveau de la maison, de nos immeubles et de l'association des Funambules. Je dirais il y a quand même 60-70% des gens (foyers) qui participent à des activités qui sont engagés dans des commissions et qui viennent aux assemblées tous les 10 du mois où on est en général 40-60 personnes qui discutent après au niveau des coopérateurs lambda, c'est déjà un problème des coopératives tout court, on a surtout des Suisses, ce n'est pas une critique, mais là, le scolaire limite l'accès à la coopérative. Donc on peut être que suisses ou européen avec un permis B, ou extra-européen avec un permis C ; ensuite le fait que chaque coopérateur doit pouvoir mettre 5% de fonds propres, ça limite aussi. Ce n'est pas

un problème de payer les loyers mais les gens n'ont pas forcément les fonds propres, donc ne s'inscrivent pas là-dedans. En général, on a quand même des coopérateurs qui sont plus, je ne vais pas dire aisés, car beaucoup ont le maximum de subsides, ce n'est pas qu'ils ont un revenu spécialement haut mais que ce sont de gens qui sont déjà dans le milieu associatif, qui travaillent dans le social.

V : Ils sont déjà engagés par leur mode de vie, si on veut.

Uli Amos : Oui, mais on a aussi trois foyers d'accueil que l'on a trouvé avec l'hospice, ce sont des foyers avec un background d'immigration qui s'intègrent très bien. Et voilà au niveau du quartier ça devient plus difficile, car on est déjà pris dans nos immeubles, alors d'aller plus loin, ça diminue les forces, mais le poulailler, les potagers, GoVergers (qui travaille sur la gouvernance du quartier)... là, on est très bien représenté. C'est toujours un peu les mêmes et pas toujours ceux qui ont le plus de temps.

V : Si l'on va à l'échelle du quartier, il y a d'autres difficultés qui rentrent en compte. Ça peut décourager.

Uli Amos : Oui, c'est plus complexe, c'est aussi le fait de devoir affronter des gens qui ont des valeurs différentes. On est quand même un quartier avec $\frac{1}{4}$ de propriétaires privés, $\frac{1}{4}$ loyers libres, et 50% de loyers subventionnés et donc de se retrouver avec des copropriétaires privés qui disent : Bah, moi j'ai payé mon appartement donc moi j'ai plus à dire que vous. On se dit, même pas tout à fait, ce n'est pas l'esprit. Et là, il faut avoir une posture assez affirmée pour affronter ce type de gens sans partir dans l'émotionnel ; mais ça, on travaille, on a fait avec les habitants une formation en communication non-violente. Et on a un groupe de suivi qui se voit chaque mois pour travailler les situations qui peuvent nous tomber dessus au quotidien et ça aide. Mais, par exemple, je fais partie du groupe GoVergers depuis 1 an et demi et on est un bon mix de tout ce que l'on trouve comme habitants dans le quartier (43 :01). On travaille depuis 1 an et demi ensemble et parfois on a des discussions comme pourquoi tu dis ça maintenant, je n'aurai jamais pensé que tu aurais cette position-là, et tout d'un coup ça refroidit quelques jours et après on se dit que ce n'était pas le bon jour. Après un élément extraordinaire dans tout le quartier... et comme démarche, c'est quand même l'école qui est au centre du quartier qui réunit des enfants et des parents de toutes horizons, de tous types de locataires, propriétaires et les enfants ne posent pas la question de qui est propriétaire ou subventionné. Ça met les choses bien à plat et un élément qui unit le quartier.

V : Donc, le dernier thème porte sur les liens entre la coopérative et l'environnement extérieur. Vous aviez dit tout à l'heure que la Commune de Meyrin gère les aménagements extérieurs. Est-ce qu'elle participe également à d'autres choses ?

Uli Amos : Oui, on a une chance incroyable à Meyrin, car la Commune était engagée dès le début. Le premier engagement était qu'ils voulaient un écoquartier et qu'ils ont écrit tout un livre d'objectifs de l'écoquartier, déjà très ambitieux, et étaient toujours là pour soutenir et trouver des solutions. Par exemple, on a pu avoir des subventions communales pour des constructions plus écologiques en plus des subventions cantonales. Donc, ils ont toujours essayé d'arranger les choses pour tout le monde. On a aussi, en tant que superficiaires, des forfaits, coûts communs, et certaines choses sont forfaitisées et la Commune prend en charge certains coûts, la plus-value

est claire. Après, on a eu un budget participatif de 360'000 frs sur trois ans, qui était alimenté à hauteur d'un tiers par la Commune, un tiers par les superficiaires et un tiers par le privé. Donc là, la Commune a mis en tout sur 3 ans 120'000 et ça a très bien marché.

Ensuite par exemple, on a ces projets de l'agriculture urbaine, c'est qqch qu'ils ont soutenu dès les débuts, et qui était vraiment génial. On avait un CA de la Commune très engagé. Et qui par exemple a permis de donner l'entretien du quartier en entier à une coopérative agricole créée sur le moment qui assure l'entretien des espaces verts tout comme des espaces durs, l'esplanade ; mais ils n'ont pas les moyens de par exemple déneiger, si tout d'un coup il y a 30 centimètres dehors. Ils n'ont pas les machines. C'est la Commune qui assure. Elle a officiellement le contrat avec le quartier pour assurer qu'en tout temps tout soit nickel. Et elle a sous-traité sans faire de gains, à cette coopérative agricole, lui permettant d'avoir le mandat, sans quoi elle ne pourrait jamais l'avoir. Et si un jour la coopérative agricole peut fonctionner sans aide et bien la Commune se retirera. C'est dans ces choses, là, vraiment de chapeauter, de prendre sous son aile. Et ils essaient d'intégrer tous les acteurs. Actuellement il y a une exposition de la ville fertile au Forum Meyrin. On a participé à l'expo, il y a une de nos toilettes alternatives ou des choses comme ça. Ils essaient d'intégrer et d'en faire un projet commun.

V : En fait, ils favorisent la synergie d'un tas d'éléments dans le quartier.

Uli Amos : Oui, il y a plein de choses comme ça, ils ont un projet de faire des parcours ludiques du quartier où ils travaillent avec un collègue français (Nicolas Soulier) pour essayer d'être encore plus proches de l'habitant. Pour essayer de rapprocher le quartier de l'habitant. Ils sont aussi ouverts à faire des choses, pas alternatifs, mais pas très communs. Comme de travailler avec M. Nicolas Soulier. On entre dans ces discours de front edge, de comment mettre ensemble les choses au lieu de dire que jusqu'ici il y a l'autre. Et là, on a vraiment une équipe, avec Nicolas Lucchini (responsable de faire en sorte que tout soit cohérent avec la Commune) et le CA, M. Tschudi. Qui est le plus grand défenseur du quartier. C'est vraiment incroyable et après des projets comme le super marché où la commune est derrière et nous a donné notamment une servitude sur le PLQ qui n'avait pas prévu la surface, en octroyant une servitude d'usage sur l'esplanade communale privée. Et c'est passé au Conseil municipal.

V : Elle va bien plus loin que d'offrir des services en fait.

Uli Amos : Oui, elle a compris qu'il y avait des choses exemplaires qui se font et elle ne peut pas les financer car limitée au niveau politique.

V : Mais elle peut débloquer certains mécanismes

Uli Amos : Oui, à partir de là, nous pouvons faire ça, si vous aller jusque-là. Disons, il y a des compromis qui se font, mais tous à la table, à la même hauteur, la collaboration est très bonne et parfois même une complicité s'installe. C'est très chouette, une super expérience. A mon avis, ça sera dur d'avoir une telle expérience ailleurs si la Commune n'est pas autant investie.

V : J'aimerais comprendre s'il y a une coopération entre coopératives et quelle est votre coopération avec les autres, certaines vont-elles plus dans votre sens ou alors absolument pas ?

Uli Amos : Ça bouge aussi un peu avec les projets dans le sens qu'il y a parfois des alliés pendant un certain temps et qui pendant le temps de chantier, vu qu'on travaille avec les dirigeants de la coopérative. Ça change un peu dès que l'on sort du système de l'association d'habitants, car ce n'est pas les mêmes personnes et ne fonctionne pas de la même manière. Mais ce n'est pas forcément négatif. Dès 2013, il y avait ce groupe de Maître d'ouvrage qui a surtout un lien pour les superficiaires, à part un (société du non), les autres privés ne sont pas venus et une coopérative traditionnelle qui a très vite décidé de ne pas y aller. Et qui à la fin, ne s'engage nulle part dans le quartier, par exemple, les Ailes qui est très traditionnelle, ne connaît pas ses habitants avant l'emménagement, etc. Mais qui a fait un premier pas, qui à la fin était le comptable du budget participatif et où il y a eu une collaboration intéressante ; ce n'est pas la même chose que de travailler avec une coopérative participative comme nous (Polygone, la CODHA, Voisinage, la Ciguë). On a toutes un fonctionnement différent de coopératives d'habitation, classique, mais en même temps on ne peut pas dire qu'ils ne s'engagent nulle part ; même si sur certaines choses, l'hébergement de la SPP, on n'était pas toujours d'accord; donc aujourd'hui ils ont la Migros dans leur immeuble au lieu de la SPP. Mais bon, après, entre les participatives, on est très liés, on a des séances inter-coopératives. On est toujours dans le groupe Maître d'ouvrage et on a créé ensemble avec la Fondation nouveau Meyrin qui est aussi très engagée dans le quartier, ça il faut le souligner ; c'est une structure classique mais qui s'engage par notamment la Fondation qualité vie de quartier, qui met à disposition un fonds sur 5 ans de quasiment 5mio de francs, qui servira à construire d'un côté la SPP, du côté de l'esplanade (le pavillon), mais que le bâtiment, et d'aménager les ateliers de transformation (laiterie, boucherie, boulangerie). Et l'auberge des Vergers qui est un projet de la base de la coopérative voisinage (candidature 2012) avec salle de concert et l'idée que les voisins cuisinent pour 10 voisins et là, on a tout le monde, était limite avec le budget, et à la fin, on a trouvé une astuce avec la coopérative Cogérim (une régie) et avons pu créer en novembre une fondation de droit privé, mais d'utilité publique, qui nous permet de construire cela. Et en 5 ans, on a tout payé, dont l'amortissement du crédit, On est donc neutre. Ça, on finance avec le différentiel des intérêts hypothécaires des 5 coopératives, plus la Fondation nouveau Meyrin et ça, c'est un projet pilote à Genève en collaboration avec l'OCLPF, l'Etat est d'accord, sinon pas reconnu, et est d'accord que pendant 5 ans, une partie des loyers que l'on encaisse en trop (différentiel) soit investie là-dedans. Et serve à améliorer la qualité du quartier d'une façon que personne d'autre n'aurait pu l'investir, mais en même temps, notre plan financier ne nous permet pas de faire autre chose que de l'habitat.

V : Grâce à cela, une réelle plus-value se crée.

Uli Amos : Exactement, et donc il y a une charte qui dit qui peut profiter d'être soutenu par ces fonds. C'est tout un travail assez technique aussi (complexe) qui a été fait ensemble avec la Commune pour mettre en place ça et qui maintenant va normalement commencer à payer les installations.

V : Il y a une charte qui transcende les coopératives ?

Uli Amos : La fondation à une charte qui définit les qualités que l'entreprise qui est soutenue doit avoir, donc au niveau social, environnemental et économique. Toujours avec but lucratif limité ou sans but lucratif.

V : J'ai vu que vous aviez une plateforme pour la démarche participative, est-ce que ça fonctionne ? Et qui gère ça ?

Uli Amos : Non, c'est problématique. Elle est importante, car c'est le lieu où l'on pouvait déposer des décisions, des informations et avec Equilibre, on l'utilise aussi pour loger notre système de réservation des chambres d'amis et des locaux communs, mais en général elle est trop complexe, il faut s'inscrire. Je ne pense pas qu'il y a bcp de gens ne faisant pas partie des groupes de travail qui sont là-dedans. Ce n'est pas vraiment ça. Même moi, quand je cherche des informations je vais plutôt sur le site de la Commune. Disons : elle a été développée (Groupe de travail) avec des moyens très limités, donc on a à l'époque choisi un système très simple et pour vraiment accéder à un maximum d'habitants ou de personnes intéressées. Il faudrait avoir un masque plus sexy et plus facile à manipuler. Il y a pas mal de gens, entre les personnes âgées, les personnes avec un background d'immigration ou des expatriés parlant mal français, ils ne vont pas sur une page comme ça, car ils ne comprennent rien. Et donc, on n'a pas d'accès à eux. Je pense qu'on peut avoir des plateformes plus ludiques, mais il ne faut jamais se baser que sur ça. On passe bcp par les flyers, dans le direct, avec le bouche-à-oreille. Avec le groupe GoVergers, on est en train de travailler sur un système qui entre autres a des institutions qui s'appellent points-relais. Qui sont des personnes ou des lieux dans le quartier qui sont toujours informés de ce qui se passe. Et une table quelque part où il y a des flyers et une liste de projets. C'est la variante la plus simple, mais le but est plutôt que c'est des personnes à qui, si on pose la question, mais tu sais, ma belle-mère vient et ne peut pas bien marcher, est-ce qu'il y a une manière de se déplacer ? On veut faire la fête des 18 ans de notre fils, est-ce qu'il y a un lieu où ça ne dérange pas ? Etc. Un lieu d'une personne qui est au courant de à qui s'adresser, elle ne doit pas tout savoir, mais savoir à qui s'adresser. Pour relayer l'information et en même temps relier dans les deux sens. Elle peut aussi être à l'écoute et savoir où sont les problèmes dans le quartier et après un apéro mensuel prévu pour voir s'il y a des points chauds, des choses à prévoir, c'est qqch que l'on développe. Et là, on a déjà un certain nombre de personnes, assez spécifiques, une jeune érythréenne qui a plus un accès à des gens érythréens. Une dame qui est plus des pays sud-américains qui connaît plus les gens qui parlent espagnol dans le quartier. Vraiment un lien un peu dans ce sens-là. On a une habitante voilée qui travaille au SEFAM (asso pour les femmes migrantes) qui, elle, a plus accès à ces gens-là. C'est pas le but de stigmatiser qui que ce soit, mais ça veut dire que l'on n'a pas une formule qui va pour tout le monde, d'avoir un accès très spécifique. Mais c'est là où ça devient intéressant. Car ceux qui de toutes façons ont une app sur le truc, qui peuvent chercher des informations, trouvera son information alors que ceux qui n'ont pas l'habitude...

V : Les limites induites par la plateforme se règlent en fait par le côté humain.

Uli Amos : Surtout parce que la plupart, nous les coopératives participatives, on fait peut-être un tiers du quartier et même chez nous, il n'y a pas tout le monde qui a l'habitude du participatif. Et donc de trouver une possibilité d'expliquer à des gens qui n'ont pas de notion du participatif ce n'est pas évident. Donc, il faut vraiment aller vers eux. Et être dans qqch d'homéopathique. On trouve qqn-là qui de nouveau va relayer plus loin, etc. À la fin, c'est par des petites actions que l'on peut amener les gens au bon endroit. Après, il ne faut pas avoir des illusions. On est un quartier avec 3500 habitants. On ne va jamais avoir autant de personnes qui participent. Mais aussi l'école a fait une démarche pour l'Escalade. Elle a mis beaucoup d'argent, les parents ont fait un stand de vin

chaud pour donner après les bénéfiques à l'école. On a eu 100 frs, mais ce n'est pas grave, c'était la première année, on apprenait comment il fallait faire. Des gens se sont engagés, on a discuté ; c'est des petits trucs comme ça. Maintenant, il y a des habitants propriétaires qui ont proposé de faire des fenêtres de l'Avent. Ça veut dire, il y a des maisons qui disent : tel jour je propose un apéro dehors à tout voisin qui passe. En tout une dizaine s'est annoncée. Il y a une fiche dans tous les immeubles qui dit tel jour tel endroit et on peut y passer boire qqch, manger des biscuits avec des gens que l'on n'avait pas rencontré avant. Et il y a peut-être 5-6 qui osent aller dans un bâtiment où ils ne sont jamais allés, mais en même temps, ils s'aperçoivent, certains, qu'ils vivent dans le même immeuble, alors qu'ils ne faisaient jamais plus que de se dire bonjour. Et c'est ces dynamiques-là qui sont très longues où on ne voit pas tout de suite les bénéfiques mais qui sont très importantes.

V : Les projets peuvent montrer que des habitants sont à la base de ça et que s'ils s'engagent, d'autres choses peuvent voir le jour. Ça crée de la motivation.

Uli Amos : Pour l'accès, par exemple, on sait qu'il y a le groupe poulailler et potager, mais on ne sait pas qui c'est. Lors de ces apéros, tu discutes avec les gens et te rends compte que celui-là fait partie de celui-là, etc... quand tu vas à une première réunion tu connais déjà une personne et à la fin tu découvres que le voisin est là aussi. Ces dynamiques-là dans un quartier nouveau, ça n'est pas évident. C'est là où il faut s'investir. C'est comme ça que les gens s'approprient le quartier. Il faut laisser le temps, il ne faut pas tout finir.

V : C'est un processus.

Uli Amos : Notre cher Nicolas Soulier, il parle toujours d'un deuxième chantier. Un premier qui met les bases et ensuite un deuxième où les habitants doivent se l'approprier pour faire un quartier comme ils veulent le vivre. Et ça, c'est maintenant le pas qu'il faut encore faire et qu'on est en train de faire. Je ne sais pas, par exemple là, ils ont fait une plantation sauvage, le Tibulle, pour le printemps car ils ne voulaient pas qu'il y ait que de la pelouse. Ils se sont retrouvés un samedi matin avec des centaines de tulipes qu'ils ont mises un peu partout et de faire des choses comme ça. OK, ça ne nous plaît pas, alors on réfléchit à améliorer. Ça peut être qqch de très coordonné.

V : Ephémère presque... Remerciements

11.3.3. Entretien – Assistante RMO coopérative de la CODHA Rosana Ulmi, 31 janvier 2020

V : Introduction, enregistrement, présentation

Madame Rosanna Ulmi : Je travaille à la CODHA en tant qu'assistante à la maîtrise d'ouvrage. C'est-à-dire que je seconde des représentants à la maîtrise d'ouvrage pour les aspects liés à la participation des futurs habitants, mais aussi dans le suivi de projets, organisation, voilà. On a des équipes avec des représentants à la MO, des officiels, et on est les interlocuteurs pour le montage global, financier et le pilotage global. Et je suis en quelques sortes le bras droit des responsables à la MO. Donc je suis l'assistante pour le projet de la CODHA aux Vergers depuis déjà la phase programmatique.

V : Par rapport aux Vergers, et aux immeubles, où en êtes-vous par rapport à l’emménagement, quel est votre planning ?

R : Alors, nous, on a eu planning de la part des architectes et comme quoi les immeubles pourraient être livrés en juin 2019. Et ça répondait au souhait de faire rentrer les nouveaux habitants dans leurs immeubles durant l’été ; car dans un immeuble neuf, il y a beaucoup de familles avec des enfants scolarisés et c’est souhaitable qu’ils puissent démarrer l’année scolaire directement là-bas. On a pu réaliser cela, mais des éléments défavorables, relatifs au fait que le chantier n’était pas terminé (dans son ensemble) posaient des problèmes. Et c’est une expérience un peu limite, même si on a déjà eu des expériences comme ça, où les immeubles qu’on nous livrait n’étaient pas tout à fait finis, le démarrage, rodage... maintenant ils sont habités. Vous savez que l’un des deux immeubles est en copropriété avec la coopérative Voisinage.

V : Oui, parfaitement. Par rapport à la démarche participative, à quelle étape en êtes-vous ? il y a eu une phase « amont » et maintenant ?

R : Oui, il y a toute une cohérence entre la phase de projet et après durant la vie de l’immeuble. Le fonctionnement participatif est plus intensifié, car il est continu, en fait. Pendant toute la phase de projet, expérience après expérience, on a établi une charte, les règles du jeu de la participation. Tout ça fait que les habitants sont très intégrés dans le processus du projet de manière cadrée. Mais il y a bcp de place pour que la participation s’intensifie dans les domaines où les habitants manifestent un souhait, ça peut être plus intense en fonction des aspects. On a conclu ce qu’on appelle le construire ensemble. On passe le flambeau aux habitants. Les partenaires, de là, c’est toujours une association d’habitants, là aussi pour avoir un fonctionnement démocratique, avec un comité élu par les habitants et permettant d’avoir différents interlocuteurs qui ne soient pas toujours ceux qui se manifestent le plus. Garantir ce fonctionnement démocratique est important et on s’en approche avec l’association comme partenaire. Après, l’association continue à être celle qui gère l’immeuble, une fois qu’il est habité. On est dans cette phase progressive où l’association devient de plus en plus indépendante par rapport à nous. Le comité prend les choses en main. C’est intéressant. Après il y a la gestion qui est vraiment faite par les habitants qui s’auto-organise, en commissions, groupes de travail. C’est le même organisme qui est notre partenaire qui gère tout ça, avec beaucoup de latitude.

V : Alors, dans la gouvernance globale, les processus de décision se font de manière horizontale, avec des groupes de travail, etc., et ils travaillent ensemble sous différents aspects de projets ?

R : Oui, cela se passe comme ça. Dans les grandes lignes, il y a un comité de pilotage (COPIL), qui jusqu’à maintenant est en charge des projets et c’est une cellule qui se réunit régulièrement avec les architectes et ingénieurs. Cette cellule décide au fur-et-à-mesure sur ce que qui peut être mis en jeu avec la participation. Réunir les documents qu’il faut avec les architectes pour qu’il y ait les supports nécessaires à intégrer les habitants et là, une des choses qu’on fait de particulier et structurant par rapport à d’autres associations, c’est le fil rouge. C’est-à-dire que des thématiques ressortent, le thème des communs, à savoir se projeter dans les locaux pour savoir quels usages on souhaite et quels aménagements il faut pour que l’usage soit possible. Après on a les aménagements intérieurs, axés sur la typologie des appartements, les questions de matériaux. Ce sont

des groupes constitués dès la phase amont du projet, dès le démarrage. Et le troisième groupe concerne les aménagements extérieurs. Ces trois groupes travaillent et grâce à des commissions (avec la CODHA et les architectes) font des propositions en plénière avec l'ensemble des futurs habitants. Par exemple, le groupe des locaux communs avait fait tout un travail sur les usages possibles qui fut présenté aux habitants sur comment investir et faire vivre ces locaux avec un programme choisi en plénière. Après, un élément important est primordial de faire tout ce travail en amont et de pouvoir, lors de la réalisation, le permettre (tous ces usages). On parle bien évidemment de budget et de planification technique, qui est importante. Du coup, après, il y aura une bibliothèque, une salle de fitness, des jardins d'hiver, une serre, une salle de jeux avec un mur de grimpe, une salle de yoga et une galerie de création. Beaucoup de choses. Tout ce travail des différents groupes se traduit dans des devis. Là, il faut faire un travail acrobatique, car quand tout cristallise, ça doit coïncider avec le moment où on juge les prix et on sait quelle marge on peut réinjecter dans ces aménagements. A ce moment-là, on fait des arbitrages avec les habitants pour savoir où ils veulent investir cet argent. Les prioriser, en faire sauter qqn uns au bénéfice d'autres. C'est vraiment au niveau macro. Energie, locaux et au niveau plus fin, avec les montants et ça, c'est assez compliqué, même si c'est un bel exercice. L'idée, c'est de tout pouvoir le faire dans un seul processus final, décisionnel pour que l'on ne doive pas décider (dans certaines phases de projet) entre un granit pour la cuisine et se payer le mur de grimpe. Certains moments, on se rend compte qu'on aurait dû prioriser d'autres éléments alors que la situation financière n'est pas encore claire. On voulait faire tout ça d'un seul coup. Ça permet de faire prendre une belle part aux habitants.

V : Vous jouez aussi ce rôle d'intermédiaires, notamment avec le budget, c'est vous qui avez le regard et faites les médiateurs pour pouvoir dire que c'est difficile, ce projet, pour le moment, si on fait ces choix-là ou... etc. ?

R : Oui alors, nous, dans le COPIL, on a un œil qui supervise les coûts, les architectes doivent faire ça dans le contrôle des coûts, avec une vision dynamique sur le contrôle des finances.

V : Est-ce qu'il y a des projets auxquels vous avez dû renoncer, à cause de contraintes extérieures, d'ordre financier ? Par rapport à Meyrin ?

R : Alors oui, le point assez sensible des aménagements extérieurs vient en articulation avec le projet de quartier. Même si c'est un projet pionnier, avant-gardiste, etc..., il y a quand même des choses avec lesquelles il a fallu composer, avec les acteurs en place et il y a des choses assez rigides.

V : Aussi dû à la diversité des acteurs et leurs intérêts aux Vergers ?

R : Voilà, je ne sais pas si vous en avez entendu parler. On a une copropriété sur ce que l'on appelle les dépendances. C'est que la CODHA a expérimenté ailleurs des DDP qui permettent une possibilité d'appropriation, des aménagements extérieurs, assez libres, entre les architectes et les habitants. Aux Vergers, ce qui se passe, c'est qu'il y a l'espace public, formellement, et tous les abords des bâtiments ; on les appelle les dépendances. Mais chaque propriétaire ou superficiaire ne peut se l'approprier comme il le veut, car tout est géré au niveau de l'ensemble des copropriétaires. Il y a une sorte de copropriété sur tous ces abords de l'écoquartier des Vergers. Il y a beaucoup d'inerties, de contraintes, et faire évoluer les choses n'est pas facile. Toute ces

dépendances ont été discutées et pensées entre les différents constructeurs dans le processus de mise en commun de tous les acteurs, mais une fois que le projet était fini, pour qu'on puisse faire ce que l'on veut au pied de nos immeubles, on doit passer par cette structure lourde ; on n'a plus la possibilité de pouvoir dire : je veux faire une balançoire, avec un square de jeux.

V : Ils doivent un peu justifier au comité ?

R : C'est une question financière qui est commune en termes d'investissements. Donc tout ça pour dire que les futurs habitants avaient très envie d'être parties prenantes pour les aménagements extérieurs, mais ça a été compliqué de vraiment faire courroie de transmission pour eux et faire en sorte que leurs vœux soient intégrés, mais on a quand même géré ça. La manière dont ces aménagements extérieurs se présentent est quand même pas mal par rapport à leurs souhaits.

V : Il y a un léger décalage entre leurs souhaits en amont et la réalisation.

R : Oui, des déceptions, des frustrations.

V : Vous avez des exemples ?

R : Les habitants par exemple voulaient pouvoir être consultés pour avoir le choix des essences de chaque arbre entre deux immeubles, mais ça n'a pas abouti. Ça dépend des mandataires qu'on a en face. Pour les architectes, ils avaient tellement de travail colossal à faire que consulter chaque fois tous les différents acteurs demande du temps et de l'énergie mais surtout de la disponibilité mentale et ça, il faut le reconnaître et le prendre en compte. Il y a la volonté souvent, mais c'est parfois difficile.

V : De la sensibilisation aussi.

R : C'est clair qu'il y a un travail à faire de sensibilisation avec les habitants car ils ont la tendance à croire que si on ne les écoute pas, c'est qu'on veut fermer le pouvoir, alors que parfois il y a de ça, des architectes (du contrôle), mais faut aussi arriver à structurer les choses, trouver des formules simples. Et ce n'est pas simple de trouver des formules simples. Avoir et partager des décisions.

V : Par rapport à ces décisions, est-ce que vous entretenez des bonnes relations avec les autres coopératives ? Des qui participent plus que d'autres

R : Non. Ça se passe assez bien. Après, chaque coopérative a son identité propre et sa population également, ça peut créer des décalages. Mais on est arrivé à faire des sacrés projets avec les autres notamment le fonds de qualité vie de quartier (budget participatif ?)

C'est très avant-gardiste, y avait des bonnes intentions, relatives à la qualité de vie, à l'animation. L'éducation, la santé, la mixité, l'inclusion, et des aspects plus créatifs, l'épanouissement, mais faut se donner les moyens pour avoir des porteurs de projets qui ne soient pas là dans un but premièrement commercial. Très vite, face à des contraintes de fond, le projet de Fablab, atelier participatif pour organiser des petits projets et meubles et plusieurs projets de ce type qui n'ont pas eu les capacités d'investir pour faire les projets. Et puis, heu ! il y a des

projets, là aussi, épine dorsale des interventions dans le quartier, liés à l'alimentation, relocalisation de l'alimentation, aspect ferme urbaine, et tout ça. La volonté d'avoir la SPP et les ateliers de transformation.

V : Pour que la chaîne soit complète et locale.

R : Exactement. Là aussi, il faut trouver un boucher ou laitier, un boulanger qui puisse de A à Z monter son atelier et sa boutique. Et un autre projet toujours lié à cette autonomie et cette synergie. Il y a les projets de l'auberge associative qui est le cœur convivial du quartier où on puisse manger, etc... en fait par des mécanismes financiers, toutes les coopératives se sont mis d'accord pour monter leur plan financier, avec économies, d'alimenter un fonds qui aide à mettre en place les initiatives. Donc ça c'est la force du participatif.

V : En quelques sorte, ils ont refusé d'avoir un certain montant pour « améliorer », faire quelque chose dans leur immeuble, pour pouvoir l'allouer au projet d'ensemble.

R : C'est une preuve de la collaboration, même si c'est laborieux, et c'était quelque chose à inventer en termes économique aussi. Ils jouent le jeu et ça porte ses fruits. Les projets aboutissent.

V : Par rapport au projet que vous faites, comment traitez-vous l'écologie ?

R : C'est un aspect primordial, c'est sûr, depuis déjà plusieurs années. La CODHA était portée par les questions énergétiques. La CODHA a construit le premier immeuble Minergie en ville de Genève (les Ouches, en 2004) ; depuis les ambitions sont devenues plus importantes, en plus de la question énergétique, on a ajouté le « ECO ». Pour viser systématiquement, le label Minergie-ECO. Faire attention à la provenance, la santé des matériaux. C'est un peu les deux grands volets. Que ça soit la production d'énergie, isolation, matériaux. Et pour l'instant, pour avoir une feuille de route et les subventions qui vont avec, on s'est toujours calés sur les labels Minergie et maintenant, on essaie de s'en émanciper. Ces labels sont importants, car on est tellement dans quelque chose de complexe, que pour que tout le monde joue le jeu, le label a un rôle contractuel. Il faut faire ça de manière très formelle, il ne faut pas s'égarer, car si on n'a pas le label on n'a pas de subventions à la clé. On ne peut pas se permettre de perdre de l'argent sur un projet tout court. On n'a pas assez de marge pour absorber des pertes. C'est une manière d'avoir des objectifs écologiques en tenant tout le monde par les labels. Mais ça amène des contraintes, des contrôles, et des choses colossales à fournir ; mais les objectifs sont toujours là. On a bcp développé le volet social du DD. Mais maintenant, on veut aller plus loin sur les questions bioclimatiques, etc.

V : C'est une volonté uniquement de la coopérative ou aussi des habitants ?

R : Je pense que c'est une volonté de la coopérative mais je pense qu'elle est relayée par les habitants, c'est clair.

V : Par rapport à ça, est-ce que vous avez fait des apprentissages significatifs dans d'autres projets qui vous ont permis de ne pas répéter les mêmes erreurs aux Vergers ?

R : Oui, au niveau de la participation ?

V : Oui, par exemple, ou sur d'autres aspects ?

R : Oui, il y a des enseignements importants ; un de ceux-ci c'est que pour pouvoir être le plus possible moteur et partie prenante en termes d'aspects décisionnels sur l'ensemble du quartier ; il faut le plus possible avoir un cadre de convention en amont qui définisse les règles du jeu entre acteurs afin d'avoir des garanties. D'essayer de vraiment définir dès le début des règles du jeu qui donnent bcp de latitude aux coopératives. Et puis un autre enseignement, pour pouvoir aboutir à des projets : cette question d'avoir la possibilité d'avoir une partie du plan financier dévolu à la qualité de vie. C'est venu après coup, on y est arrivé et maintenant on cherche à l'intégrer en amont pour les futurs projets. Il faut que ça soit inscrit, pour les autorités cantonales et ces quelques choses qui sont dans ces plans financiers. C'est du logement social, c'est du logement qui doit profiter à une certaine partie de la population qui a besoin de payer des loyers modérés mais aussi une partie qui permet d'investir dans la qualité de vie à grande échelle. Autre chose : on est en pleine réflexion par rapport à comment, disons, on est une coopérative sans but lucratif, avec sa manière de fonctionner. On construit avec des entreprises mises en concurrence avec lesquelles on conclut des contrats qui sont ultra-classiques, etc. ; on n'arrive pas nécessairement à construire comme on voudrait avec les conditions qu'on voudrait. Par exemple là, le retard de chantier vient du fait qu'on n'a pas à l'intérieur de la coopérative, suffisamment travaillé sur la confiance mutuelle, et les entreprises n'ont pas toujours ce rapport. Elles doivent s'assurer leur carnet de commandes ; après on ne sait pas tout aussi.

Ça fait que parfois les entreprises font faux bond en fin de chantier et c'est une réalité qui est parfois répétée. On essaye d'instaurer une manière différente de traiter avec les entreprises, que ça soit plus des partenaires.

V : C'est une question très intéressante, dans ce que vous faite, il y a constamment cette remise en question au-delà du projet en soi.

R : Le projet en soi se fait toujours dans la réalité telle qu'elle est. Chaque fois, même si on veut juste réaliser nos objectifs, on essaye de faire bouger les lignes autour. On est sorti du cadre de notre immeuble, être dynamiseurs du quartier, dans un processus de transformation, quoi.

V : Créer un réseau par exemple, comme le réseau d'entraide auquel vous essayer de participer.

R : Oui, ça existe déjà, ces échanges très fertiles, par rapport au support dont on a besoin, des formules qu'on crée en termes d'autopartage. De la gestion des immeubles de la part des habitants, on a créé une plateforme numérique, avec des accords mutuels, où l'habitant échange, et ça c'est en train d'être élaboré dans d'autres coopératives. On était un peu stressé, car on devait faire qqch qui devait répondre au premier grand ensemble, un besoin ici, à l'écoquartier. On devait aller plus vite que la dynamique participative interne, disons. Maintenant on va se raccrocher à ce travail de création de plateforme numérique, il y a des collaborations comme ça sur les savoir-faire et les manières de faire.

V : Très intéressant.

Par rapport à cette plateforme, est-ce que vous avez des retours des habitants, est-ce que ça fonctionne bien ?

R : Alors, la plateforme, qui est issue du travail collaboratif des coopératives, elle n'est pas encore opérationnelle et va être testée chez Voisinage. Mais la plateforme CODHA est utilisée aux Vergers et dans nos locaux (bureau) ;

elle fonctionne et elle est dans une phase test. On doit faire un bilan, mais il y a des critiques, il n'y a pas un vrai élément de chat, par exemple. Il n'y a pas de forum, quoi ! Tout est très structuré, mais on peut faire plein d'entrées, des annonces des problèmes ou des projets qu'on met en place. Pour l'instant, c'est qu'il n'y a pas la possibilité de faire des échanges à plusieurs. On va voir ce que ça amène par rapport à la nouvelle, qui émane de plusieurs coopératives.

V : Si on revient un peu sur les habitats, comment gérez-vous la sélection de vos habitants dans vos immeubles ?

R : Oui, je ne suis pas super au courant des autres, mais c'est quelque chose où ça nous différencie assez sérieusement par rapport à d'autres coopératives, comme Equilibre par exemple. On a vraiment une philosophie, qui peut évoluer, s'ajuster, mais la philosophie de front est très claire. La CODHA est vraiment ouverte à tout le monde, inclusive ; pour y rentrer il y a la cotisation de membre à payer annuellement, et après, pour l'attribution des logements, le seul critère est l'ancienneté d'adhésion à la coopérative.

V : Une file d'attente, au fond.

R : C'est le seul critère objectif qui montre une adhésion à la CODHA et à ce qu'elle est.

Il y a aucun critère par rapport au degré d'engagement, d'homologation, d'identité. La participation est stimulée dans la dynamique de projet. Mais elle est facultative. Il n'y a aucun préjudice. Personne ne va être recalé. C'est un choix de cycle de vie. Où on met le centre d'intérêt. Si qqn à vraiment envie d'habiter à la CODHA, mais pas de temps à consacrer, qui est plus dans ses cordes...

V : Ou il aura l'impression d'être plus impactant à son niveau ?

R : Ouais, voilà qui résonne plus chez ces gens-là, c'est une richesse d'avoir des différences, d'avoir des gens qui s'impliquent dans leur logement et d'autres qui mettent leur énergie ailleurs. Ça stimule à un autre niveau. Il y a aucune valorisation de la participation en termes objectifs, t'auras l'appartement mieux placé ou autre. (42 :36) La plupart d'entre nous on y croit très fort. Mais d'autres pensent qu'il y a trop de gens à la CODHA qui ne sont pas assez impliqués, le participatif pas assez représenté quantitativement.

Mais je crois fortement à la formule de la diversité.

V : Est-ce que vous avez repéré des types de profil de gens qui participent, ou... ?

R : Ouais, quand même, y a des profils qui se retrouvent, c'est sûr. On peut vite tomber dans la caricature.

Je pense que c'est un peu un constat, les gens qui participent, c'est qu'ils ont un intérêt assez palpable et du coup, c'est une participation de qualité. Ceux qui ne se sentent pas touchés, ce n'est pas grave, car leur participation ne serait pas très pertinente, ce n'est pas grave si tout le monde ne participe pas. Par exemple, il peut y avoir des gens qui participent car ils se sentent très concernés à tout ce qui a trait au logement, l'architecture, et très sensibles aux espaces, etc., et d'autres qui participent pour avoir un cadre plus collectif, plus solidaire. Et ceux qui prennent soin des espaces communs, pour avoir une belle dynamique de cohésion, d'autres qui rêvent vraiment de faire certaines activités dans leur immeuble et veulent les partager avec les

autres et donc ils s'impliquent. Et d'autres veulent pousser pour avoir et arriver à construire de manière vraiment durable et écologique possible. Donc y a plusieurs entrées comme ça. Et d'autres qui sont très importants, qui participent en termes de lanceurs d'alertes : si vous faite telle activité, il aura des nuisances. C'est leur manière à eux de participer. C'est notre rôle aussi à nous, la maîtrise d'ouvrage, de faire attention à la nuisance, quelque part ces rôles participent quand même. Dans la dynamique de l'immeuble, tous niveaux, type de participation est importante.

V : Parmi les professionnels de la coopérative, est-ce que vous habitez tous dans les différents projets que vous créez ?

R : Pas forcément, moi j'ai commencé à travailler à la CODHA en 2010, et j'étais déjà habitante et pratiquement la seule. Maintenant, on n'est pas très nombreux, mais quand même 4 sur 25 à loger à la CODHA.

V : Parmi ceux qui y habitent, vous participez aussi aux démarches ?

R : Oui, c'est ça qu'on trouve aussi intéressant, je ne le recherchais pas, mais j'y aspirais. C'est génial, je me suis impliquée d'abord en tant qu'habitante. Les collègues, qui travaillent ici et qui habitent, qui s'impliquent et d'autres, comme le coordinateur associatif, et lui, il habite à l'écoquartier Jonction. On a créé ce poste de coordinateur associatif, c'est des habitants, un, deux ou trois, qui est à 60%. On a à un certain moment reconnu que les habitants sont très contents de fonctionner de manière indépendante, sans passer par une régie et tout ça, à gérer de manière autonome, mais que c'est très prenant et que ça prenait trop de temps et d'énergie. Des choses, c'est mieux si c'est professionnalisé. Il y a des conflits d'intérêts, mais il y a des choses qu'il faut gérer de manière simplifiée. Pas vouloir être des bénévoles qui font tout. On a des coordinateurs qui ne sont pas des concierges mais ont la fonction d'être dans les rouages et faire de la communication, qui est un enjeu très important. L'information informelle passerait moins bien. Et donc, il n'y a pas de conflit à travailler et y vivre, mais faut faire attention à la casquette. On peut être sur-sollicité comme voie d'accès facile à la CODHA et c'est pas bien venu. Et aussi à l'inverse, une forme de méfiance des associations d'habitants, qu'ils veulent de l'autonomie. On peut avoir un rôle ambigu. Je travaillais à la CODHA et au comité de l'association d'habitants, ça peut être compliqué.

V : D'un point de vue général, entretenez-vous de bonne relation avec Meyrin ? Et avez-vous d'autres interactions avec d'autres organismes ? Par rapport aux Vergers ?

R : Les relations avec la Commune, on a créé un GMO, club des maitres d'ouvrage ou la Commune était partie prenante, elle a vraiment créé, impulsé un processus participatif radical, ils se sont vraiment mouillés. Pour l'agri urbaine ; mais ce qui nous laisse sur notre faim c'est ce dispositif pour faire un projet concerté et mettre en commun fonds et ressources pour mener à bien les projets. Et on se disait que la même structure devait être au niveau de la gouvernance du quartier. Comme ça se fait à Zurich, il y a des représentants des habitants et du constructeur pour que certains fonds soient alloués à certains projets, une dynamique de laboratoire perpétuelle. On n'est pas arrivé à aboutir à ça. La Commune de Meyrin n'a pas cautionné l'idée d'avoir toujours un collègue où sont représentés les habitants les responsables, où tout est représenté. Puisqu'elle a plutôt prôné

une participation de la part des habitants. C'est toujours ambigu, car les habitants, tout projet demande d'avoir de l'argent à disposition. S'ils s'organisent entre eux, et doivent demander à tous les propriétaires. Ça crée quelque chose d'un peu classique. C'est peu efficace et peu agile. On aurait bien aimé que la Commune soit aussi présente à un niveau plus avant-gardiste pour la gestion du quartier.

V : Pour poursuivre cette idée, est-ce que vous remarquez des différences entre Meyrin et d'autres communes ou vous avez vos différents projets ?

R : Le rôle de la Commune est fondamental, mais pour qualifier un peu, je pense que la Commune doit être visionnaire et elle l'a été dans le cas des Vergers dès les débuts.

V : Comme si la formule de l'habitat coopérative grandissait auprès des communes.

R : Oui, c'était un choix délibéré qui témoigne d'une volonté d'avoir des partenaires spécialistes de la dynamique collective. C'était un pari qu'ils ont fait. Même si le regret est que les coopératives devaient être incorporées encore plus en amont, avant le PLQ, car tout ça a dû se baser sur l'existence et a fait du mal avec des traits classiques, des mandataires, des constructeurs qui ont qualifié beaucoup le quartier. Ce n'est pas un PLQ qui avait un immense potentiel et qui est très heureux. On a dû faire avec, et on doit encore faire avec, donc ça c'est un regret de pas avoir été associés en amont. Tout ce terrain déclassé qui regarde le Jura, on aurait pu aller bcp plus loin en termes d'espaces publics et tout ça.

V : Remerciements

11.3.4. Entretien – Habitant Equilibre Laurent Serex, Coopérative de la Fève, 26 février 2020

V : introduction, enregistrement, présentation

L : Je m'appelle Laurent. J'ai rejoint Equilibre en 2014, 4 ans avant d'emménager ici, et ça fait deux ans qu'on est là. Donc, ça fait déjà un petit moment. Je suis brasseur dans la vie à Meyrin, dans une petite brasserie artisanale, à côté, la brasserie de La Pièce, c'est très pratique. Et en tant que brasseur, je suis fournisseur de la Fève et je suis comme membre participatif à la Fève. Sinon je suis membre de l'association des potagers. Je n'ai pas de rôle, mais j'ai accès à un petit potager dans le quartier. Sinon dans l'association des habitants, les Funambules (Equilibre), de prendre part aux assemblées mensuelles. Je fais partie du groupe gouvernance qui réfléchit à comment on gouverne et comment on prend des décisions. J'ai fait partie de la grosse commission, sur les toilettes sèches, je suis co-responsable de l'espace « poissons pantoufles », notre bar commun, et la commission bibliothèque et le ciné-club participatif, qui consiste à choisir des films à regarder et les regarder en mangeant du popcorn.

V : Par rapport à Equilibre, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier qui vous a poussé à rejoindre la coopérative Equilibre ?

L : Je crois que j'ai commencé à regarder, parce que l'on cherchait, avec ma compagne, à déménager, j'habitais avant en ville, et c'est une régie qui avait l'immeuble, je louais. Ce n'était pas affreux. Mais on voulait regarder

l'habitat en coopérative. Et puis j'ai un de mes amis qui m'a dit qu'à Meyrin, il y avait un projet qui allait se faire. Je crois qu'il était allé voir la présentation des premières maquettes, donc une première phase préparatoire.

V : C'était une présentation de la commune ?

L : Alors, est-ce que c'était à la commune ou déjà la coopérative qui montrait ça à de futurs habitants potentiels, je ne sais plus, ça remonte, maintenant. Et il m'avait dit que c'était la coopérative qui avait construit les immeubles à Cressy qui ont les toilettes sèches. Quand on cherchait ce logement un truc que je trouvais chouette avec les coopératives, c'était l'idée de sortir le logement de la spéculation et du marché et que l'on puisse vraiment y prendre part. Et je trouvais vraiment bien qu'il y ait un engagement écologique qui soit fort. Et je trouvais qu'avoir des toilettes sèches, c'était un peu l'engagement ultime. Et être d'accord de faire ça, ça montre que t'as vraiment envie de faire les choses bien. Et c'est ça qui nous a dirigé sur Equilibre. Comme il y avait ce projet à Meyrin et que j'ai toujours eu des attaches. Ma famille allait à l'église de Meyrin. J'habitais à Versoix, j'ai toujours eu des amis à Meyrin, mes grands-parents vivaient là. C'est pour ça aussi que j'y travaille, car j'ai fait ça avec un ami. Donc je me suis dit : allons voir ça !

V : OK, très bien, Est-ce que vous pouvez me décrire, au départ comment est né le projet de la Fève ?

L : Alors, je n'étais pas très au début. L'idée a vraiment pris forme, lors du forum participatif à Meyrin et où la question de l'alimentation est revenue de manière récurrente. Ce qui n'est pas étonnant. Et c'est comme ça que c'est parti. Le lancement de la Fève, je l'ai suivi de loin, car il y avait beaucoup de groupes de travail. Il n'y a qu'au moment qu'ils se sont vraiment lancés, quand ils ont ouvert, que je me suis dit : OK, je deviens membre.

V : OK, par rapport au projet, pouvez-vous me décrire quelles sont les prochaines étapes ?

L : Je pense que la Fève est à une étape qu'elle n'avait pas du tout prévu au début. De se retrouver dans un petit local.

V : La mini-Fève ?

L : Oui, parce qu'ils n'ont pas eu de local au début. Et avec la coopérative des Ailes, il y a eu des problèmes. C'est une situation qui n'a pas été réfléchi à la base. En l'occurrence, je ne pense pas que ce soit problématique d'avoir commencé petit. Ça permet de se roder avant de s'attaquer à plus grand. Là, c'est une espèce de demi-phase. On sait maintenant qu'il y a une étape intermédiaire, entre la Fève et la mini-Fève, car il y a le déménagement, qui est censé se faire cette année, si tout se passe bien. En général, c'est toujours repoussé, la moyenne Fève. Ça va être intéressant. Je ne sais pas après la moyenne-Fève, à quel horizon pourrait être la grande Fève, mais ça va être déjà très bien de passer à plus grand. Car, c'est un facteur limitant, actuellement, dans sa réussite et dans sa conquête du public, d'être limité en termes de place et donc de produits. Il y a plein de répercussions. Si tu vends, moins tu touches moins de gens, moins t'es visible. Tu peux peut-être moins discuter avec les fournisseurs sur les quantités, donc t'es moins compétitif que ce que tu pourrais. Et comme c'est extrêmement basé sur la participation, moins tu touches de gens, moins c'est enthousiasmant, moins t'as de force de travail. Ça plombe facilement.

V : OK, j'ai cru comprendre qu'il y avait une diversité importante d'acteurs différents, alors je me suis posé la question de comment vous avez fait pour réunir les différents acteurs ; un réseautage ?

L : Je n'ai pas du tout contribué à faire venir qui que ce soit, je n'ai pas du tout fait partie d'un groupe de travail de recherche d'acteurs, mais dans le groupe de base il y a Raeto, qui est paysan retraité officiellement, mais il a une ferme. Il était dans le groupe à la base, et c'est quelqu'un qui était très actif et militant dans le milieu agricole/bio/durable dans le canton. Par lui, il y a eu pas mal de contacts dans les fermes du canton. On a vu que ces dernières années dans le canton, il y a pas mal de jeunes qui ont repris des fermes, soit parce que c'est la famille et ils reprennent, soit par des fermes reprises en coopérative, comme la Touvière, qui a été reprise par un agrégat de petits producteurs, c'est une autre manière de s'organiser. C'est un monde paysan en mutation. Je pense que là, il y a eu pas mal de relais. Comme l'accent local était très mis en avant, donc aller voir les producteurs était très important. Après, il y a un peu ce statut de paysan participatif. Le grand avantage pour eux, c'est que la Fève leur commande leurs légumes avant même qu'ils soient produits. C'est de la production sous contrat, tu sais pourquoi t'es en train de produire. Et comme il y a des arrangements et l'idée est de faire le lien entre les clients et les paysans. L'idée est qu'ils puissent discuter. Par exemple, les paysans peuvent dire qu'ils ont beaucoup moins de salades que prévu, mais qu'ils ont beaucoup de radis, et ça c'est quelque chose que les clients de la Fève peuvent entendre, et apprécient aussi. Faut apprendre à manger ce qu'il y a et faire avec.

V : OK, très intéressant. Vous avez dit faire partie d'autres groupes de travail, alors est-ce que il n'y a pas des difficultés dans la motivation des membres, car s'ils se dispersent dans d'autres projets, un problème de charge de temps?

L : Alors, probablement, je ne sais pas si c'est la concurrence participative qui fait qu'il n'y a pas de membres, je suis sûr que non. A la Fève, il y a beaucoup de membres qui viennent de la coopérative Equilibre, dans le noyau dur, dans les gens très motivés. Equilibre c'est une coopérative qui est extrêmement participative, les gens donnent beaucoup de leur temps. C'est presque l'inverse, la coopérative où les gens sont le plus sollicités, c'est là que les gens prennent le plus de temps pour venir faire des activités. Je pense que c'est l'inverse, moins les gens sont habitués à participer, moins ils le font, mais c'est sûr que c'est fatiguant de tout faire, mais c'est encourageant.

V : Très instructif, justement par rapport aux personnes qui sont là, est-ce que beaucoup de personnes transitent par-là ?

L : Il y a pas mal de non-membres, je n'arriverais pas à te dire une proportion, je fais un shift le matin, qui est assez calme, mais on en voit régulièrement. C'est une des grandes questions que va devoir résoudre la ferme : est-ce qu'elle va être ouverte aux non-membres, ce qui n'était pas l'idée à la base, et comment valoriser le travail participatif, que tu sois membre ou non-membre, tu peux venir faire tes courses, et c'est pareil sur ton panier, sur ton ticket de caisse. C'est quoi l'avantage, à part le plaisir militant de faire fonctionner quelque chose comme ça, il faudra y réfléchir.

V : D'accord, dans la perspective de son agrandissement, le but est d'attirer le plus de monde de l'écoquartier et aussi au-delà ?

L : Alors oui, mais je ne sais pas à quel point au-delà. Il me semble que ça marche aussi avec la proximité. Faudrait voir avec les autres. Enfin le canton de Genève c'est quand même petit. Il y a le Nid au centre-ville, qui fait exactement ça, c'est la même idée. Tu trouves pas mal de marchés à la ferme, avec des producteurs, si tu veux vraiment faire du local, tu y arrives ; pas sur tous les produits, mais sur l'alimentaire, tu y arrives. C'est ça aussi le gros avantage de la Fève, ce n'est pas que de l'alimentaire, mais j'espère qu'il y a un plan pour ramener plus de monde. Mais rien que le fait que ça va grandir en taille, il y a un effet mécanique assez net.

V : Pour revenir aux ateliers de transformation, est-ce qu'ils sont tous aux alentours, est-ce que tout se fait dans un cercle ultra-local ? Ou suivant les produits, ça dépend ?

L : Il me semble que l'essentiel de l'alimentaire est très local. Après, pour les produits transformés, par exemple la viande, c'est tout le canton, je dirais, sauf quelques préparations, par exemple saucisses sèches, ou terrines, qui viennent de Sapalet.

V : A Rossinière, OK.

L : Les boulangeries, c'est celles d'à côté. L'idée de la moyenne-Fève, est aussi d'avoir dans le quartier des gens qui transforment : un boulanger, un boucher, une laiterie. Ils veulent être dans le même immeuble.

V : Le but après est d'éviter d'aller vers d'autres fournisseurs ?

L : Alors, je pense que tu continues d'y aller, parce que l'idée est d'avoir une large gamme, mais c'est au maximum pour proposer de la transformation locale.

V : OK, bien entendu. Pour passer au thème de la gouvernance et des processus de décision. Est-ce que vous arriveriez à me décrire le fonctionnement global de la Fève ?

L : Alors, absolument pas ; et je le trouve mais très opaque, pour être franc. Il y a, de ce que je comprends, car je ne suis pas super-membre, pas de membre décisionnel. Il y a différents niveaux. Il y a un comité de la coopérative, qui est composé de membres paysans participatifs, de membres historiques fondateurs, comme Benoît. Et est-ce que les employés sont au comité, ou est-ce que le comité est une entité supérieure ? C'est une très bonne question, je ne sais pas exactement. La coopérative emploie un gérant, une personne qui fait de la communication avec un pourcentage pour la gestion des membres, et en-dessous, il y a les membres qui viennent faire leur shift et le tout-venant. Mais comment sont prises les décisions exactement, il y a une assemblée générale par an. J'imagine qu'en comité c'est assez horizontal, oui.

V : D'accord, par rapport à la synergie des projets, est-ce que vous avez des exemples de liens que peut exercer la Fève avec d'autres éléments du quartier ?

L : Alors je sais qu'il y a tout un lien avec l'Auberge des Voisins du quartier, simplement pour servir d'intermédiaire pour tout ce qui est fournissable, nourriture et autres. On a un lien avec la coopérative, d'avoir

un économat approvisionné par la Fève. Comme ça, t'as pas besoin de faire 500m, tu peux prendre ton paquet de pâtes, si ça te chante. Et il y a les restaurant d'à côté qui, pour une partie, se fournissent à la Fève, il y a aussi, peut-être, l'école.

V : Je m'interroge aussi sur les liens qui peuvent s'exercer avec l'extérieur, est-ce que vous savez s'il y a eu des éléments de contraintes, institutionnelles, avec la commune, ou des difficultés quelconques ?

L : Je suis sûr qu'il y a eu des tas de tensions à régler. La commune était très pour, il y a eu beaucoup de soutien de sa part, c'est pour ça aussi que c'est possible d'avoir le projet de la Fève. De construire un bâtiment au milieu du quartier, car tous les terrains appartiennent à la commune, aucun immeuble qui est propriétaire de son terrain. Donc, ils sont d'accord de mettre à disposition et de modifier le plan de quartier. Donc, il y a quand même un sacré soutien politique de ce point de vue-là. Je sais que le fait que la Fève accepte que des non membres puissent venir faire leurs courses, alors que c'est en contradiction totale avec l'idée de base, qui est : tu deviens membre, pour faire les heures, ce qui permet de pas devoir trop se baser sur du travail salarial et garder des prix bas, et donc ça marche. La commune a poussé pour que ce soit ouvert à tous, tu soutiens politiquement un lien. Mais il y a certainement la peur que ça devienne un club privé.

V : Une certaine méfiance peut-être.

L : Ouais, ou ils se disent que c'est mieux que ça soit ouvert à tout le monde, ils ont assez peur que le quartier des Vergers devienne un ghetto vert et bobo. Ce qui est une crainte légitime. La Fève a clairement ouvert la vente aux non-membres sous pression de la commune. C'est un fait accompli et faut savoir ce qu'on en fait.

V : OK, intéressant. Pour rebondir sur un aspect plus économique, est-ce qu'il y a des difficultés de rentabilité, de cohérence des prix par rapport à la mini-Fève ?

L : En termes de chiffres, ça va, ils ont atteint les chiffres qu'ils voulaient, mais sinon je ne sais pas exactement.

V : OK. La moyenne-Fève a déjà des locaux ?

L : Oui, mais ils ne sont pas encore prêts.

V : Elle sera alors assez grande pour avoir la Fève en entier ?

L : Non, ils doublent la surface qu'il y a maintenant, et après ils vont encore doubler. Au début ils voyaient très grand, c'était un supermarché. Enfin, vous pouvez voir la Migros dans le quartier.

V : D'accord. Par rapport, maintenant, au « vivre-ensemble ». Est-ce que la mini-Fève dépasse, quelque peu, son rôle de magasin pour devenir un lieu de rencontre ?

L : A fond, c'est un des rares endroits, avec aussi les potagers, où je peux avoir une conversation avec des gens des autres immeubles ; car sinon, c'est clair qu'on est beaucoup entre coopératives ou entre immeubles, ce qui est naturel. C'est chouette, je choisis mon shift et je peux me retrouver avec quelqu'un d'un autre immeuble ou même pas du tout du quartier, qui peut être de totalement d'ailleurs. C'est sympa. Au long de la journée de voir défiler d'autre gens. C'est sociabilisant, ça te fait rencontrer d'autre gens.

V : C'est vraiment quelque chose de super. Si je comprends bien vous êtes membre et fournisseur ?

L : Alors oui, moi en tant que membre fournisseur, je suis considéré comme fournisseur participatif. En théorie, les fournisseurs participatifs sont censés, en tant qu'entreprises, d'aller faire leurs heures, de tenir la caisse, ranger le magasin, ou faire des dégustations, ou d'être présents sur des événements ; et il y a une contre-partie. La Fève vend tes produits avec une marge moindre, le produit est 25% plus attractif là-bas. Dans mon cas, je vends exclusivement de la bière.

V : Il y a plein de dynamiques qui se confrontent, je trouve ça très intéressant de pouvoir observer ça. J'ai encore trois petites questions de précision. Pour revenir au potager il y a plusieurs endroits où sont répartis les potagers, ce sont des parcelles réparties par immeuble ?

L : Alors non, pas tout à fait, c'est une association à part, le potager des Vergers, avec à la clé plusieurs endroit où des parcelles sont disponibles. Ils ont commencé tout au bout du quartier, car il s'est construit depuis le fond. Au fur et à mesure que le chantier avançait, que les espaces se sont dégagés, et qu'ils sont devenus disponibles, ils ont commencé à faire des potagers. Le mien est par exemple tout au fond. Quand t'es membre, tu peux demander d'avoir une parcelle individuelle entre 3 et 6m² mais aussi en groupe. Equilibre à une parcelle collective, ils sont en train d'en créer d'autres. Là on est 200 membres, quelque chose comme ça. Ça fait du monde. Et à terme, ils pensent que le quartier pourra accueillir jusqu'à 700 personnes. D'avoir fait ça, un peu à la suite du mouvement des Incroyables comestibles, où ils ont fait aussi à côté du stade de foot de Meyrin. Maintenant c'est les élections communales. Les verts et socialiste ont fait une proposition d'utiliser tous les espaces entre les immeubles de Meyrin pour faire des potagers. Le faire au maximum. Meyrin a de grands avantages, comme c'est une cité satellite, construite comme telle. C'est des grosses barres d'immeubles, avec beaucoup de distance et beaucoup d'espace vert, de pelouses, qui peuvent être facilement transformés en lieux de rencontre et de culture potagère. Ce n'est pas bête de faire ça. Pour rapprocher les gens et leur apprendre d'où vient la nourriture.

V : Les gens parlent aussi et se transmettent les informations, apprennent ensemble.

L : Exactement. Par exemple, ici, on a des jardiniers aguerris, qui te font des formations le samedi sur tel ou tel truc, en groupe.

V : OK. Pour revenir à la production « professionnelle », il y a des espaces dans l'écoquartier ?

L : Ouais, il y a des espaces de production juste en dessous de la Fève, il y a une bande coincée entre l'école. Et plusieurs endroits dans le quartier où ils vont produire. Ça veut dire que les produits frais, comme la salade, vendue à la fève, aura poussé à 100m. Ce qui est complètement fou. Pas beaucoup de magasins peuvent dire cela. Ce qui veut dire qu'en termes de fraîcheur, c'est optimal.

V : Dernière petite question par rapport à la Migros, est-ce que ça pose des problèmes à la Fève ?

L : Alors, à la base, ils n'ont pas réussi à avoir le local prévu dans le bâtiment de la coopérative des Ailes, et la Migros a ouvert à la place. En fait, ce n'est pas une mauvaise chose. L'assortiment à la Fève est relativement

restreint. Je pense que sur 80% de mes courses, ça suffit, mais je ne me dis pas, il n'y a pas ce qu'il faut, quand tu vas à un endroit tu vas à un endroit, donc, en fait, de te dire : ils n'ont pas ça, mais il y aura à la Migros d'à côté. C'est bien, tu n'hésites pas, tu prends tout ce que tu peux à la Fève, puis tu marches 50m et t'as le peu qui te manquait. Au final, je ne pense pas que c'est une mauvaise chose que la Migros soit à côté. Il ne me semble pas que la Migros soit noire de monde et tire une foule incroyable.

V : J'ai pu lire beaucoup d'articles à ce sujet, avec la pétition et les « coup de gueules ».

L : Ouais, Disons que la coopérative des Ailes qui est une vieille coopérative, qui avait demandé des garanties de fonds, que la Fève n'a pas réussi à réunir à temps. Ils avaient demandé des garanties de fonds énormes, presque affolantes. Je ne serais pas étonné qu'ils se soient dit : Ah ! Tiens ! On va demander ça comme garantie, on va pouvoir les virer, car on ne le sent pas trop. Je comprends qu'ils ne l'aient pas trop senti. Si je suis une régie, et que j'entends que l'on eut faire un magasin local où il n'y a pas d'employés mais où c'est les clients qui bossent, et bien, je serais inquiet aussi.

V : Peut-être que c'était un problème de communication.

L : Oui, c'est difficile de vendre un projet comme celui-là, et de réussir à susciter l'enthousiasme des gens à qui tu vas payer ton loyer. Pour eux, ils ont des locaux commerciaux en bas, et il faut qu'ils soient loués et que ceux qui le louent payent leur loyer. Juste que les charges du local commercial soient payées. T'as le choix entre quelque chose de très expérimental où tu ne sais pas comment ça va tourner dans 6 mois et la Migros. Voilà, si t'as pas envie d'être militant, ce n'est pas étonnant de prendre la Migros. Quelque part, ça a été un très bon coup de pub pour la Fève. Il n'y a jamais eu autant d'articles de journaux qu'à ce moment-là. Ça leur a permis de récolter beaucoup d'argent et de soutien. Parce qu'il y a eu un moment où ce n'était pas sûr que ça marche et que l'on puisse y être. Il y a eu un moment où il n'y avait pas de plan B. Ils avaient envisagé 700m² et personne ne s'attendait à se retrouver dans 80 m², en comptant le stockage. Du coup, il y a eu un grand moment de flottement. Mais ils ont pu récupérer une sacrée somme, pas assez pour ce que la coopérative des Ailes demandait. Mais ça donnait des moyens pour envisager autre chose. C'est ce qu'ils ont fait. Ils ont pu apprendre gentiment et monter en puissance. Ce n'est pas plus mal, d'autant que ça a débouché sur construire un bâtiment parfaitement adapté à ce que tu veux faire.

V : Le fait de partir de petit pour viser de plus en plus grand leur a profité.

L : Complètement, tu dois gérer des gens qui n'ont jamais tenu une caisse. Au début, c'est difficile, si tu pars directement avec 700m². C'est un mal pour un bien, et ça participe à la réussite de la Fève.

V : Remerciements.

11.3.5. Entretien – Habitant Voisinage Raeto Cadotsch, Projet global d'alimentation, 30 avril 2020.

V : introduction, enregistrement, présentation

V : Je crois comprendre que vous êtes agriculteur et retraité, à ce sujet comment est-ce que vous vous définiriez ?

R : Comme vous l'avez dit, c'est très bien. Effectivement j'étais agriculteur mais je n'ai pas de ferme à moi. La ferme a été reprise par un ancien apprenti. J'ai travaillé toute ma vie dans une agriculture contractuelle. Je n'ai jamais vendu ni sur les marchés ni dans des magasins ou les grandes surfaces. Toujours dans des structures de palier. Et là, justement dans ce quartier, ça poursuit cette évolution, de faire un contrat alimentaire entre un quartier et l'agriculture en général. Le palier est alors un peu plus politique, disons plus urbanistique qu'un contrat individuel, entre une famille et un paysan. Les contrats que l'on veut mettre en place sont des contrats entre un quartier et des paysans.

V : Quand avez-vous rejoint Voisinage, et qu'est-ce qui vous a poussé à vivre dans une coopérative d'habitants associative ? (écologie, participation, etc...)

R : C'est le principe même d'utiliser l'espace de façon intelligente et de ne pas se mettre dans des villes à la campagne. Je n'ai pas eu la possibilité d'avoir une ferme. Je n'ai pas eu la chance de devenir propriétaire terrien, et la coopérative est un bon compromis. Finalement je suis d'origine urbaine et pour mes vieux jours, cela me va très bien, d'être dans un quartier, pas où chacun se protège mais dans un environnement où les gens ont plutôt envie de s'entraider et de collaborer.

V : Très bien, et finalement une dernière question d'introduction. Quelles sont les différentes activités auxquelles vous participez ?

R : Je participe à toutes les coopératives qui sont concernées par le projet alimentaire. Alors, il y a la coopérative du supermarché participatif paysan, il y a la coopérative de la ferme des Vergers. C'est la ferme qui s'occupe de tous les espaces extérieurs aux Vergers. Et puis, je suis membre de la coopérative des ateliers de transformation, à savoir, la laiterie, la fromagerie, la boulangerie et l'atelier « légume » qui va préparer la 4^{ème} dame pour les restaurants et les restaurants scolaire, qui va laver les légumes. Voilà, ça ce sont les coopératives qui ensemble créent le projet alimentaire du quartier des Vergers.

V : D'accord, en ce qui concerne la coopérative de la ferme des Vergers, j'aurai été intéressé de comprendre comment est né le projet et comme le réseau d'acteur s'est-il créé ?

R : Alors, le projet de la ferme est une partie de notre projet alimentaire. Le tout est né parce que l'on est venu dans le quartier et que les coopératives d'habitation s'intéressaient au sujet de l'alimentation. L'alimentation aujourd'hui est responsable de 28% des empreintes de CO₂, donc c'est un facteur très important, et plus important que l'isolation des maisons, les voitures, enfin le transport. C'est pour ça que dans les premières réunions du quartier en 2014, nous, on a amené un peu ce sujet qui était de dire que cela ne va pas de faire un quartier écologique sans discuter alimentation.

C'est partie comme un virus, car les coopératives d'habitation étaient très ouvertes à cette question et de là est né le projet du supermarché. Finalement, à l'époque Migros et Coop ne voulaient pas venir dans le quartier, car c'était trop petit. On a proposé à la commune de faire, nous, ce supermarché et la commune a accepté. C'est comme ça que c'est né. La ferme est venue après coup. On s'est dit, bon, « si on vient dans le quartier, il y a toutes les surfaces entre les immeubles où y avait la possibilité de faire quelque chose ». Et aussi dans tous les

ateliers proposés par la commune (ateliers participatifs), le jardinage et les arbres fruitiers était un sujet très demandé. Alors est né le projet de la coopérative de la ferme des Vergers et qui propose de cultiver un demi-hectare en légume dans le quartier et de s'occuper de tous les espaces entre les immeubles. Finalement c'était un long va-et-vient. Heureusement que ça a marché, car la commune a mutualisé tous les terrains entre les immeubles, les promoteurs étaient d'accord, et de chercher un mandataire pour leur entretien. Et dans le concours pour cet entretien, il avait des notions agricoles, comme de produire des légumes pour le supermarché et de faire le lien avec les paysans qui nourrissent le quartier. Notre projet a gagné le concours et la commune a accepté de faire un test, qu'on a réussi. Ça s'est très bien passé, et maintenant c'est une coopérative qui est en train de se créer. On a pour le moment la moitié de la surface du terrain, car on doit attendre que le quartier soit fini. Il y a toujours les aménagistes qui sont là et qui finissent les plantations. On est là juste pour l'entretien. On a aussi obtenu, enfin pas la ferme, ni les coopératives des Vergers, mais tous les MO du quartier. C'est un peu spécial, ils se sont vu régulièrement pour discuter de tout ce qui concerne l'aménagement. Là on a obtenu que les arbres et sapins soient en partie remplacés par des arbres fruitiers.

V : C'est plus sympa, effectivement. Par rapport à ce que vous venez de dire, dans la ferme des Vergers, vous avez différentes missions.

R : Oui, notre coopérative est composée de paysagistes et de paysans qui sont dans la coopérative y compris avec des fermes à l'extérieur et qui viennent une fois par mois faire quelque chose dans le quartier et puis, qui produisent pour le supermarché. Ils ont mutualisé leur production de légumes avec celle de la ferme des Vergers. On a donc trois producteurs à l'extérieur et le demi-hectare dans le quartier. Les quatre producteurs se sont coordonnés pour approvisionner le magasin du quartier. Ils travaillent donc en réseau. Ils ont un « plan culture » en commun. Ce qui est exceptionnel, en agriculture, on n'a jamais vu ça, que des paysans se mettent sur un plan « culture » collectif pour approvisionner un quartier. On est en train de tester ça. La ferme, ici, fait partie de ces producteurs.

V : C'est super intéressant. Pour revenir à vos missions, j'ai vu que vous en aviez un « plus » pédagogique.

R : Oui, on a une troisième mission pédagogique. On a des gens plus universitaires, qui sont là aussi pour faire l'animation et on a tous les jardins qui sont des jardins citoyens qui normalement sont animés par la ferme des Vergers et les écoles qui vont commencer cette année à faire des jardins d'école dans le quartier. Malheureusement c'est un peu freiné par le corona. Où la ferme fait de la pédagogie. Et après il y a un projet de la ferme d'avoir des animaux dans le quartier.

V : ce sont donc les prochaines étapes de la coopérative de la ferme.

R : Oui, on aura des poules, des animaux dans le quartier qui seront entretenus en grande partie par les paysans. Ce sont des petits, enfin pas des grosses productions. On aura à peu près 100 poules pondeuses et puis 3-4 moutons qui vont brouter et si possible des cochons, mais ça s'est repoussé car il faut trouver l'endroit où mettre l'étable et que les déchets compostables du quartier puissent nourrir les cochons.

V : Est-ce qu'il y a d'autres projets pour la ferme ?

R : Alors de façon plus générale, de créer des liens avec les paysans, ça nous tient beaucoup à cœur d'organiser des visites et de démarrer ces maraîchages, tout ça se monte doucement, car on n'a pas tous les terrains. On s'organise pour l'entretien, également. Par exemple, de ramasser tous les mégots des gens, car il y en a beaucoup, on aimerait voir si on ne peut pas faire une animation, pour que ça diminue un peu. Pour un quartier écolo, c'est un peu dur.

V : Je vois tout à fait, l'aspect sensibilisation est très important dans vos activités.

R : Oui, très.

V : D'accord. Par rapport aux espaces extérieurs, est-ce qu'il y a des particularités à y faire de la production maraîchère ?

R : Non, à long terme, on aimerait faire de la culture attelée, mais là aussi on a un problème d'espace pour les ânes, parce que pour le moment on a les espaces pour travailler mais pas pour les stationner quand ils ne travaillent pas, et pas non plus pour leur fourrage. Tout ça est en évolution. Mais l'idée, c'est un double rôle, un peu, de quand même montrer que le maraîchage qui produit des légumes pour que les gens mangent, ce n'est pas le même travail que la plantation de légumes dans leur petit jardin. Et que les gens se rendent compte qu'ici, si on a une poule pour le plaisir au milieu du quartier, ce n'est pas la même chose que si on doit produire des œufs entre 60-80cts pièces. Ce ne sont pas les mêmes conditions. Les gens, ils oublient ça, comme il n'y a plus aucun lien entre la production et les assiettes. La coupure est faite entre la société et l'agriculture. Les gens, s'ils voient une poule, ils font le lien, mais ce n'est pas comme ça. Il y a des poules « d'amateurs » dans le quartier, on en a dix, c'est magnifique. Mais, ce n'est pas la même chose que d'avoir des conditions de production où l'on doit tenir compte d'une certaine économie. Car sinon les gens n'achètent pas les produits. Par exemple, les œufs de l'association de quartier coûtent 5 frs. Si je compte le boulot qu'ils font, on arrive à 5-10 frs. Il faut comprendre le lien avec la terre et également avec la pression du marché. Si on impose au paysan de faire de poulailler qui produisent des œufs à 60 cts et qu'on a les mêmes conditions que les amateurs et bien ça ne joue pas. C'est important que ce lien se fasse. C'est le rôle de la ville, le rôle du quartier de faire le lien avec la production. La vraie production ce n'est pas le jardin de plaisance. C'est là où on produit les aliments qui viennent après sur le marchés, à un prix arrêté. Ce lien-là doit être fait, car sinon notre agriculture meurt.

V : C'est pour ça que la conscientisation, la sensibilisation va ensemble dans votre démarche.

R : Oui, la ferme des Vergers est là pour faire ce lien, et jusqu'au bout, pas seulement avoir 100m2 de jardin et d'avoir le temps qu'on veut pour le cultiver. C'est très bien, c'est sympa, mais ça ne donne pas le vrai lien qu'on impose au paysan, si on leur demande de produire des salades à 50 cts. Si on leur demande de faire des salades à 50 cts, il faut accepter une certaine organisation et une pression sur la rentabilité du travail. Voilà, c'est le but du projet global alimentaire du quartier.

V : Ce lien donne un réel avantage à votre projet.

R : Sur la conscience que les gens acceptent un certain prix, une saisonnalité, un lien quand ils pensent climat, social, n'importe quoi, que ça a un lien avec ce qu'ils achètent. S'ils vont faire leurs courses en France voisine, et

qu'ils votent n'importe quoi, à un moment donné, il faut faire le lien entre les choses. Voilà, nous, on essaye de faire ce lien, et le magasin est là pour ça. Pour que les gens viennent acheter dans le magasin, qu'ils discutent des prix et que l'on évolue ensemble pour avoir une vue sur la production de demain. Mais ce sont des solutions pas individuelles, il faut les prendre de manière réfléchie et ensemble. Chaque décision a une conséquence. On peut baisser les prix, mais ça a une conséquence. Ce n'est pas innocent. Voilà, alors cette conscience, on aimerait la développer avec des gens qui sont des coopératives, avec les oreilles très ouvertes, y compris à l'écologie, mais il manque un grand chemin culturel vers les paysans. Ils ne connaissent pas la production.

V : C'est aussi résolu par la participation dans le quartier.

R : Oui voilà, on ne leur demande pas de venir gratter le sol, c'est très bien s'ils font du jardin, mais de développer une conscience qui va un peu plus loin. Le but de la production dans le quartier est simple, c'est d'avoir une production professionnelle.

V : Très locale, également.

R : C'est ça, les gens peuvent voir qu'on fait des lignes plus longues, c'est plus rationnel comme production et qu'on fait différemment d'une production qu'ils font dans leur jardin.

V : Est-ce que les gens viennent vous voir ?

R : Faut bien comprendre que la ferme fait le lien avec la production agricole et le magasin, simplement montrer ça, l'idée n'est pas que les habitants du quartier viennent planter des salades. Mais on cherche la proximité. On ne veut pas produire tous les aliments dans le quartier. On n'a qu'un demi-hectare, ce n'est pas grand du tout. On ne fait pas une agriculture urbaine qui nourrit le quartier. Elle existe, mais ce n'est qu'un tout petit bout. Ça va plus loin, le but est de faire le lien avec les gens qui produisent de la nourriture pour le quartier. On a besoin d'au moins 20 hectares pour nourrir l'ensemble du quartier, ils sont donc à l'extérieur. Il y a un côté pédagogique et un côté réel d'ancrer ce réseau. Dans le magasin, on n'a pas seulement les produits d'ici, mais aussi des produits de partout, les produits des fermes qui sont en priorité dans le magasin.

V : OK, par rapport aux autres projets liés à l'alimentation, comment le circuit fonctionne ?

R : Et bien, l'auberge n'existe pas encore, à cause du corona, mais elle est prête et le but est qu'ils s'approvisionnent dans le magasin du quartier. Sinon qu'il y ait des échanges, ce sont les membres coopératives qui sont habitants du quartier. Et puis, c'est ça le lien, les gens participent dans les différentes coopératives. Le magasin, c'est pareil, les gens du quartier sont les premiers à être dans le magasin. On a actuellement 250 membres et on doit être le double pour tourner. Le magasin est tellement petit qu'on va devoir déménager pour accueillir les 500 membres.

V : Le bâtiment est prêt ?

R : Disons, on a aménagé dans un bâtiment déjà construit, où sera une partie du magasin, qui sera complété par une construction extérieure. On a demandé l'autorisation de construire. La commune a donné le feu vert, on attend maintenant l'autorisation du canton. C'est un fonds qui s'appelle le fonds de vie quartier qui finance tous

ces travaux. Enfin, les constructions, les coopératives et ateliers de transformation, le magasin plus les constructions supplémentaires, l'auberge et la salle de concert, tout ça est financé par ce fonds. Il a été créé en collaboration avec les maîtres d'ouvrage du quartier, en tous cas les coopératives participatives, et la fondation de Meyrin qui ont participé à la création d'un fonds mis à disposition pour aménager ces locaux. C'est 4 millions qui ont été pris sur les gains qu'on a eus par la baisse du taux d'intérêts des constructions du quartier. Comme l'argent est extrêmement bon marché, les différents maîtres d'ouvrage, on a eu des fonds qui n'ont pas utilisé les intérêts, n'étaient pas budgétés, et puis avec ce fonds, on aménage tout ça.

V : C'est une mécanique très nouvelle.

R : Oui, c'est la première fois que l'on peut faire cela, que le canton a donné le feu vert. Normalement ces fonds auraient dû rester dans les banques des différents MO, Logiquement, ça devrait baisser le loyer, mais vu qu'on a construit relativement bon marché pour Genève, ils ont décidé de faire un fonds pour la vie du quartier. On espère que ça va faire exemple pour d'autres quartiers. Si on veut de l'animation dans le quartier et pas que des médecins et des avocats il faut offrir des lieux bon marché. La CODHA et Voisinage étaient les gros moteurs de cette politique, de faire en sorte de mettre à disposition des ateliers bon marché. Cette politique est très respectée dans le quartier, de mettre à disposition des ateliers crus, pas aménagés et qui ont pu être bien moins chers que des ateliers en ville.

V : OK, c'est génial.

Une question, maintenant un peu différente. Par rapport à la CODHA et Voisinage, en termes de participation, et dû au fait qu'un des bâtiments de la CODHA est jumelé avec celui de Voisinage, est-ce que c'est la même association d'habitants ? Quelle est cette participation inter-coopérative ?

R : Non, pas tout à fait. C'est deux associations, on a gardé notre indépendance avec Voisinage et on collabore très fort avec eux. Les comités se voient très régulièrement et on a mutualisé tous les espaces communs. On en a énormément, pour 200 logements, je crois que c'est positif pour tout le monde. Souvent ils sont utilisés pour un type d'activité, et s'il n'y a pas assez de monde pour les utiliser, ils sont alors souvent vides. Ici, ils risquent d'être plus utilisés et de faire plus d'activités différentes. Tout ça, ce n'est pas fait, car tous les travaux ont été stoppés. Ils ne sont pas encore mis à disposition, contrairement aux appartements.

V : Dans une situation ordinaire, est-ce qu'il y a des groupes de travaux entre les deux coopératives ?

R : Oui, pour presque pour toutes les activités, il y a des groupes de travail entre les deux coopératives, mais avec un comité indépendant pour chacune de coopérative. Les GT sont mixtes mais les coopératives ont chacune leur identité propre.

V : Les deux parties sont-elles ouvertes ?

R : C'est deux bâtiments, et nous, Voisinage, on a un bâtiment avec 60 appartements, (73% de ce bâtiment sont à voisinage et 27 % à la CODHA), donc la CODHA a 127 % avec son autre bâtiment. On a eu le même constructeur, le même architecte, tout était commun.

V : Par rapport à cette mise en commun, est-ce que des contraintes ou des difficultés sont apparues dans la participation ?

R : Disons, c'est plus des contraintes de taille. En soi, dans la construction, la participation reste très limitée. Parce que le choix des matériaux, le choix de toute ces commissions et discussions, finalement, on a très peu de choix. Je trouve que c'est plus une histoire qui vient de la construction, avec des pressions une fois que c'est fini, qui font que c'est toujours le prix qui gagne. Tout ce qui passe à l'eau durant la construction, tout ce que l'on peut décider, c'est vraiment des détails, mais ça ne veut pas dire que cela ne vaut pas la peine de discuter avec les habitants durant toute la construction, mais que la marge de manœuvre est très petite. C'est aussi que les gens ne sont pas informés, les architectes n'ont pas appris à communiquer. Comment les coûts sont construits, c'est très compliqué. J'ai l'impression que c'était très aléatoire. Les bâtiments étaient dessinés par des architectes, ingénieurs et équipes techniques de chaque coopérative et les habitants sont venus une fois que c'était fini.

V : Il y a eu des discussions en amont, mais plus sous la forme de concertation.

R : Oui, c'était plus une information sur ce qui allait se passer que des conséquences directes pour les architectes.

V : D'accord, maintenant, d'un point de vue plus général, par rapport aux autres projets d'alimentation est-ce qu'il y a eu des problèmes ou des contraintes ?

R : Eh bien, la difficulté était de communiquer sur ce que l'on voulait faire. Le projet alimentaire n'est toujours pas connu, les gens ont de la peine à réfléchir plus loin que où acheter mes aliments et c'est quoi le prix. C'est compliqué de réfléchir plus à fond, mais ça va prendre son temps ; on espère que les gens comprennent à long terme ce que l'on voulait faire. Pour l'instant, les projets que l'on veut faire ne sont pas très connus, ce qui est réalisé et pourquoi on veut le faire. Tout ça c'est un peu dans les tiroirs, car ils n'étaient pas prévus au départ de la construction, tout est venu après. Il fallait convaincre la commune, les maitres d'ouvrage, convaincre tout le monde pour mettre à disposition les terrains, l'argent. Après il fallait créer ces fonds, et tout ça a été fait par de petites commissions. Ce n'est jamais fait par un grand public, parce que l'on ne savait pas si on allait faire qqch. Il ne faut pas faire du bruit avant que l'on sache si c'est possible ou pas. Finalement, tout s'est réalisé comme on avait envie que cela se fasse, et maintenant comme toujours, c'est un peu à l'envers, il faut convaincre les gens. On s'est imaginé que c'était la volonté des gens de faire ça, mais ce ne sont pas les gens qui ont décidé, mais c'est souvent comme ça dans les coopératives.

V : Il y a des porteurs de projets.

R : Exactement, c'est les porteurs de projets qui, après, ont dû convaincre les gens qu'en fait, c'est utile si on peut participer. C'est tous des projets participatifs, tout est ouvert, on peut rentrer dans les comités quand on veut.

V : C'est super que ces projets soient nés de motivations des habitants.

R : C'est très encourageant et positif. Mais très long et pas du tout fini. On n'est pas au bout, d'ici un an, on verra beaucoup mieux ce que cela donne.

V : Finalement, est-ce que la commune vous a aidé, est-ce que son rôle est important ?

R : C'était primordial dans la construction de ce quartier. Déjà la volonté de la commune de faire quelques choses qui est vivant et participatif. La commune a mis beaucoup de moyens pour organiser des débats très larges depuis 6 ans (2014). La rencontre entre le monde des coopératives d'habitation et les coopératives agricoles, le milieu agricole, était possible grâce à la commune. Sans l'effort de la commune de faire un quartier vivant et agricole, ces deux milieux ne se seraient pas rencontrés. Et c'est cette rencontre qui a donné l'idée de faire un projet plus large que des projets de panier que l'on connaît, mais vraiment un projet urbain. Un projet urbanistique qui réfléchit et nourrit les gens pour de vrai. Ce n'est pas l'histoire de où l'on peut produire trois salades, mais disons des fois l'agriculture urbaine, elle réfléchit comme ça, elle prend l'agriculture en main et fait trois salades dans un coin et dit : c'est ça le maraichage ! Pour nous le but était de mettre ces deux mondes en contact pour qu'ils réfléchissent ensemble sur leur condition de vie et comment il faut faire si on veut que les paysans, ils existent encore demain. Qu'est-ce qu'ils ont besoin ? Comment on organise que leur production corresponde à ce que les gens veulent manger ? Quelles sont les saisons ? Etc. C'est ce lien là qu'on espère construire, et sans la commune, ça n'aurait pas été possible. Encore aujourd'hui, on travaille beaucoup ensemble. La commune a élu des conseils administratifs qui défendent un changement profond dans les cuisines scolaires et aimerait vraiment que toute la commune, elle mange la nourriture qui sort d'une agriculture de proximité, si possible bio. On travaille avec eux sur les futurs cuisines scolaires et voir comment mettre tout le monde autour d'une table et trouver des solutions qui conviennent à tous. Mais ça prend beaucoup de temps et on verra si c'est réalisable. Sans la commune il n'y aurait pas eu le quartier, mais sans la société civile non plus. Je trouve qu'elle a bien écouté la commune, et la commune, la société civile. Ça a donné une ouverture surprenante et pleine d'espoir.

V : C'est un partenariat génial ! Finalement, une dernière question conclusive, même si vous y avez quelque peu déjà répondu. Comment voyez-vous le futur du quartier ?

R : On aimerait bien que dans les nouveaux quartiers, ils comment à réfléchir pareillement et sur le fond. Nous, notre système n'est pas fait pour être plus grand que le quartier ; on se limite au concept. On n'essaye de ne pas recréer ce que la COOP a fait il y a 60 ou 100 ans, mais de créer un système qui se reproduit à une taille limitée. Mais il faut quand même un minimum de taille, l'idéal c'est 1000-2000 personnes qui s'organisent avec la production. On espère obtenir ça à long terme dans le quartier.

V : Remerciements

11.3.6. Entretien – Habitant CODHA, Stefan Despotovic, GT « GoVergers », 4 Mai 2020

V : Introduction, enregistrement, présentation

S : Je vais essayer d'être relativement succinct, car c'est tout un cheminement. Je commence par le plus simple. Je m'appelle Stefan. Je suis économiste de formation et après mes études j'ai commencé à faire du *risk-management* dans des entreprises, dans une boîte d'*asset-management* et maintenant dans une banque. Entre les deux, j'ai essayé de faire un revirement dans l'enseignement mais ils n'ont pas voulu accepter mes diplômes pour enseigner les mathématiques. Du coup, ça a été compliqué. J'ai fait une année de remplacements, qui m'a

énormément appris. Et c'est durant cette année-là, qu'en amont, j'ai commencé à me poser des questions sur ma place, et qu'est-ce que je faisais dans ma vie.

V : De façon générale, d'accord.

S : Oui, toutes les illusions et fantasmes que peuvent avoir les jeunes. Je n'étais pas plus intelligent qu'un autre, alors je suis allé droit dedans. Durant mes trois années dans la boîte *d'asset-management*, j'ai commencé à me poser de plus en plus de questions. J'ai ensuite donné ma démission et j'ai commencé à intégrer de plus en plus d'associations. J'ai découvert la CODHA, et puis du coup, on s'est mis en liste d'attente, comme un premier pas vers une vie un peu plus communautaire. Ce que j'en attendais au début, c'était un peu plus de sens, un peu plus d'humain. J'étais dans un appartement à Champel, avec un immeuble où je connaissais une seule autre personne. Despotovic, ce n'est pas très suisse. Quand je vivais avec mes parents aux Eaux-vives, on connaissait tous l'immeuble. C'était différent et ça me plaisait de moins en moins cette idée de recherche de biens matériels. On a essayé de changer tout ça avec ma femme qui, elle, est logopédiste de formation. On a trouvé la CODHA, à ce moment-là, et de fil en aiguille, ça c'est bien passé, car maintenant j'habite aux Vergers. Comme j'avais pas mal de temps à ce moment-là, en tant qu'enseignant, je me suis pas mal engagé dans quelques associations, dont cette création, une sorte de trait d'union entre le GMO des Vergers et ce que ça va devenir. On est un peu la matrice de ce que ça va devenir. On a eu comme mission de réfléchir au poste de GMO au sein des Vergers.

V : D'accord, si je comprends bien, vous parlez maintenant du groupe de travail « GoVergers ». De ce fait, comment est né le GT ?

S : Alors, GoVergers est né de cette envie de faire vivre le GMO par la suite, de faire un poste GMO car en fait, apparemment, ce groupe des MO a acquis au fil des années un certain « pouvoir », avec des énormes guillemets. C'est peut-être un peu résumé, au sein du quartier, en ayant certains accès privilégiés avec la commune, avec les propriétaires terriens et les différentes associations sur place. Et ils voulaient, du coup, nous léguer ça pour qu'une fois que ces maîtres d'ouvrage se retireraient du chantier, quand il n'y aura plus rien à construire, que l'on récupère quelque chose. Et on nous a demandé de réinventer une forme de gouvernance. C'était la tâche principale, au départ. Il nous a fallu un an et demi pour définir ce que signifie la gouvernance au sein des Vergers, rien que ça. Ce n'était pas une mince affaire, rien que de comprendre quelle était notre mission ; et voilà on a commencé à réfléchir là-dessus. Ça fait bientôt deux ans qu'on existe sur cette question de gouvernance du quartier.

V : Très bien, la prochaine question porte sur le fonctionnement du groupe de travail. Quel est son but, et qui fait partie de ce groupe et enfin est-ce que toutes les coopératives sont représentées dans GoVergers ?

S : Ok, toutes les coopératives ne sont pas toutes représentées dans GoVergers, au sens où on l'entend traditionnellement, à savoir une personne physique qui représente une personne morale. Ce n'était pas le but. Le but au départ était de trouver des gens motivés qui pouvaient réfléchir là-dessus. Ce n'était pas de trouver des gens de chaque association, des gens de chaque coopérative d'habitation, voire même de chaque PPE. On n'était pas du tout dans cette idée-là, mais on était plus dans l'idée d'un groupe de réflexion. Ce groupe de

réflexion, il s'avère qu'il est multigénérationnel et qu'il touche toutes les classes sociales, entre disons une autre personne et moi, on pourrait se qualifier de économiste / « bureaucratiste », et d'autres carrément à fond dans le social. On a des retraités, des étudiants, on a vraiment une palette très large, avec des gens très actifs, des gens à 50%, des hommes, des femmes. On est vraiment très bien représentés à ce niveau-là. Je pense que c'est ça qui fait notre force, car les idées qui sont données par les uns, pouvant être naïvement bonnes, car ils pensent que voilà, elles pourraient dans le contexte qu'ils connaissent et considèrent pertinent ; les autres les ajustent par rapport à leur propre vécu, et c'est la raison pour laquelle ça a pris tant de temps, et on risque de donner une bonne réponse à notre mission. Maintenant de dire que l'on a réussi à trouver une personne de chaque association, alors non, car on réfléchit au sens du quartier. A aucun moment, on s'est placé, on est venu là-bas avec la casquette d'où l'on vient. Avec la mission de trouver la meilleure façon que ce que peut être GoVergers et de comment on sent la gouvernance là-dedans, sans venir dire qu'il faut que ça soit une association qui ressemble à la mienne, ou il faut que mon association ait une place à l'intérieur. On est passé outre ça, ça nous a pris du temps, on a construit et déconstruit toutes nos idées beaucoup de fois. On est arrivé à une réponse qui serait, en fait, de chercher quelque chose d'extrêmement plat, c'est-à-dire sans hiérarchie au sein de GoVergers et que GoVergers lui-même ne soit pas à un niveau hiérarchique supérieur vis-à-vis des autres associations. Parce que le but de GoVergers n'est pas de gérer, c'est pour cette raison que ça nous a pris du temps pour définir le GT, pas de gérer ni de faire un grand plan. On n'est pas plus intelligents que les autres, et les gens qui vont y faire partie activement, car toutes les personnes des Vergers seront incluses implicitement dans le GT. Mais les personnes qui décident d'être actives en son sein ne vont pas avoir de laisser-passer pour donner plus d'idées : « Oui, mais moi je sais faire ceci, alors j'ai le droit à ça ». On essaie de tout aplatir pour en réalité être uniquement un trait d'union entre les associations. A l'intérieur du groupe lui-même, on est 12-13 inscrits et on a décidé rapidement de fermer l'entrée à de nouveaux venus dans le GT, car on était assez disciplinés et suffisamment nombreux de séance en séance. On n'était, je dirais, jamais en dessous de 7 à participer à une séance et évidemment jusqu'à la totalité des membres, toujours avec un PV et un respect du temps de parole les uns par rapport aux autres. Tout était très bien fait, car on avait la chance d'avoir une coordinatrice qui prend le PV, qui nous fait l'ordre du jour de fois en fois, qui est validé bien évidemment. On s'écrit des mails, on en discute. Si on a encore des sujets, elle est très professionnelle et arrive toujours à agencer les choses pour qu'on arrive plus ou moins à parler de tout. Et évidemment, on n'a jamais réussi à terminer une séance à l'heure, on a toujours dépassé, d'une heure, deux heures. D'un côté c'est passionnant et très intéressant la façon dont on a réfléchi, vraiment tout le monde est à fond là-dedans. Et c'était très rare que des gens en aient *ras-la-casquette*. J'ai besoin de finir cette séance, etc. On apprend beaucoup de ce genre d'expérience sur les différentes façons de faire. Il n'y a pas de hiérarchie à l'intérieur.

V : D'accord, pour revenir sur un aspect que vous avez plus ou moins approché, il me semble, est-ce que vous avez un processus décisionnel particulier ?

S : Je dirais qu'il est presque à chaque fois à l'unanimité, car les décisions réelles qu'on a prises, disons les décisions opérationnelles, qui vont avoir des conséquences sur une production de quelque chose ; elles ont

toujours été faites avec bon sens. « Il nous faudrait ça, qui propose quoi ? ». Il y a tout le melting-pot, on trouve la meilleure idée, on l'affine, et finalement l'idée vient de tout le monde.

V : Ça favorise l'intelligence collective. Vous avez votre propre mode de décision.

S : Clairement, c'est collectif. Pour moi, c'était quelque chose de complètement nouveau, je ne sais pas si ça se rapproche d'un terme exact, ou si c'est réfléchi comme tel. On a m'a parlé d'holocratie. Je pense qu'on est sur cette idée-là. S'il fallait par exemple voter, on est tous à l'unanimité, il n'y a jamais eu un point où quelqu'un nous dit être parfaitement contre ça et on le fait quand même. On était arrivé à un moment donné, pour réfléchir sur le poste GoVergers ; de nouveau le poste GoVergers est une étape intermédiaire entre le GMO et quelque chose.

V : Vous êtes complètement en cours de définition, quelque part ?

S : Exactement, la définition de la mission qu'aura ce quelque chose et de la façon dont fonctionne ce quelque chose. Nous, en tant que groupe de travail, on s'est posés la question à quoi va ressembler ce quelque chose et une des idées était d'en faire une association hyper classique avec président, secrétaire, etc. Enfin, tout le truc classique. Et ce n'est pas que ça ne nous allait pas, mais je crois que parmi toutes les personnes qui étaient sur place, ça avait un mauvais goût dans la bouche ; mais finalement on n'avait rien d'autre sous la main. On s'est dit : « Bon, bah ! OK, quoi ! On va partir là-dessus, avec une votation : qui sera président, etc. » Mais ça nous parlait pas du tout, à tous. Pour ma part, déjà, car je ne connaissais pas très bien ce modèle associatif. Et, en plus, je voyais là-dedans, vraiment une concentration de pouvoir pour certaines personnes, ce qui ne nous allait pas du tout, venant des firmes. De nouveau, la résultante sera un trait d'union entre les associations, même les acteurs - on ne les appelle pas « associations » -. Car un acteur peut être également un simple habitant ne faisant partie de rien. Il a quand même le droit d'exister dans le quartier, on lui donnera tout autant d'importance qu'une association, donc il n'y a pas vraiment de raison, enfin c'est la philosophie de la chose. Du coup, j'avais envie de faire une proposition différente, j'ai dit que cela m'allait, que je n'avais aucune idée de comment fonctionne autre chose mais voilà ce que je voulais bien voir. J'ai réfléchi longuement et j'ai décrit comment je voyais la chose. Et dans l'explication, on m'a vraiment dit : « ça, c'est bon, ça joue, ça pas ». Petit à petit, on a commencé à reconstruire, déconstruire cette idée. La finalité qui va sans doute être ce que va être GoVergers, et bien, ce n'est pas mon idée, c'est vraiment l'idée commune. On s'est rendu compte qu'il fallait faire des cercles. Et l'un de ces cercles va sans doute être une association, car il faut exister. Notamment pour avoir un compte. Le but de ce cercle-là sera de tenir les comptes et d'assouvir le besoin des autres cercles, mais pas la finalité en tant que telle des besoins du quartier. Ce ne sera pas un trésorier qui va dire : « Ah ouais, moi, j'ai une autre politique par rapport à l'ancien, on va faire ci, on va faire ça ». L'idée est de vraiment se démunir de tout pouvoir qu'il est possible d'accumuler.

V : D'être très horizontal.

S : Voilà, que toutes les personnes qui se retrouvent à l'intérieur se retrouvent démunies d'un pouvoir décisionnel au niveau du quartier. Après, on va avoir certaine forme de pouvoir au sein de la structure bien évidemment. Comme : « Qui amène les feuilles ? Qui prend le PV ? Qui maintient le site internet ? » Et ainsi de suite. Mais pas

au sens de : « Tiens, j'aime bien ce projet, on va le financer, je n'aime pas celui-là, on ne va pas le financer ». Ça ne sera absolument pas ça, au poste GoVergers. On sera là pour récolter ces idées, aider à la structuration de ces idées, les exposer, en faire une promotion et que les gens du quartier s'impliquent, à dire : « Ouais, cette idée est bonne, faisons-la, je me reconnais ou pas là-dedans, et ainsi de suite ». Tous, en tant qu'association, en tant qu'habitant, en tant que PPE, en tant que propriétaire terrien, en tant que n'importe quel acteur, pourra venir et dire : « ça me va et ça ne me va pas ». Après, le suffrage universel fera que certains projets vont exister et que d'autres pas, évidemment en fonction du budget qu'on aura. Si on a un budget illimité, c'est génial, on pourra faire tous les projets, si on ne l'a pas, on va devoir restreindre. Mais ça, c'est une des missions qu'on va donner à GoVergers.

V : Est-ce que vous aurez également d'autres activités, ou d'autres cercles ?

S : Alors, après l'autre activité, ou mission de GoVergers, sera de recenser l'intégralité des acteurs non-physiques, donc pas un annuaire téléphonique des personnes du quartier. Mais bel et bien le nom de chaque association ou structure, quelle que soit la personne de contact, un numéro de téléphone au mieux, potentiellement un email. Du coup, d'être capables, très rapidement, de réorienter des personnes qui ont des besoins ou des propositions. On a fait plein de scénarios. Mais, par exemple, une personne qui dirait : « Tiens, moi, ce qui m'intéresse est de jouer aux échecs. Est-ce que l'on a une association de joueurs d'échec ? On a ça, ils nous ont donné quoi comme info ? Juste une personne de contact (évidemment d'accord de recevoir des appels). Vous pouvez contacter alors le club d'échecs des Vergers ». « Tiens, moi je suis très intéressé par la biodiversité ». On va regarder sur ce thème, on a les potagers, mais également la pépinière, voilà, les 4 ou 5 associations, celle-ci nous a donné des horaires, voilà les horaires et ainsi de suite ». On pourra alors informer les gens qui viennent de l'extérieur ou de l'intérieur et aussi entre eux. D'un seul coup, on a une petite association qui dit : « Bah ! Tiens, nous on a très envie de faire un méga brunch au centre des Vergers, ça nous dirait bien de le faire à ce moment. OK, c'est quoi ton budget, quelle sont les autres structures prêtes à aider ? ». Sachant qu'une des structures, assez indirectement, car elle est à l'extérieure de GoVergers, serait la commune. « Est-ce que la commune est d'accord, peut-être pas de financer mais de prêter des bancs, des tables, des bâches, qu'on pourrait mettre en place, ou alors, sinon, voir quand elles pourraient être disponibles ». Avoir un contact direct avec la commune, sans avoir à passer par : « Oui bonjour, j'aimerais bien faire tel truc ; à qui je dois m'adresser ? Et avoir 35 appels à faire ». On aura déjà des accès, pas privilégiés mais en quelque sorte pertinents pour chaque acteur, chaque projet.

V : Vous serez en quelques sortes reconnus par la commune en tant que GoVergers pour fédérer les idées, vous aurez déjà un accès ?

S : On aura un accès aux idées et aux personnes. Par contre, je ne pense pas que l'on va fédérer les idées, ce n'est pas le but du poste Govergers, parce que ce n'est pas le trait d'union qui fait le mot. Les idées seront là, il y a de très grandes guidelines, on va dire. Les grandes guidelines, par exemple l'écologie ou en tout cas le durable. Enfin le durable dans le sens écologique. Mais si on a par exemple une proposition de faire un karting au milieu des bâtiments du quartier, et de fermer quelques chemins et tout ça. Peut-être que du coup, même au sein du poste GoVergers, que ça ne correspond pas à l'idée qu'on a de ces habitations et du quartier. Il y aurait un premier

filtre, relativement light. Alors que si d'autres personnes disent qu'il aimerait faire une course, une sorte de grand marathon ou juste un 5 km jeunesse, « est-ce qu'il y aurait moyen de faire qqch ? », on pourrait plus le prendre en compte. Les deux auraient le même impact opérationnel, mais un aura une portée plus « polluante » et l'autre beaucoup moins. A ce niveau-là, on sera quelque peu une limite ; mais de là à dire comme quoi on va fédérer, que GoVergers porte les idéaux de telle ou telle association... si GoVergers parle, alors toutes les associations parlent... ce n'est absolument pas le cas. Et on cherche à détruire une potentielle possibilité que ça le devienne.

V : Ok, vous parlez de l'écologie, est-ce que vous avez des principes, des objectifs, des cadres ou des valeurs dans le groupe GoVergers?

S : On a une sorte de fil rouge très fin en fait. On a gardé quelques idéaux, quelques grandes idées au niveau de l'écologie, du solidaire, du durable dans un sens large. On aura une association qui s'occupera de ça, même dans le conflit entre habitants, ou acteurs, essayer d'avoir des médiateurs professionnels si possible, ou à la retraite, et qui ont déjà fait ça. Essayer si possible d'améliorer l'entente entre les habitants. Je dis les habitants mais c'est vraiment des acteurs. Juste essayer d'avoir des gens qui ont amélioré ces relations et qu'elles deviennent dans ce sens-là durables. Pour une bonne entente de part et d'autre.

V : OK, très bien ; par rapport aux idées qui viennent dans le groupe, est-ce que vous devez en quelque sorte en prioriser certaines pour que la séance avance, comment faites-vous avec la diversité de points de vue ? Est-ce qu'il y a une structure ?

S : Je vous avoue, que pour ces questions, c'est notre coordinatrice qui gère ça, elle est phénoménale pour ça. Elle arrive vraiment à nous donner des deadlines, du temps, une demi-heure pour ci, une heure pour ça, elle-même a beaucoup d'expérience, donc elle arrive facilement à anticiper les gros sujets, bien qu'au final il s'est avéré que ce projet a été beaucoup plus fastidieux et compliqué par rapport à ce qu'elle avait imaginé à la base. Comme quoi, on va souvent traverser tout notre agenda. Maintenant, est-ce que sur certains points on va passer autant de temps qu'il aurait fallu, ça on se rendra bien compte. Par exemple sur les questions opérationnelles du poste GoVergers, on est passé vite en se disant que l'on a eu des informations comme quoi on aurait un certain budget, puis c'est pris pour acquis. Ce qui ne l'était pas. Au final, on a pris beaucoup de temps à trouver du financement pour ce que l'on pensait être OK. C'était un conditionnel, le temps du verbe pour le budget. On s'est retrouvé freiné vers la fin. Ça nous a pas mal démotivé. Mais on s'est dit d'ailleurs, notre raison d'être n'est pas uniquement pour la création de projets qui ont besoin d'un financement. On peut être là pour des projets qui n'ont pas besoin de financement, on peut évidemment faire tout le reste et garder l'information de tous les acteurs et faire un site pour donner ces informations. Si par exemple une association donne un concert, on serait un point de média qui pourrait transmettre l'information via une plateforme et voilà. On est encore au stade des idées, mais c'est ce qui a été retenu, comme quoi, on va mettre en avant les projets qui, en soi, n'ont même pas besoin de nous, mais ont besoin de dire : « OK, on existe, on est là ». Qu'on puisse être une plateforme, un canal de recherche d'informations.

V : D'accord, pour rebondir sur la communication, est-ce que vous communiquez sur l'avancée de votre groupe de travail, est-ce que vous faites des points pour les habitants ? Enfin, est-ce que vous communiquez déjà sur processus ?

S : Alors, s'il n'y avait pas eu le COVID, j'aurais pu vous dire que l'on est très bien et que l'on a déjà communiqué. Maintenant il y a eu le COVID. Il y a eu une cristallisation de nos idées, fin d'années 2019. On a commencé à mettre en place la partie opérationnelle, fin 2019 – début 2020. On a déjà, au niveau des acteurs (pour bien comprendre, comment on va contacter et être contacté), une question de « point-relais ». Les point-relais sont en fait la façon dont on va réussir également à donner des informations. Par exemple chaque point-relais aura l'intégralité de ces informations (téléphone, adresse, etc.) qui sera disponible sur le site et que toutes les personnes sont d'accord d'être dessus. D'habitude, les gens sont assez friands de la publicité gratuite, donc ça ne devrait pas poser trop de problème. Ils vont pouvoir récolter les informations. Si par exemple vous allez dans un point-relais, vous pouvez poser des questions, et s'ils n'ont pas les réponses, ces questions vont parvenir à ces différents cercles de réflexion et du coup, on essaiera de trouver une réponse appropriée, de relancer sur les point-relais et d'ajuster l'information sur le site web. Pour qu'elle puisse servir au plus de monde possible en gardant à jour une FAQ, quelque chose comme ça. Pour l'instant on a réussi à créer une partie de cette structure. Enfin, réfléchi sur une partie de cette structure et c'était essentiel de démarrer en février, en fait, avec la première base de données de ces informations. La première communication officielle à tous les acteurs qui pourraient se sentir concernés sera les points-relais. Sachant qu'on a quand même communiqué dessus. Il y a un certain nombre qui se sont inscrits pour venir. Par la suite, expliquer quel sera leur rôle, comment fonctionnera GoVergers et qui serait prêt à venir dans ces cercles. Du coup créer ce poste GoVergers, commencer une sorte d'embryon de phase finale, qui nous prendra encore beaucoup de travail, car c'est là qu'apparaissent les vraies questions opérationnelles. Finalement, comment on communique à l'intérieur ? Pour quelles raisons tu fais partie de ce cercle et pas de celui-là ? Pleins de raisons qui nous ont échappé sans doute et qui commenceront à arriver, là.

V : Une fois que vous aurez une définition précise de votre cahier des charges, vous allez vous ouvrir sur le reste des habitants ?

S : Oui, dès qu'on a en fait une empreinte, c'est-à-dire dès que l'embryon existe, on va faire rentrer autant de monde que nécessaire. On va y mettre des limites peut-être de nombre maximum de membres.

V : Pour que le groupe reste fonctionnel, évidemment.

S : Exactement, il faudra définir quand il y aura « décision », s'il y a moins d'un certain nombre de personnes ou si la séance n'est pas finalement annulée, repoussée, combien de fois on peut le faire, on doit quoi à qui, etc. C'est quand même important pour essayer d'avancer. De savoir quelles informations sont nécessaires à quel cercle pour que cela fonctionne. Ça va commencer à devenir une sorte de petite cellule, avec des parties qui travaillent indépendamment, mais en accord pour pouvoir aboutir à un site internet à jour, à des informations pour les point-relais propres et compréhensibles pour tous. A des inscriptions de nouveaux projets, soit événementiels, et autres, également beaucoup plus larges. On a voulu intégrer ça dans GoVergers, enfin ce poste

GoVergers. On se pose la question si ce ne serait pas plus pertinent de donner ça à des acteurs. Par exemple sur l'inclusion du plus grand nombre de non-francophones. Est-ce que l'on ne pourrait pas avoir une personne qui parle deux langues ? Le français par exemple et une langue dont les personnes ont besoin. Et que cette personne puisse communiquer pour ces personnes-là. Essayer d'inclure autant que possible ces communautés, enfin pas vraiment des communautés, mais des personnes qui ont du mal avec le français. De devenir vraiment de plus en plus actives dans la vie de l'écoquartier. Sans que ça soit grâce à GoVergers mais grâce aux habitants. Que c'est eux-mêmes qui, nous ne on serait que l'étincelle à chaque niveau, entre guillemets, enfin même pas l'étincelle, mais finalement l'idée de l'étincelle. Les personnes seraient là : « Ah bah ! Tiens, ça m'intéresse, je suis prêt à faire ci, prêt à donner 15 minutes là, 30 minutes ici, 3h là ». C'est peut-être utopiste, la manière dont on est en train d'imaginer la chose. Mais au vu de l'implication des gens dans le quartier comme je le vois, et je dirais que c'est tout à fait envisageable. Ça aura une forme peut être pas du tout comme nous l'avons inventé. Ce qui est fort dans la façon dont on est en train de créer le poste GoVergers c'est sa modularité. Rien de ce que l'on est en train de faire doit rester figé, fixe à jamais. Ces différents cercles vont être cela au départ, vont être différents dans deux ans, complètement repensés dans dix ans par rapport à ce que l'on avait imaginé. C'est pour cette raison qu'on a voulu séparer toute la question « sous » de ces cercles pour ne pas avoir de question comme : « le budget, c'est moi, je gère le truc ». Non, il n'y a pas de pouvoir là-dedans. On essaye vraiment de casser ça le plus possible. C'est très dur, car on n'est pas habitués à réfléchir de cette façon-là. Même quand on propose des idées, celles-ci sont souvent de façons sous-entendues faites « pour bien plaire à ses supérieurs » ou « non, ça sera moi le supérieur » pour tel ou tel truc. C'est assez difficile de casser le truc en essayant de réfléchir de façon plate.

V : D'accord, très intéressant. Vous allez essayer d'être en quelque sorte le nœud des interactions de du quartier ?

S : On a envie d'être au départ, le « démarreur » de tout ça. Je vous parlais d'échecs, si je veux faire mon tournoi, je vais regarder sur le site web govergers.ch : « Ah ! Tiens ! Il y a une association d'échecs senior dans le quartier ou peut-être dans le quartier voisin. On va créer un truc très bien, on va faire un tournoi entre nos deux associations ». A quel moment on est entré dans tout ça. Aucun, pourtant c'est un peu grâce à ce trait d'union que ça a existé, mais on ne va pas venir vers chaque association pour leur demander quels sont les projets pour l'année à venir ; on va les noter et si vous faites autre chose, faut venir nous le dire pour avoir un œil sur tout ce que vous faites. Ce n'est pas du tout le but. S'il y a un problème, une friction dans la communication, dans la mise en place dans les besoins, on peut huiler tout ça. Si c'est suffisamment huilé, et que les gens savent utiliser cette huile, et bien, parfait, c'est le but.

V : Comme un moyen pour favoriser la participation en soi.

S : Le but est que j'ai une idée, mais je ne sais pas quoi en faire. Et bien, GoVergers sera un début de réponse pour savoir ce qui peut être fait, de combien j'ai besoin, quel formulaire je dois remplir, c'est-à-dire combien tu budgétises ton projet, la fourchette basse et haute. Qu'est-ce que tu fais avec cette fourchette basse et haute ? Comment est-ce que ça s'articule avec les habitants, plein de questions comme ça. Nous on sera là : « Très bien, voilà, on prend ce que t'as dit, on réajuste avec la personne en modifiant quelques tournures de phrases, peut-

être, et on l'affiche sur le site web ou sur les points-relais ». Et les gens se diront : « Eh ! Tiens ! Ce projet a l'air très intéressant, vas-y, *pousse vers* ou je ne sais pas quoi ». Puis : « Jour de votation », on ne sait pas du tout à quoi précisément ça va ressembler, si ce sera informatique ou votation à main levée, ou encore en venant déposer quelque chose dans une urne. On n'en sait rien. Il faut vraiment que l'on réfléchisse beaucoup là-dessus et on ne sait pas comment ça va être tourné. J'ai beaucoup réfléchi sur la question et je suis arrivé à une conclusion personnelle, que j'ai présentée et qui a été très bien accueillie, mais c'est toujours pas définitif. L'idée est d'essayer de faire une forme de *Condorcet*. La forme « votation par Condorcet » : tout le monde doit donner son ordre de préférence de certains projets et on va essayer de prendre ceux qui maximisent ce que l'on appelle en économie « l'utilité globale ». Ce ne sera pas forcément le projet qui a été le plus grand de nombre de fois en tant que premier projet mais peut-être celui qui a toujours été deuxième ou troisième ; mais comme il a toujours été deuxième ou troisième, il va alors faire consensus entre tout le monde. Par ce que tout le monde sera content de le voir, par rapport à ceux qui ont voté certains projets en tant que numéro un et ces mêmes projets, par d'autres, numéro 25. Du coup, ceux qui ont voté en numéro 25, pour quelle raison devraient-ils voir ce projet se réaliser, alors que finalement ils ne sont pas, très peu, mais juste suffisamment peu pour ne pas être supérieurs à la moyenne et que du coup, c'est ce projet là qu'on leur impose. Cette façon de penser, la méthode Condorcet était, je trouvais, la meilleure approche pour faire le choix des projets et cette façon-là pour donner dans l'ordre de préférence tous les projets qui ont besoin d'un budget. On regardera quel projet arrive numéro 1, 2, 3, quel budget on a. On arrive à faire le numéro 1, oui OK, le numéro 2, non. Est-ce qu'on le repousse à l'année prochaine ou est-ce que l'on prend la fourchette basse de ce projet ? « Le numéro trois, on a plus de sous, OK, on pourra faire que deux projets cette année ». On va faire ça en toute transparence et montrer explicitement comment chaque projet a été pris en compte ou pas. Pour donner l'envie au prochain de venir voir quel projet a été retenu, pourquoi ils ont fait ça, « Tiens ! C'est marrant, leur façon de voter ». On va écrire un pavé-et-demi j'imagine pour dire pourquoi on va faire cette méthode-là, si tant est qu'on la fait. Mais juste pour que les personnes se rendent compte que c'est intéressant et voilà. Si quelqu'un d'autre vient et dit : « Moi, mon projet, c'est pour qu'on change la façon de voter ». S'il y a suffisamment de monde pour être d'accord et bien on changera la façon de voter. A aucun niveau, on a envie de bloquer.

V : Vous essayez d'être vraiment le plus ouvert possible ?

S : Ouais, ça prend énormément de temps de faire quelque chose, sachant qu'on doit lui donner la possibilité d'être déconstruit. Ce n'est pas forcément évident, car on a souvent envie d'avoir un point d'attache en disant : « Ça, OK, au moins ça reste là ». « Y a toujours un président ». Pour dire n'importe quoi, ce président, il gère quoi ? S'il y a tout qui peut être détruit, le président il gère tout, alors tu concentres le pouvoir et ce n'est pas bien ça. S'il n'y a pas de président, y a quoi qui reste ? Au final, nous, il n'y aurait rien qui reste, sauf cette éventuelle petite association pour les sous qui sera explicitement là pour aider le reste de la forme du poste GoVergers.

V : Il y aurait aussi cette volonté d'évoluer, de faire que l'aspect réflexion reste, coûte que coûte ?

S : Alors, par exemple les cercles, on pense qu'ils sont pertinents et qu'ils peuvent faire avancer les choses. Si demain, on se rend compte qu'il nous en faut plus, ou que l'on doit en diviser, que l'on en regroupe d'autres ou qu'on pense ces cercles en carré, ça sera fait avec les gens qui sont là et motivés pour le faire. On n'a pas envie ni de forcer pour que les gens viennent maintenir cette structure, sachant qu'ils vont le faire de façon bénévole, parce que l'on n'a pas le budget pour payer qui que ce soit, ni dire aux gens : « Tiens ! Tu t'es engagé là-dedans, en plus, tu vas devoir le faire avec la manière dont on l'a dit. C'est qui, qui a dit ça ? Et bien, des gars qui sont plus là. Est-ce que l'on va vraiment garder cette structure ? ». « Moi je suis vraiment motivé à réécrire cette structure ». « Et bien, réécris-là ». Si ça devait mourir, ça mourra. On ne doit pas avoir ni de regret à ce que ça ne soit pas utile, ni de regret à ce que ça soit utile différemment. Si ça ne suffit pas, on devra le faire différemment. Je pense qu'on est déjà beaucoup dans le quartier, ça sera difficile d'instaurer une façon de penser. On est quoi 3000, ça fait beaucoup. Ça aurait été plus facile, si on était une petite communauté de 200 personnes, mais essayons. Essayons, si ça marche, tant mieux, et si pas, on cassera les cercles, on fera une autre association, dont je ne ferais sans doute pas partie, car je ne cautionnerais pas la possibilité qu'il y ait une quelconque concentration de pouvoir sur une personne. C'est quelque chose qui ne va pour personne de notre groupe.

V : OK, c'est très intéressant, il a alors une volonté de créer une culture commune qui se perpétue, qui évolue ?

S : Alors, si elle a évolué, c'est qu'elle a marché, à tel moment, des gens ont envie de réécrire tel truc, ça veut dire que les gens, ils sont déjà venus, que ça a déjà marché. Après, est-ce que tout ça, c'est animé de façon commune, je pense que oui. Les gens qui ont cherché à créer ce poste GoVergers, sont là très sincèrement. On a cherché un an la définition de notre mission. C'est long un an, surtout avec des personnes que l'on ne connaît pas. On peut se dire que c'est une année perdue, car on ne va pas forcément dire ce que l'on a derrière la tête. Le truc, c'est que ce n'est pas vrai. Très rapidement, on était là et on s'est confrontés les uns aux autres, en disant : « Moi, je ne pense pas comme toi, je pense que telle ou telle chose est plus importante que d'autres ». C'était très sincère, dans cette sincérité, on s'est retrouvé à évoluer à son niveau, chacun à sa façon, et de se dire : « Tiens ! C'est vrai, comme quoi au stade où on en est, on pourrait essayer autre chose que ce que je connais ». C'est là où ça s'est mis en marche, il a fallu un an d'apprentissage, de désapprentissage pour arriver à ça.

V : Vous voyez à intervalles réguliers ?

S : On se voit une fois par mois, mais c'était 12 séances, intenses, de 4 à 6 h, c'était pas du tout des séances pour boire le café ; certes il y avait de quoi casser la croute, mais même pendant qu'on cassait la croute, on était en train de se poser des questions. En réalité, aujourd'hui, je connais la vie de certaines de ces personnes, mais à la limite de la limite du décent. Je sais à peine où ils habitent, et pourtant ça fait deux ans qu'on travaille ensemble. Ça devrait être mes potes après deux ans. Mais en fait, chaque fois que l'on se voyait, on réfléchissait dessus. C'est devenu mes amis ou de très bonnes connaissances, parce qu'on a partagé ce temps à réfléchir et pas forcément à se raconter des blagues et boire des pots. Ce travail, déchargé, là-dedans, sans salaire, sans le besoin de venir forcément tous les mois, vraiment les gens sont restés.

V : Tout le monde s'est fortement impliqué !

S : Exactement, on a entre 7-8 personnes à chaque fois sur 13 personnes. Comme ce n'est pas toujours les mêmes, c'est génial de voir ce truc avancer.

V : D'un point de vue plus général sur la participation, est-ce qu'il y a des difficultés ou contraintes que vous avez rencontrées ? Que ça soit pour un groupe de travail, par rapport à la commune ou que sais-je ?

S : Alors au sein de notre groupe, des difficultés, il y en a eu, et c'est bien pour cette raison qu'elles ont évolué. Qu'on a réussi à avancer, car on n'était pas tous d'accord avec les points, mais jamais au point de dire « Si vous faites ça, je quitte le groupe ». Ça ne s'est jamais produit. Donc, on va dire que ces difficultés étaient mineures. Maintenant la communication avec l'extérieur, la commune, les représentants de la maîtrise d'ouvrage, les propriétaires terriens, les PPE, les politiques, on (GoVergers) les a vu de mémoire trois fois. Du coup, on leur a présenté GoVergers à différents stades et à chaque fois ils étaient étonnés et emballés. Très étonnés et surpris au départ, car ils ne s'attendaient pas du tout à ce genre de but dans notre GT, ni de conclusion, on va dire. Et emballés, car finalement, ils considéraient que ça répondait à la question qu'ils nous avaient donnée à la base.

V : C'était, alors, une impulsion de leur part, à la base ?

S : Alors, du GMO très clairement. La commune, elle, a aidé, maintenant exactement comment je n'arriverais pas à vous dire. Je sais par contre qu'il y a même eu un peu de financement de leur part, pour que la coordinatrice puisse continuer d'exercer ce travail. Car sa première mission était sur 6 mois ; alors terminer sa deuxième année, ça commence à faire très long en plus de ces 6 mois. Donc le GMO était OK de rajouter au départ un certain nombre de mois en voyant que ça avançait. Mais au final, le GMO arrivait en bout de vie, de ce qu'on en pensait. Au final, on est ravi de faire ce que l'on fait, enfin je vais parler pour moi, je suis ravi de faire ça, car je me rends compte que tout ce qui est autour, lié au financement, lié à une certaine forme de pouvoir, d'un seul coup, c'est oui, mais non, mais il y a de la politique, il y a un jeu de pouvoir et un jeu d'image. C'est très bien, c'est leur travail, leur façon de faire, je la respecte complètement. Mais je me rends bien compte que si ça devait rentrer à l'intérieur de GoVergers, en particulier, pas forcément dans le quartier, je pense que ça déséquilibrerait complètement le but final et d'un seul coup, il y aurait des : « Ah ouais ! La prochaine séance, on va la faire dans tel restaurant, car je l'aime bien ». Ce type-là, on va lui demander pourquoi on va dans ce restaurant 5 fois à la suite, car il se fait quelques sous avec ça, et que d'un seul coup on a un pouvoir même là-dessus. Ce n'était pas le but, on ne voulait pas que nos décisions puissent avoir une quelconque conséquence au niveau du pouvoir. Je continue à parler du pouvoir. Quand je parle de pouvoir, je parle du pouvoir politique, du pouvoir d'influencer, du pouvoir d'image, que ça soit au niveau de votations d'élus, que ça soit politique, par parti, au niveau même de la représentativité à l'intérieur du quartier. On ne représente pas plus telle association qu'une autre, même si on est plus proche de certains idéaux que d'autres, alors que les deux sont acteurs du quartier ; et justement, pourquoi on devrait trancher entre les deux ? On essaie, ce n'est même pas être neutres, de même pas avoir la possibilité de prendre position. La neutralité est une prise de position, là on n'a pas envie de prendre position. Ne pas pouvoir prendre position, c'est afficher tous les projets qui peuvent être proposés. Tant qu'ils rentrent dans la sphère des possibles du quartier, ils seront affichés et les meilleurs gagneront, c'est très bien. Mais ce n'est pas le but de commencer à avoir une quelconque possibilité. Par exemple, on nous a dit que l'on pourrait

avoir un léger pouvoir vis-à-vis de la commune, et avoir des accès rapides sur de la construction. On est en train de parler de choses mineures, par exemple un nouveau banc. Et bien ! On va faire la demande à la commune, mais oui, on vous propose d'avoir le pouvoir de choisir par vous-mêmes, car la commune va vous déléguer cette partie-là. On ne la veut même pas, on est en train de parler de ces bancs aujourd'hui et demain ça sera de redessiner les parcelles des potagers. On n'a pas envie de redessiner la parcelle de potagers, ni que quiconque ait ce pouvoir-là. Les potagers, quand on voudra plus de ça, ça partira ailleurs, et si quelqu'un doit prendre la décision de ce que l'on doit faire avec ça, ça sera la commune qui va le faire, ou les propriétaires terriens, mais ça ne sera pas le quartier. Pas un projet qui émanerait du quartier, et encore moins d'une personne, qui pourrait faire trois téléphones et qui se retrouverait à prendre cette décision.

V : D'accord, très bien, une dernière question conclusive, car on a déjà abordé plein de choses, comment voyez-vous le futur du quartier ?

S : Franchement, j'ai deux issues personnelles. Cette fois-ci, je vous parle vraiment de façon personnelle. Je pense comme quoi GoVergers ou pas, le quartier peut être extrêmement solidaire les uns envers les autres, c'est ce que je ressens dans nos deux immeubles, de la CODHA / Voisinage, et j'espère que ça continue dans ce sens-là. Je me rends compte comme quoi il y a des tensions, elles existent, c'est normal, on est humains, on n'a pas tous les mêmes notions de bord, du coup tout dépend de comment ces tensions vont être gérées. Si elles sont mal gérées, on peut se retrouver sans trop de peine avec une cité-dortoir. Par exemple, ça fait dix ans qu'on est là, je ne vous dis pas demain, peut-être la nouvelle génération. Mais voilà, une magnifique cité-dortoir avec beaucoup de verdure, des potagers, des personnes qui se connaissent. C'est mon côté très pessimiste qui voit ça, et je lui donne 5% de chance d'exister. De l'autre côté, ce que je pense beaucoup plus probable, sans partir dans du communautarisme, mais des communautés de personnes à intérêts convergents qui vont se créer et ça sera des îlots de connaissances. Et maintenant, tout dépendra de comment on arrive à faire se connecter ces îlots de personnes avec les autres îlots pour faire le quartier et de tisser des liens plutôt de rester chacun de son côté.

V : Remerciements.

11.4. Note sur l'observation participante GT « transition écologique » de la coopérative Equilibre, 24 février 2020.

- tour d'inclusion - souhaits, réserves

Travail en amont sur la synthèse des groupes, avec les valeurs, objectifs, et projets concrets. Processus qui continue plutôt qu'un commencement.

- Issu d'un mandat de l'AG (AG ordinaire). Amener la question de la transition, et comment ça pourrait se retrouver dans l'identité (charte, statut, logo).
- Amener en AG, assemblée générale extraordinaire (120 personnes présentes) -> orienté charte et statut pour enrichir et renforcer le rôle de la coopérative dans le rôle de la transition écologique économique et sociale. Mettre les moyens.
- Étape suivante : qu'est-ce que l'on met dans ces statuts ?
- Qu'est-ce que l'on doit avoir pour le 25 Mai
 - Soumettre les changements statutaires (juriste de la coopé -> deux semaines à 1 mois) et envoyer aux membres 10 jours avant. Tels qu'ils seront déposés au Registre du Commerce
 - Finir le travail avant avril.
 - Gouvernance CA / Bureau -> lié à la modification des statuts.
 - Fonctionnement en interne, a abouti à une proposition de répartir les responsabilités de manière formelle, car le CA n'est pas informé des décisions des divers groupes et nouveaux projets. CA qui prend les décisions et le bureau fait l'opérationnel. Quand tu prends une décision et que tu n'as pas la perspective de l'opérationnel ce n'est pas facile. -> en tant qu'employeur, avoir la nouvelle habilité de signature, sans passer par le CA (mais validé, car confiance).
 - Bureau qui s'occupe de l'opérationnel et le CA dont le rôle principal a le recul pour être le garant de la charte et des statuts de la coopérative.
 - Actuellement dans les statuts, ça ne permet pas de faire ça.
 - Un avocat regarde, après, pour savoir si c'est possible. -> limite de par ce qu'il emprunte une voie « extrême »
 - Renforcer l'horizontalité pour modifier le rôle de président et secrétaire (plus rôle symbolique).
 - 12 mars = fonctionnement / horizontalité et bureau. -> formaliser qqch pour début avril.
 - Voter un revenu dégagé pour des initiatives « plus qu'habiter », comme des moyens liés aux loyers (source de revenus principale) à faire valider pour les habitants. Principe de se donner les moyens, donc pas besoin que ça soit dans les statuts. Augmenter les ressources disponibles (bénéfice max pour chaque immeuble)
 - Financer la transition écologique
 - Fonds de solidarité (touche les gens logés) : plein de manière de faire des pots communs.

Introduction (rappel de nos objectifs, retour sur l'AG, le travail effectué par le groupe, poser un échéancier et 2 ou 3 autres séances avant l'AG Ordinaire du 25 mai)

Séparation en 3 groupes pour travailler sur : 3 groupes de 3

- la charte
- les statuts
- les freins (réalisation et mise en place du tableau de synthèses) :

Comment enlever les freins -> outils

- Inventaire des freins à la transition en général
 - Acteurs immobiliers : en quoi ils les freineraient ?
 - Sauf s'ils veulent se mettre à la place, on ne peut pas menacer les régies. Rôle des votations de refuser les propositions de densification.
 - Mettre en avant deux ou trois choses sur lesquels on peut vraiment travailler.
 - Formaliser qqch pour démonter les freins (clarification pour que tout le monde sache la direction des groupes -> séparer.
 - Angoisse par rapport à l'argent que le fonds de qualité soit attribué que pour un bâtiment.
 - Temps, énergie, disponibilité (9 présents sur 35 aujourd'hui).
 - Dont plusieurs du CA. Risque que la participation reste très petite, déséquilibrant le projet global. Le bureau ne peut pas porter à lui seul la pensée d'Equilibre.
 - Le bureau doit générer l'envie participative, développer une communication pour que les gens s'approprient plus facilement les tâches et les choses.
 - Susciter la participation dans les petites choses, à la mesure de gens.
 - Limite du temps et de l'énergie de la disponibilité de chacun. Si on départage les tâches de manière minutieuse / Départager les tâches ; qu'est-ce qu'il y a à faire (apprentissage et expérience des années) quand ils ne savent pas, ils ne participent pas. Ça implique une coordination. Mais ça coûte de l'argent : pourcentage -> développer un petit fonds. Attention à la hiérarchie. Qqn qui fait le pont plutôt que hiérarchie. Détenteur de savoir, personnes ressources (animateurs : pas trop, notion de manipulation) c'est plutôt dans l'idée de réunir de l'information pour les réorganiser.
 - Des besoins, des rencontres
 - Des éléments ou les habitants peuvent y remédier : vue d'ensemble, investissement et temps = rétribution. Qqn interne au projet, cette personne peut mandater des externes pour des besoins spécifiques. Communication non violente à Meyrin par exemple. Mandater des savoirs spécifiques.
 - Cas particulier : voiture, dérogation, faut-il mettre un statut ? Cas aux Vergers, charte signée mais pas dans les statuts. S'engage dans les statuts. Pas trop imposer les choix au gens. Induit par Equilibre. Oui mais certains types de travail (professionnel) -> dérogation. Dommage de limiter l'accès à Equilibre.
 - => meilleure communication
 - Visite pour les nouveaux membres : premières questions posées (usage de la voiture).
 - Les gens croient qu'ils en ont besoin.
 - Développer des ateliers de sensibilisation. Renverser la manière de penser.
 - Déconstruire les schémas mentaux.
 - Il faut aider les gens à réfléchir autrement, attention on est proche du lavage de cerveau !
 - 1 fois par an un atelier pour comment faire sans la voiture. ?
 - Montrer les avantages : financier, temps, stress
 - Les gens qui hésitent viendraient.
 - Bonne idée, l'atelier participatif, pas à mettre dans les statuts pour ne pas faire en sorte que tout le monde ait des dérogations.
 - Moyen financier : un fonds à mettre au départ, fonds de solidarité (à créer sur Meyrin), mais comme ce n'était pas dans les statuts, ils ont retenu sur les loyers sans en informer les habitants auparavant. Il pourrait être global pour tous les projets.
 - Fonds de solidarité pour les gens qui n'ont pas d'argent. Groupe qui s'est formé mais qui n'as pas tenu car pas assez de participation. C'est retombé.
 - Quand tu t'inscris, tu dois savoir qu'une partie de ton argent va au fonds de solidarité, tu dois le savoir via les statuts.
 - Cohésion du groupe et gestion des nouveaux projets.
 - Éviter les surprises.
 - Gestion de la participation.

- Personnes qui n'ont pas des ressources énormes, le fonds de solidarité permet d'aider les gens à payer les parts sociales. On ne parle pas de la même chose que pour les projets.
- C'est qqch qui va assez loin, ça freine des gens à s'inscrire, comment le formuler et ne pas freiner des adhésions.
- Fonds de solidarité, soit pas pris sur les loyers, mais que la personne quand elle s'engage, elle puisse cocher si oui ou non (en termes de : si je n'ai pas la possibilité de payer, c'est débile de fournir le fonds de solidarité).
- Équilibre doit devenir une plateforme du devenir social, pour intégrer des nouvelles adhésions.
- Comment ne pas limiter l'accès au logement ?
 - Subvention de l'hospice.
- Des gens étaient prêts à se retirer d'Equilibre à cause de ça. Certaines personnes ont uniquement le souhait d'avoir des appartements moins chers. Ils ne comprennent pas qu'ils sont moins chers grâce à la participation.
- Il ne faut pas qu'on crée un entre-soi.
 - Immigré, génial !
- Formaliser pour que l'on collabore avec d'autres institutions pour intégrer le plus de population possible, en termes de diversité.
- Il faut plus communiquer avec les autres structures. Quota ? D'appartement d'accueil
- Fonds pour le vivre ensemble
- Faire tâche d'huile pour les politiques : faire de la politique par l'exemple--> qualité plutôt que quantité. Bcp de personnes disent qu'il manque des logements, le but n'est pas d'être énorme, mais de fonctionner. Ça nécessite des petites structures, et une petite organisation.
- Opportunité et idée :
 - Faudrait qu'entre coopérative d'habitation (on est assez nombreux), on crée une assurance maladie équitable paramédicale. Créer un système parallèle. Comment le créer ? C'est une mutuelle, assurance santé et réseau santé
 - Définir une philosophie liée à la santé, une association meyrinoise pour la promotion de la santé ; on crée un lieu de transition pour que les gens viennent s'asseoir et discuter de ce qu'ils ont envie de parler, sans aller directement chez le médecin, vivre la santé par le vivre ensemble, l'échange. Revoir la santé différemment. (c'est que bénévole). -> centre de santé holistique (but de Meyrin), ça s'appelle le baobab : 4h par semaine pour s'ouvrir aux meyrinnois. Le centre existe.
 - Les thérapeutes sont payants quand même.
 - Fort désir dans la population de fonctionner autrement. Tout le monde n'a pas une complémentaire.

Synthèses :

Freins et idées :

- Temps, énergie et disponibilité : développer une communication plus efficace qui donne envie de participer, chacun à sa mesure.
 - Répartition des tâches et coordination
 - Personnes ressources internes qui communiquent sur les besoins.
- Voiture : développer dans le cadre d'équilibre un atelier annuel, pour donner réponse aux gens comment vivre sans voiture. -> inviter les gens avec enfants qui n'en ont pas pour l'exemplarité.
 - Relativiser et ouvrir les possibilités
 - C'est comme pour tout en écologie, sensibilisation
- Moyens financiers : fonds de solidarité pour l'adhésion des membres, et créer un fonds participatif pour le vivre ensemble, (+ qu'habiter) -> intention dans les statuts.

- Créer une assurance/mutuelle santé : santé holistique et paramédicale, inverser les manières de penser (mieux manger etc...).

Statuts :

- Article susceptible d'être modifié :
 - o But : élargir les buts qui sont essentiellement concentrés sur l'habitat
 - Changement sur le fonctionnement interne à la coopérative
 - Peu de choses concernent les deux
 - Soit c'est les buts
 - Soit c'est l'organisation/gouvernance CA – Bureau

Charte :

- Répartie en 3 types de valeurs
 - o 1) Equité solidarité etc.
 - o 2) Habitat
 - o 3) Comment les membres s'engagent
 - o Créer un 4^{ème} axe, pour développer des alternatives économiques, écologiques et sociales, comme alternative au modèle « dominant ».
 - o Rôle dans le changement de comportements ?
 - distribuer des cartes (exemples) et donne l'occasion de saisir les opportunités
- Avoir un vocabulaire identique entre la charte et les statuts.
- Conscience de ne pas être trop dictateur, peut être contre-productif -> se réapproprier les choses, susciter le désir.

Clôture :

- Répartition des tâches par groupes pour formuler mieux et par écrit, pour être prêts pour la prochaine réunion (lundi midi dans 3 semaines).

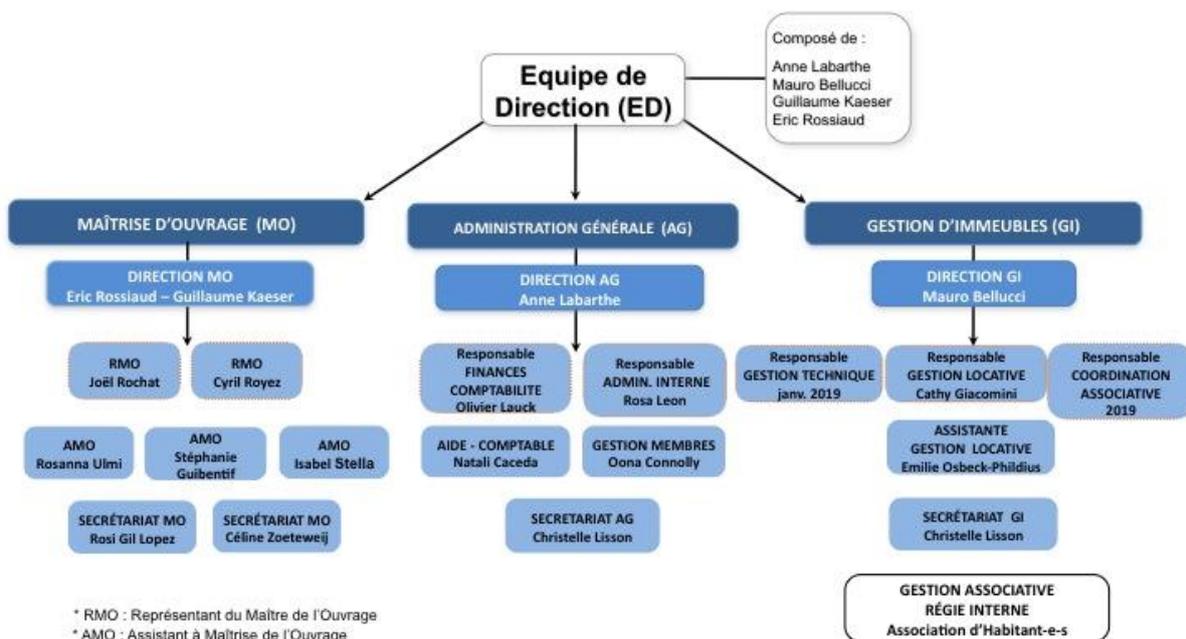
11.5. Documents d’analyse issus des coopératives d’habitant et de l’écoquartier des Vergers

11.5.1. Organisation et organigramme des coopératives : Equilibre et la CODHA

Tableau 9 : Organisation de la Coopérative Equilibre (Equilibre, 2012 : 9).

	ORGANE	FONCTION	MODE DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS
LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE	A.G. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FAÏTIÈRE	POUVOIR SUPRÊME (LEGISLATIF)	UN VOTE PAR FOYER-MEMBRE	ACTUELLEMENT 60 FOYERS-MEMBRES
		ELECTION DU C.A., CONTRÔLE DES COMPTES		
		CHARTRE / STATUTS / STRATÉGIE GÉNÉRALE		
	C.A. CONSEIL D'ADMINISTRATION	EXÉCUTIF, ORGANISE ET FAIT VOTER L'AG	PARTICIPATION BÉNÉVOLE	8 MEMBRES PLUS LE BUREAU
APPLIQUE / ADMINISTRE / PLANIFIE / etc				
RESPONSABLE DE L'EMPLOI ET DU BUREAU				
LE BUREAU DE LA COOPÉRATIVE	REPRÉSENTANT DU MAÎTRE D'OUVRAGE (RMO)	PILOTE, RESPONSABLE DU CHANTIER	SALARIES DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE	DEPEND DU NOMBRE DE PROJETS
		DE LA CONCEPTION À RÉALISATION		
		FAIT LE LIEN ENTRE TOUS LES ACTEURS		
	SECRETIRE GÉNÉRAL	RESPONSABLE ADMINISTRATIF		1
		TRAVAILLE POUR LE CA ET POUR LES RMO		
		SOUTIEN COMPTABLE DES RMO		
EXPERTS - CONSULTANTS	PARTAGENT LEUR EXPÉRIENCE	INTERVENTIONS SUR DEMANDE	ENTRE 3-10	
	OFFRENT LEUR EXPÉRIENCE			
LES ASSOCIATIONS DES (FUTURS) HABITANTS	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS	GESTION DE L'IMMEUBLE ET BUDGET	UN VOTE PAR HABITANT ADULTE	TOUS LES ADULTES DE L'IMMEUBLE
		ELECTION DU COMITÉ DES HABITANTS		
		CONTRÔLE DES COMPTES		
	COMITÉS DES (FUTURS) HABITANTS	EXÉCUTIF POUR CHAQUE IMMEUBLE	PARTICIPATION BÉNÉVOLE	3-8 PERSONNES
		GERE L'IMMEUBLE AVEC TOUS SES ASPECTS		
		ORGANISE LES GROUPES DE TRAVAIL		
	GROUPES DE TRAVAIL	ORGANISENT ET EXÉCUTENT	PARTICIPATION BÉNÉVOLE	AUTANT QUE NÉCESSAIRE...
		PROPOSENT ET PLANIFIENT DES AMÉLIORATIONS		
		EX. ESPACES EXTÉRIEURS, CONCIERGERIE, ETC.		

Figure 8: Organigramme de la coopérative de la CODHA (Coopérative de l'habitat associatif, s.d. a)



* RMO : Représentant du Maître de l’Ouvrage
* AMO : Assistant à Maîtrise de l’Ouvrage

11.5.2. Tableau de synthèse : Groupe de travail « transition écologique » de la coopérative Equilibre (document réalisé et transmis par la coopérative)

	Valeurs	Objectifs	Projets concrets faciles à mettre en place	Projets concrets nécessitant expertise/temps
Écologie	Agriculture de proximité (II) Durabilité Autonomie Antispécisme Traçabilité des aliments	Indépendance énergétique Produits bio uniquement pour alimentation et nettoyage (II) Biodiversité Limiter dépenses énergétiques Limiter consommation d'eau Déchet SEL Remplacer produits en plastique Autarcie Baisser consommation de viande Être vêtu responsable	Jardins familiaux/petits champs/permaculture (V)	Renforcer système des eaux plus écolo (bassin de phytoépuration, système de récupération des eaux grises) (III)
Éducation, transmission	Transmission intergénérationnelle (III) Partage de compétences (IV) Enseignement participatif	Associer EMS et crèches	Espace enfants	Ecole en lien avec la nature (II) Ecole en agriculture pour enfants Ecole à la maison Formation en agriculture Ecocrèche en forêt
Économie	Anti-consommation (III) Espace de gratuité Prix juste, valeur de production par rapport au logement Consommation responsable	Mutualiser ressources, outils, machines, accessoires, électroménager Travailler autrement	Achats groupés Atelier-réparation objets, textiles (III) Fonds de soutien/bourse pour les gens dans le besoin (II) Banque de soutien à des projets entrepreneuriaux	Local DIY (II) Acquérir terrains agricoles (III) Entreprise de construction Centre regroupement artisans et métiers d'art Banque Equilibre
Vie communautaire	Lien social (II) Bien communiquer (III) Tolérance Hospitalité Solidarité (II) Partage (III) Accueil des nouveaux	Effet papillon Décloisonner	Bibliothèque de partage d'objets, de service (III) Sous-louer appartement pendant absence (II) Réseau d'entraide pour personnes âgées/alternatives à l'EMS(II) Cafétéria	Accueil migrants Coopérative EMS Plus de clusters pour personnes en difficulté Lieu de vacance, résidence partagée
Santé				Assurance santé (VII) Centre de santé
Politique	Effet papillon Avant-gardisme	Se poser comme référence, lobbying (V) Fermer l'aéroport Donner image positive de l'écologie et communiquer mieux (II) Encourager école publique en relation avec les valeurs d'équilibre Transformer le quartier, la commune à l'image d'Equilibre (III) Liens avec le quartier (II) Tisser liens avec autres coopératives et projets participatifs (III)	Parrainer une injustice sociale/une cause (concert, écrit, théâtre) Savoir-faire à proposer aux entreprises luttant contre le capitalisme Soutenir initiatives ou projets en construction Créer banque de données qui centralise les bonnes pratiques	Initiative populaire pour un tissu social vivant Créer un parti politique (II)
Activités culturelles et sportives			Ateliers bricolage, couture, créatifs Sorties naturels, jeux, animation débats pour lutter face à l'électronique	Salle de sport productrice d'électricité
Gouvernance	Gouvernance horizontale (II) Imagination Débrouillardise	Collaboration entre les différents sites d'Equilibre Profiter du dynamisme des membres (II) Distinguer coopérative d'habitants vs. Coopérative transition Structure faitière Equilibre coopérative de transition : a)coopérative d'habitants b) coopérative de mobilité c) coopérative de l'énergie d) coopérative du commerce d'artisans e) coopérative de décroissance, etc. Sollicitation d'expertise	Faire figurer dans la charte une définition de ce qu'est une gouvernance harmonieuse/autogérée Cycle de conférences/formations ouvert afin de garantir une compréhension complète et précise des enjeux/leviers/mesures les plus urgentes	
Mobilité		Meilleur transport vélo à Genève	Cargo-vélos	Société de transport à cheval Voie verte à Meyrin Restructurer rues/voies pour deux-roues systématiques

11.5.3. Charte écologique de la coopérative de la CODHA (Coopérative de l'habitat associatif, s.d. b)

CHARTÉ ÉCOLOGIQUE

1. PRÉAMBULE

Cette charte a pour objectif l'engagement général en faveur du développement durable tel qu'il a été défini en 1992 à Rio lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

La protection de notre atmosphère terrestre et l'exploitation consciente et responsable des ressources naturelles sont des éléments fondamentaux d'un développement durable. Vu le réchauffement global de notre planète, deux mesures s'imposent d'urgence : il faut restreindre la consommation d'énergie et remplacer l'énergie fossile par des énergies renouvelables et neutres du point de vue du CO₂. S'il est indéniable que le développement durable est un défi à l'échelle planétaire, les actions concrètes menées à l'échelle locale sont nécessaires.

2. OBJECTIFS

À travers ses constructions ou rénovations, la Codha et ses membres visent à réduire la consommation moyenne d'énergie à 2000 watts par personne y compris les installations communes. Pour cela il faut, d'une part économiser de l'énergie en s'appuyant sur des concepts solides et des techniques efficaces, et d'autre part diminuer les pertes d'énergie dues à la transformation de l'énergie primaire en énergie de consommation.

3. ENGAGEMENTS

La Codha et ses membres s'engagent à contribuer à la réduction durable de la consommation moyenne d'énergie primaire dans ses immeubles pour arriver au chiffre de 2000 watts par personne, dont 100 % devraient provenir d'énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, hydraulique ou biomasse). La Codha s'efforce aussi de choisir des matériaux sains et écologiques, en tenant compte notamment de l'énergie « grise » consommée pour leur production, leur exploitation et leur destruction.

Cette charte lie les membres de la CODHA dans un but commun. Pour cela, en souscrivant une part sociale de la Coopérative, les coopérateurs adoptent aussi la présente charte et déclarent en soutenir les objectifs.

Lieu, date : _____

Coopérateur / trice : _____

11.5.4. Charte éthique de la coopérative Equilibre (Coopérative Equilibre, 2017 b).**Charte éthique**

Adoptée le 11 mai 2005 et complétée le 12 mai 2015

La présente charte témoigne des valeurs qui définissent la coopérative et appelle ses membres à s'engager dans le respect de ces valeurs.

L'objectif de la coopérative autogérée et sans but lucratif est la quête d'un équilibre entre :

- Qualité de vie,
- Simplicité,
- Réduction de notre impact sur les ressources épuisables,
- Émergence d'une économie sociale et solidaire,
- Renforcement des liens entre personnes de générations et/ou de cultures différentes,
- Intégration harmonieuse sur le quartier, la commune, le canton et dans la société en général.

La coopérative oeuvre pour développer des logements répondant aux critères suivants :

- Qualité de la construction,
- Qualité de l'espace, en particulier grâce à des pièces lumineuses et spacieuses et grâce à l'intégration de la végétation dans la construction,
- Loyers accessibles,
- Concept énergétique (consommation minimale, promotion des énergies renouvelables),
- Adaptation aux besoins des différentes générations, en particulier les personnes âgées, les enfants et les adolescents,
- Choix de matériaux respectueux de l'environnement,
- Possibilités de s'adapter aux souhaits de chacun, dans le respect des valeurs dont témoigne la présente charte,
- Partage d'espaces communs tels que salle polyvalente, espace créatif, jeux, espace de détente à l'extérieur, services (buanderie, parc à vélos, ...).

Les membres de la coopérative s'engagent à :

- Rechercher l'équilibre entre leurs intérêts personnels et les objectifs de la coopérative,
- Participer à la vie de la coopérative (assemblées, prises de décisions, tâches partagées),
- Œuvrer pour tisser des liens harmonieux avec leurs voisins, membres et non membres, en particulier pour que chacun se sente bien accueilli au sein de la coopérative et afin d'éviter toute forme d'extrémisme ou d'exclusion,
- Oeuvrer pour réduire leur impact personnel sur les ressources épuisables, en particulier grâce à une utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie et une gestion optimale des déchets,
- Respecter les choix de la coopérative en général et en ce qui concerne les espaces partagés en particulier.

Grâce à l'engagement de ses membres autour des valeurs dont témoigne la charte, la coopérative aspire à développer un habitat qui associe qualité de vie et pérennité.

